This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

t 1.714.3

Harvard College Library

FROM THE

CONSTANTIUS FUND

Established by Professor E. A. SOPHOCLES of Harvard University for "the purchase of Greek and Latin books (the ancient classics), or of Arabic books, or of books illustrating or explaining such Greek, Latin, or Arabic books."

ALPHONSE
PICARD & FILS
ÉDITEURS
82
PARIS

EUGÈNE BACHA

Le Génie de Tacite

La Création des Annales

BRUXELLES
H. LAMERTIN, libraire-éditeur
Rue du Marché-au-Bois, 8

PARIS
FÉLIX ALCAN, éditeur
Boulevard Saint-Germain, 108

1906

LE GÉNIE DE TACITE

EUGÈNE BACHA

Le Génie de Tacite

La Création des Annales

BRUXELLES
H. LAMERTIN, libraire-éditeur
Rue du Marché-au-Bois, 8

PARIS
FÉLIX ALCAN, éditeur
Boulevard Saint-Germain, 108

1906

A Edmond Glesener

I. — TACITE ET LA CRITIQUE

En dédiant au cardinal de Richelieu sa traduction des *Annales* de Tacite, bientôt célèbre sous le nom de *Belle infidèle*, Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, s'exprimait ainsi : « Tacit est depuis quinze cens ans l'oracle » de la Politique; on l'a traduit en toute langue; » il est en estime chez tous les peuples. On a » fait des sentences de toutes ses lignes, des » mystères de toutes ses paroles. Et si l'on » avait assemblé tous les livres qui ont esté fait » pour l'admirer ou pour l'éclaircir, il s'en pour- » rait faire une grande Bibliothèque. C'est luy » qui a engendré toute la politique d'Espagne et » de l'Italie; c'est dans ses docts escrits qu'on » s'est instruit en l'art de regner; c'est luy que les » princes de la maison d'Autriche consultent » encore tous les jours dans la nécessité de leurs » affaires. »

Perrot d'Ablancourt disait vrai. Au XVIIe siècle, les écrivains politiques, sinon les chefs d'État, apprenaient l'art de gouverner les hommes dans les seules *Annales* de Tacite. Quel incomparable trésor de conseils pratiques n'était pas à leurs yeux l'œuvre de l'historien latin! Quel profit ne pouvait pas retirer de la méditation de ses livres

le courtisan qui ambitionnait la faveur d'un prince, ou le prince qui cherchait à consolider son autorité ! Les diplomates italiens le répétaient depuis toujours : Tacite enseignait en politique « l'art d'être fort ». Preniez-vous la peine de le lire, il vous dévoilait par quels moyens habiles les premiers Césars avaient établi leur despotisme, par quels savants détours ils étaient parvenus à découvrir les menées secrètes de leurs ennemis, comment ils avaient réduit ceux-ci à l'impuissance. Dans des circonstances difficiles un prince voulait-il prendre un parti sûr, l'histoire de Tibère ou de Néron, telle que l'avait racontée l'admirable historien latin, était là pour le diriger. Il n'avait qu'à modeler sa conduite sur celle de ces empereurs : du coup, il réalisait le type idéal de l'homme d'État tout-puissant. Bardé d'impassible froideur et de défiance, capable d'être éhonté, sanguinaire, inhumain, il était passé maître dans l'art de gouverner les autres en les trompant.

Comme le disait Perrot, Tacite était l'oracle de la Politique.

Et, de fait, pendant les XVIe et XVIIe siècles, traductions et commentaires des *Annales* se succédèrent à l'envi. Tout le monde s'y employait. C'était à qui rechercherait dans cet ouvrage précieux les exemples à mettre sous les yeux des princes; c'était à qui publierait un discours, une traduction nouvelle, des rapprochements intéressants entre l'histoire romaine et les événements contemporains; c'était à qui offrirait à un protecteur illustrissime la dédicace d'un Tacite tout nouvellement commenté. La mode était alors

aux méditations profondes sur les choses de la politique. En France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Angleterre, on estimait que l'historien latin avait légué à la postérité l'expérience des Césars, pour le plus grand profit des petits potentats contemporains (1).

L'enthousiasme des commentateurs politiques de Tacite dépassait cependant quelque peu la mesure.

Cent cinquante ans plus tard, Napoléon Bonaparte, traitant avec un suprême dédain ces rêveries de songe-creux philosophes qui ânonnaient les principes de la politique sans l'avoir jamais pratiquée, exprimait au sujet de Tacite et de ses admirateurs une opinion plutôt scandaleuse, qui menaçait de produire sur les théories des raisonneurs en chambre l'effet d'un grand coup de vent sur un château de cartes. Les *Annales* exaspéraient Napoléon. Au lendemain de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg, recevant au palais des Tuileries les membres de l'Institut, venus pour le congratuler (30 janvier 1806), l'Empereur, à brûle-pourpoint, interpella devant un groupe d'invités le secrétaire perpétuel de la docte assemblée, M. Suard (2) :

---

(1) M. Felice Ramorino, professeur à l'Institut des Études supérieures, à Florence, a mis en lumière ce grand succès des *Annales*, aux XVIe et XVIIe siècles, dans sa très intéressante étude : *Cornelio Tacito nella storia della Coltura*. Milano, U. Hœpli (deuxième édition), 1898.

(2) L'entretien est rapporté par Garat, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIIIe siècle*, t. II, p. 423 et suiv. Paris, 1820.

« N'est-il pas vrai, monsieur le secrétaire perpétuel, que Tacite, qui est un grand esprit, n'est pas du tout le modèle de l'histoire et des historiens? Parce qu'il est profond, lui, il prête des desseins profonds à tout ce qu'on fait et à tout ce qu'on dit. Mais il n'y a rien de plus rare que des desseins....

— Oui, Sire, partout ailleurs; mais rien de plus commun à Rome. Pendant les six cents années de la République, tout fut plan et exécution; et sous l'Empire, les maîtres du monde s'abandonnèrent bien à leurs passions, ils ne s'abandonnèrent pas au hasard. Rien de plus bizarre que Tibère et rien de plus réfléchi.

— Tacite devait prendre l'esprit de l'Empire dont il se faisait l'historien, et il y porte l'esprit de la République. Moi aussi, je voudrais la république, mais elle est impossible, et...

— Tacite, Sire, est de tous les écrivains de l'antiquité celui qui a le mieux entrevu l'union de la plus grande puissance du prince et de la plus grande liberté des peuples, et il appelle cela une félicité rare..

— N'importe, c'est l'historien d'un parti, et le peuple romain n'était pas du même parti que Tacite. Il aimait ces empereurs dont Tacite veut toujours faire peur, et on n'aime pas les monstres. Les monstruosités de l'Empire naisaient des factieux....

— Il n'y avait plus de peuple romain dans Rome, Sire; c'était une populace de toutes les parties de l'univers qui applaudissait à tout rompre le plus méchant empereur, devenu mau-

vais histrion, pourvu qu'elle eût, elle, du pain et les jeux du cirque.

— Et son style, le croyez-vous sans reproche? Après l'avoir lu, on cherche ce qu'il pense. Moi, je veux qu'on soit clair. Nous nous rapprocherions, vous et moi, monsieur Suard... »

Et l'entretien s'arrêta court. Ce n'était pas le moment pour M. Suard de défendre à coup de citations l'historien latin que l'Empereur paraissait juger en souveraine ignorance et que, cependant, cette première fois, il ménageait, car il n'avait pas dit toute sa pensée. Son aversion pour Tacite, très réfléchie, était plus profonde qu'il ne l'avait laissé entrevoir jusqu'alors. A deux ans de là, en Allemagne, après la paix de Tilsitt (1807), dans une conversation avec le poète Wieland, Napoléon avoua, sans ambages, sa rancune contre l'historien latin. « Il n'est pas juste, disait-il au poète, de peindre tout en noir comme l'a fait Tacite. C'est là un peintre habile, je vous l'accorde, un coloriste vigoureux et séduisant, mais qui ne songe qu'à l'effet qu'il va produire. L'histoire ne veut point d'illusions. Tacite n'a point assez approfondi les causes, il n'a point suffisamment développé les secrets motifs des événements; il n'a point assez scruté le mystère des actions et de l'esprit des temps, étudié leur mutuel enchaînement pour livrer à la postérité un jugement impartial et sain. Les empereurs romains n'étaient point, tant s'en faut, ces horribles monstres que Tacite nous a décrits (1). »

---

(1) V. Ramorino. *loc. cit.*, p. 106, note 125.

EUGÈNE BACHA

Le Génie de Tacite

La Création des Annales

BRUXELLES
H. LAMERTIN, libraire-éditeur
Rue du Marché-au-Bois, 8

PARIS
FÉLIX ALCAN, éditeur
Boulevard Saint-Germain, 108

1906

Lt 1.714.3

HARVARD COLLEGE
AUG 26 1908
LIBRARY

Constantius fund

A Edmond Glesener

I. — TACITE ET LA CRITIQUE

En dédiant au cardinal de Richelieu sa traduction des *Annales* de Tacite, bientôt célèbre sous le nom de *Belle infidèle*, Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, s'exprimait ainsi : « Tacit est depuis quinze cens ans l'oracle » de la Politique; on l'a traduit en toute langue; » il est en estime chez tous les peuples. On a » fait des sentences de toutes ses lignes, des » mystères de toutes ses paroles. Et si l'on » avait assemblé tous les livres qui ont esté fait » pour l'admirer ou pour l'éclaircir, il s'en pour- » rait faire une grande Bibliothèque. C'est luy » qui a engendré toute la politique d'Espagne et » de l'Italie; c'est dans ses docts escrits qu'on » s'est instruit en l'art de regner; c'est luy que les » princes de la maison d'Autriche consultent » encore tous les jours dans la nécessité de leurs » affaires. »

Perrot d'Ablancourt disait vrai. Au XVIIe siècle, les écrivains politiques, sinon les chefs d'État, apprenaient l'art de gouverner les hommes dans les seules *Annales* de Tacite. Quel incomparable trésor de conseils pratiques n'était pas à leurs yeux l'œuvre de l'historien latin! Quel profit ne pouvait pas retirer de la méditation de ses livres

le courtisan qui ambitionnait la faveur d'un prince, ou le prince qui cherchait à consolider son autorité! Les diplomates italiens le répétaient depuis toujours : Tacite enseignait en politique « l'art d'être fort ». Preniez-vous la peine de le lire, il vous dévoilait par quels moyens habiles les premiers Césars avaient établi leur despotisme, par quels savants détours ils étaient parvenus à découvrir les menées secrètes de leurs ennemis, comment ils avaient réduit ceux-ci à l'impuissance. Dans des circonstances difficiles un prince voulait-il prendre un parti sûr, l'histoire de Tibère ou de Néron, telle que l'avait racontée l'admirable historien latin, était là pour le diriger. Il n'avait qu'à modeler sa conduite sur celle de ces empereurs : du coup, il réalisait le type idéal de l'homme d'État tout-puissant. Bardé d'impassible froideur et de défiance, capable d'être éhonté, sanguinaire, inhumain, il était passé maître dans l'art de gouverner les autres en les trompant.

Comme le disait Perrot, Tacite était l'oracle de la Politique.

Et, de fait, pendant les XVIe et XVIIe siècles, traductions et commentaires des *Annales* se succédèrent à l'envi. Tout le monde s'y employait. C'était à qui rechercherait dans cet ouvrage précieux les exemples à mettre sous les yeux des princes; c'était à qui publierait un discours, une traduction nouvelle, des rapprochements intéressants entre l'histoire romaine et les événements contemporains; c'était à qui offrirait à un protecteur illustrissime la dédicace d'un Tacite tout nouvellement commenté. La mode était alors

aux méditations profondes sur les choses de la politique. En France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Angleterre, on estimait que l'historien latin avait légué à la postérité l'expérience des Césars, pour le plus grand profit des petits potentats contemporains (1).

L'enthousiasme des commentateurs politiques de Tacite dépassait cependant quelque peu la mesure.

Cent cinquante ans plus tard, Napoléon Bonaparte, traitant avec un suprême dédain ces rêveries de songe-creux philosophes qui ânonnaient les principes de la politique sans l'avoir jamais pratiquée, exprimait au sujet de Tacite et de ses admirateurs une opinion plutôt scandaleuse, qui menaçait de produire sur les théories des raisonneurs en chambre l'effet d'un grand coup de vent sur un château de cartes. Les *Annales* exaspéraient Napoléon. Au lendemain de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg, recevant au palais des Tuileries les membres de l'Institut, venus pour le congratuler (30 janvier 1806), l'Empereur, à brûle-pourpoint, interpella devant un groupe d'invités le secrétaire perpétuel de la docte assemblée, M. Suard (2) :

---

(1) M. Felice Ramorino, professeur à l'Institut des Études supérieures, à Florence, a mis en lumière ce grand succès des *Annales*, aux XVIe et XVIIe siècles, dans sa très intéressante étude : *Cornelio Tacito nella storia della Coltura*. Milano, U. Hœpli (deuxième édition), 1898.

(2) L'entretien est rapporté par Garat, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIIIe siècle*, t. II, p. 423 et suiv. Paris, 1820.

« N'est-il pas vrai, monsieur le secrétaire perpétuel, que Tacite, qui est un grand esprit, n'est pas du tout le modèle de l'histoire et des historiens? Parce qu'il est profond, lui, il prête des desseins profonds à tout ce qu'on fait et à tout ce qu'on dit. Mais il n'y a rien de plus rare que des desseins....

— Oui, Sire, partout ailleurs; mais rien de plus commun à Rome. Pendant les six cents années de la République, tout fut plan et exécution; et sous l'Empire, les maîtres du monde s'abandonnèrent bien à leurs passions, ils ne s'abandonnèrent pas au hasard. Rien de plus bizarre que Tibère et rien de plus réfléchi.

— Tacite devait prendre l'esprit de l'Empire dont il se faisait l'historien, et il y porte l'esprit de la République. Moi aussi, je voudrais la république, mais elle est impossible, et...

— Tacite, Sire, est de tous les écrivains de l'antiquité celui qui a le mieux entrevu l'union de la plus grande puissance du prince et de la plus grande liberté des peuples, et il appelle cela une félicité rare..

— N'importe, c'est l'historien d'un parti, et le peuple romain n'était pas du même parti que Tacite. Il aimait ces empereurs dont Tacite veut toujours faire peur, et on n'aime pas les monstres. Les monstruosités de l'Empire naisaient des factieux....

— Il n'y avait plus de peuple romain dans Rome, Sire; c'était une populace de toutes les parties de l'univers qui applaudissait à tout rompre le plus méchant empereur, devenu mau-

vais histrion, pourvu qu'elle eût, elle, du pain et les jeux du cirque.

— Et son style, le croyez-vous sans reproche? Après l'avoir lu, on cherche ce qu'il pense. Moi, je veux qu'on soit clair. Nous nous rapprocherions, vous et moi, monsieur Suard... »

Et l'entretien s'arrêta court. Ce n'était pas le moment pour M. Suard de défendre à coup de citations l'historien latin que l'Empereur paraissait juger en souveraine ignorance et que, cependant, cette première fois, il ménageait, car il n'avait pas dit toute sa pensée. Son aversion pour Tacite, très réfléchie, était plus profonde qu'il ne l'avait laissé entrevoir jusqu'alors. A deux ans de là, en Allemagne, après la paix de Tilsitt (1807), dans une conversation avec le poète Wieland, Napoléon avoua, sans ambages, sa rancune contre l'historien latin. « Il n'est pas juste, disait-il au poète, de peindre tout en noir comme l'a fait Tacite. C'est là un peintre habile, je vous l'accorde, un coloriste vigoureux et séduisant, mais qui ne songe qu'à l'effet qu'il va produire. L'histoire ne veut point d'illusions. Tacite n'a point assez approfondi les causes, il n'a point suffisamment développé les secrets motifs des événements; il n'a point assez scruté le mystère des actions et de l'esprit des temps, étudié leur mutuel enchaînement pour livrer à la postérité un jugement impartial et sain. Les empereurs romains n'étaient point, tant s'en faut, ces horribles monstres que Tacite nous a décrits (1). »

---

(1) V. Ramorino. *loc. cit.*, p. 106, note 125.

EUGÈNE BACHA

Le Génie de Tacite

La Création des Annales

BRUXELLES
H. LAMERTIN, libraire-éditeur
Rue du Marché-au-Bois, 8

PARIS
FÉLIX ALCAN, éditeur
Boulevard Saint-Germain, 108

1906

Lt 1.714.3

HARVARD COLLEGE
AUG 26 1908
LIBRARY

Constantius fund

A Edmond Glesener

I. — TACITE ET LA CRITIQUE

En dédiant au cardinal de Richelieu sa traduction des *Annales* de Tacite, bientôt célèbre sous le nom de *Belle infidèle*, Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, s'exprimait ainsi : « Tacit est depuis quinze cens ans l'oracle » de la Politique; on l'a traduit en toute langue; » il est en estime chez tous les peuples. On a » fait des sentences de toutes ses lignes, des » mystères de toutes ses paroles. Et si l'on » avait assemblé tous les livres qui ont esté fait » pour l'admirer ou pour l'éclaircir, il s'en pour- » rait faire une grande Bibliothèque. C'est luy » qui a engendré toute la politique d'Espagne et » de l'Italie; c'est dans ses docts escrits qu'on » s'est instruit en l'art de regner ; c'est luy que les » princes de la maison d'Autriche consultent » encore tous les jours dans la nécessité de leurs » affaires. »

Perrot d'Ablancourt disait vrai. Au XVIIe siècle, les écrivains politiques, sinon les chefs d'État, apprenaient l'art de gouverner les hommes dans les seules *Annales* de Tacite. Quel incomparable trésor de conseils pratiques n'était pas à leurs yeux l'œuvre de l'historien latin! Quel profit ne pouvait pas retirer de la méditation de ses livres

le courtisan qui ambitionnait la faveur d'un prince, ou le prince qui cherchait à consolider son autorité! Les diplomates italiens le répétaient depuis toujours : Tacite enseignait en politique « l'art d'être fort ». Preniez-vous la peine de le lire, il vous dévoilait par quels moyens habiles les premiers Césars avaient établi leur despotisme, par quels savants détours ils étaient parvenus à découvrir les menées secrètes de leurs ennemis, comment ils avaient réduit ceux-ci à l'impuissance. Dans des circonstances difficiles un prince voulait-il prendre un parti sûr, l'histoire de Tibère ou de Néron, telle que l'avait racontée l'admirable historien latin, était là pour le diriger. Il n'avait qu'à modeler sa conduite sur celle de ces empereurs : du coup, il réalisait le type idéal de l'homme d'État tout-puissant. Bardé d'impassible froideur et de défiance, capable d'être éhonté, sanguinaire, inhumain, il était passé maître dans l'art de gouverner les autres en les trompant.

Comme le disait Perrot, Tacite était l'oracle de la Politique.

Et, de fait, pendant les XVIe et XVIIe siècles, traductions et commentaires des *Annales* se succédèrent à l'envi. Tout le monde s'y employait. C'était à qui rechercherait dans cet ouvrage précieux les exemples à mettre sous les yeux des princes; c'était à qui publierait un discours, une traduction nouvelle, des rapprochements intéressants entre l'histoire romaine et les événements contemporains; c'était à qui offrirait à un protecteur illustrissime la dédicace d'un Tacite tout nouvellement commenté. La mode était alors

aux méditations profondes sur les choses de la politique. En France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Angleterre, on estimait que l'historien latin avait légué à la postérité l'expérience des Césars, pour le plus grand profit des petits potentats contemporains (1).

L'enthousiasme des commentateurs politiques de Tacite dépassait cependant quelque peu la mesure.

Cent cinquante ans plus tard, Napoléon Bonaparte, traitant avec un suprême dédain ces rêveries de songe-creux philosophes qui ânonnaient les principes de la politique sans l'avoir jamais pratiquée, exprimait au sujet de Tacite et de ses admirateurs une opinion plutôt scandaleuse, qui menaçait de produire sur les théories des raisonneurs en chambre l'effet d'un grand coup de vent sur un château de cartes. Les *Annales* exaspéraient Napoléon. Au lendemain de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg, recevant au palais des Tuileries les membres de l'Institut, venus pour le congratuler (30 janvier 1806), l'Empereur, à brûle-pourpoint, interpella devant un groupe d'invités le secrétaire perpétuel de la docte assemblée, M. Suard (2) :

---

(1) M. Felice Ramorino, professeur à l'Institut des Études supérieures, à Florence, a mis en lumière ce grand succès des *Annales*, aux XVIe et XVIIe siècles, dans sa très intéressante étude : *Cornelio Tacito nella storia della Coltura*. Milano, U. Hœpli (deuxième édition), 1898.

(2) L'entretien est rapporté par Garat, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIIIe siècle*, t. II, p. 423 et suiv. Paris, 1820.

« N'est-il pas vrai, monsieur le secrétaire perpétuel, que Tacite, qui est un grand esprit, n'est pas du tout le modèle de l'histoire et des historiens? Parce qu'il est profond, lui, il prête des desseins profonds à tout ce qu'on fait et à tout ce qu'on dit. Mais il n'y a rien de plus rare que des desseins....

— Oui, Sire, partout ailleurs; mais rien de plus commun à Rome. Pendant les six cents années de la République, tout fut plan et exécution; et sous l'Empire, les maîtres du monde s'abandonnèrent bien à leurs passions, ils ne s'abandonnèrent pas au hasard. Rien de plus bizarre que Tibère et rien de plus réfléchi.

— Tacite devait prendre l'esprit de l'Empire dont il se faisait l'historien, et il y porte l'esprit de la République. Moi aussi, je voudrais la république, mais elle est impossible, et...

— Tacite, Sire, est de tous les écrivains de l'antiquité celui qui a le mieux entrevu l'union de la plus grande puissance du prince et de la plus grande liberté des peuples, et il appelle cela une félicité rare..

— N'importe, c'est l'historien d'un parti, et le peuple romain n'était pas du même parti que Tacite. Il aimait ces empereurs dont Tacite veut toujours faire peur, et on n'aime pas les monstres. Les monstruosités de l'Empire naisaient des factieux....

— Il n'y avait plus de peuple romain dans Rome, Sire; c'était une populace de toutes les parties de l'univers qui applaudissait à tout rompre le plus méchant empereur, devenu mau-

vais histrion, pourvu qu'elle eût, elle, du pain et les jeux du cirque.

— Et son style, le croyez-vous sans reproche? Après l'avoir lu, on cherche ce qu'il pense. Moi, je veux qu'on soit clair. Nous nous rapprocherions, vous et moi, monsieur Suard... »

Et l'entretien s'arrêta court. Ce n'était pas le moment pour M. Suard de défendre à coup de citations l'historien latin que l'Empereur paraissait juger en souveraine ignorance et que, cependant, cette première fois, il ménageait, car il n'avait pas dit toute sa pensée. Son aversion pour Tacite, très réfléchie, était plus profonde qu'il ne l'avait laissé entrevoir jusqu'alors. A deux ans de là, en Allemagne, après la paix de Tilsitt (1807), dans une conversation avec le poète Wieland, Napoléon avoua, sans ambages, sa rancune contre l'historien latin. « Il n'est pas juste, disait-il au poète, de peindre tout en noir comme l'a fait Tacite. C'est là un peintre habile, je vous l'accorde, un coloriste vigoureux et séduisant, mais qui ne songe qu'à l'effet qu'il va produire. L'histoire ne veut point d'illusions. Tacite n'a point assez approfondi les causes, il n'a point suffisamment développé les secrets motifs des événements; il n'a point assez scruté le mystère des actions et de l'esprit des temps, étudié leur mutuel enchaînement pour livrer à la postérité un jugement impartial et sain. Les empereurs romains n'étaient point, tant s'en faut, ces horribles monstres que Tacite nous a décrits (1). »

---

(1) V. Ramorino. *loc. cit.*, p. 106, note 125.

Et Napoléon aurait voulu qu'on le prouvât, comme il aurait voulu, d'ailleurs, qu'on renonçât une bonne fois à ces idées saugrenues en matière de gouvernement des peuples que, dans leur solennelle inconscience et à l'imitation de Tacite, les gens de lettres, notamment les philosophes du XVIIIe siècle, s'étaient donné le droit de répandre dans le public (1). Même Montesquieu, disait-il à son aide-de-camp, le duc de Narbonne (2), avec lequel il s'entretenait (1812) de l'École normale, récemment fondée à Paris, même Montesquieu, avec son esprit merveilleux, avait perdu son temps à ressasser des idées de rhéteur, conçues en dehors de la réalité des choses et d'une fausseté navrante. « Le XVIIIe siècle, hormis Fré-
» déric II, n'entendait rien à l'art de gouverner.
» Celui-là seul avait appris la politique en faisant
» la guerre. Le reste, et les gens de lettres surtout,
» y compris Montesquieu, singeaient Tacite et ne
» voyaient rien au delà, et Tacite, vous le
» savez, ajoutait l'Empereur, fausse l'histoire pour
» peindre éloquemment. Il calomnie l'Empire; il
» est de la minorité, du vieux parti de Brutus et
» de Cassius. C'est un sénateur mécontent, un
» boudeur d'*Auteuil*, qui se venge, la plume à la
» main, dans son cabinet. Il a des rancunes
» d'Aristocrate et de Philosophe tout à la fois; il
» subtilise avec mauvaise humeur et ne comprend

---

(1) Il fit publier en 1806, dans le *Journal des Débats* (11 et 21 février), deux articles contre les admirateurs de Tacite.

(2) Villemain rapporte l'entretien dans ses *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*. 1854, Paris, p. 106-7.

» pas la grande unité de l'Empire, cette unité qui,
» même avec des Princes médiocres ou à moitié
» fous, tenait tant de peuples dans l'obéissance de
» l'Italie romaine. Le règne des Empereurs fut
» une grande ère d'égalité, sauf l'esclavage domes-
» tique, s'entend. Il donna au monde ce qu'aime
» aujourd'hui la France. Claude même fut popu-
» laire, en nationalisant Romains tous les peuples
» d'Occident, du Danube à l'Èbre et du Rhin à la
» Seine. Tacite dit que le peuple regretta Néron.
» Cela prouve que, pour le temps, la bonté de
» l'institution l'emportait même sur les crimes de
» l'homme. Et cependant l'historien ne songe pas
» aux conséquences de cet aveu qui lui échappe,
» et il continue sa guerre sourde, même contre
» Vespasien, un des plus grands hommes de
» l'Empire. Il faut, en toute cette matière, re-
» dresser les préjugés d'école ou les malices de
» salon, et surtout en préserver les maîtres futurs
» de la jeunesse. »

Comme bien on pense, ces jugements téméraires ont été laissés pour compte à l'irascible empereur. Ils n'ont en rien diminué le crédit de Tacite ; au contraire, ils l'ont fortifié. De quel droit Napoléon, si vexé de l'ignorance des écrivains politiques, tranchait-il la question de la véracité de Tacite, laquelle relève uniquement de la critique historique? C'est à nous, et à nous seuls, ont répliqué les savants, à dire si Tacite a apporté à la composition de son œuvre les qualités requises de l'érudit consciencieux! C'est à nous à rechercher si ses allégations sont confirmées par d'autres témoignages, s'il a puisé aux meil-

leures sources, s'il a pu s'abstraire de ses préjugés de caste, de ses rancunes personnelles et se tenir en garde contre les séductions du mensonge et de la calomnie. Et, les savants, piqués au vif, se sont remis à l'œuvre. Ils ont passé en revue, la loupe à la main, tous les chapitres des *Annales*. A force de conjectures, ils ont essayé de déterminer quelles pouvaient avoir été les sources de l'historien dans les différentes parties de son œuvre. Ils ont essayé de découvrir ce qu'il devait à ses devanciers aujourd'hui perdus, quelle conception il avait eue de ses devoirs, dans quel esprit il avait poursuivi ses recherches (1). On a dressé des cartes de l'Empire d'après les *Annales*, on a rapproché du texte de celles-ci tous les passages correspondants des auteurs, on s'est efforcé d'identifier tous les personnages — il y en a des centaines — dont

(1) V. M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 2e partie, p. 240 Le plus remarquable travail du genre est celui de M. Fabia, *Les Sources de Tacite dans les Histoires et dans les Annales*. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Bordin 1891. Paris, Imprimerie nationale, 1893. M. Fabia conclut, p. 451 : « Dans les *Annales*, Tacite a toujours eu une source principale : Aufidius Bassus, probablement, pour les règnes de Tibère et de Caligula et pour la plus grande partie du règne de Claude, Cluvius Rufus pour la fin du règne de Claude et pour le règne de Néron. » M. G. Boissier (*Journal des Savants*, 1895, p. 413) termine la critique de l'ouvrage de M. Fabia, en disant : « La question des sources de Tacite n'est pas définitivement résolue; et si M. Fabia, après un si grand effort de sagacité et de science, n'est pas arrivé à la résoudre, je crains bien qu'elle ne reste encore longtemps obscure. »

l'historien nous a transmis le nom, et on n'a rien trouvé qui pût ébranler son autorité.

Sans doute, Tacite ne s'est pas toujours défendu de juger les hommes avec une excessive sévérité. Sans doute, son profond pessimisme l'a conduit à aggraver les torts de la société qu'il dépeignait, mais, hormis cette regrettable tendance à l'exagération, il n'a jamais failli au devoir — qu'il affirme s'être imposé (1) — de rapporter les faits historiques en toute impartialité. Il a travaillé ses *Annales* avec infiniment de conscience, soutenu qu'il était dans l'accomplissement d'une tâche ingrate par l'amour le plus pur de la vérité. Et les savants ont conclu : Tacite est un historien de tout premier ordre, mieux que cela, c'est un des plus nobles esprits, un des plus grands caractères qui se soient jamais rencontrés parmi les hommes. En maints endroits de son livre, l'écrivain laisse, en effet, parler son cœur. Il dévoile des sentiments de tristesse profonde au spectacle des infamies, des crimes, des ignominies sans nom que sa plume doit décrire. Il souffre dans sa dignité d'homme de tant de lâchetés et de scélératesses qui provoquèrent la mort de citoyens vertueux, et il exhale éloquemment sa plainte. En fermant son livre, on garde l'impression d'avoir prêté l'oreille à la parole d'un homme sincère; on rend hommage à sa probité, à la noblesse de ses sentiments autant qu'à la grandeur de son génie; on est convaincu de sa véracité, et on fait erreur.

---

(1) V. *Ann.*, I, 1.

II. — TACITE GÉNIE CRÉATEUR

POUR n'être pas allé au fond des choses, on s'est mépris sur le véritable caractère des *Annales*. Tacite, en composant son ouvrage, était mû par une pensée qu'il lui importait de tenir soigneusement cachée. Il avait le dessein d'en imposer à ses lecteurs, de tromper leur confiance, de les mystifier. Romancier de génie, il ambitionnait de faire passer pour de l'histoire des contes de son invention. Artiste très clairvoyant, il savait qu'en transposant dans la réalité du passé ses créations mirifiques, il leur donnerait l'apparence de la vie sans laquelle il lui était impossible de dissimuler leur inanité.

Pour que la supercherie ne fût pas soupçonnée, qu'avait-il à faire? Une chose élémentaire : créer l'illusion de sa véracité, paraître consciencieux, feindre le plus ardent amour de la vérité, jouer le rôle de l'historien grave qui compulse les textes, cite des sources, compare et soupèse les témoignages des auteurs et se défend de rien avancer si ce n'est après de minutieuses recherches. Or, ce rôle de l'historien véridique, Tacite l'a joué magistralement. Il l'a joué avec une finesse si

malicieuse, qu'on n'est point parvenu à découvrir dans quel esprit cet artiste incomparable avait composé les *Annales*, quelle était l'essence de cette œuvre, à quel genre elle appartenait, en quelle estime il fallait tenir son contenu.

Il est établi aujourd'hui, que Tacite a consacré la dernière période de sa vie (55 à 120 après J.-C.) à écrire l'histoire lamentable des cinquante premières années de l'Empire (14-68 après J.-C.), et il paraît avéré qu'il s'est mis à l'œuvre après avoir lu, dans un esprit impartial, ce qu'il y avait à lire sur le sujet très vaste qu'il se disposait à traiter. On lui attribue le mérite d'avoir, à l'occasion, pris connaissance de tout ce qui pouvait éclairer son jugement ou enrichir son savoir. Journaux du temps, rapports des séances du Sénat, mémoires des contemporains, ouvrages des historiens les plus dignes de foi, il a, ce semble, tout compulsé, annoté, dépouillé, pour être à même de raconter en détail et très exactement ce qui s'était passé au Sénat, dans les provinces romaines, au delà des frontières, au palais impérial, sous le règne des cinq premiers Césars. Écrivain sans rival, il a coulé dans une forme prestigieuse la matière de ses recherches. Comme il était doué de l'imagination dramatique, il a pu composer des récits attachants, d'une concision très expressive, sans jamais sacrifier, cependant, un détail essentiel ou véridique à l'effet littéraire ou à la beauté du style. Il a dit tout ce qu'il savait ou tout ce qu'il croyait devoir dire.

C'est ce que l'on prétend; il n'en est rien.

Il semble que l'auteur des *Annales* se soit

borné à reproduire artistement le contenu de ses sources ; en réalité, il a fait tout autre chose. Il a présenté sous la forme d'une composition historique des fictions de la plus audacieuse fantaisie. En recourant à divers procédés et en subissant les lois de son génie, il a composé, avec de l'histoire, des contes extravagants, vains, mensongers, aussi éloignés que possible de la réalité, vraisemblable. Le grand poète qu'était Tacite a imaginé, créé, inventé les *Annales*. Ce n'est pas comme on le veut, à un travail d'habile marqueterie que l'artiste s'est employé patiemment ; ce n'est pas à rechercher les discours des sénateurs et à les reproduire, à suivre sur une carte la marche des armées romaines en pays ennemi, à reconstituer les débats d'un procès, à démêler les intrigues de cour qu'il a appliqué les dons admirables de l'esprit que la nature lui avait prodigués ; c'est à créer des histoires émouvantes, des fables tragiques, des sujets de drames ; c'est à imaginer les antécédents d'actions pathétiques, à forger des joûtes oratoires, à supposer des situations invraisemblables, à concevoir des projets absurdes, des expéditions prodigieuses, des scènes de prétoire mélodramatiques, des crimes impossibles, c'est à tout cela que le poète a dépensé, dans la pénible jouissance de la création, les forces de son merveilleux génie.

J'insiste. Tacite, dans les *Annales*, n'a pas reproduit en historien, avec beaucoup d'ordre, ce que d'autres avaient dit avant lui ; il a fait œuvre originale de romancier ; il a inventé. Il n'a pas démarqué les auteurs ni résumé des documents :

il a créé. Il n'a point passé ses journées dans les dépôts d'archives ou dans les bibliothèques à rechercher le détail précis d'histoires qu'il aurait voulues minutieusement exactes; il a œuvré en artiste dans son cabinet de travail, où, sous l'effort de la méditation, ont pris vie dans sa pensée les variantes de contes, les antithèses d'images, les idées paradoxales, les suppositions dérisoires, les contre-vérités qui sont, nous l'allons voir, la substance même de ses créations.

A première vue — disons-le tout de suite — il n'y a là rien d'impossible. Telles qu'elles sont, les *Annales* peuvent aussi bien avoir été écrites par un conteur de fables que par un historien, et l'on n'a pas le droit de préjuger, avant examen, l'esprit dans lequel le poète les a composées. On ne peut pas dire à priori si l'ouvrage qu'il nous a laissé est une œuvre d'histoire probe ou un mensonge poétique, si l'auteur a évoqué le souvenir de choses advenues réellement ou s'il a pris plaisir à déployer devant notre imagination des fictions décevantes, car, en admettant qu'il ait présenté celles-ci sous la forme d'annales véridiques, qu'il ait introduit dans ses récits des personnages réels et situé ses fables dans des lieux connus, il nous aurait laissé une œuvre romanesque que rien ne distinguerait, en apparence, d'une reconstitution historique. L'essence du roman — si roman il y a — est de créer l'illusion de la réalité; l'essence du mensonge — si mensonge il y a — est de créer l'illusion de la vérité. Nous n'avons donc aucune raison de croire à priori que les *Annales* sont une compo-

sition d'histoire plutôt qu'une création fantaisiste; nous avons le droit de prétendre, au contraire, qu'elles peuvent tout aussi bien être une création fantaisiste qu'une composition d'histoire.

Mais comment l'auteur des *Annales* aurait-il pu imaginer, même avec de l'érudition, un roman pseudo-historique dans lequel défilent un nombre prodigieux de personnages ayant tous leur nom et leur caractère propre, leur biographie esquissée en quelques phrases, leur psychologie définie d'un trait, et qui jouent chacun leur rôle dans cette suite ininterrompue d'intrigues, de machinations, de démêlés, d'affaires de toutes sortes? Où est l'artiste capable d'inventer pareil monde? Où est le poète capable de donner la vie à cette multitude d'individus si bien différenciés? Créer l'hypothèse du roman des *Annales*, n'est-ce pas présupposer chez un auteur une puissance d'invention fantastique et imaginer un fait en dehors de toute réalité possible? On ne se refusera pas à admettre que Tacite a imaginé les *Annales* lorsqu'on aura reconnu, par l'analyse de son travail d'art, que, pour créer, le poète a eu recours à quelques procédés caractéristiques; qu'il a multiplié les variations sur un même thème et donné des répliques de contes; que ses conceptions poétiques ont été imposées à son esprit par les seules lois de son génie dramatique. Je ferai remarquer toutefois, dès à présent, qu'en ce qui regarde l'invention du détail, il ne se pouvait pas que Tacite fût jamais à court d'idées, car il tenait en sa possession le moyen le plus sûr d'avoir toujours quelque chose à dire sur les personnages,

qu'il introduisait dans ses contes : il en disait systématiquement du mal. Il leur composait une personnalité, une biographie, un caractère en leur attribuant des défauts, des vices, une tare quelconque, avec la même facilité qu'un dessinateur enlaidit d'un trait une silhouette. Pour avoir la psychologie ou l'histoire de ses personnages secondaires, le poète a exploité le fonds inépuisable des imputations calomnieuses. Voulait-il mettre en scène une femme : il la disait vicieuse, intrigante, adultère. Voulait-il tracer le portrait d'un homme : il avait le choix entre tous les genres d'ignominies. Jeunesse dissipée ou vieillesse honteuse, servilisme dégradant ou révoltant cynisme, perfidie, luxure, lâcheté, vilenie, abrutissement par la crapule ou la débauche, cupidité insatiable ou prodigalité ruineuse, il déroulait devant son esprit la série aussi indéfinie que banale des immoralités et il se décidait pour l'une ou pour l'autre. Méprise fatale de la critique : elle a pris pour l'expression du pessimisme le plus réfléchi, pour la caractéristique fondamentale de l'esprit de Tacite, son procédé d'invention le plus usuel. Elle a pris pour la peinture réaliste de types ignobles la combinaison toute idéale de traits de mœurs antithétiques.

Mais il y a mieux qu'une objection théorique à opposer à notre définition des *Annales*. Il y a tels faits qui s'accordent mal avec elle et, pour le dire sans ambages, ne souffrent pas qu'on la défende. Et d'abord, Tacite nous déclare à plusieurs reprises que ce qu'il nous rapporte est certain. Il nous apprend, comme une chose très naturelle, qu'il a

consulté les meilleures sources pour savoir à quoi s'en tenir sur tel ou tel détail et que, le cas échéant, il s'est borné à reproduire le contenu des pièces d'archives qu'il avait compulsées. Il cite ses auteurs, rapporte sous leur nom les assertions dont il ne veut pas prendre la responsabilité, et dit très catégoriquement, à l'occasion, qu'il a interrogé la tradition, les souvenirs des contemporains, les mémoires de personnages haut placés, les documents officiels, les journaux de l'époque, les auteurs les plus estimables. Toutes les garanties possibles de véracité, il nous les offre. Nous voyons comment il a travaillé, nous avons la preuve qu'il était très au fait des exigences de son métier d'historien et, en conséquence, nous sommes tenus d'ajouter foi à sa parole, d'accepter les témoignages de probité qu'il nous présente, de croire à sa moralité.

D'accord. Mais, si nous ne sommes pas autorisés à mettre en doute la sincérité de ses affirmations, nous avons cependant le droit de n'être pas dupes d'une loyauté qui pourrait être feinte. Nous avons le devoir de nous méfier. Nous pouvons toujours nous demander si ces déclarations, l'auteur ne les a pas faites dans un dessein malicieux, pour donner le change. Celui qui dit la vérité éprouve-t-il le besoin de le faire remarquer avec autant d'insistance? Se croit-il tenu de multiplier les preuves de sa véracité? N'est-ce pas, au contraire, l'unique façon d'accréditer des mensonges que d'offrir, avec naturel, toutes les garanties possibles de grande probité? Que cela soit ou non agréable à découvrir, le fait

est que, pour paraître avoir composé dans les règles une œuvre véridique, Tacite a feint de s'être comporté toujours en historien consciencieux, et qu'il a mis toute sa malice à se jouer de la confiance et de la curiosité de ses lecteurs. Tantôt il affecte d'avoir consulté les journaux du temps ou les archives sénatoriales pour élucider certains détails; tantôt il donne à croire qu'il a comparé les allégations divergentes des auteurs et qu'il s'abstient de prendre parti dans l'impossibilité de connaître exactement la vérité. Ici, il déclare ne pas vouloir s'en tenir au témoignage, toujours suspect, des historiens et il prétend prendre ses informations dans les mémoires des contemporains; là, il laisse supposer qu'il reproduit simplement, sans addition, l'opinion ou les idées d'un auteur de bonne renommée. Et, dans chacun de ces cas, il a glissé au milieu de son récit un très adroit mensonge. En réalité, il n'a pas effectué la recherche dont il parle; l'auteur invoqué n'affirmait pas plus ce qu'il lui fait dire que les mémoires d'Agrippine ou de Corbulon ne relataient ce qu'il feint d'y avoir trouvé. Il a inventé le contenu de ses sources et le prétendu usage qu'il aurait fait de celles-ci, comme il a inventé tous les contes invraisemblables, paradoxaux, dérisoires qui remplissent ses seize livres d'*Annales*. Quand il se réclame d'une source, c'est qu'il a quelque raison insidieuse de le faire. S'il affecte de s'en rapporter au témoignage d'autres écrivains, c'est pour avoir l'occasion de forger et d'opposer l'une à l'autre deux affirmations contradictoires et se donner le malin plaisir d'infirmer, sans qu'il y

paraisse, le crédit des historiens qui l'ont précédé. S'il feint d'avoir trouvé dans les mémoires d'Agrippine ou de Corbulon l'aveu d'une pensée secrète ou la révélation d'une action blâmable, c'est qu'il a recours à son procédé habituel de faire avouer par les acteurs de ses drames les idées, les sentiments, les actes répréhensibles qu'il leur impute. S'il en appelle au témoignage isolé de Pline, de Cluvius ou de Fabius Rusticus, c'est qu'il a inventé un fait par trop invraisemblable et qu'il estime devoir endormir la défiance de son lecteur en paraissant le leur emprunter (1).

(1) Il feint d'avoir trouvé dans les historiens et les récits des sénateurs contemporains la proposition dérisoire qu'il attribue à Adgandestrius et le refus du Sénat qu'il y oppose (II, 88); d'avoir trouvé dans les *Acta senatus* la proposition dérisoire qu'il prête à Cerialis Anicius (XV, 74); d'avoir trouvé dans les mémoires de Corbulon le fait absurde qu'il met à la charge de Petus et que, pour donner le change, il déclare lui-même « peut-être inventé » (XV, 16); d'avoir trouvé dans les mémoires d'Agrippine, mère de Néron, la demande secrète d'Agrippine, veuve de Germanicus, et le refus de Tibère, lesquels n'auraient été recueillis, selon lui, par aucun historien (IV, 53). [La visite de Tibère à Agrippine (IV, 53) est la réplique antithétique de la visite d'Agrippine à Tibère (IV, 52).] Il feint de s'en rapporter 1° soit au témoignage des écrivains du temps, soit au témoignage oral des vieillards pour faire passer ses inventions, par trop invraisemblables, du supplice illégal infligé à la fille de Séjan (V, 9), des outrages de Néron à l'innocence de son frère (XIII, 17), des instructions secrètes de Tibère à Pison (III, 16); 2° au témoignage de Pline l'Ancien pour faire passer son invention, par trop invraisemblable, de la conduite militaire d'Agrippine (I, 69); 3° au témoignage de Fabius Rusticus pour faire passer son invention, par trop invraisemblable, de la démarche de Silvanus auprès de Fenius (XV, 61). Il feint de rapporter d'après des on-dit les paroles

Ainsi, — c'est la vérité cachée que nous révélera l'analyse des *Annales*, — Tacite les a conçues et composées dans un esprit de duplicité. Le poète avait l'hystérie du mensonge. Le besoin de mentir

---

arrogantes qu'il prête à Mithridate (XII, 21), l'empoisonnement par Néron de ses affranchis Doryphore et Pallas (XIV, 65), la proposition absurde qu'il attribue à Getulicus (VI, 30), l'empoisonnement de Martine par ordre de Tibère (III, 7). Pour accréditer son histoire invraisemblable de la conjuration de Pison, il dit que l'organisation de celle-ci fut dévoilée par ceux qui rentrèrent à Rome après la mort de Néron (XV, 73). Pour faire passer ses inventions par trop invraisemblables des désirs incestueux d'Agrippine et de Néron (XIV, 2), du désir de Néron de voir sa mère nue (XIV, 9), du désir de Néron de destituer Burrhus (XIII, 20). il feint de s'en rapporter aux témoignages de Cluvius, de Fabius Rusticus, de Pline et des autres historiens, auxquels il prête des opinions contradictoires. Pour accréditer son invention du meurtre de Germanicus par Tibère, il feint de s'en rapporter au témoignage des auteurs, auxquels il attribue vaguement des opinions contradictoires. Il accuse les historiens, les uns de mauvaise foi, les autres de crédulité (III, 19). Il prétend que les traditions sont contradictoires sur une question qu'il se pose (XII, 24). A propos d'un fait véridique, il prétend que les historiens, d'accord sur un point, se contredisent sur un autre (IV, 65). Il feint de s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs pour présenter les deux avis contradictoires donnés à Plautus (XIV, 59). Il met en marge d'une anecdote des réflexions philosophiques. Sous couleur de méditations graves, il oppose l'un à l'autre, sans conclure, des systèmes contradictoires (VI, 22). Pour pouvoir calomnier Tibère sans qu'il y paraisse, il feint d'avoir vainement cherché dans les auteurs et dans les *Acta diurna* si Antonia, mère de Germanicus, était citée parmi les personnes présentes aux funérailles de son fils (III, 3). Il feint d'avoir vainement cherché le lieu de naissance d'un personnage infime, apparié à un autre, dont il indique, par contre, la cité originaire (VI, 7); d'avoir effectué de vaines recherches sur le début et la fin d'une histoire d'imposture qu'il invente et qu'il

était le principe et la fin de toutes ses inventions. Il s'est trouvé que chez lui les facultés créatrices étaient alliées aux dispositions psychiques de l'homme qui ment; que celles-ci, souvent congéni-

---

développe largement (V, 10). Pour pouvoir attribuer à Tibère des attitudes fausses et opposées, il feint de n'oser rien affirmer de précis au sujet des élections consulaires, tant il aurait trouvé de contradictions dans les historiens et dans les discours du prince (I, 81). Il feint de taire, par respect « pour leurs ancêtres », les noms des chevaliers qui se seraient déshonorés en montant sur les planches (XIV, 14). Il dénonce lui-même, pour donner le change, l'invraisemblance du mariage public de Silius et de Messaline (cf. la réplique du mariage public de Néron et de Phytagore, XV, 37) et feint d'avoir raconté seulement ce que les vieillards avaient dit et écrit (XI, 27). Il feint d'avoir raconté d'après les écrivains les plus nombreux et les plus dignes de foi l'empoisonnement de Drusus par Séjan. Il présente comme une calomnie, dont il dénonce lui-même l'absurdité, pour donner le change, son invention de l'empoisonnement de Drusus par Tibère. Il déclare vrais ses récits qui sont mensongers (IV, 10-11). Il attribue à la plupart des auteurs une opinion inadmissible pour leur en opposer une autre, la sienne, celle-ci raisonnable (IV, 57). Il feint d'ignorer l'origine de la conjuration de Pison (XV, 49); d'avoir vainement recherché les vrais sentiments de Tibère dans le procès de Lepida (III, 22). Il suppose deux opinions contradictoires sur les causes de l'incendie de Rome (XV, 38); il déclare sur la foi d'un prétendu bruit public que pendant l'incendie de Rome, Néron aurait déclamé la ruine de Troie, ce qui s'accorde mal avec ce qu'il vient de dire du retour à Rome de Néron, alors à Antium, pour organiser des secours (XV, 39). Il se réclame d'un on-dit pour pouvoir écrire que les Bretons auraient eu quatre-vingt mille morts dans un combat qui n'aurait coûté la vie qu'à quatre cents Romains (XIV, 37). Il crée une divergence d'opinions sur les motifs qui auraient incité Tibère à ne pas fréquenter les spectacles. Pour pouvoir incriminer sa conduite, il feint de rapporter d'après les auteurs une calomnie qu'il refute (I, 76). Il incrimine la conduite d'Agrippine

tales à la nature des artistes, ont pénétré et stimulé celles-là, et qu'elles ont concouru ensemble à la production d'une œuvre d'art d'une richesse d'idées incomparable.

Aussi bien, l'auteur des *Annales* n'a pu se défendre d'attester à tous les chapitres de son livre qu'il avait le tempérament du menteur. Une loi, d'application constante, veut que le poète exprime son moi dans ses créations idéales, et que la psychologie des êtres imaginaires qu'il crée soit le reflet de la sienne propre. Or, lisez les *Annales* et observez que les personnages qui les rem-

---

par la bouche de Tibère; puis, feignant l'équité, il refute la calomnie qu'il vient de créer (VI, 25). Afin qu'il soit vraisemblabe que Tibère aurait ordonné le meurtre de Germanicus, comme tout son conte tend à le faire croire, il crée des divergences d'opinions au sujet de la mort du jeune prince et il argue de l'incertitude des faits historiques les plus importants (III, 18). Il invente la défense de Pison (III, 14). Il feint de s'en rapporter au témoignage de Pline pour faire passer son invention par trop incroyable du rôle d'Antonia dans son imaginaire complot de Pison. Il dénonce lui-même, pour donner le change, l'invraisemblance de son allégation (XV, 53). Il invente une phrase d'une lettre imaginaire de Tibère, pour lui faire avouer les tortures de son âme (VI, 6); un registre, tenu au jour le jour, des plaintes, des actes et des tortures de Drusus (VI, 24); un discours de Tibère au Sénat, qu'il dit s'être conservé (II, 63); une lettre de Tibère qui déclare vaines et exagérées les plaintes contre les excès du luxe (III, 53); une lettre de Tibère qui repousse la demande des Espagnols de lui élever un temple, à l'exemple de l'Asie (IV, 37); un discours de Corbulon qu'il résume (XV, 26); le discours de Claude en faveur des Éduens (ce discours est tout différent de celui qui est conservé sur les tables de bronze à Lyon. Cf. Nipperdey, *Ab excessu divi Augusti*, p. 277-281 et Fabia, *loc. cit.*, p. 330); des vers anonymes qui attaquaient la cruauté de

plissent, marqués tous de la même tare, sont dissimulés et menteurs. Ouvrez le livre au hasard, détachez-en n'importe quel portrait, n'importe quel drame, vous aurez sous les yeux les faits et gestes de gens hypocrites. Les types imaginés par le poète parlent invariablement contre leur pensée, essayent d'induire les autres en erreur, répandent de fausses nouvelles, feignent des sentiments contraires à ceux qui les animent, trompent la confiance d'autrui, sont faux, traîtres, fourbes, calomniateurs, jouent de bons tours et font des dupes. Dans les *Annales*, tout le monde ment, tout le monde trompe. Le poète a conçu invariablement

---

Tibère, son orgueil et sa mésintelligence avec sa mère (I, 72); des mémoires envoyés au Sénat (VI, 47). Il oppose ses *Annales* aux journaux de la ville, dont il parle avec dédain (XIII, 31); il oppose aux anciennes et glorieuses histoires du peuple romain ses *Annales*, dont il feint de déplorer le médiocre intérêt. Il déplore, comme s'ils étaient vrais, les faits scandaleux qu'il invente (IV, 32-33). Il oppose les paroles inconnues de Sabius Flavius au discours de Sénèque, qu'il dit — et il y a lieu de le croire — avoir été publié (XV, 67). Il feint d'avoir rapporté des faits que la plupart des écrivains avaient négligés (VI, 7); d'avoir fait un choix parmi tous les avis qu'il aurait pu rapporter et de poursuivre un but moral en écrivant de l'histoire (III, 65); de ne rien comprendre à la haute fortune de Claude et d'être convaincu de la vanité des choses humaines (III, 18); de reproduire, pour la réfuter, une allégation de quelques historiens, qu'il invente (XVI, 6). Il affecte d'être impartial en reconnaissant des vertus à son siècle (III, 55). Il déclare vrai, un fait invraisemblable qu'il invente (XII, 43). Pour paraître dire la vérité sur Rufus, qu'il abîme, il feint de ne pas répéter les mensonges qui auraient couru sur son compte, mais de rougir de sa conduite (XI, 21), etc. Il faut le croire lorsqu'il dit qu'il rapporte d'après les écrivains du temps l'empoisonnement de Claude par Agrippine (XII, 67) (Cf. Pline, *Hist. natur.*, XXII, 22; II, 23, 3).

des actes de duplicité, il a invariablement nanti ses personnages de fausseté, de dissimulation, d'hypocrisie, parce qu'il a exprimé son moi dans ses créations dramatiques, qu'il a tiré celles-ci de son propre fonds, s'est dédoublé en elles, leur a imprimé sa mentalité.

Soit, dira-t-on. On pourrait encore admettre que Tacite n'est pas croyable lorsqu'il proteste de sa grande honnêteté, on pourrait renoncer à la première preuve de sa véracité en lui refusant le droit d'en répondre lui-même. Mais qu'à cela ne tienne! Un autre fait plaide en faveur de la parfaite probité de l'auteur des *Annales* ou, mieux, la démontre d'une manière irréfragable. Et ce fait, le voici. Ce que Tacite nous raconte de si surprenant, nous le trouvons rapporté ailleurs. L'historien des *Annales* n'est pas seul à nous relater les crimes abominables des Césars, le meurtre de Germanicus par Tibère, les scélératesses de Séjan, les atrocités commises par Néron, la conjuration de Pison, et toutes ces infamies dont son ouvrage est rempli. Sans parler de Dion Cassius, qui vivait un siècle après l'auteur des *Annales* et qui, avec le sans-gêne des écrivains anciens, le copie tout entier, l'arrange, le développe, le reproduit à sa manière dans sa compilation de l'*Histoire romaine* (1), sans parler, dis-je, de Dion

(1) Dion Cassius a écrit, d'après les *Annales* de Tacite, d'après les biographies de Suétone et d'après d'autres sources, aujourd'hui perdues, les livres LVII-LVIII, LX, LXI-LXIII de son *Histoire romaine*, relatifs aux règnes de Tibère, de Claude et de *Néron*.

Cassius, il y a Suétone, l'auteur des *Douze Césars*, le contemporain de Tacite, avec lequel il s'est rencontré chez leur ami commun Pline le Jeune. Suétone a écrit un ouvrage aussi différent qu'il est possible de celui de Tacite. Cependant, telles allégations des deux auteurs concordent. Le second confirme en maints endroits ce que dit le premier. Si vous prétendez que Tacite, romancier de génie, a inventé le contenu des *Annales*, vous devez prétendre que Suétone, doué de la même imagination mélodramatique, a été amené par le plus pur hasard à inventer les mêmes faits, car Suétone, au fond, ne dit pas autre chose que Tacite. C'est exact. On trouve bon nombre de faits mentionnés par les deux auteurs, ceux-ci de la même manière, ceux-là différemment. En général, les allégations de Tacite sont plus explicites que celles de Suétone, bien que, pour certains détails, ce dernier affecte plus de précision. Mais après? Quelques érudits allemands ont rapproché avec infiniment de soin les passages correspondants des deux écrivains et, malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à établir si Tacite et Suétone avaient composé leurs ouvrages, essentiellement différents, d'après une source commune, ou bien si l'un devait quelque chose à l'autre, ou encore si, ayant travaillé chacun de leur côté, ils s'étaient totalement ignorés. Les uns disent : Tacite et Suétone n'ont pas eu les mêmes sources. Les autres affirment le contraire. Celui-ci croit que Suétone n'a rien emprunté à Tacite; celui-là prétend que Suétone a retouché ses biogra-

phies des premiers Césars, encore inédites, après la publication des *Annales* (1).

La question n'est pas tranchée, on la discute encore. Cependant, si l'on avait soupçonné que les *Annales* étaient une œuvre romanesque, créée par un grand poète dramatique, et non, comme on le veut, une composition historique savante, rédigée d'après les sources, on aurait facilement trouvé la solution très simple — entrevue d'ailleurs par l'érudit allemand Thamm (2) — du problème qui nous intéresse.

Suétone avait composé ses premières biographies lorsque parurent les *Annales* de Tacite (3). L'honnête grammairien qui avait esquissé ses portraits de Tibère et de ses successeurs immédiats en entremêlant les données biographiques précises et les anecdotes scandaleuses, trouva dans le livre de l'illustre écrivain, son ami, des histoires très impressionnantes qui ne lui étaient pas connues, les vies de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, morcelées en récits dramatiques d'une déconcertante richesse de détails, et, sous l'émotion de sa lecture, le studieux compilateur, que le succès des *Annales* ne laissait pas

---

(1) V. Ph. Fabia, *loc. cit.* p. 386, note 1; le même, *Les ouvrages de Tacite réussirent-ils auprès de ses contemporains?* (Revue de Philologie, de littérature et d'histoire ancienne, 1895, p. 10); Schanz, *loc. cit.*, p. 240. Cf. Alcide Macé, *Essai sur Suétone* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 82, p. 375).

(2) Thamm (M.). *De fontibus ad Tiberii historiam pertinentibus.* Halle, p. 33 sq.

(3) V. Alcide Macé, *loc. cit.* p. 199 sq. et 206-212, et Ph. Fabia, *loc. cit.* p. 386.

indifférent, comprit qu'il devait remettre son travail sur le métier et l'enrichir des faits sensationnels qui avaient excité au plus haut point sa curiosité. Il s'empressa donc de compléter ses premières biographies d'après l'ouvrage admirable de Tacite; il démarqua soigneusement ses emprunts, non cependant avec assez d'habileté pour qu'il soit impossible de les indiquer avec certitude, en comparant la partie revisée de son œuvre et les chapitres correspondants des *Annales* qui en ont inspiré la rédaction. Et les résultats de cette comparaison, quels sont-ils? Suétone a résumé le plus souvent en quelques lignes les histoires romanesques qu'il avait lues dans les *Annales;* mais il a reproduit aussi, sans presque y rien changer, divers chapitres de Tacite, et, de ceux-ci, nous retrouvons sous sa plume des mots, des expressions, des lambeaux de phrases. Toutefois, soit par amour-propre d'auteur, soit sous l'influence d'une lecture assez hâtive, il n'a pas toujours relaté avec la fidélité du copiste les faits particuliers dont il s'appropriait la connaissance. Les uns, que Tacite avait allégués d'une façon vague, en créant un doute malicieux sur leur authenticité, le biographe des Césars, séduit par leur étrangeté, les a affirmés avec assurance, ou en a donné une explication plausible; les autres, moins importants à ses yeux, ont été rapprochés dans une note succincte, parfois confondus ou inexactement reproduits. Mais, en dehors de ces à peu près et de ces erreurs, le biographe des Césars, mû par le désir très sensible de ne point paraître un imitateur servile, ne s'est point fait faute de

s'inspirer des *Annales* et de donner libre essor à son imagination. Il a généralisé les faits ignominieux inventés par Tacite; il a paraphrasé les allégations du poète qui se prêtaient à des développements faciles ou excitaient sa fantaisie dépravée; il a renchéri sur les imputations calomnieuses de Tacite; il a singularisé ses notices dérivées en utilisant des souvenirs mythologiques et en citant des vers grecs et latins appropriés aux situations dramatiques évoquées par le génial artiste; il s'est efforcé d'être aussi original que possible, et, pour attester à ses propres yeux son indépendance, il s'est permis parfois de critiquer le grand écrivain exalté par l'admiration publique, et il lui a contesté — très indirectement sans doute — la vérité de ses affirmations (1).

---

(1) Des mots et des phrases de Tacite se retrouvent dans *Tib.* 21, 22, 24, 25, 26, 37, 39, 40, 43, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 58, 61, 65, 67; *Nero* 33, 34, 35. Une édition critique des biographies de Suétone, avec emploi de caractères de différentes grandeurs pour indiquer les parties originales, les emprunts textuels et les passages équivalents à la source originaire, établirait à l'évidence que Suétone a copié Tacite, qu'il le développe ici, le résume là, si elle était ainsi conçue :

(*Tib.* 22.)

Ann. I, 5-6. Excessum Augusti non prius palam fecit quam Agrippa juvene interemto. Hunc tribunus militum custos appositus occidit lectis codicillis, quibus, ut id faceret, jubebatur. Quos codicillos, dubium fuit, Augustusne moriens reliquisset, quo materiam tumultus post se subduceret; an nomine Augusti Livia et ea, conscio Tiberio, an ignaro dictasset. Tiberius renuncianti tribuno factum esse, quod imperasset, « neque imperasse se et redditurum eum senatui

Hormis chez Suétone, où trouver quelque information digne de foi sur la vie des premiers Césars? Il est aujourd'hui prouvé que les écrivains, postérieurs à Tacite, qui font mention d'eux dans leurs

---

rationem » respondit; invidiam scilicet in præsentia vitans. Nam mox silentio rem obliteravit.

Suétone rapporte, entre autres, d'après les *Annales*, le meurtre de Posthumus Agrippa (*Tib.* 22; *Ann.* I, 6); les hésitations hypocrites de Tibère à accepter le pouvoir (*Tib.* 24; *Ann.* I, 7, 9); le danger couru par Tibère à Terracine; ses préparatifs simulés de voyage (*Tib.* 39, *Ann.* IV, 59; *Tib.* 38, *Ann.* I, 47); la demande dérisoire d'Hortalus et le refus qu'y oppose Tibère (*Tib.* 47, *Ann.* II, 37); la haine de Tibère pour son fils Drusus (*Tib.* 52, *Ann.* I, 76, IV, 10); pour sa femme Julie (*Tib.* 50, *Ann.* I, 53); pour sa mère Livie (*Tib.* 50-51, *Ann.* I, 14; IV, 57, V, 2); pour son neveu Germanicus (*Tib.* 52, *Ann.* I, 33, 52; II, 5, 41, 43); pour sa nièce Agrippine et ses petits-neveux Drusus et Néron (*Tib.* 53, 54, *Ann.* IV, 17, 19, 52, 54, 70; V, 3, 4, 5; VI, 23, 24, 25); les persécutions exercées par Tibère contre les amis de Germanicus, d'Agrippine, de Séjan (*Tib.* 61, *Ann.* IV, 18, 31, 32, 52, 68; V, 6-9; VI, 8); la réponse de Tibère au préteur touchant l'exécution des lois de majesté (*Tib.* 58, *Ann.* I, 72); les poursuites exercées par Tibère contre des citoyens romains, accusés du crime de lèse-majesté (*Tib.* 58, 61, 55, *Ann.*, *passim*); la conduite contradictoire de Tibère vis-à-vis des gouverneurs de province (*Tib.* 63, *Ann.* I, 80); la confession de Tibère (*Tib.* 67, *Ann.* VI, 6); la mort de Germanicus (Calig. 2-3, *Ann.* II, 55, 57, 70); les débuts de Néron sur le théâtre de Naples (*Nero* 20, *Ann.* XV, 33); son apparition sur le théâtre de Pompée (*Nero* 21, *Ann.* XVI, 4); sa soumission aux règles du concours musical (*Nero* 24. *Ann.* XVI, 4); ses provocations au théâtre (*Nero* 27, *Ann.* XIII, 25); ses spoliations des temples (*Nero* 32, *Ann.* XV, 45); le meurtre de Britannicus (*Nero* 33, *Ann.* XIII, 15-16); la persécution et le meurtre d'Agrippine (*Nero* 34, *Ann.* XIII, 18; XIV, 1-8); les angoisses de Néron après le parricide et les félicitations des soldats (*Nero* 34, *Ann.* XIV, 10-11); le divorce de Néron avec Octavie (*Nero* 35, *Ann.* XIV, 60-64); le meurtre de Poppée (*Nero* 35, *Ann.* XVI, 6); le meurtre

œuvres ont lu et utilisé les *Annales*. Ces écrivains ne peuvent rien nous apprendre. Seuls, Velleius Paterculus, Senèque le philosophe, Pline le naturaliste, le Grec Flavius Josèphe, Strabon

---

de Senèque (*Nero* 35, *Ann.* XV, 64); de Burrhus (*Nero* 35, *Ann.* XIV, 51); des affranchis de Néron (*Nero* 35, *Ann.* XIV, 65); la conjuration de Pison (*Nero* 36, *Ann.* XV, 48 sq.; XV, 58, 56, 67, 68); le meurtre de Petus Thraseas (*Nero* 37, *Ann.* XVI, 35); l'incendie de Rome (*Nero* 38, *Ann.* XV, 38, 41, 39); l'apparition de la peste à Rome (*Nero* 39, *Ann.* XVI, 13); le désastre de Bretagne (*Nero* 39, *Ann.* XIV, 29 sq.); l'échec des armées romaines en Arménie (*Nero* 39, *Ann.* XV, 15). Nous sommes autorisés à croire que les cinquième et seizième livres des *Annales*, perdus en grande partie, ont été démarqués par Suétone aux chapitres 48, 55, 61-62, 64-65 de sa biographie de Tibère, qui nous parlent des intrigues et de la chute de Séjan et aux chapitres 40-50, de sa biographie de Néron, qui nous racontent la révolte de Vindex et le suicide du jeune César. Suétone parle de Tibère avec admiration aux chapitres 21, 26-38, 40, 46, 48, 71 de sa biographie, qu'il devait avoir écrits avant la publication des *Annales*, et il consacre vingt-cinq chapitres aux actions « exemptes de reproches ou dignes de grands éloges » de Néron, avant de raconter ses crimes et ses turpitudes d'après le roman des *Annales*. Dans son travail de revision, il a généralisé les faits particuliers inventés par Tacite et, par l'emploi constant du pluriel, il a étendu à un nombre indéfini de personnages les malheurs attribués par le poète à des individus déterminés. Par ex. : *Ann.* V, 9. Le bourreau viola la fille de Séjan, tout enfant, avant de l'étrangler; *Tib.* 61. Quant aux vierges, le bourreau les violait avant de les étrangler. — *Ann.* VI, 10. Vitia fut tuée pour avoir pleuré la mort de son fils; *Tib.* 61. Il fut défendu aux parents des condamnés de les pleurer. — *Ann.* VI, 19. Tibère confisqua les biens de S. Marius, le plus riche des Espagnols; il s'empara de ses mines d'or; *Tib.* 49. Tibère confisqua les biens des principaux citoyens des Gaules, de l'Espagne, de la Syrie et de la Grèce; il s'empara des mines d'or de diverses cités et des particuliers. — *Ann.* XV, 68. Sulpicius Asper répondit à Néron, que seul, son assassinat mettrait fin à tant de crimes;

le géographe, l'ingénieur Frontin, contemporains de Tibère, de Claude, de Néron, ont le droit d'être entendus dans le procès que nous allons instruire. Velleius Paterculus, dans les dernières pages de

---

Nero. 36. D'autres accusés répondirent à Néron que, seul, son assassinat mettrait fin à tant de crimes. — *Ann*. I, 47. Tibère feignit de se mettre en voyage; *Tib*. 38. Tibère feignait de se mettre en voyage presque chaque année, etc., etc.

Les insinuations malicieuses de Tacite sont devenues des affirmations catégoriques sous la plume de Suétone; il précise les faits allégués par le poète. Par ex. : *Ann*. XIV, 2. Est-ce Agrippine qui désira Néron, ou le fils qui désira la mère? L'opinion générale penche pour la première supposition; *Nero* 28. Jamais personne n'a douté que Néron ait désiré abuser de sa mère. — *Ann*. XIV, 51 : Burrus, souffrant de la gorge, mourut-il de maladie ou par un poison que lui administra Néron, sous prétexte de remède ? On ne sait; *Nero* 35. Néron avait promis à Burrhus un remède contre les maux de gorge; il lui envoya du poison. — *Ann*. XV, 38. Est-ce le hasard, ou peut-être un coup secret du prince qui provoqua l'incendie de Rome? On ne sait; *Nero* 38. Il mit ouvertement le feu à la ville de Rome. — *Ann*. XV, 15. Le bruit courait que les deux légions de C. Petus avaient passé sous le joug; *Nero* 39. En Orient, il fallut subir l'ignominie de deux légions qui passèrent sous le joug. — *Ann*. XV, 39. Le bruit courait que, pendant l'incendie de Rome, Néron, monté sur son théâtre particulier, avait déclamé la Ruine de Troie; *Nero* 38. Pendant l'incendie de Rome, Néron, placé en haut de la tour de Mécène, en habit de théâtre, avait chanté la Prise de Troie. — *Ann*. XV, 34. Le théâtre de Naples, où Néron débuta, s'écroula après le départ des spectateurs. *Nero* 20. Ce fut à Naples qu'il débuta. En vain un tremblement de terre ébranla le théâtre; il ne cessa de chanter que quand il eut fini son air. — *Ann*. XIV, 14. Néron obligea des chevaliers romains, d'un nom connu, à descendre dans l'arène. *Nero* 12. Il obligea quarante sénateurs et soixante chevaliers romains à descendre dans l'arène. — *Ann*. IV, 64. Par déférence pour Tibère, on proposa d'appeler le mont Celius le mont Auguste; *Tib*. 48. Par vanité, Tibère

son *Abrégé d'histoire romaine*, parle de Tibère en admirateur passionné et ému. Mais Velleius ne jouit guère d'estime auprès des critiques modernes. Parce qu'il exalte les hautes vertus de

---

ordonna de changer le nom du mont Celius et de l'appeler le mont Auguste. — *Ann.* V, 1. Le testament de Livie resta longtemps sans effet; *Tib.* 51. Tibère déclara nul le testament de Livie. — *Ann.* I, 5. On ne sait si Tibère, rappelé précipitamment, trouva Auguste encore vivant ou mort; *Tib.* 21. Rappelé sur-le-champ, Tibère trouva Auguste respirant encore et resta avec lui, en conférence secrète, pendant toute une journée. — *Ann.* XVI, 6. Après la fin des jeux Poppée mourut victime d'un emportement de son mari, qui la frappa d'un coup de pied lorsqu'elle était enceinte; *Nero* 35. Il tua Poppée d'un coup de pied parce que, malade et enceinte, elle lui faisait des reproches assez vifs de ce qu'il était rentré un peu tard d'une course de chars, etc., etc.

Suétone renchérit sur les allégations de Tacite lorsqu'il avance que Néron se montra au grand cirque (*Nero*, 22); qu'il allait épouser Actée (*Nero*, 28); qu'il avait deux amants (*Ibid.*); qu'il mit à mort Antonia, fille de Claude, viola Aulus Plautius, fit noyer son beau-fils Rufius Crispinus, exila Tuscus, le fils de sa nourrice (*Nero*, 35); etc. Il commet des inexactitudes en démarquant rapidement les *Annales*. Ex. : *Ann.* IV, 64; VI, 17; VI, 45. Tibère indemnisa les victimes après l'incendie du Celius *et de l'Aventin;* il ouvrit au peuple un crédit de cent millions de sesterces; *Tib.* 48. En tout, il ne fit de largesses publiques que deux fois, lorsqu'il ouvrit un crédit de cent millions de sesterces au peuple, puis lorsqu'il dédommagea les propriétaires des quartiers incendiés du Celius. — *Ann.* II, 37-38. Tibère reçut avec dureté la prière du sénateur Hortalus, qui lui demandait un secours, en exposant les raisons de sa gêne; *Tib.* 47. Tibère annonça qu'il n'aiderait que ceux qui auraient justifié au Sénat des causes de leur gêne. La plupart gardèrent le silence par honte ou par retenue. Nous citerons Hortalus. — *Ann.* II, 63; *II, 67;* II, 42. Maroboduus fut retenu prisonnier à Ravenne, où *il mourut de vieillesse*. Entraîné à Rome, où il fut accusé, Rhes-

Tibère, devenu un monstre sous la plume de Tacite, il passe aujourd'hui pour un impudent flagorneur. Cependant, n'aurait-il pas dit la vérité toute simple? Il s'en tient à rappeler brièvement les exploits de Tibère à la tête des armées de

---

cuporis fut transporté à Alexandrie et, là, égorgé. Retenu prisonnier à Rome, Archelaüs y mourut de vieillesse et de chagrin; *Tib.* 37. Tibère attira quelques rois à Rome et ne les laissa plus repartir; c'est ce qui arriva à Maroboduus le Germain, à Rhescuporis le Thrace et à Archelaus le Cappadocien, etc.

Faisant appel à ses connaissances de lettré, et peut-être à son propre talent de versificateur, il trouve, pour singulariser ses notices composées d'après les *Annales*, des expressions proverbiales, des mots typiques, des vers grecs et latins, des comparaisons mythologiques, appropriés aux faits et gestes de ses Césars. Ex. : Il prête à Tibère la locution : *Teneo lupum auribus* (*Tib.*, 25); une comparaison entre la vie de Priam et la sienne (*Tib.*, 62); des questions relatives à la mythologie (*Tib.*, 70); aux adversaires de Tibère, de funestes pronostics en vers sur son règne (*Tib.*, 59); à Néron, une réplique à un proverbe grec (*Nero*, 38); un vers grec faisant allusion à ses crimes (*Nero*, 46); un vers grec qu'il aurait prononcé à l'approche de ses assassins (*Nero*, 49); à ses adversaires, des vers grecs et latins, farcis d'allusions mythologiques, au sujet de son parricide (*Nero*, 39), etc. Suétone conteste à Tacite la vérité d'aucunes de ses affirmations, mais il évite de prendre directement à partie l'illustre écrivain, en usant de la formule indéterminée : *certains écrivains prétendent*, pour introduire ses allégations. Ainsi, *Tib.* 21. Je n'ignore pas, qu'au rapport de quelques-uns, Auguste ne pût refuser aux prières de sa femme l'adoption de Tibère. Je ne puis croire que, etc. (Cf. *Ann.* I, 3); *Nero* 34. On ajoute encore des choses plus atroces, mais sur des autorités peu dignes de foi; Néron serait accouru pour voir le cadavre de sa mère, etc. (Cf. *Ann.* XIV, 9); *Nero* 52. Il est faux, comme le croient quelques personnes, que Néron ait donné pour siens les vers d'autrui (Cf. *Ann.* XIV, 16). *Tib.* 73. Quelques-uns prétendent qu'on étouffa Tibère sous un coussin (Cf, *Ann.* VI, 50).

Germanie et de Pannonie, à énumérer les bienfaits de son gouvernement depuis bientôt dix-sept ans qu'il préside aux destinées de l'empire et à exprimer, sans phrase, les vœux que forme, pour la conservation de ses jours, son peuple affectionné.

Je n'insiste pas sur sa parfaite loyauté. Mais je constate que dans ses pages enthousiastes, Velleius se plaît à attribuer au fils de Livie les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Chose curieuse, et que nous retiendrons, ce contemporain de Tibère lui reconnaît précisément les mérites opposés aux vices que Tacite, cent ans plus tard, lui imputera. Ici, Tibère affectionne sa mère (1); là, il l'exècre (2). Ici, il aime son fils Drusus et son neveu Germanicus (3); là, il est accusé de les avoir empoisonnés l'un et l'autre (4). Dans l'*Abrégé* de Velleius, nul n'est plus cher à Auguste que Tibère, à qui il confie les plus délicates missions (5); dans les *Annales*, Auguste abomine son beau-fils; s'il le nomme son successeur, c'est qu'il a deviné sous son hypocrite réserve la laideur de son âme et qu'il veut s'assurer, par contraste, les regrets toujours plus cuisants de ses sujets (6). Dans les *Annales*, Tibère méprise et viole les lois; il tient les sénateurs en suspicion et annihile leur autorité; dans l'*Abrégé* de Velleius,

(1) *Histoire romaine*, II, 130.
(2) *Ann.*, I, 14; IV, 57.
(3) *Histoire romaine*, II, 129-130.
(4) *Ann.*, III, 16; IV, 1; IV, 11.
(5) *Histoire romaine*, II, 123.
(6) *Ann.*, I, 10.

Tibère assure, avec un soin jaloux, le respect des lois, il fortifie l'autorité du Sénat et relève le prestige de la noble, antique et souveraine assemblée (1). L'opposition des faits est constante dans les deux écrits : je le répète, elle est à retenir.

Nous avons perdu les œuvres historiques de Cluvius, de Fabius Rusticus et de Pline l'Ancien, pour ne citer que les écrivains auxquels l'auteur des *Annales* feint, de temps à autre, d'avoir eu recours. Pline l'Ancien parle incidemment de Néron, son contemporain, dans son *Histoire naturelle*. Dans ses nombreux écrits, Senèque le philosophe décerne des éloges à Tibère, à Claude et à son successeur, et Strabon, Frontin, Quintilien, Flavius Josèphe, nous fournissent, sur les événements de leurs règnes, quelques minces informations. J'ai rassemblé à la fin de mon étude les principaux passages de ces auteurs contemporains des premiers Césars, parce que ces passages sont les seuls témoignages antérieurs aux écrits de Tacite que je me suis reconnu le droit d'utiliser.

(1) *Histoire romaine*, II, 126, 129.

L'INVENTION DANS LES ANNALES

I. LES SÉANCES DU SÉNAT

TACITE nous raconte en détail ce qui s'est passé au Sénat romain depuis le jour où Tibère y prononça son premier discours (14 après J.-C.) jusqu'au jour que, par ordre de Néron, aurait été votée la mort du stoïcien Thraseas. Nous avons là, en cinquante pages, un tableau très animé de la vie parlementaire à Rome et, pour cette période d'un demi-siècle, un compte rendu précis des travaux de l'illustre assemblée. Tout ce qu'un historien consciencieux devait dire, Tacite l'a dit. Messages impériaux, projets mis en discussion, discours prononcés à la tribune, résolutions prises, il a tout noté. Il semble avoir apporté un si grand soin dans la rédaction de ses notices qu'on songe à peine, en lisant son livre, à regretter la perte des archives sénatoriales. Il paraît avoir compulsé celles-ci avec beaucoup d'intelligence et de patience, pour conserver à l'histoire ce qui méritait d'être sauvé de l'oubli.

Mais, si l'on y pense, pour arriver à ce résultat, que de travail! Si Tacite a procédé en savant, il

a dû, pendant des années, examiner un à un les procès-verbaux détaillés d'un nombre incalculable de séances. Patience vraiment surhumaine, il a dû prendre contact avec cette prodigieuse quantité d'affaires qui avaient absorbé, pendant cinquante ans, l'activité politique du Sénat. En conséquence, il a été obligé de lire, le stylet à la main, des centaines de *volumina* conservés au dépôt des archives, copiant ou résumant les discours, cherchant d'une séance à l'autre la suite des mêmes événements, notant au passage les moindres incidents caractéristiques et, avec cette résignation courageuse que donne le culte passionné de la vérité, subissant silencieusement l'ennui mortel de remuer du fatras. Ajoutez à cela ses recherches sur les mœurs, le caractère, la nature d'esprit des sénateurs les plus en vue, dont il se réservait de tracer les portraits, ses lectures de tous les historiens, pamphlétaires, écrivains et biographes du temps, et vous vous rendrez compte de la tâche immense que doit s'être imposée le poète avant d'écrire les quelque cinquante pages qui résument, dans les *Annales*, toute l'histoire politique de Rome sous les premiers empereurs.

Hélas! c'est chose vaine de supposer que Tacite, procédant en savant, aurait effectué les plus sérieuses recherches au dépôt des archives de l'État, avant de se mettre à écrire. Cette besogne d'euristique qu'un moderne, homme de science, accepterait allègrement, Tacite s'est bien gardé de jamais l'entreprendre. L'historien des *Annales* n'a pas consulté, quoi qu'il

en dise (1), la collection des *Acta Senatus*. La preuve? Nipperdey, le célèbre éditeur des *Annales*, l'a découverte (2), et la voici.

Tacite prétend quelque part (3) que le chef des Cattes, Adgandestrius, aurait transmis au Sénat romain une lettre par laquelle il s'offrait à donner la mort à Arminius, ennemi de Rome, si on consentait à lui envoyer du poison. Le Sénat répondit — c'est le poète qui parle — que le « peuple romain ne se vengeait pas de ses ennemis par la trahison, par le mystère, mais ouvertement et à main armée. » Pour garantir l'authenticité de ce fait, Tacite dit en avoir découvert la mention dans les écrits du temps et dans les mémoires de plusieurs sénateurs. Fort bien! Mais il est évident que, dans ce cas, il n'a pas consulté les *Acta Senatus;* sinon, il aurait retrouvé dans cette collection la lettre vile du barbare et la réponse dédaigneuse des Pères et, puisqu'il tenait tant à répondre de leur authenticité, il aurait renvoyé le lecteur aux pièces officielles elles-mêmes, et non aux ouvrages contemporains dont il se réclame. En réalité, ici comme ailleurs, pour donner le change, pour faire passer une allégation entachée d'invraisemblance, le poète a invoqué malicieusement le témoignage d'une source imaginaire.

Autre preuve qu'il n'a pas consulté les *Acta Senatus*. Au sujet de l'élection des consuls sous le règne

(1) *Ann.* XV, 74.

(2) V. *Cornelius Tacitus erklärt*, von Karl Nipperdey. Erster Band, *Ab excessu divi Augusti*. Einleitung, p. XX.

(3) *Ann.* II, c. 88.

de Tibère, il s'excuse de ne rien oser dire, tant il a trouvé de contradictions, prétexte-t-il, dans les historiens de l'époque et dans les discours même de l'Empereur (1). Soit! Seulement, encore une fois, il nous apprend, indirectement, qu'il n'a pas mis le pied aux Archives de l'Etat, qu'il n'a pas consulté les *Acta Senatus;* sinon, il y aurait trouvé les procès-verbaux des élections consulaires et il n'aurait pas eu à regretter les contradictions vraiment inexplicables que lui offraient — du moins il le dit — les histoires contemporaines et les discours de Tibère. En réalité, encore ici, il a invoqué à faux, par malice, le témoignage d'une source pour authentiquer un détail de son invention.

Non, l'auteur des *Annales* ne s'est pas attardé à compulser des documents d'archives, ni même à lire les discours de Tibère, non plus que les mémoires des contemporains, avant de faire parler et agir les sénateurs qu'il met en scène (2). Moins

(1) *Ann.*, I, 81.

(2) M. Fabia, contrairement à l'opinion de ses prédécesseurs, pense, *loc. citat.* p. 312-349 que Tacite a très peu utilisé les *Acta senatus*, les *Acta populi diurna*, les *Mémoires* d'Agrippine et les *Mémoires* de Corbulon. Il croit qu'il n'a pour ainsi dire rien emprunté aux *Mémoires* de Tibère, aux *Mémoires* de Claude, aux *Mémoires* de Suetonius Paulinus, à l'ouvrage géographique d'Antistius Vetus, aux pamphlets ou aux discours des grands orateurs de l'époque; qu'il n'a pas reproduit textuellement les discours de Tibère, de Claude, de Néron. Il aura lu ces sources, dit en substance le critique, mais comme il en retrouvait le contenu dans les historiens contemporains, il se sera abstenu d'y recourir directement. au cours de la composition de ses *Annales*. M. Fabia, qui ne doute pas de la véracité de Tacite, lui conteste l'esprit scientifique.

compliqué, moins précieux pour nous, mais quelque peu plus original, est le travail de création auquel, à cette fin, s'est appliqué le grand artiste. Prend-on la peine de l'observer à l'œuvre, on voit par quel procédé systématique il est arrivé à composer ses séances du Sénat, à la faveur de quel artifice ingénieux il a trouvé les sujets de discours que développeraient ses orateurs imaginaires, de quelle manière son esprit a opéré pour avoir les grandes lignes et le détail de leur débats fictifs. En analysant ces créations d'art très délicates, on peut se donner l'illusion d'être à côté de l'artiste, à sa table de travail, aux heures tranquilles de méditation et, conscient du mouvement de sa pensée, assister au jeu de ses idées, surprendre les lois mécaniques qui ont présidé à leur formation.

Lorsqu'il les a jugés dignes d'une mention détaillée, Tacite a donné à ses débats parlementaires une forme invariable. Il met en scène deux orateurs. L'un développe une idée, un projet de loi, une proposition ; l'autre, d'un avis contraire, détruit de point en point les arguments et l'effet du premier discours. Toujours les choses vont de même. Le lecteur assiste à une joute entre deux adversaires, à l'exposé d'une thèse et à sa réfutation. La discussion close, le Sénat vote ou le prince prend la parole, et invariablement la proposition émise est rejetée. L'artiste a conçu sous la forme d'un vain débat contradictoire, limité à deux personnages, ses évocations des grandes séances du parlement romain. Et il ne pouvait pas en être autrement. Subissant à son insu la

loi de son génie, rompu à la recherche systématique de l'antithèse, il a été contraint d'imaginer des duels oratoires où les idées se présentaient, d'elles-mêmes, dans leur naturelle opposition.

Ces questions débattues, quelles sont-elles? Toujours, des propositions inadmissibles, imaginées par le poète. Tacite a trouvé ses sujets de discussion de la même façon. Il a pris le contrepied de ce qu'il eût été raisonnable ou légitime de faire pour remédier à une situation que lui présentait l'histoire, et il a supposé qu'un sénateur soumettrait à l'appréciation de ses collègues un avis opportun qui serait immédiatement repoussé au nom du bon sens ou au nom d'une loi. Il s'est amusé à forger des propositions dérisoires ou des propositions illégales, à exposer chacune d'elles dans le discours d'un premier orateur, puis à en dénoncer l'ineptie ou l'illégalité dans la réplique d'un adversaire. Et il lui suffit de questionner sa raison ou de faire appel à sa science du droit pour imaginer les vœux impossibles qui auraient provoqué ces vains échanges d'idées contradictoires, entre parlementaires.

Voici d'abord les séances défrayées par la discussion d'une proposition dérisoire.

(II, 33.) — Dans l'assemblée suivante (1), le consulaire, Q. Haterius et Octavius Fronton, ancien préteur, parlèrent longuement contre le luxe de la ville. On décréta qu'on ne se servirait plus dans les repas de plats d'or massif, et que les vètements de soie ne dégraderaient plus les hommes.

(1) *Œuvres complètes de Tacite*, trad. Ch. Louandre, t. I, p. 101.

Fronton alla plus loin et *demanda qu'on limitat la quantité d'argenterie, de meubles, d'esclaves que chacun pourrait désormais posséder* (1). Car, à cette époque, les sénateurs s'écartaient encore souvent de l'objet de la délibération, pour proposer ce qu'ils croyaient utile au bien public. Asinius Gallus combattit Fronton. « Les fortunes privées s'étaient accrues par l'accroissement même de l'empire; ce n'était point une chose nouvelle : elle datait, au contraire, des temps les plus reculés; la fortune des Fabricius était autre que celle des Scipions. Tout se règle sur la situation de la république : pauvre, elle eut des citoyens pauvres; depuis qu'elle est arrivée à ce degré de splendeur, chacun s'est enrichi. En fait d'esclaves, d'argenterie, de tout ce qui sert aux usages de la vie, le trop ou le trop peu est toujours en rapport avec les ressources du possesseur. On a établi une différence dans la fortune des chevaliers et des sénateurs, non pas qu'ils soient d'une autre nature, mais leur rang, leur ordre, leurs dignités leur donnant la prééminence, il convenait de leur assurer ce qui procure le repos à l'esprit et la santé au corps. On ne saurait refuser aux citoyens exposés par leur rang à plus d'inquiétudes et de dangers [Tacite raille les sénateurs] ce qui peut alléger ces dangers et ces inquiétudes. » L'avis de Gallus, déguisant sous des mots honnêtes l'aveu de nos vices, fut aisément adopté par des auditeurs qui lui ressemblaient. Tibère, d'ailleurs, avait ajouté « que ce n'était pas le moment d'établir une telle censure, et que si les mœurs se dégradaient, il serait là pour les réformer ».

Vain débat entre deux orateurs. L'artiste, cela va de soi, s'entend à merveille à amener la discussion oiseuse et à imaginer, quand il ne les

(1) Le contexte m'autorise à préciser ainsi la proposition dérisoire de Fronton que Tacite laisse malicieusement dans le vague en disant : *postulavit modum argento, supellectili, familie.*

emprunte pas à l'histoire (1), les circonstances vraisemblables qui l'auraient engendrée. Ces histoires, en effet, sont composées avec tant d'habileté, les détails d'exécution en sont choisis avec un tact si délicat, que l'on serait prêt à défendre l'authenticité de chacun de ces récits, si la conformité de leur structure, c'est-à-dire l'opposition d'un discours raisonnable à une proposition inepte, n'attestait de la part du poète le recours à un procédé d'invention systématique.

(III, 33-34.) — Ce fut en ce même temps (2) que Severus Cecina proposa *d'empêcher les magistrats qui se rendaient dans les provinces* [*en qualité de gouverneurs*] *de se faire accompagner par leurs femmes.* Il déclara d'abord, à plusieurs reprises, « qu'il avait une épouse qu'il aimait et qui était mère de six enfants ; mais qu'il avait toujours observé dans sa maison la loi qu'il voulait rendre générale, et retenu cette épouse en Italie, quoiqu'il eût servi pendant quarante ans en différentes provinces. [Tacite ridiculise son personnage.] Ce n'était point sans raison qu'on avait défendu autrefois de traîner des femmes chez les alliés et les nations étrangères, car elles causent, par leur luxe pendant la paix, par leur lâcheté pendant la guerre, des embarras sans nombre et elles donnent aux troupes romaines, pendant les marches, l'aspect d'une horde de barbares. [Tacite appuie sur des raisons ineptes la proposition qu'il a prêtée à Cecina.] Non seulement elles sont faibles, incapables de supporter les fatigues ; mais aussi, quand l'occasion se présente, cruelles, ambitieuses, avides de pouvoir : elles se mêlent aux soldats, disposent des centurions. On avait vu tout

(1) Les deux cas sont possibles, mais, à défaut d'informations prises ailleurs, il est impossible de les discerner.

(2) Trad. Ch. Louandre, p. 176.

récemment une femme présider aux exercices des cohortes, aux manœuvres des légions. [Le poète utilise un détail d'un de ses contes antérieurs. *Ann.*, I, 69.] On devait se souvenir que dans les accusations de péculat, les plus fortes charges retombaient toujours sur les femmes de ceux qui étaient mis en cause. C'est aux femmes que s'attachent d'abord tous les hommes perdus des provinces; elles évoquent les affaires; elles en décident; il faut, à cause d'elles, un double cortège, un double prétoire, et leurs ordres sont toujours les plus violents, les plus tyranniques. Autrefois, elles étaient liées par la loi Oppia et les autres lois romaines; aujourd'hui, débarassées de toute contrainte, elles voudraient gouverner les familles, les assemblées publiques et même les armées. Ce discours eut peu d'approbateurs; la majorité du Sénat murmurait, car cette affaire n'était point mise en délibération et Cecina était indigne du rôle de censeur dans une aussi grave question. [Tacite donne le change.] Bientôt Valerius Messalinus, fils de Messala, qui avait quelque chose de l'éloquence de son père, répondit : « En bien des points, la dureté des vieilles mœurs est heureusement modifiée et adoucie; le temps n'est plus où l'ennemi assiégeait Rome, où les provinces étaient hostiles. Le peu qu'on accorde aux dépenses des femmes n'étant point une charge pour leurs maris, ne peut, à plus forte raison, en être une pour les alliés; il y a communauté dans tout le reste, et, en temps de paix, l'Etat ne saurait en souffrir. Sans doute, il faut pour la guerre des hommes qui se dévouent tout entiers; mais, au retour, après les fatigues, quoi de plus honorable que le repos qu'on trouve auprès d'une épouse? Quelques femmes, dira-t-on, ont été entraînées par l'ambition ou l'avarice. Eh quoi! la plupart des magistrats eux-mêmes ne sont-ils point sujets à différentes passions? Faudrait-il, à cause de cela, n'envoyer personne dans les provinces? Les maris ont été souvent corrompus par la perversité de leurs femmes; s'ensuit-il que tous les cé-

libataires soient des hommes intègres? Les lois Oppiennes, autrefois accueillies avec faveur, étaient exigées par les circonstances; mais dans la suite, on les modifia, on les adoucit, parce que les temps le voulaient. En vain nous cherchons par des mots à donner le change sur notre lâcheté; c'est la faute du mari quand la femme s'écarte de ses devoirs. Faut-il, pour un ou deux hommes faibles, enlever sans raison à leurs époux celles qui partagent avec eux la bonne et la mauvaise fortune? Abandonner un sexe faible de sa nature, n'était-ce point l'exposer, par ses propres passions, à toutes les passions des autres? C'est à peine si les mariages restent purs sous les yeux des maris. Que serait-ce donc si, pendant plusieurs années, une sorte de divorce les faisait disparaître? Qu'on prévienne les désordres des provinces, mais qu'on se rappelle en même temps les dérèglements de Rome. » Drusus ajouta quelques mots en qualité de mari : « Souvent les princes ont à visiter les extrémités de l'empire; combien de fois le divin Auguste n'a-t-il point passé en Occident et en Orient accompagné de Livie? Lui-même avait été en Illyrie; et s'il le fallait, il était prêt à partir pour d'autres contrées, mais non sans regret, s'il devait se séparer de la plus chère des femmes et de la mère de tant d'enfants. » [Tacite ridiculise Drusus; il montrera tout à l'heure sa femme adultère et criminelle. *Ann.* IV, 3.]

Et, sur ce discours sensé de Valerius Messalinus, le poète termine son conte par ces mots que l'on pouvait prévoir :

Ainsi fut rejetée la proposition de Cecina.

Nouvelle application du procédé :

(I, 76.) — La même année (1), le Tibre, grossi par des

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 69.

pluies continuelles, avait inondé les quartiers les plus bas de Rome. Après la retraite des eaux [non pendant l'inondation, comme on pourrait le croire], un grand nombre d'édifices s'écroulèrent et des habitants périrent. Asinius Gallus proposa *de consulter les livres sibyllins*. Tibère s'y refusa, car il voulait le mystère pour les choses divines et humaines. Mais il chargea Capiton et Arruntius d'aviser au moyen de contenir le fleuve.

Décision raisonnable opposée à une vaine et saugrenue proposition.

Comme il ne se pouvait pas qu'en imaginant le rapport de Capiton et d'Arruntius, l'artiste ne prêtât point à ces sénateurs une idée grotesque, dont il dénoncerait l'absurdité sous forme de protestation et qu'il ferait rejeter, le conte reprend quelques chapitres plus loin et s'achève comme suit :

(I, 79.) — On examina dans le Sénat (1), sur le rapport d'Arruntius et de Capiton, *s'il ne fallait pas, pour diminuer les crues du Tibre, détourner les fleuves et les lacs qui le grossissent.* Les députations des municipes et des colonies furent entendues [invente Tacite, pour animer son récit]. Les Florentins demandèrent *qu'on ne changeât point le lit du Clain pour le rejeter dans l'Arno*, ce qui ruinerait leur pays; les Interamnates parlèrent dans le même sens : « Ce serait perdre sans retour les champs les plus féconds de l'Italie *que de diviser, comme on en avait le projet, le Nar en petits ruisseaux qui* [allant se perdre dans les terres] *couvriraient les plaines d'eaux stagnantes* »; les Reatins parlèrent aussi pour s'opposer *à ce qu'on fermât l'issue par laquelle le lac Velin se jette dans le Nar,* « car il déborderait sur les pays voisins; la

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 71.

nature avait sagement pourvu aux intérêts des hommes, en fixant aux fleuves leurs embouchures, le commencement et le terme de leur course. Il faut respecter aussi la religion des alliés, qui ont consacré des fêtes, des bois, des autels aux fleuves de leur patrie. Le Tibre lui-même, privé des fleuves qui l'alimentent, s'indignerait de couler avec moins de gloire. » Soit par égard pour les prières des colonies, soit par difficulté de l'entreprise, soit par superstition, on se rendit à l'avis de Pison, qui avait conseillé de ne rien changer.

Le poète a bâti une discussion oiseuse sur une idée absurde et sur sa réfutation.

De même, encore :

(III, 68-69.) — Cornelius Dolabella proposa *que tout homme dont on dirait du mal, soit exclu du gouvernement des provinces.* Que le prince recueille tous les bruits et décide lui-même de l'exclusion.

Tibère repoussa cette proposition. Il allégua qu'il était impossible au prince d'embrasser toutes choses et d'écouter les passions des autres. On punit, dit-il, en vertu des lois, les gouverneurs coupables ; mais, raisonnablement, peut-on punir d'avance ceux qui n'ont jamais rempli les fonctions de gouverneur en les excluant de celles-ci ?

Enfin, dernier exemple :

(XI, 5-7.) — De toutes les marchandises (1) qui se débitent en public, la perfidie des avocats était sans aucun doute la plus avantageuse pour la vente. Ainsi un chevalier romain du premier rang, Samius, ayant donné quatre cent mille sesterces à Suilius, qui le trahissait, se perça de son épée dans la maison de ce perfide défenseur. [Invention sensa-

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 347.

tionnelle du poète]. Cependant, sur l'avis de Silius, consul désigné, les sénateurs *demandèrent l'exécution de la loi Cincia, qui défendait anciennement aux citoyens, quels qu'ils fussent, de recevoir pour plaider une cause de l'argent ou des présents.* [Tacite présente sous forme d'une ancienne loi, purement imaginaire, la proposition qu'il attribue à Silius.] Ceux qui se trouvaient menacés par cette loi éclatèrent en murmures. Alors Silius, ennemi personnel de Suilius, insista vivement et rappela l'exemple des anciens orateurs, « qui regardaient les suffrages de la postérité comme leur plus belle récompense. Ne point penser comme eux, c'est profaner le plus noble des arts par des spéculations sordides. La probité est compromise du moment où l'on songe à la grandeur des profits ; si les procès n'enrichissaient personne, ils seraient moins nombreux. Aujourd'hui, les dissensions, les accusations, les haines, les injustices sont encouragées, car les plaies du barreau rapportent aux avocats comme les maladies violentes aux médecins. Il convenait de se rappeler Asinius Messala, et, plus récemment encore Eserninus et Arruntius, ces hommes de bien qui s'étaient élevés au faîte des honneurs par des mœurs et une éloquence incorruptibles ». Tel fut le discours du consul désigné. Le Sénat se rendit à son avis, et l'on préparait même un décret pour soumettre les coupables à la loi sur les concussions, quand Suilius, Cossutianus et d'autres, qui se voyaient d'avance, non pas poursuivis, mais condamnés, car leurs crimes étaient manifestes, entourèrent le prince pour s'excuser du passé.

César leur ayant permis de parler, ils reprirent la discussion. « Quel est l'homme assez orgueilleux pour rêver en espoir une renommée éternelle? L'éloquence est un instrument utile et pratique, car, sans les avocats, chaque homme serait à la merci du plus fort. Mais le talent de la parole ne s'acquiert pas gratuitement : il faut négliger ses affaires pour se dévouer à celles des autres. Les uns vivent du service militaire, d'autres de la culture de leurs champs.

Personne n'embrasse un état sans en avoir calculé les profits. Asinius et Messala, enrichis par les guerres d'Antoine et d'Auguste, Eserninus et Arruntius, héritiers de familles opulentes, avaient pu facilement afficher le désintéressement. Mais il était facile de citer d'autres exemples. On savait à quels prix Clodius et Curion taxaient leurs plaidoyers. Quant à eux, sénateurs dont la fortune était médiocre, ils ne demandaient, au milieu du repos public, que les profits des arts de la paix. Il fallait songer aux plébéiens qui aspiraient à s'illustrer dans le barreau. Enlever au talent sa récompense, c'est ruiner le talent lui-même. » Ces considérations peu honorables parurent cependant plausibles au prince. Il fixa à dix mille sesterces le maximum du salaire des orateurs, en déclarant coupables de concussion ceux qui demanderaient davantage. [Tacite a inventé ce prétendu décret de Claude pour terminer son conte. Il eût été immoral de fixer un maximum de salaire aux avocats, qui auraient naturellement décliné l'honneur infructueux de plaider les causes difficiles, embrouillées, dont la défense aurait exigé une grande dépense de temps et de talent.]

Donc, un avis dérisoire et une protestation au nom du bon sens, voilà de quels éléments très simples Tacite a composé une première série de débats parlementaires. Car la série y est, et pour cause. Était-il rien de plus amusant, et aussi de plus aisé que d'imaginer des motions ridicules, de les développer gravement et d'en réduire ensuite à néant l'argumentation facétieuse? Nous venons de le voir, Silius demande qu'il soit désormais interdit à tout avocat de faire payer ses services. Arruntius et Capiton proposent, pour supprimer les crues du Tibre, d'isoler le fleuve de ses affluents et de déverser leurs eaux au large, dans la cam-

pagne; Sévérus Cecina voudrait qu'il soit strictement défendu à tout Romain, nommé gouverneur de province, de prendre sa femme avec lui; Dolabella, que tout citoyen mal famé soit exclu du gouvernement des provinces, comme si les hautes fonctions de gouverneur pouvaient être, à l'occasion, confiées à des gens décrédités. Haterius Agrippa est d'avis de condamner au dernier supplice un poète, accusé d'avoir composé une élégie sur la mort imminente de Drusus (1); celui-ci, que l'on place l'image de Germanicus parmi les maîtres de l'éloquence, sur un disque d'or d'une grandeur extraordinaire (2); celui-là, que Tibère — retiré pour toujours à Capri — se choisisse une escorte armée de vingt sénateurs qui veilleraient sur sa personne chaque fois qu'il entrerait à la Curie (3). J'en passe (4). Toutes

(1) *Ann.*, III, 49.

(2) *Ann.*, II, 83.

(3) *Ann.* VI, 2.

(4) Voir ci-dessous, p. 61, note, les propositions expressives de la servilité du Sénat repoussées par Tibère. On peut encore ranger dans la même catégorie d'inventions la vaine et dérisoire proposition que Tacite prête à Messalinus Cotta de punir les gouverneurs des crimes de leurs femmes, les eussent-ils ignorés et fussent-ils innocents (IV, 20); celle d'Asinius Gallus d'enfermer Sérénus à Donuse ou à Gyare, îles reconnues inhabitables (IV, 30); celle de Cingonius Varron de bannir aussi d'Italie les affranchis qui s'étaient trouvés dans la maison de Pedanius le jour de son assassinat (XIV, 45); celle de Barea Soranus de donner quinze millions de sesterces et les ornements de la préture au richissime Pallas, prétendûment désintéressé (XII, 53). Le poète ne prend pas la peine de développer ni de réfuter longuement ces propositions inadmissibles qu'il a inventées par dérision. Il laisse même planer un doute malicieux sur le sort réservé à celle de Messalinus Cotta (IV, 20).

ces créations sont coulées dans le même moule. Le poète se donne le malin plaisir de prêter à un orateur imaginaire une proposition recevable en apparence, puis d'en dégager l'ineptie dans le discours d'un contradicteur. Bref, il se réfute lui-même, moyen le plus sûr, on en conviendra, d'avoir toujours quelque chose à dire.

Et — remarquez-le — ce n'est pas aux seuls membres du Sénat, mais à tel ou tel de ses personnages que Tacite, suivant son principe d'invention, prête des demandes ou des exigences impossibles, auxquelles il oppose un refus après s'être fait un jeu d'en dénoncer l'inanité; et, pour qu'on ne doute pas que ces requêtes ou ces prétentions toujours vaines ne soient vraies, il ne manque pas à l'occasion de les déclarer lui-même ridicules. Ainsi :

(II, 37.) — Le sénateur Hortalus, avouant n'avoir aucun talent, demande que l'Etat prenne à sa charge ses cinq enfants; Tibère lui répond que l'Etat serait bientôt ruiné s'il devait nourrir les enfants de tous les citoyens incapables.

(IV, 39-40.) — Le plébéien Séjan implore de Tibère l'autorisation d'épouser la princesse Livie, sa bru, veuve de son fils Drusus. Tacite lui répond par la bouche de César qu'il est vraiment de naissance trop obscure pour oser prétendre à la main d'une princesse.

(I, 12.) — Tibère, héritier d'Auguste et chef de l'Etat, demande au Sénat une part quelconque, celle qu'on voudra bien lui accorder, dans le gouvernement de la chose publique. Le sénateur Asinius Gallus lui répond qu'il sait parfaitement que la république, formant un seul corps, doit être régie par une seule tête.

(XIII, 50.) — Néron, pour mettre un terme aux exactions

des publicains, exige que l'on abolisse tous les impôts. Mais on lui fait remarquer que c'en serait fait de l'empire, si, du jour au lendemain, on en supprimait toutes les ressources.

(XIII, 55-56.) — Les Ansibariens, chassés par les Chauques, réclament le droit de s'installer sur les terres romaines dont les Frisons viennent d'être expulsés; le lieutenant Avitus rejette leur demande insolente et en dénonce l'absurdité.

(II. 46.) — En guerre contre les Chérusques et abandonné de ses propres troupes, Maroboduus, ennemi de Rome, implore de Tibère l'appui des armées romaines. Tibère lui répond que les armées romaines ont mieux à faire que d'aller au secours de ceux qui ne sont pas leurs amis.

(XII, 20.) — Mithridate, en guerre avec Rome, offre à Claude de déposer les armes et de venir se constituer prisonnier. Mais Claude ne veut pas qu'il se livre lui-même. Il prétend au contraire s'emparer de lui par la force. Cependant, ses familiers lui objectent la difficulté de l'entreprise et lui font observer qu'il vaut mieux recevoir à merçi un homme qui se livre que de s'en rendre maître par la violence. Et Claude se rend à leurs raisons.

(XIII, 20.) — En apprenant que l'on prête à sa mère des intentions criminelles, Néron prétend l'assassiner sur l'heure; mais Burrhus démontre au jeune prince que tout accusé a le droit de se défendre et de repousser une imputation qui pourrait être calomnieuse. Et Néron consent à interroger sa mère.

(VI, 30; III, 73.) — Un lieutenant de Tibère en Germanie, Getulicus, prétend que l'Empereur lui abandonne cette province par un contrat en due forme et qu'il se contente d'exercer son pouvoir sur le reste de l'empire, et le Numide Tacfarinas, toujours repoussé dans le désert, exige de Tibère qu'il lui cède immédiatement une partie de la province africaine pour y installer ses hordes de pillards.

Autant de sommations ou de prières dérisoires

que le poète a conçues, comme les propositions des sénateurs, pour le plaisir d'y opposer une réplique péremptoire. On ne peut songer à défendre l'authenticité d'aucune d'elles : elles appartiennent toutes à un même genre de créations facétieuses (1).

Cela dit, et sans nous écarter de notre sujet, nous pouvons dès à présent restituer à l'imagination de Tacite et expliquer par elle le prétendu fait historique de l'avilissement du Sénat au commencement de l'Empire.

On répète sur la foi des *Annales*, et bien que Velleius Paterculus (2) et Suétone (3) disent le con-

---

(1) En application du même principe, le poète imagine que ses personnages sont en butte à des accusations ridicules qu'il se fait un jeu de réfuter. Il suppose notamment que l'opinion aurait reproché à Tibère de ne s'être pas rendu en personne auprès des légions révoltées de Germanie et de Pannonie (I, 46-47); de n'être pas allé en Gaule réprimer la révolte de Florus et de Sacrovir (III, 47); d'avoir fait des funérailles trop simples à Germanicus (III, 6), et il charge aisément Tibère de justifier sa conduite. De même, il place M. Terentius, Agrippine et Sénèque, sous l'inculpation insoutenable, le premier, d'avoir eu de l'amitié pour Séjan (VI, 8); la deuxième, de vouloir détrôner son fils (XIII, 21), le troisième, de vouloir surpasser Néron en popularité et en richesses (XIV, 52), et il charge ces personnages de montrer l'inanité de pareilles imputations. De même encore il suppose Tibère accusé par l'opinion d'avoir accepté, par vanité, que l'Asie lui élève un temple (IV, 37); Cremutius Cordus, poursuivi pour avoir publié ses Annales où il louait Brutus et nommait Cassius le dernier des Romains (IV, 34), et il charge Tibère et Cremutius Cordus de relever l'injustice de ces reproches qu'il a créés pour les faire suivre d'une éloquente et facile réfutation.

(2) *Histoire Romaine*, II, 126.

(3) *Tib.* 30.

traire, que l'empereur Tibère, jaloux de son autorité, s'est efforcé d'amoindrir le prestige du Sénat et qu'un des grands principes de sa politique avait été de fonder l'absolutisme du pouvoir des Césars sur les ruines de l'autorité sénatoriale. On fait un mérite au grand historien d'avoir admirablement compris la pensée secrète de l'héritier d'Auguste, d'avoir démasqué en lui l'ennemi de l'antique liberté républicaine, d'avoir caractérisé supérieurement cette lutte engagée par l'Empereur contre un Sénat corrompu, devenu désormais incapable et indigne de présider aux destinées de l'Etat. Paraphrase vaine! Développer ces idées en marge des *Annales*, ce n'est ni plus ni moins qu'épiloguer sur une fiction de poète. Cette prétendue indignité du Sénat et l'hostilité que Tibère lui aurait constamment montrée, Tacite, qui cherchait ses inspirations dans la médisance, l'a inventée de toutes pièces; et, de la même manière qu'il créait tout à l'heure l'intérêt de duels oratoires dans l'assemblée des Pères, il a exprimé sa conception dramatique d'un duel politique entre l'Empereur et le Sénat, en attribuant à celui-ci l'initiative de propositions dérisoires et à celui-là la mission plus avantageuse de les réduire à néant. Et il n'a guère compliqué la psychologie du Sénat romain. Une fois pour toutes, il a inventé, en artiste, quel serait dans ses *Annales* le rôle de l'illustre assemblée, quelle idée il donnerait de sa mentalité, comment il la représenterait, et logiquement, sous la contrainte de la loi impérieuse qui commande l'unité de l'œuvre d'art, le poète, insoucieux de vérité, s'en est tenu à sa suppo-

sition calomnieuse. En regard d'un Tibère jaloux de son pouvoir suprême et soupçonneux, il a imaginé un Sénat courtisan, animé d'un esprit de basse flatterie, de soumission empressée, de servilité lâche, et il l'a dépeint tel en lui prêtant l'initiative de quelques motions ridicules, invariablement repoussées, qui auraient eu soi-disant pour effet d'élargir le pouvoir du prince, de calmer ses inquiétudes chimériques ou de flatter son amour-propre (1).

Mais poursuivons. Nous avons vu que Tacite,

---

(1) Ainsi, par deux fois, le Sénat offre vainement à Tibère le titre de Père de la Patrie (I, 72; II, 87. Cf. la réplique de cette invention pour Livie (1, 14), et Claude (XI, 25); il propose vainement d'élever en son honneur un autel à l'Adoption (I, 14); de jurer sur ses actes (I, 72). Les sénateurs V. Messala, A. Gallus, J. Gallion, T. Gallus proposent tour à tour, vainement, qu'on renouvelle tous les ans le serment à Tibère (I, 8); qu'il fasse l'aveu de ses craintes et permette qu'on l'en délivre (IV, 71); qu'il choisisse vingt sénateurs qui veilleraient sur sa vie chaque fois qu'il entrerait à la Curie (VI, 2); qu'il nomme chaque année douze candidats aux magistratures (II, 36); qu'il accorde un privilège honorifique aux prétoriens vétérans (VI, 3). Tibère repousse toutes ces propositions illégales ou dérisoires, quelques-unes avec ironie. Une foule de sénateurs, dit Tacite, qui s'en tient prudemment à des calomnies générales, rivalisaient d'empressement pour voter des flatteries honteuses dépassant toute mesure (III, 65). Il écrit encore : Les sénateurs supplient Tibère d'accepter le pouvoir; ils se répandent en vœux, en lamentations, en larmes; ils s'abaissent aux plus humbles prières (I, 11-12); ils se ruent vers la servitude; les plus illustres sont les plus empressés et les plus fourbes (I, 7); et le poète ajoute, en se réclamant à faux du témoignage d'autrui : *on dit* que toutes les fois qu'il sortait du Sénat, Tibère s'écriait en grec : « O hommes faits pour la servitude » (III, 65).

composant ses séances du Sénat, avait trouvé les sujets de quelques discussions oratoires au moyen de propositions insoutenables. Ce principe d'invention ayant été fécond, il l'a appliqué d'une autre manière. Il a mis cette fois sa pensée non plus en opposition avec le bon sens, mais en opposition avec le droit et avec la législation du temps et il a supposé que sénateurs et magistrats soumettraient à l'appréciation de leurs collègues des propositions qui seraient fatalement repoussées au nom de lois ou de règlements en vigueur. Dans le roman gravement facétieux des *Annales*, les hommes qui ont pour devoir de connaître ou d'appliquer les lois les ignorent ou les violent. Ici, le poète bâtit sa fiction sur une donnée positive. Prenant note de tel ou tel règlement prohibitif institué par Auguste ou consacré par la coutume sous la République, il a supposé, à l'occasion d'une circonstance historique qu'il relate, qu'un sénateur prendrait l'initiative d'une motion tendant à faire passer dans la législation et à autoriser ce que le règlement d'Auguste ou la coutume avait interdit. L'orateur développe l'idée — apparemment nouvelle — qui a germé dans son cerveau, les sénateurs l'écoutent, on discute, et, en fin de compte, la proposition débattue est rejetée, quelqu'un s'étant avisé de l'existence du règlement ancien ou de la loi qui la contredisait.

Voit-on bien comment a procédé l'ingénieux artiste? Il a bâti une discussion oiseuse sur une demande qu'il savait impossible, en contradiction avec une loi ou un règlement déterminé. Le débat engagé, il y a mis fin en opposant

à une proposition vaine la loi ou le règlement qui d'avance la condamnait.

Les applications que voici du procédé le révéleront tout de suite à l'esprit du lecteur.

(I, 77.) — Les troubles du théâtre (1), qui avaient commencé l'année précédente, éclatèrent alors avec plus de gravité; outre les hommes du peuple, un centurion, plusieurs soldats furent tués et un tribun du prétoire blessé, [Tacite établit une progression entre le nombre et la qualité des victimes] au moment où ils cherchaient à rétablir le calme et à défendre les magistrats contre les insultes. Cette affaire fut portée devant le Sénat, qui discuta pour savoir *si l'on devait donner aux prèteurs le droit de frapper de verges les histrions*. Haterius Agrippa, tribun du peuple, s'opposa à cette mesure. Asinius Gallus combattit vivement Haterius et Tibère se tut pour donner au Sénat un vain simulacre de liberté; l'opposition prévalut cependant, *parce qu'autrefois le divin Auguste avait déclaré les histrions à l'abri de la peine des verges*, et les paroles d'Auguste étaient pour Tibère des lois qu'il ne pouvait enfreindre (2).

Pareillement :

(III, 64.) — Livie (3), mère de Tibère, étant tombée malade, le Sénat décréta des prières solennelles et de grands jeux, dont on chargea les pontifes, les augures, les quindécemvirs ainsi que les septemvirs et les prêtres d'Auguste. *Apronius proposa que les féciaux présidassent également à ces jeux*. Mais Tibère s'y opposa. Il distingua les droits des différents

(1) Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 70.

(2) « On fit néanmoins, ajoute Tacite, divers règlements pour fixer le salaire des histrions et réprimer la licence de leurs partisans ». Et pour vilipender les chevaliers et les sénateurs, il imagine des mesures prises contre eux.

(3) Cf. Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 201.

sacerdoces et prouva par de nombreux exemples *que jamais les féciaux n'avaient joui d'un pareil honneur* et que si l'on admettait les prêtres d'Auguste, c'est que leur sacerdoce appartenait à la famille pour laquelle s'acquittaient les vœux.

Pour imaginer la vaine proposition d'Apronius, Tacite devait, sans plus, avoir connaissance du règlement qu'elle méconnaîtrait. Il lui a suffi d'opposer une idée à un fait, de supposer une demande impossible, illégale, en contradiction avec un usage observé pour avoir les éléments fondamentaux de sa discussion parlementaire.

De même :

(II, 36-37.) — Au Sénat (1), une discussion s'éleva entre Asinius Gallus et Tibère. Gallus demandait *que les magistrats fussent élus pour cinq ans; que les lieutenants placés à la tête des légions, avant d'obtenir la préture, fussent de droit investis de cette charge et que le prince nommât douze candidats pour chaque année.* Sans aucun doute, cette proposition, d'une haute portée, avait pour but de sonder les mystères du pouvoir. [Tacite donne à la proposition qu'il prête à Gallus un cachet d'authenticité en la jugeant profonde et pleine de mystère. Elle est ridicule : il la dit d'une haute portée; elle est d'une absurdité notoire : il la déclare insidieuse. Toujours l'idée opposée au fait réel.]

Tibère cependant, comme si sa puissance avait dû s'en augmenter, répondit « que tant de nominations et de si longs ajournements répugnaient à la modération de son caractère; on avait peine à éviter, dans les élections annuelles, de faire des mécontents, quoique l'espérance d'un prochain succès consolât d'un échec; quelles haines ne soulèverait-on pas de la part de ceux qui seraient

(1) Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 104.

ajournés au delà de cinq ans! Et d'ailleurs, comment prévoir de si loin les changements qui surviendraient dans les dispositions politiques, les familles, les fortunes? On connaissait l'orgueil des magistrats désignés un an d'avance! Que serait-ce si cet orgueil s'exaltait pendant cinq ans? Enfin, c'était *quintupler le nombre des magistratures et renverser les lois* qui fixaient aux candidats le temps pendant lequel ils devaient travailler à se montrer dignes, le moment de solliciter, et le moment d'obtenir les honneurs.

Par ce discours désintéressé en apparence, Tibère sut retenir pour lui-même la force du pouvoir.

De même encore :

(III, 58-59.) — Pendant ce temps (1), Junius Blesus fut prorogé dans le gouvernement de l'Afrique, et Servius Maluginensis, flamine de Jupiter, *demanda le gouvernement de l'Asie.* « On a tort de publier, disait-il, qu'il n'est point permis aux prêtres de Jupiter de sortir de l'Italie; leur règle ne diffère en rien de celle des flamines de Mars et de Quirinus : ces flamines peuvent posséder des gouvernements. [Tacite, on va le voir, demande des arguments à son érudition pour étayer la proposition illégale qu'il prête à Servius.] Pourquoi donc les autres en seraient-ils exclus? Aucun plébiscite, aucun livre sur les rites ne prononce cette exclusion. Souvent les pontifes avaient rempli les fonctions sacerdotales des prêtres de Jupiter lorsque ceux-ci étaient retenus par la maladie ou quelque fonction publique. Après le meurtre de Cornelius Merula, sa charge était restée vacante pendant soixante-douze ans, sans qu'on interrompît les sacrifices. Si, dans ce long espace de temps, on a pu, sans que la religion en souffrît, ne point créer de prêtres, à plus forte raison la vacance nécessitée par une année de proconsulat ne saurait-elle être nuisible. C'était à cause des haines particulières que les souverains pontifes avaient

(1) Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 197.

autrefois interdit aux flamines d'aller dans les provinces. [Tacite invente par médisance.] Maintenant, grâce aux dieux, le premier des pontifes est aussi le premier des hommes et il est supérieur à la jalousie, à la haine, à toutes les passions vulgaires. » L'augure Lentulus et d'autres parlèrent diversement contre Servius, et l'on résolut d'attendre la décision du souverain pontife. Tibère différa de s'expliquer sur les droits du pontife.

Et le poète, pour exciter la curiosité de ses lecteurs, laisse un instant planer le doute sur l'accueil que Tibère fera à la demande du flamine. Mais nous savons quel sera cet accueil, et nous ne nous étonnons pas de lire, dix chapitres plus loin :

(III, 71.) — Pendant qu'on s'occupait (1) d'affaires religieuses, le prince, qui avait différé jusqu'alors de répondre à Servius Maluginensis, flamine de Jupiter, rappela un décret des pontifes, qui portait « que le flamine de Jupiter, en cas de maladie, pourrait, avec le consentement du grand pontife, s'absenter pendant plus de deux nuits, pourvu que ce ne fût pas dans le moment des sacrifices publics, ni plus de deux fois dans la même année ». Ce règlement, adopté sous Auguste, prouvait suffisamment qu'une absence d'une année et l'administration des provinces étaient interdites aux prêtres de Jupiter. On cita, en outre, l'exemple de L. Metellus, grand pontife, qui avait retenu à Rome le flamine Aulus Postumius. Ainsi le gouvernement de l'Asie fut donné au consulaire le plus ancien après Maluginensis.

Tacite a suscité une prétention insoutenable contre une loi religieuse, point de départ de son invention.

Et, il n'y a pas à contester ici non plus l'emploi

(1) Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 207.

d'un procédé d'invention systématique, le recours à une formule de création; on retrouve de celle-ci, à tout instant, des applications nouvelles.

(VI, 3.) — Junius Gallion propose que les prétoriens vétérans soient admis à siéger au théâtre dans les quatorze bancs des chevaliers. Tibère se fâche; il invoque les règlements militaires pour repousser cette proposition illégale de Gallion.

(III, 57-59.) — Lorsque Tibère demande pour son fils la puissance tribunitienne, M. Silanus et Q. Haterius proposent, l'un, « que l'on inscrive désormais sur les monuments publics ou particuliers non plus les noms des consuls, mais les noms de ceux qui exerceraient la puissance tribunitienne »; l'autre, « que le décret de ce jour soit gravé en lettres d'or à l'intérieur du Sénat ». Mais Tibère refuse; il invoque les anciens usages pour repousser ces propositions.

(XIII, 10.) — A l'avènement de Néron, les sénateurs proposent de réformer le calendrier et de commencer l'année en décembre, Néron étant né au cours de ce mois. Mais Néron refuse. Il invoque, pour repousser cette proposition, l'antique et religieux usage qui fixait le commencement de l'année aux calendes de janvier.

(IV, 16.) — Tibère propose de changer le mode d'élection du flamine de Jupiter. Mais le Sénat refuse. Il décide de ne rien changer au règlement relatif à l'élection du flamine, fixé par d'antiques usages.

(IV, 30.) — Un sénateur propose de ne plus accorder de récompenses aux délateurs dans le cas où un accusé poursuivi pour crime de lèse-majesté se tuerait avant la proclamation du verdict. Tibère refuse. Ce serait, dit-il, méconnaître les lois.

(I. 14.) — Le Sénat propose à Tibère d'augmenter le nombre des candidats à la préture. Tibère refuse. Il invoque le règlement fixé par Auguste.

(I, 15.) — Les tribuns proposent de faire eux-mêmes les frais des jeux qu'on venait d'ajouter aux fastes. Le Sénat refuse. Ils demandent l'autorisation de paraître dans le cirque montés sur des chars. Le Sénat refuse.

(I, 8.) — Messala Valerius propose de renouveler tous les ans le serment à Tibère. Celui-ci, irrité, refuse.

(III, 17.) — Valerius Messalinus et Cecina Severus proposent, après la condamnation de Pison, l'un, d'élever une statue d'or dans le temple de Mars Vengeur, l'autre, un autel à la Vengeance. Tibère refuse. Il répète que ces consécrations ne doivent se faire qu'à l'occasion de victoires remportées sur l'ennemi.

(IV, 20.) — Asinius Gallus propose, après la condamnation de Silius, que la moitié de ses biens soit confisquée et qu'on laisse l'autre aux enfants. Le Sénat refuse. Suivant la volonté de la loi, il concède le quart aux accusateurs et aux enfants ce qui resterait.

Enfin, ce dernier conte avec tous ses détails d'exécution :

(XIII, 26-27.) — Vers le même temps (1), des plaintes s'élevèrent dans le Sénat contre la perfidie des affranchis [voilà vraisemblablement le fait historique ; l'invention suit.] *et on sollicita pour les patrons le droit de punir ceux qui démériteraient en révoquant leur liberté.* Un grand nombre de sénateurs étaient prêts à donner leur avis, mais les consuls n'osèrent point entamer une affaire dont le prince n'était pas prévenu; cependant, ils lui firent connaître par écrit le vœu du Sénat. Néron délibéra avec un petit nombre de ses conseillers, pour savoir s'il autoriserait ce règlement. Les opinions étaient partagées. Les uns s'indignaient de ce que les affranchis, dont la liberté enhardissait l'insolence, traitaient

(1) Trad. Ch. Louandre, t. I, p. 453.

leurs patrons sur le pied de l'égalité, les frappaient et restaient impunis ou se moquaient des châtiments. « Le patron offensé avait-il, en effet, un autre droit que de reléguer son affranchi à vingt milles de Rome, sur la côte de la Campanie? Pour tout le reste, la loi était commune. Il importait donc de donner au patron une arme qu'on ne pût braver. C'était faire aux affranchis de douces conditions que de leur imposer, pour conserver la liberté, les égards par lesquels ils l'avaient acquise. Quant à ceux qui seraient manifestement coupables, il était juste de les rendre à l'esclavage, afin de retenir par la crainte des misérables que les bienfaits ne changeaient pas. »

On alléguait d'un autre côté, que les coupables devaient porter la peine de leurs fautes, mais qu'il ne fallait point, pour cela, attaquer le droit de tous; que les affranchis formaient un corps considérable; qu'ils servaient à recruter les tribus, les décuries, les agents des magistrats et des pontifes, les cohortes attachées au service de la ville. La plupart des chevaliers et un grand nombre des sénateurs n'avaient pas une autre origine. [Ceci dit pour le plaisir de les décrier.] Si l'on en fait une classe à part, on montrera combien est diminuée la classe des hommes libres. Ce n'est pas sans raison que nos aïeux, en admettant divers degrés de dignités pour les différents ordres, ont maintenu pour tous une liberté égale. Bien plus, ils ont établi deux sortes d'affranchissements, afin de laisser aux maîtres le moyen de revenir sur leur décision, ou de confirmer le premier bienfait par un bienfait nouveau. L'esclave que le patron n'a pas affranchi par la vindicte est retenu, pour ainsi dire, par une dernière chaîne, à la servitude; il faut donc, avant d'accorder la liberté, s'assurer que l'affranchi la mérite, et *ne point donner légèrement ce qu'on ne peut reprendre.*

Cet avis prévalut. Néron écrivit au Sénat d'examiner séparément les plaintes du patron, mais de ne déroger en rien au droit commun.

Je pourrais encore citer d'autres exemples (1), mais ceux que voilà suffisent, je pense, à établir que d'une façon systématique, soit au sujet des faits véridiques qu'il relate, soit au cours de ses récits imaginaires, Tacite a inventé des propositions illégales qui seraient invariablement rejetées au nom des lois ou des traditions consacrées dont elles méconnaîtraient l'existence. Le poète avait pratiqué la profession d'avocat et exercé les magistratures. Il possédait une connaissance approfondie de la législation romaine, des règlements de procédure et des injonctions de la coutume. Il lui a suffit de mettre à contribution sa

---

(1) Dolabella propose que Tibère, qui annonce un voyage en Campanie, rentre à Rome avec l'ovation; Tibère repousse cette vaine récompense d'une promenade aux portes de Rome. (III, 47.) — A la mort de Livie, le Sénat propose que l'apothéose lui soit décernée; Tibère repousse cette demande. (V, 2.) — Cn. Pison propose qu'en l'absence du prince, les sénateurs redoublent d'activité; Gallus repousse la proposition Cn. Pison et les affaires sont remises. (II, 35.) — Messalinus Cotta propose une motion cruelle contre Agrippine et son fils Néron. Junius Rusticus proteste et aucune décision cruelle n'est prise ce jour-là (V, 3-4). — On prie Tibère d'instruire lui-même le procès de Pison [qui aurait, sur ses ordres, empoisonné Germanicus]; il déclare cette offre insidieuse et renvoie toute l'affaire au Sénat. (III, 10). — Le peuple sollicite la suppression du centième imposé sur les ventes depuis les guerres civiles. Tibère refuse; il répond que le trésor de l'armée n'a point d'autre ressource (I, 78). — Après la condamnation de Pison, Aurelius Cotta propose de confisquer une partie de ses biens, d'en donner une partie à son fils et de rayer son nom des fastes. Tibère refuse. Il s'oppose à ce que le nom de Pison soit rayé des fastes et il laisse à Marcus Pison les biens de son père (III, 17-18), etc.

science juridique pour se former les idées de toutes ces motions contradictoires à des prescriptions inviolables.

Aussi bien, voyez avec quelle régularité a fonctionné la pensée créatrice de l'artiste, et comment le recours à des suppositions invraisemblables a servi et singularisé son travail d'invention. Tout en imaginant que ses orateurs chargés de confectionner les lois prendraient, à l'exclusion de toutes autres, l'initiative de propositions illégales ou dérisoires, il supposait — par amour du paradoxe encore — que les représentants du pouvoir, les Césars, les sénateurs, les magistrats, ne commettraient dans l'exercice de leurs fonctions que des actes absurdes ou illégaux. Le développement d'un conte ou d'un récit véridique appelait-il sous sa plume l'intervention d'un mandataire de l'autorité, l'artiste trouvait toujours à celui-ci une conduite impressionnante, en l'amenant à violer telle ou telle disposition légale ou en le faisant agir en dépit du bon sens. Tout à l'heure ses personnages outrageaient la raison ou la loi dans leurs discours; ils l'outragent à présent dans leurs actes. Dans les deux cas, l'imagination du poète a opéré de la même façon. Elle est allée d'un mouvement automatique à l'encontre de la vraisemblance pour obtenir des effets poétiques sensationnels. Naturellement la science juridique de Tacite, son expérience des affaires et la finesse de son esprit ne laissaient pas que d'offrir des suggestions nombreuses à sa fantaisie paradoxale. Ainsi, au Sénat, gardien des lois, le poète fait prendre des décisions illégales toutes les fois

qu'il en a l'occasion. Le Sénat confère la préture non pas, comme la loi l'exige, au candidat qui a le plus d'enfants, mais au favori des jeunes princes (1). Un mari peut se consulter pendant soixante jours avant d'appeler la vengeance des lois sur l'impudicité de sa femme : le Sénat, ordonne des poursuites contre T. Labeon avant l'expiration de ce délai (2). Il condamne une jeune vierge au dernier supplice (3); il autorise les Syracusains, adonnés au plaisir, à excéder dans leurs jeux le nombre réglementaire de combattants que lui-même, gardien des mœurs, a fixé (4); il endosse à Tibère quitte à l'indisposer, le choix du gouverneur d'Afrique, province proconsulaire (5), et il se refuse à examiner plus longtemps, après en avoir réclamé la production, les titres des villes grecques, à l'exercice du droit d'asile (6). C'est-à-dire qu'en toutes circonstances, soit réelles, soit fictives (7), de par la volonté du poète, qui ne manque pas à l'occasion de s'en offusquer pour dissimuler son invention, l'assemblée des Pères contrevient

(1) *Ann.* II, 51.
(2) *Ann.* II, 85.
(3) *Ann.* V, 9.
(4) *Ann.* XIII, 49.
(5) *Ann.* III, 35.
(6) *Ann.* III, 63.
(7) Le Sénat admet illégalement au nombre des livres prophétiques un nouveau livre sybillin (VI, 12). La plupart des sénateurs pratiquent l'usure, contre laquelle ils légifèrent (VI, 16). Les sénateurs refusent d'interroger les esclaves de Pison, malgré ses instances (III, 14). Le Sénat vote à L. Longus, quoiqu'il fût un homme nouveau, des funérailles solennelles et une statue dans le forum d'Auguste (IV, 15), etc.

aux lois dont elle est dépositaire, nie, par ses décisions, sa raison d'être, tient une conduite opposée à celle qu'elle aurait dû tenir, si elle avait eu la notion la plus rudimentaire de ses devoirs. Ainsi encore dans les *Annales* — toujours par opposition poétique à toute représentation logique des choses, — le général pousse ses soldats à la paresse et à l'insubordination; les soldats ne tiennent aucun compte des ordres de leurs chefs, les tribuns rendent la justice dans leurs maisons et Germanicus — pour ne citer que ces exemples — entre à Alexandrie sans permission, en dépit d'une ancienne défense d'Auguste. Le poète, servi par son érudition, a imaginé d'une façon systématique que ces personnages agiraient en sens inverse de leur mandat, feraient exactement ce qu'il leur était interdit de faire, enfreindraient telle ou telle prescription (1).

(1) Entre autres exemples : Le lieutenant Pison autorise l'indiscipline de ses troupes et leurs outrages envers les alliés (III, 13); Pactius, les soldats de Labeon, ne tiennent aucun compte des ordres de leur chef (XIII, 36; IV, 48); Pison commet une série d'actes illicites (II, 57); Apronius ne donne pas, comme il le devait, la couronne civique à Helvius (III, 21); Agrippine, en dépit de la tradition, entre au Capitole sur un char suspendu (XII, 42). Le tribun fait relâcher des individus emprisonnés par le préteur; les tribuns usurpent la juridiction des préteurs et des consuls (XIII, 28); Ponticus enlève les coupables à la juridiction du préfet de Rome et les défère au tribunal du préteur (XIV, 41); les questeurs de l'épargne portent sur leurs registres, avant quatre mois, les amendes infligées par les tribuns; les édiles exigent des sommes illégales pour les cautions et les amendes (XIII, 28). Le tribun Antistius se signale par un abus de pouvoir (XIII, 28); Urgulanie, appelée comme témoin dans une affaire qui se plaidait au Sénat, se refuse à comparaître; un préteur est

Et c'est là tout le secret de la conduite de Tibère, si déconcertante dans les *Annales*. Les critiques modernes ont multiplié les suppositions à l'effet de définir le caractère du fils de Livie, à l'effet d'expliquer les étrangetés, les contradictions, les bizarreries de sa nature insaisissable, et, rebutés par les difficultés du problème, les plus avisés ont finalement avoué leur impuissance à pénétrer le mystère de sa psychologie. Cependant, l'explication de l'âme de Tibère était sous leurs yeux; elle s'étalait dans le développement logique de la conception paradoxale de Tacite, dans la mise en opposition systématique des actes de Tibère avec la raison ou avec la légalité. Chacun de ces actes, en effet, est ou bien la dérogation à un devoir impérieux, ou bien la violation d'une loi. Or, il se trouve que si Tibère empêche les censeurs de réprimer les excès du luxe, s'il demande pour son petit-neveu des magistratures avant l'âge légal, s'il n'exécute pas le testament de sa mère et n'assiste pas à ses funérailles, s'il soumet les esclaves à la question, absoud les coupables et condamne les innocents, c'est qu'en vertu d'une perpétuelle antithèse poétique, Tibère, dont Velleius Paterculus (1) et Sué-

---

obligé d'aller l'interroger chez elle (II, 34); Em. Pompée, chargé de réformer les mœurs, rend des lois et les viole (III, 28); Julia fait inscrire son nom avant celui de Tibère sur la dédicace d'une statue (III, 64). Le consul Varron, toujours en fonctions, poursuit Silius (IV, 19). Le quindécemvir G. Gallus fait admettre un nouveau livre sybillin sans prendre l'avis de ses collègues (VI, 12).

(1) *Histoire romaine*, II, 126.

tone lui-même (1), resté ici indépendant de Tacite, vantent l'esprit d'équité et l'amour de la justice, tient, toujours dans les *Annales*, une conduite opposée à celle que lui dictait la raison ou le respect des lois (2).

---

(1) *Tib.*, 30-34.

(2) Il soumet à la question, en dépit de la loi, les esclaves de Libon (II, 30); il empêche Drusus, consul désigné, d'opiner le premier (III, 22); il ne permet pas que le procès de Silius soit différé jusqu'à l'expiration du mandat de Varron (IV, 19); il demande pour son petit-neveu des magistratures avant l'âge légal (III, 29); il empêche les censeurs de réprimer les excès du luxe (III, 52-54); en dépit d'une décision contraire des préteurs de l'épargne, il accorde à P. Aurelius une indemnité (I, 75). Il ramène devant la justice Antistius Vetus, reconnu innocent (III, 38); il punit de l'exil Aquilia, condamnée aux peines de la loi Julia (IV, 42). Il s'empare des mines d'or de Sextus Marius, quoiqu'elles fussent confisquées (VI, 19). Il s'oppose à ce que l'on applique la loi de majesté à Apuleia Varilia et demande un adoucissement des peines de l'adultère qu'elle a encourues (II, 50). Il déclare qu'il donnera son avis le premier, à haute voix, dans le procès de Marcellus (I, 74); qu'il aurait accordé la vie à Libon, bien qu'il mérità la mort (II, 31); que si Pison est reconnu coupable, il ne frappera en lui que l'ami (III, 12); il prend une attitude hostile à l'inculpé dans les procès de Silanus (III, 67) et de Cremutius Cordus (IV, 34). Il absout C. Cominius, coupable du crime de lèse-majesté (IV, 31). Il se refuse à ce que l'on poursuive Lepida pour crime de lèse-majesté et limite, arbitrairement, l'interrogatoire de ses esclaves (III, 22); il disculpe le jeune Pison, qui est coupable, et mitige la sentence qui frappe Pison (III, 17-18); il demande que C. Firmius, reconnu coupable, ne soit pas exilé (IV, 31). Il n'exécute pas le testament de sa mère (V, 1); il n'assiste pas aux funérailles de sa mère, prétextant l'importance des affaires, en réalité pour ne pas interrompre ses plaisirs (V, 2). Il se rend au Sénat entre la mort et les funérailles de son fils Drusus (IV, 8). Il reproche aux pontifes d'avoir prié pour ses petits-neveux (IV, 17); il renvoie à ses plaisirs le peuple qui se lamente

N'est-ce pas un acte illégal que l'artiste impute à son personnage, représentant de l'autorité? Alors, c'est un acte absurde, ridicule, dépourvu de sens, ou un acte en opposition radicale avec les sentiments, les projets, la conduite qu'il lui a prêtée antérieurement, que cette conduite soit vraie de par l'histoire ou qu'elle ait été suggérée à l'auteur des *Annales* par sa fantaisie de poète; car, s'il nous est possible de reconnaître aujourd'hui dans l'opposition des contraires une des formes de son invention, nous sommes parfois sans moyen de discerner la donnée historique de la pure création. Nonobstant, il reste vrai que l'auteur des *Annales* se plaît à mettre en contradiction avec eux-mêmes les personnages qu'il nous présente et à leur attribuer des actes insensés. Le Sénat par exemple adresse des félicitations dithyrambiques à Drusus à l'occasion de son association à l'empire : Drusus renvoie au Sénat une lettre insolente (1). Tibère ne quitte pas l'île de Capri, ne vient

---

sur la mort de Germanicus (III, 6). Il ne permet pas aux consuls de témoigner de la douleur au sujet de la mort de Drusus (IV, 8). Avant d'en faire la dédicace, il laisse se dégrader les temples commencés par Auguste (II, 48). Il intime l'ordre à Germanicus de rentrer à Rome au beau milieu de ses succès (II, 5, 26). Il fait à Germanicus des funérailles sans images et sans pompe (III, 5). Il considère comme terminée la guerre qu'il empêche Germanicus d'achever (II, 41). Il prétend que l'on recherche l'assassin d'Agrippa Posthumus, dont lui-même a ordonné le meurtre (I, 6). Il repousse la proposition de Gallus de lui donner une escorte de sénateurs (VI, 2), et il demande cette escorte (VI, 15), etc., etc.

(1) *Ann.* III, 59.

jamais à Rome : le Sénat lui vote une escorte qui protégera sa vie chaque fois qu'il entrera à la Curie; il la refuse d'abord avec ironie, puis il la réclame (1). Auguste déteste les principaux citoyens de Rome : Auguste nommera les principaux citoyens de Rome ses héritiers (2). Tibère se présente au Sénat en qualité de chef suprême de l'Etat : Tibère feindra de n'avoir droit à aucune part de l'autorité (3). Il appelle au gouvernement de certaines provinces des hommes auxquels il interdit de jamais quitter Rome (4). Il augmente de son plein gré les revenus de quelques sénateurs appauvris; contradiction imposée : il repoussera durement la prière du sénateur Hortalus qui essayera de l'attendrir (5). Claude propose de mêler aux noms des sénateurs qui solliciteraient l'autorisation de renoncer à leur mandat les noms de leurs collègues, notés d'infamie, qui devraient être publiquement exclus de la Curie. Néanmoins, Claude, le cas échéant, chassera de la Curie, avec éclat, les sénateurs pauvres (6). Néron fait retirer du théâtre la cohorte prétorienne afin de voir si le peuple se contiendrait en dehors de toute surveillance, et en même temps, il excite les cabales et encourage les désordres (7). Ainsi à l'avenant. On pourrait multiplier les exemples, ils

(1) *Ann.* VI, 2; VI, 15.
(2) *Ann.* I, 8.
(3) *Ann.* I, 7.
(4) *Ann.* I, 80; VI, 27.
(5) *Ann.* II, 37.
(6) *Ann.* XI, 25; II, 52.
(7) *Ann.* XIII, 24-25.

abondent dans les *Annales*. A chaque page de ce roman extravagant, qui est d'une malicieuse fausseté, les gens en scène parlent d'une façon et agissent d'une autre, commettent un acte tout à l'encontre du but qu'ils poursuivent, se contredisent, se montrent absurdes (1). Or, pour ne pas

(1) A titre d'exemples : Germanicus guerroie contre les barbares; le Sénat lui décerne le triomphe, *au cours des hostilités* (I, 55). — Libon, traîné en justice et sur le point d'être condamné, se suicide; le Sénat le poursuit *après sa mort* (II, 31). — Maroboduus, vaincu, tâche d'exciter la pitié de Tibère; il lui écrit à cette fin une lettre orgueilleuse (II, 63). — Tibère exige qu'on applique les lois de majesté; il ne permet pas qu'on poursuive les coupables (I, 72, 73). — Phraate chasse de son royaume les armées et les généraux romains; il prodigue à Auguste tous les témoignages de respect et d'affection. (II, 1). — Les Parthes sollicitent et reçoivent de Rome un roi; ils le méprisent comme étranger (II, 2). — Lépide est déclaré incapable de remplir les fonctions de gouverneur; il reçoit le gouvernement de l'Asie (III, 32). — Néron, approuvant le jugement du préteur Strabo, déclare usurpées à l'empire les terres que détiennent les Cyrénéens; il leur en fait le don gracieux (XIV, 18). — Le Sénat poursuit Pison, sous l'inculpation d'avoir empoisonné Germanicus, neveu de Tibère. Celui-ci comble d'honneurs le fils de l'accusé (III, 8). — Un an après la condamnation et l'exécution de Livie, bru de l'Empereur, on réclame contre sa mémoire des arrêts, comme si ses crimes venaient d'être découverts (VI, 2). — Le Sénat bannit du territoire de l'empire Antistius Vetus et Silanus, et, par un arrêt contradictoire, les relègue dans une île (III, 38; III, 68). — Livie, *femme de l'héritier présomptif Drusus*, poussée par le désir de monter un jour sur le trône, s'associe aux projets criminels de Séjan (IV, 3). — Le Sénat confère à Néron, devenu pubère, la dignité *de pontife* (III, 29). — Les légionnaires préposés à la garde d'un fort fuient à l'approche de l'ennemi (III, 20). — Pour défendre aux rois Rhescuporis et Cotys de vider leur différend par les armes, Tibère leur envoie un *centurion* (II, 65). — Le lieutenant Pison, fier de sa noblesse, regarde avec mépris

avoir observé que ces oppositions contradictoires dans la conduite des personnages de Tacite étaient l'œuvre de son imagination, le produit invariable du travail de celle-ci, pour avoir cru que l'auteur des *Annales* s'était très modestement traîné à la remorque des faits historiques et s'était contenté de les reproduire en toute sincérité, quelques-uns des critiques dont je parlais tout à l'heure, qui ont voulu pénétrer au fond de l'âme de Tibère et de Néron, et donner une explication probante des anomalies de leur conduite, quelques critiques, dis-je, déconcertés par ces contradictions, sont allés jusqu'à supposer ces princes atteints d'aliénation mentale. On a dit de Tibère et de Néron qu'ils étaient de malheureux détraqués que l'absolutisme de leur pouvoir ou les excès de leurs vices avaient frappés d'une folie incurable. En serait-on jamais arrivé à ces conceptions romanesques, aussi logiquement fausses que les histoires qui les ont engendrées, si l'on avait compris que ces portraits de Tibère et de Néron, peints par Tacite, n'étaient pas une évocation longuement méditée de la réalité, mais — nous aurons l'occasion d'y revenir — des créations homogènes, factices, déter-

les princes du sang (II, 43). — Tibère se vante au Sénat d'être le seul Romain de son rang qui ait eu des petits-fils jumeaux (II, 84). — Dans un festin offert à Germanicus, Pison, son lieutenant, proteste contre les honneurs qui lui sont rendus (II, 57). — Maroboduus, chassé de son pays, est recueilli à Ravenne; *on le montre de temps en temps* aux Suèves, en les menaçant de lui rendre ses États (II, 93), etc., etc. Naturellement, le malicieux poète atténue autant que possible l'invraisemblance de ces actes absurdes ou contradictoires qu'il impute d'une façon systématique à ses personnages.

minées par le mouvement automatique et la nature même de l'imagination de l'artiste ?

J'aurai analysé sous ses différentes formes le travail d'invention pure dans les chapitres des *Annales* qui intéressent l'activité du Sénat après avoir dit que, lorsque le développement de ses contes l'exige, à la suite de procès retentissants, après le meurtre de quelque illustre personnage, pour remédier à de prétendus scandales ou célébrer des événements extraordinaires, Tacite imagine les décrets excessifs que le Sénat, courtisan abject, se serait empressé de promulguer dans une pensée de flatterie servile. On serait assurément tenté de défendre l'authenticité de ces sénatus-consultes, fort bien amenés, si l'on n'observait point qu'ils portent la marque de toutes les créations mensongères du poète, c'est-à-dire s'ils n'avaient été conçus vains, dérisoires, invraisemblables, ou s'ils ne servaient de dénouement naturel à des fables mélodramatiques dont nous aurons l'occasion tout à l'heure de reconnaître la fausseté. Ne croyez donc pas qu'il soit vrai que, pour remercier Tibère de n'avoir pas donné l'ordre d'étrangler sa nièce Agrippine ou de jeter son corps aux Gémonies, le Sénat ait voté des actions de grâce à sa magnanimité (1), ni qu'un an après la chute de Séjan, pour calmer les inquiétudes de César, il ait commandé le massacre des deux derniers enfants, encore en bas âge, de l'ancien favori (2). Les susdits décrets sont aussi

(1) *Ann.* VI, 25.
(2) *Ann.* V, 9.

imaginaires que les contes tragiques qu'ils terminent. Ne croyez pas davantage qu'à la naissance de la fille de Néron, l'assemblée des Pères ait voté la construction d'un temple à la Fécondité; que, quatre mois après, elle ait décerné à l'enfant morte l'apothéose, le coussin sacré, un temple avec un prêtre (1), ou qu'elle ait jamais interdit aux sénateurs de pénétrer dans la demeure d'un comédien et aux chevaliers de suivre en troupes les pantomimes dans la rue (2). Ce sont là des idées poétiques que l'artiste a conçues dans une intention maligne pour calomnier ses personnages, les tourner, selon son principe, en dérision, et amuser son esprit moqueur par des suppositions absurdes (3).

---

(1) *Ann.* XV, 23.

(2) *Ann.* I, 77.

(3) Ainsi, le poète invente par dérision qu'à l'occasion des victoires de Corbulon, le Sénat décerne au prince le consulat *pour plusieurs années* (XIII, 41); que, pour combler d'honneurs Agrippine, mère de Néron, il lui décerne deux licteurs avec le titre de prêtresse de Claude [qu'elle aurait empoisonné] (XIII, 2); qu'il rend, pour chasser les astrologues d'Italie, un sénatus-consulte rigoureux *qui reste sans effet* (XII, 52); que, pour plaire à Tibère, il ordonne le meurtre des deux plus jeunes enfants de Séjan [un fils et une fille; l'un prévoit son sort, l'autre ne le soupçonne pas : opposition d'images] (V, 9); que, pour assurer l'ordre au théâtre, il autorise les préteurs à *exiler* les spectateurs turbulents (I, 77); qu'il décrète de consacrer tous les ans une offrande à Jupiter le 15 des calendes de novembre, jour anniversaire de la mort d'Agrippine et de Séjan (VI, 25); qu'après le suicide de l'inoffensif Libon, il décrète de fêter à l'avenir les ides de septembre, jour anniversaire de sa mort, et de consacrer des offrandes à Jupiter, à Mars, à la Concorde; qu'il octroie des prétures extraordinaires aux accusateurs de Libon (II, 32); qu'après le suicide de Pison, il accorde des sacerdoces à ses accusa-

Mais, il est temps de le dire, les notices consacrées par Tacite aux affaires de l'État ne sont pas toutes fictives. Beaucoup de faits qui avaient retenu réellement l'attention de la souveraine assemblée ont trouvé place dans les *Annales*. Point n'est besoin, pour être reconnue, que l'authenticité de ces faits soit attestée par d'autres témoignages ; elle n'est pas douteuse, elle se défend d'elle-même. Quand le poète note, par exemple, qu'un tremblement de terre détruisit la nuit douze villes d'Asie mineure et que Tibère accorda des subsides aux habitants en détresse (1); que quatre mille affranchis de la péninsule, affiliés aux cultes de la Judée et de l'Egypte, ont été déportés en Sardaigne (2); que le droit latin a été conféré aux habitants des Alpes maritimes (3) ou que l'impôt sur la vente des esclaves a été l'objet d'un nouveau règlement (4), il est certain qu'il n'invente pas. Les faits

---

teurs (III, 19) [remarquez les répliques de II, 32; III, 19; VI, 25]; que pour effacer de la mémoire de Claude le souvenir de Messaline, il ordonne l'enlèvement de son nom et de ses images de tous les lieux publics et *particuliers* (XI, 38). Pour vilipender les sénateurs et les chevaliers, le poète invente encore, outre tous les actes ignominieux qu'il leur impute au cours de son roman, que le Sénat interdit la profession de courtisane aux femmes qui auraient pour aïeul, pour père ou pour mari un *chevalier* (II, 85). Il a utilisé pour un de ses contes la décision, prise un jour par le Sénat, de déposer ses décrets au trésor dix jours après leur promulgation (III, 51, cf. Seneca, *De tranquill. anim.* c. 14).

(1) *Ann.* II, 47.

(2) *Ann.* II, 85.

(3) *Ann.* XV, 32.

(4) *Ann.* XIII, 31.

de ce genre, qu'il reproduit comme il les a trouvés dans les ouvrages de ses prédécesseurs, il les mentionne le plus souvent d'une plume rapide, sans un mot d'explication; c'est tout au plus s'il lui arrive de consacrer, à propos d'une réforme, une notice détaillée, plus ou moins véridique, à l'histoire d'une institution (1).

---

(1) Le lecteur trouvera à l'Appendice la nomenclature des faits relatifs à l'histoire politique ou à l'administration de l'empire que Tacite a notés au passage ou utilisés pour son roman. Disons ici seulement que par des sénatus-consultes dont l'authenticité ne peut être mise en doute, le Sénat, dans les *Annales*, défère à Germanicus le gouvernement des provinces d'outre-mer (II, 43); il restreint la jouissance du droit d'asile en Grèce et prescrit l'affichage de ses décrets dans les temples (III, 63); il exempte de tout tribut pendant trois ans les villes de Cybère et d'Ægium, ruinées par des tremblements de terre (IV, 13); il impose, après le désastre de Fidènes, des obligations aux entrepreneurs de spectacles (IV, 63); il prescrit aux prêteurs de placer les deux tiers de leurs créances en biens-fonds italiens (VI, 17), et charge les pontifes de restaurer l'art des aruspices (XI, 15); il étend et précise la juridiction des procurateurs (XII, 60); il dispense les questeurs de donner des jeux de gladiateurs et interdit d'acheter des orateurs pour les plaidoiries (XIII, 5); il restreint le pouvoir des tribuns et des édiles et enlève l'inspection du trésor public aux questeurs (XIII, 28-29); il interdit aux gouverneurs de province de donner des jeux publics (XIII, 31); il décide qu'en cas de meurtre d'un maître par ses esclaves, ceux qu'il avait affranchis par testament seraient condamnés, comme les autres, au dernier supplice (XIII, 32); que quiconque se rendrait coupable de collusion encourrait les mêmes peines que le calomniateur (XIV, 41); que les adoptions simulées ne donneraient aucun droit aux fonctions publiques et ne permettraient pas d'hériter (XV, 19); il interdit aux alliés de solliciter des actions de grâce pour les préteurs et les proconsuls (XV, 22). Les notices des *Annales* qui nous font connaître ces différents sénatusconsultes relatent des faits histo-

Cependant, on se tromperait peut-être si on déclarait vrais, de prime abord, tous les faits brièvement notés dans les *Annales*, qui ont l'apparence d'être authentiques. Il en est, ce semble, parmi eux que l'auteur est allé jusqu'à inventer encore. Il en est qui réapparaissent une seconde fois dans ses notices, à quelque distance de leur première mention. Ils sont tout semblables à ceux qu'ils rappellent ou ils forment antithèse avec eux. Or, nous le verrons, Tacite a pour principe de donner des répliques de contes, de composer des récits géminés dont tous les détails sont antithétiques, de faire répéter par un personnage l'acte accompli par un autre, qui est ainsi son modèle. L'artiste aurait-il appliqué ce principe du dédoublement et de l'antithèse d'images à la notation d'événements, soi-disant véridiques, auxquels il ne consacre qu'une ligne? Un tremblement de terre détruit la nuit douze villes de l'Asie mineure ensuite Cybère et Ægium, et

---

riques, de même que les digressions suivantes que Tacite a intercalées dans son roman : sur l'histoire de la législation romaine et l'origine des lois (III, 25-28); sur l'histoire du luxe de la table (III, 55), l'état des forces militaires et l'administration de l'empire à l'époque de Tibère (IV, 5-7), la puissance tribunitienne sous Auguste (III, 56), la préfecture de Rome (VI, 11), la questure (XI, 22 et XIII, 28-29), les vicissitudes du pouvoir judiciaire (XII, 60), l'administration de l'ærarium (XIII, 29), le mont Celius (IV, 65), l'histoire de l'alphabet (XI, 14), l'usure à Rome (VI, 16), l'histoire de l'Arménie sous Auguste (II, 1-4), le pomerium de Romulus (XII, 24), les croyances au sujet du Phénix d'Egypte (VI, 28).

ces villes se relèvent avec l'appui du Sénat (1). Peu après, Laodicée est également détruite par un tremblement de terre, mais elle se relève par ses propres ressources (2). Des vétérans, envoyés dans les colonies de Capoue et de Nucerie, s'y établissent (3); peu après, des vétérans sont également envoyés à Antium et à Tarente, mais ils n'ont rien de plus pressé que d'en déguerpir (4). Un terrible incendie dévaste tout le Celius en l'an 780 (5); un terrible incendie dévaste tout l'Aventin en l'an 789 (6). Une année, les villes d'Asie les plus importantes défendent devant le Sénat le droit d'asile de leurs temples (7); une autre année, ce sont les îles de Samos et de Cos qui tentent la même aventure (8). Les sénateurs de Sicile avaient, paraît-il, le droit de se rendre sur leurs terres sans l'autorisation du prince; les sénateurs de la Gaule narbonnaise demandent et obtiennent, à leur exemple, le même privilège (9). Claude propose d'affranchir de tout tribut les habitants de l'île de Cos; les Byzantins réclament la même faveur (10). Sans doute, à première vue, rien n'autorise à ranger parmi les allégations fantaisistes du poète

(1) *Ann.* II, 47, IV, 13).
(2) *Ann.* XIV, 27.
(3) *Ann.* XIII, 31.
(4) *Ann.* XIV, 27.
(5) *Ann.* IV, 64.
(6) *Ann.* VI, 45.
(7) *Ann.* III, 60.
(8) *Ann.* IV, 14.
(9) *Ann.* XII, 23.
(10) *Ann.* XII, 61-62,

ces secondes mentions de faits vraisemblables qui paraissent tout aussi véridiques que les premières. Cependant, si vous observez que les mêmes événements ne se représentent jamais dans les *Annales* qu'une seconde fois, qu'ils intéressent exclusivement deux villes, deux endroits, deux régions, vous serez tenté de déclarer imaginaire leur réapparition sous la plume de l'artiste, comme sont imaginaires ces détails appariés ou antithétiques qui se retrouvent très nombreux, nous le verrons, dans la composition de ses contes.

Mais, on le pense bien, en ce qui regarde l'activité du Sénat, Tacite n'a pas seulement juxtaposé dans les *Annales* des faits vrais, notés d'une façon brève, et des contes qu'il a pris plaisir à développer largement. Dans quelques chapitres de son ouvrage qui ont trait aux actes du pouvoir, le poète s'est inspiré de données historiques pour composer des récits romanesques. A l'occasion, il a mêlé la fiction à la réalité, le vrai au faux. Son imagination dramatique s'est emparée de diverses mesures décrétées par le prince ou votées par le Sénat et, à propos de chacune d'elles, elle a créé des suppositions poétiques. Or, dans ces cas-ci, pour avoir la matière de ces inventions, l'artiste, moins libre qu'il ne croyait l'être, a toujours procédé de la même manière. Il a imaginé qu'une difficulté illusoire aurait retardé la réalisation du fait qui s'est accompli, qu'une discussion oiseuse, provoquée par des prétentions inadmissibles, par une question de principe ou une ignorance ridicule aurait précédé et tenu en suspens la décision prise. Il a consigné celle-ci

dans son roman sans y rien changer, mais il s'est efforcé d'imaginer les circonstances ou de découvrir les raisons qui auraient suscité une opposition dilatoire à la résolution projetée. Et c'est toujours à une supposition insoutenable qu'il a eu recours pour trouver ces vains antécédents du fait qui est advenu. Qu'on en juge :

I. Florissantes sous le gouvernement de Tibère, les villes d'Asie convinrent de solliciter du Sénat l'autorisation d'élever un temple à l'Empereur et à sa mère Livie. L'autorisation fut accordée et le temple bâti à Smyrne (1).

Fait médiocre; il méritait d'être relaté en deux lignes. Tacite, lui, poète dramatique, y a vu matière à amplification, et son imagination s'en est emparée (2).

Comme s'il était admissible que des villes d'inégale importance, quelques-unes d'un rang fort inférieur, eussent pu soutenir les mêmes prétentions, l'artiste a supposé que les cités d'Asie se seraient disputé le droit d'ériger dans leurs murs le temple dédié à Tibère, et cette idée de rivalité, qu'il a exploitée à maintes reprises, l'a amené à provoquer au Sénat — c'était immanquable — un débat contradictoire entre deux adversaires. Onze villes, dans son récit, entrent en compétition. L'artiste érudit a trouvé des raisons quelconques à opposer aux revendications de neuf d'entre elles, de manière à restreindre la

(1) Il est représenté sur des monnaies grecques de Smyrne. V. Nipperdey, *loc. cit.*, p. 280, note 9.

(2) *Ann.* IV, 55-56.

lutte à deux cités concurrentes : Sardes et Smyrne. Sardes, qui, dans le conte, sera évincée, étaye sur d'antiques et légendaires souvenirs ses prétentions à la faveur de Rome; Smyrne, au contraire, qui l'emportera, se réclame de réels services rendus au peuple romain. Tacite a demandé à son érudition, à ses connaissances d'histoire et de mythologie le résumé des deux discours qu'il met en regard, et en imaginant cette compétition entre les deux villes, il a créé une opposition vaine, purement verbale, à la réalisation du fait qui s'est accompli, l'édification du temple à Smyrne.

II. La septième année de son règne, Néron institua des concours publics de poésie, de chant, d'éloquence et de déclamation. Estimant que les jouissances d'art pouvaient développer la moralité, le jeune César se préoccupa de donner des plaisirs nobles au peuple romain et le convia, au théâtre de Pompée, à des récitations poétiques et à des exécutions musicales. A vrai dire, Néron ne fut pas le créateur de ces fêtes artistiques. Il les rendit seulement périodiques et officielles. Avant lui, de temps à autre, un riche patricien qui briguait les magistratures en avait organisé de semblables à très grands frais. Le prince coupa court à ces dépenses ruineuses en les mettant à la charge de l'État (1).

Comment Tacite est-il arrivé à dire sur l'institution des Néronées quelque chose qui fût digne de lui et des lecteurs de ses *Annales* (2)? Il a supposé

(1) *Ann.* XIV, 21.
(2) *Ann.* XIV, 20-21.

que le projet d'organiser ces fêtes aurait soulevé de vives protestations, et il nous a inventé d'abord les récriminations de quelques vieillards que cette innovation aurait consternés.

Néron étant consul pour la quatrième fois avec Cornélius Cossus (1), les quinquennales furent instituées à Rome à l'imitation des combats de la Grèce et l'on en parla diversement comme de presque toutes les nouveautés. Quelques-uns disaient que « nos aïeux blâmèrent Pompée d'avoir bâti un théâtre permanent, car, avant lui, c'était l'usage de n'élever la scène et les gradins que pour le moment des jeux. Dans des temps plus éloignés, les spectateurs restaient même debout, de peur qu'en faisant asseoir le peuple, il ne passât dans l'oisiveté tous ses jours au théâtre. On devait s'en tenir à ce qui s'était pratiqué de tout temps dans les spectacles donnés par les préteurs, qui ne contraignaient personne à venir disputer le prix. Les mœurs nationales s'étaient relâchées peu à peu. On allait les perdre sans retour par cette folle innovation, et tout ce qui pourra être corrompu et corrompre sera vu dans Rome. La jeunesse se dégradera par des habitudes empruntées aux nations étrangères, par les gymnases, par l'oisiveté, par des amours infâmes; et la faute en est au prince et au Sénat, qui non seulement tolèrent le vice, mais le commandent. Que les grands de Rome, sous prétexte de déclamer et de dire des vers, se prostituent donc sur la scène! Il ne leur reste plus qu'à se dépouiller de leurs vêtements, à prendre le ceste, à remplacer par les combats de l'arène la guerre et les exercices militaires. La justice y gagnera-t-elle? Les chevaliers s'acquitteront-ils plus dignement de la noble fonction de juges, quand ils auront écouté en connaisseurs habiles une musique éner-

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 500-503.

vante et des voix mélodieuses? La nuit tout entière est, par surcroît, consacrée à ces désordres, afin qu'il ne reste pas même un seul instant pour rougir et qu'au milieu de ces assemblées confuses, les hommes les plus pervers osent, dans les ténèbres, tout ce qu'ils ont souhaité dans le jour.

Mais dans la pensée de l'artiste, ces protestations n'avaient d'autre but que d'appeler la réfutation péremptoire suivante, qui devait légitimer au contraire l'établissement de ces fêtes artistiques.

Cette licence plaisait au plus grand nombre, et cependant ils cherchaient encore des excuses honnêtes :

« Leurs pères mêmes ne s'étaient point interdit l'amusement des spectacles, selon les ressources de leur fortune. Ils avaient emprunté aux Toscans les histrions, aux habitants de Thurium les combats de chevaux. Possesseurs de la Grèce et de l'Asie, ils avaient donné plus de pompe à leurs jeux, et, pendant les deux siècles écoulés depuis le triomphe de Mummius, qui, le premier, avait apporté les spectacles de la Grèce, aucun Romain d'une naissance honnête ne s'était dégradé sur la scène. On avait élevé un théâtre permanent, pour éviter les frais énormes qu'entraînaient des reconstructions annuelles. Les magistrats, contraints jusqu'alors d'accorder ces spectacles grecs à l'importunité du peuple, ne verraient plus leur fortune absorbée par ces dépenses, supportées désormais par l'État. Les victoires des poètes et des orateurs aiguillonneraient les esprits. Ces nobles exercices, ces plaisirs honnêtes ne blesseraient en rien la dignité des juges, et on ne pouvait s'alarmer de quelques nuits données, tous les cinq ans, à la joie plutôt qu'à la licence, et où la multitude des feux allumés préviendrait tous les désordres.

En effet — ajoute le malicieux artiste, — il est certain qu'il ne se passa dans la durée de ces jeux aucun scandale notable et jamais le peuple ne montra plus de modération.

Et le poète tenait son chapitre. Comment est-il parvenu à l'écrire? Il a créé, à l'aide d'idées fausses et de considérations saugrenues, une vaine opposition à l'institution des Néronées, et il a inventé à leur sujet deux opinions contradictoires. Il a trouvé les préventions des adversaires — auxquels il prête des critiques dénuées de tout fondement — en dénaturant consciemment le caractère de ces jeux, en les supposant mensongèrement contraires à la dignité des citoyens, en les représentant, par avance, entachés d'immoralité. Au chapitre suivant, il a remis les choses au point. Les objections qu'il avait déduites de ces suppositions calomnieuses, il les a réfutées en rétablissant les faits dans leur vérité. Il a opposé la réalité des choses à ses propres calomnies. Là, il composait de la fiction; ici, au contraire, il a écrit une page d'histoire.

III. Messaline morte, l'empereur Claude épousa en secondes noces sa nièce Agrippine, veuve d'Ahénobardus et mère de Néron.

Tacite n'en n'aurait pas dit davantage, s'il n'avait demandé à son imagination dramatique tout le développement du conte dérisoire que voici (1).

Veuf de Messaline, Claude, qui ne pouvait vivre sans femme, se trouva dans un grand embarras. Il voulait se remarier tout de suite, mais sa faiblesse d'esprit était si grande qu'il se sentait incapable de choisir lui-même une épouse convenable. Entre ses conseillers, lutte ardente. Narcisse l'engageait vivement à reprendre Petina, sa première

(1) Cf. *Ann.* XII 1-3. 5-7.

femme, d'avec laquelle il avait divorcé depuis longtemps déjà. Mais Calliste, d'un avis contraire, aurait voulu que l'empereur épousât non Petina, mère de plusieurs enfants, mais Paulina Lollia, qui n'en avait jamais eu (1). Tous deux échouèrent. Pallas, plus adroit, triompha des hésitations de son maître et le décida à arrêter son choix sur une femme charmante, sa nièce Agrippine. Seulement, comment faire? Il était de toute impossibilité que Claude épousât Agrippine. Leur mariage eût été un épouvantable scandale, une violation de tous les principes, un outrage à la législation. Jamais, dans l'empire, on n'avait vu un oncle épouser sa nièce. C'était un cas que la loi romaine n'avait pas prévu. Une union de ce genre aurait attiré, à coup sûr, la vengeance de tous les dieux courroucés! Claude était malheureux : il avait jeté son dévolu sur la seule femme qu'il lui était interdit d'épouser, laquelle d'ailleurs, nul ne l'ignorait, était déjà sa maîtresse. Enfin, Vitellius, familier de la cour, se chargea d'arranger l'affaire. Il demanda à l'Empereur s'il céderait à l'injonction du peuple et à l'autorité du Sénat, et, sur la réponse de Claude que, seul, il n'aurait pas la force de lutter contre la volonté de tout le monde, il lui ordonna de l'attendre un instant dans son palais et courut au Sénat. « César, dit-il aux Pères attentifs, doit avoir une compagne qui l'affranchisse des soins domestiques. Claude aspire à la main d'Agrippine, mais il n'ose réaliser son désir parce que l'union d'un oncle et d'une nièce, *bien*

(1) Invention par antithèse d'images.

qu'aucune loi ne la réprouve, n'a jamais encore été contractée à Rome. Ne permettez pas qu'il hésite davantage. Dites-lui que ce qu'il tient pour un inceste sera, sur son exemple, désormais la règle. Dissipez ses scrupules, et demain il se mariera. »

Un grand nombre (1) de sénateurs se précipitèrent hors de la salle en affirmant que si César hésite, ils emploieront la violence pour le contraindre. La multitude s'attroupe confusément et crie que tel est le vœu romain. Claude, sans plus tarder, se présente dans le Forum pour recevoir les félicitations. Il entre dans le Sénat et demande un décret qui autorise, même pour l'avenir, le mariage des nièces avec leurs oncles paternels. Cependant, personne ne songea depuis à contracter de pareilles unions, excepté Allédius Sévérus, chevalier romain, qui voulait, disait-on, plaire par ce moyen à Agrippine.

Voilà l'histoire ; elle est d'un grotesque achevé. J'en aurais épargné le récit au lecteur, n'était qu'il m'importe de mettre en lumière comment l'artificieux poète est arrivé à son invention. Selon son procédé habituel, Tacite a créé les antécédents dramatiques du mariage d'Agrippine et de Claude en imaginant un empêchement dirimant à sa conclusion, et il a trouvé l'obstacle dont il avait besoin en faisant une supposition insoutenable. Il a supposé que le mariage d'un oncle et d'une nièce aurait été, dans l'empire romain, un événement sans précédent, une chose irréalisable, un acte que l'opinion publique aurait réprouvé comme la dernière des abominations. Cette con-

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 383.

ception dérisoire et fausse, il l'a mise sous le front de Claude, dont il est parvenu ainsi à suspendre et à retarder la décision. Au fait historique du mariage de Claude et d'Agrippine, le poète a opposé, dans sa pensée, une supposition vaine, et il a taillé cette supposition dans l'absurde puisque invariablement c'est à l'absurde qu'il demande les antécédents dilatoires de l'événement qu'il veut amener.

IV. Enfin, Tacite raconte que sous le gouvernement de Claude, les nobles de la Gaule Chevelue sollicitèrent le droit de faire partie du Sénat romain (1). Ils ne l'obtinrent pas tous, paraît-il. Seuls, les Eduens, en vertu d'un sénatus-consulte, à l'occasion duquel Claude prononça un discours, reçurent la grande faveur qu'ils ambitionnaient.

Cela est-il vrai? Est-il vrai, comme le veut Tacite, que les nobles de la Gaule Chevelue se concertèrent pour réclamer ensemble le *jus honorum?* Non. Nous savons que, déjà à l'époque de César, la Curie comptait parmi ses membres des sénateurs d'origine gauloise, et nous savons aussi qu'à l'égard des provinciaux, Rome avait pour principe de n'accorder l'entrée au Sénat qu'exceptionnellement, à des particuliers riches dont il lui importait de gagner les sympathies. Son intérêt politique était de créer entre les différentes provinces annexées à son empire une sorte d'émulation à la bien servir, en octroyant à leurs habitants les plus notables des distinctions individuelles. Dès lors, la démarche concertée des nobles de la Gaule Chevelue, dont parle Tacite, est aussi invrai-

(1) *Ann.* XI, 23-25.

semblable qu'il se peut, et elle rentre d'elle-même dans la catégorie des suppositions insoutenables que nous rencontrons à la base d'un certain nombre de ses contes.

Toutefois, on n'en peut douter, un fait historique a donné naissance à l'invention du poète. Il aura trouvé dans les ouvrages de ses devanciers que, sous l'empereur Claude et à sa sollicitation, quelques nobles Eduens avaient été admis, après beaucoup d'autres provinciaux, parmi les membres de la Curie romaine, et ce fait historique très simple lui aura suggéré l'idée paradoxale d'une demande en masse, vaine d'ailleurs, de tous les nobles de l'Aquitaine, de la Lyonnaise et de la Belgique. En conséquence, il a imaginé : 1° que tous les nobles de la Gaule Chevelue prétendraient à l'honneur de pouvoir siéger au Sénat romain; 2° que leurs prétentions inadmissibles soulèveraient les protestations les plus vives; 3° que l'empereur Claude devrait triompher de cette opposition pour pouvoir accorder aux Eduens le *jus honorum*. Il a pris texte du sénatus-consulte en faveur des Eduens et du discours de Claude (1) pour imaginer qu'une opposition verbale, aussi vaine que dérisoire, aurait un instant fait obstacle à la décision qu'ils consacraient, et il a écrit ceci :

---

(1) Le discours de Claude est conservé, en partie, sur les tables de bronze de Lyon. Nipperdey, *l. c.* p. 277, en donne le texte, tout différent de celui qu'on va lire. Veut-on que Claude ait parlé en faveur de tous les Gaulois, Tacite resterait le créateur des protestations.

Sous le consulat (1) d'Aulus Vitellius et de Lucius Vipstanus, il fut question de compléter le Sénat et, à cette occasion, les habitants de la Gaule Chevelue, qui étaient depuis longtemps alliés et citoyens de Rome, sollicitèrent le droit de parvenir dans la ville aux honneurs publics.

Cette demande excita une certaine rumeur et fut débattue contradictoirement devant le prince. L'Italie n'était pas tellement abaissée qu'elle ne pût donner un Sénat à sa ville. Les citoyens et les peuples du même sang avaient suffi jadis; et certes, on était content des vieux temps de la République. On se rappelait encore que, sous l'empire des mœurs primitives, Rome était comme le modèle de toutes les vertus et de toutes les gloires. N'est-ce point assez que les Vénètes et les Insubriens aient envahi le Sénat? Faut-il encore y faire entrer un ramas d'étrangers et, pour ainsi dire, des captifs? Restera-t-il des honneurs pour les débris de la noblesse, pour les sénateurs pauvres du Latium? Doivent-ils tout envahir, ces riches de la Gaule dont les pères et les ancêtres, chefs de nations ennemies, ont égorgé nos légions et assiégé le divin Jules dans Alise? Ce sont là des faits récents. Que serait-ce donc, si, remontant plus haut, on se rappelait le Capitole, et les murailles de Rome renversées par leurs mains? Qu'ils jouissent du droit de cité, c'est justice; mais que les décorations sénatoriales, que ces honneurs de la magistrature ne soient pas prodigués de la sorte.

Ce discours et d'autres du même genre, — poursuit Tacite, — ne firent aucune impression sur le prince. Il y répondit tout de suite, et, après avoir convoqué le Sénat, il les réfuta de nouveau en ces termes : « Clausus, le premier de mes ancêtres, était Sabin d'origine et il fut admis, le même jour, au droit de cité et au rang de patricien. Cet exemple m'engage à suivre la même politique en admettant ici les

(1) Trad. Ch. Louandre, p. 362-355.

hommes distingués de tous les pays. Je sais, en effet, qu'Albe nous a donné les Jules, Camerium, les Coruncanius; Tusculum, les Porcius; et, sans fouiller l'antiquité, que l'Etrurie et la Lucanie, que l'Italie tout entière nous ont fourni des sénateurs; que nous avons étendu l'Italie jusqu'aux Alpes, afin d'absorber dans le nom romain non pas des hommes isolés, mais des terres et des peuples. Le repos fut grand à l'intérieur et la puissance romaine florissante contre nos ennemis, lorsqu'on reçut la Transpadane au droit de cité et, dans nos légions, sous prétexte qu'elles étaient dispersées par toute la terre, les meilleurs soldats des provinces. On allégeait ainsi les charges de l'empire. A-t-on regret d'avoir pris à l'Espagne ses Balbus, à la Gaule Narbonnaise tant d'hommes non moins illustres? Leurs descendants vivent parmi nous, et leur amour pour cette patrie ne le cède point au nôtre. Pourquoi Lacédémone et Athènes sont-elles tombées malgré la gloire de leurs armes, si ce n'est pour avoir toujours repoussé les vaincus en qualité d'étrangers? Mais notre fondateur Romulus eut assez de sagesse pour voir en un même jour dans la plupart des peuples, des ennemis et des concitoyens. Des étrangers ont régné sur nous; des fils d'affranchis ont été magistrats, non par innovation, comme on le croit faussement, mais en vertu d'un antique usage. Les Senonais nous ont fait la guerre, dira-t-on. Les Volsques et les Eques ne nous ont-ils jamais livré de batailles? Les Gaulois ont pris Rome, mais nous avons donné des otages aux Toscans et subi le joug des Samnites. Il y a plus; parcourons l'histoire de nos guerres : aucune ne s'est terminée aussi promptement que la guerre contre les Gaulois. Depuis ce temps, la paix, observée fidèlement, n'a jamais été troublée.

Déjà par les mœurs, les arts, les alliances de familles, les Gaulois se confondent avec nous. Qu'ils nous apportent donc leur or et leurs ressources plutôt que d'en jouir isolément. Toutes les choses que l'on regarde comme les plus

anciennes, Pères conscrits, ont été nouvelles dans un temps. Rome prit d'abord ses magistrats parmi les patriciens, puis indistinctement dans le peuple, puis chez les Latins, et enfin parmi les autres peuples d'Italie. Ceci vieillira comme le reste, et ce que nous défendons aujourd'hui par des exemples servira d'exemple à son tour. »

Ce discours du prince fut suivi d'un sénatus-consulte en vertu duquel les Éduens reçurent, les premiers, le droit d'entrée au Sénat. On accorda cette distinction à l'ancienneté de leur alliance et, d'ailleurs, seuls parmi les nations de la Gaule, ils se donnaient le nom de frères du peuple romain.

Ainsi Tacite a conjecturé que la demande des Gaulois susciterait une protestation vive de la part d'adversaires dépourvus de tout bon sens, et il a opposé une réfutation éloquente aux préventions grotesques qu'il s'était amusé à imaginer. Son esprit a donc fait appel ici, une fois de plus, au procédé mécanique d'invention dont nous venons de reconnaître les applications diverses (1). Aussi bien — on peut en faire la remarque générale, — mis, par ses lectures historiques en présence d'aucunes résolutions prises par le Sénat, l'artiste a toujours imaginé qu'elles feraient l'objet d'un débat contradictoire et que la vaine opposition d'un adversaire en retarderait le vote pendant un mo-

(1) Tacite imagine encore, en forgeant une supposition dérisoire, que les chevaliers romains, sur le point de porter une offrande à la Fortune-Equestre, auraient cherché le temple où elle était honorée et l'auraient, finalement, découvert à Antium (III, 71).

ment (1). Et il n'y avait guère moyen, on l'avouera, de créer à moins de frais l'intérêt d'une discussion parlementaire.

Mais je m'arrête. Je pense avoir rencontré dans les pages qui précèdent les divers artifices qui ont permis à l'auteur des *Annales* de dramatiser ses séances du Sénat et de donner aux faits politiques les plus simples des antécédents romanesques. Dès lors, il devrait être admis que Tacite n'a jamais songé à écrire d'après les sources l'histoire interne de l'empire, mais qu'il a demandé à son admirable génie les pages qui en tiennent lieu dans ses *Annales*.

---

(1) Ainsi, en dehors des exemples déjà mentionnés, les affaires sont remises pendant l'absence de Tibère, *malgré l'opposition de Pison* (II, 35); M. Lepidus est nommé gouverneur d'Asie, *malgré l'opposition de Pompeius* (III, 32); les esclaves de P. Secundus sont conduits au supplice, *malgré l'opposition du peuple* (XIV, 42-45); la proposition de Thraséas relative aux provinces est votée, *malgré l'opposition des consuls* (XV, 22); la fille de D. Pollion, nommée vestale, l'emporte sur sa rivale, la fille de F. Agrippa (II, 86); Blesus, nommé gouverneur d'Afrique, l'emporte sur son rival Lepidus (III, 35).

IV

L'INVENTION DANS LES ANNALES

II. EN PROVINCE ET AU DELA DES FRONTIÈRES DE L'EMPIRE

Il semble que Tacite se soit appliqué à reproduire dans l'ordre le plus strictement chronologique les événements qui s'étaient succédé, d'année en année, dans les provinces romaines et au delà des frontières de l'empire, depuis l'avènement de Tibère jusqu'à la mort de Néron, et qu'il ait eu à cœur d'exposer à leur date les faits advenus simultanément dans les différentes parties du monde romain. Il passe des luttes barbares de Maroboduus et d'Arminius en Germanie aux incursions de Tacfarinas en Afrique, de la révolte des montagnards thraces à l'histoire d'Artaban, roi des Parthes, de la Bretagne à l'Arménie, comme s'il écrivait réellement les annales de l'empire, comme si le décours des événements successifs lui avait imposé ces multiples passages, apparemment irréguliers, d'une province ou d'un royaume à l'autre. Cependant, allons au delà de l'apparence des choses; cherchons à découvrir la réa-

lité cachée sous la fiction décevante que l'art de Tacite a créée. Il nous apparaîtra clairement que son exposé, soi-disant historique, des événements de l'extérieur et des provinces n'est qu'une suite de contes, répartis avec ordre, d'après un plan méthodique, dans une magnifique composition.

La lecture des *Annales* donne l'illusion que l'auteur a consacré autant de chapitres différents à l'histoire des provinces romaines et des royaumes barbares, qu'il s'était passé d'événements mémorables dans chacun d'eux. Il n'en est rien. Tacite avait arrêté d'avance, d'une façon systématique, le nombre et l'ordre de ses récits. Il voulait que les différents pays qui entouraient l'empire ou étaient contenus dans ses limites occupassent l'un après l'autre l'attention du lecteur; c'est pourquoi il décida que chacun de ces pays deviendrait le théâtre d'au moins un événement dramatique. Conception habile. Elle lui permettait d'imaginer autant d'histoires variées que la géographie politique du monde romain et du monde barbare offrait de divisions particulières au temps où il écrivait (1).

---

(1) Il fait successivement intervenir dans ses récits les peuplades barbares dont il connaît les noms : les Marses (I, 50); les Bructères, les Tubantes, les Usipètes (I, 51); les Cattes (I, 55-56; II, 7; XII, 27-28; XIII, 57); les Chérusques (I, 60-70; II, 5-22; 45; XI, 16-17); les Bataves (II, 8; 11); les Suèves (II, 45-46; XII, 29-30); les Marcomans (II, 46); les Gothons (II, 62); les Thraces (II, 64-67); les Bastarnes et les Scythes (II, 65); les Frisons (IV, 72-73; XI, 19; XIII, 54); les Parthes (VI, 31-32; 36-37; 42-44; XI, 8, 9-10; XII, 10-13); les Iberiens et les Albaniens (VI, 34); les Clites (VI, 41; XII, 55); les Chauques (XI, 18); les peuplades de Bretagne : Icéniens, Canges, Brigantes,

Mais a-t-il réfléchi qu'en adoptant ce plan général dont l'extrême simplicité pouvait dénoncer le caractère factice, il s'exposait à rendre sensible l'inanité de son œuvre au point de vue historique? Assurément non. Il pouvait croire d'ailleurs à l'excellence de son système, puisque, grâce à lui, il est parvenu à donner à son roman l'apparence d'un tableau d'histoire complet. Son plan général est resté caché, tout comme le procédé d'invention auquel il a eu recours pour imaginer ses contes et les multiplier.

On n'a jamais douté que ces nombreuses histoires des *Annales*, relatives aux provinces romaines ou aux États barbares, ne fussent la reproduction d'événements réels, indépendants les uns des autres, originaux, si je puis dire, pour caractériser leur essentielle singularité. Mais si on avait isolé ces histoires du reste des *Annales*, si on les avait lues à la suite l'une de l'autre, on se serait aperçu qu'elles forment un ensemble de narrations géminées et que Tacite a toujours développé deux fois le même thème. Au cours de la composition de son roman, l'artiste ne s'est pas départi du principe de donner le

---

Silures (XII, 31-35); les Ansibariens (II, 8, 22; XIII, 55); les Hermondures, les Ubiens (XIII, 57), etc. Dans les livres des *Annales* qui nous sont parvenus, il est successivement question de la Germanie, de la Pannonie, de l'Arménie, du royaume des Parthes, de la Commagène, de la Cilicie, de la Cappadoce, de la Grèce, de la Judée, de la Syrie, de la Thrace, du Bosphore, de l'Illyrie, de la province d'Afrique, de l'Espagne ultérieure, de l'Espagne citérieure, de l'Egypte, de la Gaule, de la Bretagne.

duplicata des diverses scènes qu'il situait dans les provinces ou dans les régions barbares, et il a appliqué ce procédé de développement d'une façon constante, soit en plaçant dans la même situation, mais à des endroits différents, deux héros ou deux groupes distincts de personnages, soit en faisant répéter à un même protagoniste l'acte qu'il avait une première fois accompli.

Je dirai à l'instant selon quelle méthode ingénieuse l'artiste est parvenu à trouver les éléments de composition de ses secondes narrations; mais il importe d'abord de placer sous les yeux du lecteur le tableau très succinct de ces histoires dédoublées.

A l'avènement de Tibère, les légions romaines se révoltent :

I. Au camp de Pannonie d'abord; au camp du Rhin inférieur ensuite. L'ordre est rétabli des deux côtés (1).

II. Renvoyées dans leurs quartiers d'hiver, les légions du Rhin se soulèvent de nouveau dans les deux camps où elles sont enfermées (2).

Germanicus porte la guerre chez les nations barbares de la Germanie :

I. Il entreprend deux premières expéditions par

(1) *Ann.* I, 16-29; I, 31-37.
(2) *Ann.* I, 39-44; 45-49.

terre : l'une contre les *Marses*, l'autre contre les *Cattes* (1).

II. Il entreprend deux expéditions par eau contre les *Chérusques*, dont il parcourt, une première fois le pays entre la Lippe et l'Ems, une seconde fois, entre l'Ems et le Weser (2).

Au retour de la première expédition de Germanicus contre les *Chérusques :*

I. L'armée romaine, traversant un pays couvert de marécages, court le danger d'être enveloppée par les barbares (3).

II. Une autre partie de l'armée, faisant route le long de la mer, court le danger d'être engloutie par les flots (4).

Au retour de la seconde expédition de Germanicus contre les *Chérusques :*

I. Une partie de l'armée court le danger d'être enveloppée par les barbares qui lui ferment la route sur une plaine, sur une chaussée et dans une forêt (5).

II. Une autre partie de l'armée qui s'était embarquée sur la flotte court le danger d'être anéantie par la tempête (6).

---

(1) *Ann.* I, 49-51 ; I, 55-56.
(2) *Ann.* I, 60-63 ; II, 5-22.
(3) *Ann.* I, 63-68.
(4) *Ann.* I, 70.
(5) *Ann.* II, 19-21.
(6) *Ann.* II, 23-25.

I. Vonon, roi d'Arménie, invité hypocritement par le gouverneur romain Créticus à se rendre en Syrie, y est retenu en captivité (1).

II. Archelaüs, roi de Cappadoce, invité hypocritement par Tibère à se rendre à Rome, y est mis en accusation (2).

I. La guerre éclate entre le chérusque Arminius et le suève Maroboduus; celui-ci, vaincu, se réfugie chez les Marcomans (3).

II. La guerre éclate entre le Gothon Catualda et le même Maroboduus; celui-ci, vaincu, se réfugie en Italie (4).

I. Rhescuporis se rend maître par la ruse de son neveu Cotys; celui-ci est dépossédé de ses États (5).

II. Pomponius Flaccus se rend maître par la ruse de Rhescuporis; celui-ci est dépossédé de ses États (6).

I. Vonon, prisonnier, est éloigné de la Syrie et relégué en Cilicie (7).

II. Vonon, prisonnier, s'échappe de la Cilicie et

---

(1) *Ann.* II, 4.
(2) *Ann.* II, 42.
(3) *Ann.* II, 44-46.
(4) *Ann.* II, 62-63.
(5) *Ann.* II, 64-65.
(6) *Ann.* II, 66-67.
(7) *Ann.* II, 58.

tente de gagner le pays des Scythes ; il est arrêté et mis à mort (1).

Les Thraces s'agitent; leur pays devient le théâtre de deux tentatives de rébellion :

I. Les habitants de la plaine assiègent leur roi enfermé dans Philippopolis ; ils sont défaits par le lieutenant Velléius (2).

II. Les habitants de la montagne sont assiégés à leur tour dans la citadelle où ils se sont enfermés ; ils sont défaits par le lieutenant Sabinus (3).

Une révolte éclate en Gaule :

I. Le révolutionnaire Florus opère dans le nord ; ses bandes, à peine rassemblées, sont dispersées ; il se tue (4).

II. Le révolutionnaire Sacrovir opère dans le Midi ; il livre aux Romains une bataille en règle ; il est vaincu, il se tue (5).

I. Agissant pour le compte de son frère Mithridate, Pharasmane, roi d'Ibérie, enlève avec beaucoup de difficultés le royaume d'Arménie à la possession des princes parthes Arsace et Orodès (6).

II. Agissant pour son propre compte, Mithri-

---

(1) *Ann.* II, 68.
(2) *Ann.* III, 38-39.
(3) *Ann.* IV, 46-51.
(4) *Ann.* III, 42.
(5) *Ann.* III, 43-46.
(6) *Ann.* VI, 33-35.

date reconquiert son royaume d'Arménie sans trouver devant lui le moindre obstacle (1).

I. Les Clites, rebelles au payement de l'impôt, se retirent sur les sommets du mont Taurus. Attaqués dans leurs retranchements, ils sont exterminés par Vitellius (2).

II. Les Clites, descendant des montagnes escarpées, attaquent les populations de la côte et mettent le siège devant Anémur. Antiochus s'en rend maître par la ruse et la clémence (3).

I. Phraate, appuyé par Rome, se dispose à marcher contre Artaban, roi des Parthes; il n'agit pas (4).

II. Tiridate, appuyé par Rome, marche contre Artaban, roi des Parthes (5).

I. Tiridate, appuyé par Rome, marche contre le roi des Parthes, Artaban, et lui enlève un instant la couronne (6).

II. Méherdate, appuyé par Rome, marche contre le roi des Parthes Gotarzes et essaye vainement de lui enlever la couronne (7).

---

(1) *Ann.* XI, 9.
(2) *Ann.* VI, 41.
(3) *Ann.* XII, 55.
(4) *Ann.* VI, 31-32.
(5) *Ann.* VI, 36-37.
(6) *Ann.* VI, 37, 41-44.
(7) *Ann.* XII, 10-14.

I. Les *Chérusques* se révoltent contre Italicus, roi qu'ils doivent à la sollicitude de Rome; ils sont vaincus (1).

II. Les *Suèves* se révoltent contre Vannius, roi qu'ils doivent à la sollicitude de Rome; ils sont vainqueurs (2).

I. Les *Chauques* infestent, en pirates, les côtes de la Germanie inférieure; ils sont repoussés par Corbulon (3).

II. Les *Cattes* se répandent sur les frontières de la Germanie supérieure; ils sont contenus par Pomponius (4).

I. Le général romain Ostorius remporte une série de victoires sur les Bretons soulevés (5).

II. Le général romain Ostorius éprouve une série de revers dans sa lutte contre les Bretons (6).

I. Le général romain Ostorius porte la guerre chez les Bretons soulevés; il va les attaquer dans leurs retranchements (7).

II. Le général romain Didius, qui lui succède,

---

(1) *Ann.* XI, 16-17.
(2) *Ann.* XII, 29-30.
(3) *Ann.* XI, 18.
(4) *Ann.* XII, 27-28.
(5) *Ann.* XII, 31-35.
(6) *Ann.* XII, 38-39.
(7) *Ann.* XII, 31-35.

se contente de repousser les attaques des Bretons (1).

I. La Bretagne romaine est menacée d'être envahie par les barbares (2).

II. La Bretagne soumise à la domination de Rome tente de reconquérir son indépendance (3).

I. Les *Frisons* s'établissent sur la rive droite du Rhin; ils sont refoulés sur leurs terres (4).

II. Les *Ansibariens* prétendent aussi s'établir sur la rive droite du Rhin; on repousse leur demande, ils errent de pays en pays (5).

I. Bardane engage la lutte contre son frère Gotarzes pour la possession du royaume des Parthes (6).

II. Pharasmane engage la lutte contre son frère Mithridate pour la possession du royaume d'Arménie (7).

I. Le général romain Corbulon conduit une expédition triomphale en Arménie contre le prince parthe Tiridate (8).

---

(1) *Ann.* XII, 40.
(2) *Ann.* XII, 31-40.
(3) *Ann.* XIV, 29-39.
(4) *Ann.* XIII, 54.
(5) *Ann.* XIII, 55-56.
(6) *Ann.* XI, 8-10.
(7) *Ann.* XII, 44-51.
(8) *Ann.* XIII, 34-41.

II. Le roi parthe Vologèse conduit une expédition triomphale en Arménie contre le général romain Petus (1).

I. Sur l'ordre de Vologèse, roi des Parthes, Monèse, son lieutenant, va assiéger Tigrane, enfermé dans Tigranocerte; il se retire sans avoir emporté la place (2).

II. Vologèse, roi des Parthes, va lui-même assiéger Petus, enfermé dans ses retranchements. Petus doit capituler (3).

Voilà le fait. Tacite a composé toute une série de narrations appariées. Systématiquement, il a exploité deux fois la même idée, développé deux fois le même sujet de drame. Qu'il ait pris pour texte d'amplification un événement réel ou une donnée imaginaire, peu importe. Il reste que l'artiste a reproduit sous une forme nouvelle l'histoire qu'il venait de raconter à ses lecteurs. Cela étant, rapprochez l'un de l'autre ces récits qui forment couple et comparez-les; vous reconnaitrez que tous les éléments de composition de la seconde histoire, faits principaux ou menus détails, ont été créés en antithèse avec les éléments de composition de la première narration. De l'un à l'autre récit, c'est une suite ininterrompue d'oppositions. Ou bien l'endroit où se passe le second drame est

---

(1) *Ann.* XV, 1-17.
(2) *Ann.* XV, 4-5.
(3) *Ann.* XV, 10-15.

situé à l'opposite de l'endroit où s'est déroulé le drame antérieur; ou bien les péripéties de la seconde histoire, les obstacles que rencontre l'acteur principal dans l'entreprise qu'il poursuit et les résultats de celle-ci ont été imaginés en opposition complète avec les péripéties, les obstacles et les résultats de l'action poursuivie par le premier protagoniste; ou bien le décor de la seconde scène forme contraste avec celui que l'on vient d'avoir sous les yeux. Pour définir de façon tout à fait générale ce procédé d'invention du poète, je dirai, quitte à paraître paradoxal, que dans chacune de ses répliques, l'artiste a imaginé le contraire de ce qu'il avait tout d'abord avancé. Est-ce consciemment qu'il a eu recours à l'antithèse des images pour composer ses seconds récits, ou bien son travail de composition artistique a-t-il été déterminé par la loi, pour ainsi dire mécanique, de l'opposition des idées? Je ne sais. Mais ce qu'il y a de certain, ce qu'il faut dire aux défenseurs de la véracité de Tacite pour qu'ils aient une idée exacte de la valeur historique de ses *Annales*, c'est que le poète a créé ses récits d'expéditions militaires, de révoltes dans les provinces romaines ou de dissensions politiques dans les royaumes barbares en composant des narrations géminées, dont il mettait systématiquement en antithèse les idées-mère ou les détails d'exécution.

Le lecteur n'exigera pas, je pense, que j'analyse ici tous les chapitres des *Annales* relatifs à l'histoire des provinces romaines et des royaumes barbares, et que je place sous ses yeux le tableau

complet de toutes les images ou idées antithétiques que le poète a pris plaisir à concevoir ou à imaginer. J'ai dressé ce tableau à la fin de mon étude à l'effet d'établir d'une manière indiscutable que Tacite a demandé à la création poétique et à un même procédé d'invention les éléments de ces seconds récits, prétendûment basés sur l'étude des sources les plus autorisées; j'estime toutefois que quelques exemples suffiront à démontrer la vérité de ce que j'avance. En examinant avec soin les schémas que voici des histoires parallèles consacrées aux exploits de Germanicus en Germanie, aux événements d'Afrique, aux affaires d'Orient et à la révolte des Gaules, on pourra se convaincre que la recherche systématique des idées opposées a déterminé, jusque dans ses moindres parties, le travail d'art de notre poète.

I. LA RÉVOLTE DES GAULES

Velléius Paterculus, contemporain de l'événement, dit, sans plus, dans son *Abrégé d'histoire romaine :* « Combien paraissait redoutable cette guerre allumée par Florus et par Sacrovir, l'homme le plus puissant des Gaules! Avec quelle activité courageuse Tibère ne l'a-t-il pas étouffée? Le peuple romain apprit la défaite de ses ennemis avant de savoir qu'il était en guerre; il ignorait encore le péril quand on annonça la victoire » (1).

Sur cette donnée, Tacite a composé quelques pages romanesques, dont voici d'abord le résumé.

(1) Livre II, ch. CXXIX.

Cette année-là (1) (l'an 21 de J.-C.), les cités de la Gaule tentèrent de se révolter. Deux nobles se trouvaient à la tête du mouvement insurrectionnel : au nord, dans le pays de Trèves, Florus; au sud, chez les Eduens, Julius Sacrovir. Ils étaient convenus, l'un de soulever les Belges, l'autre les Gaulois.

Florus, dans le pays de Trèves, se met à la tête d'une troupe bizarre, d'une multitude désordonnée qui n'a rien de commun avec une armée régulière, foule d'individus perdus de dettes, de cavaliers gaulois, de déserteurs, de vassaux du noble révolutionnaire. Florus ne résiste pas longtemps. Tandis que ses hordes essayent de gagner les Ardennes, elles sont enveloppées, à droite et à gauche, par les deux armées de Silius et de Visellius, qui les dispersent. L'ardent meneur, prenant bravement la fuite, se cache dans des retraites inconnues où, finalement découvert, il se tue de sa propre main.

Le sort de Julius Sacrovir est tout différent.

A la tête de cohortes bien armées, celui-ci, au lieu d'errer dans le pays comme Florus, s'empare d'Antun, capitale des Éduens. Là, il organise de son mieux une armée puissante, forte de 40.000 hommes, bien équipés. Les uns portent des couteaux, des épieux, divers instruments de chasse; les autres sont armés comme des légionnaires; d'autres encore, recrutés parmi les gladiateurs, sont tout bardés de fer.

Et le poète donne des armes de toutes sortes aux soldats de Sacrovir, afin qu'il y ait contraste entre eux et les va-nu-pieds de Florus.

Sacrovir juge l'occasion propice et la victoire certaine. Les villes voisines lui envoient des hommes isolés. Chance

(1) Cf. *Ann.* III, 40-46.

imprévue! les généraux romains, qui tout à l'heure concertaient si bien leurs mouvements pour envelopper les bandes de Florus, en sont à présent à se disputer. Mais Silius, l'emporte sur son vieux collègue et prend la direction de la guerre.

A son approche, Sacrovir mène son armée à 12 milles de la ville, dans une plaine largement ouverte, et la dispose en bon ordre. En front, les hommes cuirassés de fer; sur les côtés, les cohortes; à l'arrière-garde, les bandes à demi armées. Jouant au général romain, monté sur un cheval superbe, entouré de son état-major, Sacrovir adresse à ses soldats des paroles encourageantes.

J'abrège. La bataille s'engage. C'est la déroute des révoltés, frappés de stupeur.

Sacrovir s'enfuit d'abord à Autun, puis, craignant d'être livré à ses ennemis, il se retire aux environs de la ville, dans une maison de campagne, avec ses amis les plus fidèles. Là, il se tue. Ses amis se rendent le mutuel service de se massacrer les uns les autres, tandis que la flamme réduit en cendres la maison qui les abritait.

Dans ce récit, pas un seul événement qui réponde de sa réalité. Cette dramatisation de faits tout extérieurs est sans rapport avec ce qu'eût été un réel soulèvement des Gaules. La loi du contraste, la recherche constante d'images antithétiques a imposé à l'imagination du poète et la fabulation de son drame, et l'invention des moindres détails. En effet, l'aventure de Florus est en parfaite opposition avec celle de Sacrovir. Le premier s'agite dans le Nord, le second dans le Midi. L'un parcourt le pays à la tête d'une bande désordonnée, l'autre s'installe dans une

ville, à la tête d'une armée disciplinée. Florus ne combat pas : la multitude qu'il a rassemblée est bientôt dispersée. Sacrovir, lui, organise une armée à la romaine et livre une bataille classique aux légions de Silius. Les généraux romains s'entendent pour envelopper les bandes de Florus; ils se disputent lorsqu'il s'agit de marcher contre Sacrovir. Abandonné de tous, Florus fuit et se tue dans une retraite ignorée; Sacrovir meurt au milieu de ses amis, dans une maison de campagne, aux environs d'Autun.

Impossible de trouver plus parfaite symétrie dans l'invention de motifs qui, au regard de la réalité, se détruisent d'eux-mêmes en s'opposant.

II. LES CAMPAGNES DE GERMANICUS

Elles ont fait l'objet en Allemagne d'une quantité innombrable d'études contradictoires dont la critique a toujours repoussé les conclusions. Frédéric Knoke, pour ne citer que lui, a cherché à déterminer exactement, dans un volume de près de six cents pages, quelle direction devaient avoir suivie, au delà du Rhin, les armées romaines sous la conduite du jeune prince, mais P. Höfer (1) a montré que les suppositions de Knoke ne résistaient pas à l'examen (2). Sans ajouter foi d'ailleurs aux récits

(1) F. Knoke, *Die Kriegzüge des Germanicus in Deutschland.* Mit 5 Karten, Berlin, 1887.

(2) P. Höfer, *Haben die Forschungen uber die Kriegszüge der Römer in Deutschland bisher zu solchen resultaten geführt das sie schon jetzt für den geschichtsunterricht und die Tacituslektüre verwertet werden können?* ap. Zeitschrift fur das Gymn. wesen 1887, 41 B. pp. 521-554.

militaires de Tacite, le même P. Höfer a conjecturé que l'historien des *Annales* avait décrit les expéditions de son héros d'après une source poétique. C'était approcher de la vérité. Le fait est que tout ce que raconte Tacite des campagnes de Germanicus, il l'a inventé en poète. Il ne nous rapporte pas, comme on le croit, des événements imprévus, déterminés par des circonstances fortuites. Non! Il a très méthodiquement imaginé que Germanicus entreprendrait deux expéditions par terre et deux expéditions par eau — toujours l'antithèse — et il a composé ses récits dédoublés en créant entre eux des oppositions de détail. Voici ces contes parallèles. J'imprime en italique les idées antithétiques des seconds récits et je donne à celles-ci un numéro d'ordre pour faciliter les rapprochements.

Germanicus entreprend deux expéditions par terre, l'une contre les Marses, l'autre contre les Cattes.

Ann. I, 49-51. — En route vers les Marses, il s'engage dans des bois épais (I), démolit un rempart bâti par Tibère (II) et donne à Cecina quelques troupes d'avant-garde (III). Lui-même, allant de toute vitesse par le chemin le plus long, tombe la nuit sur les barbares qui étaient en train de festoyer. Tous, à moitié endormis, sont massacrés

Ann. I, 55-56. — En route vers les Cattes, Germanicus *traverse un pays dénudé, couvert d'eaux stagnantes* (I), *relève les ruines d'un fort bâti par son père* (II) *et donne à Cecina la moitié de toutes ses troupes* (III). A son arrivée imprévue, *tous les barbares prennent la fuite* (IV), abandonnant au massacre femmes, enfants, vieillards. *Cependant, les uns essayent*

sur place (IV), sans offrir la moindre résistance (V), leur pays est ravagé, leurs maisons et leurs temples détruits. Au retour, les Bructères, les Tubantes et les Usipètes, cachés dans les bois que devait traverser l'armée romaine, se précipitent sur l'arrière-garde (VI), mais d'un seul choc ils sont repoussés et anéantis.

d'arrêter sa marche, les autres proposent la paix (V), d'autres se dispersent dans les bois. Germanicus brûle la capitale Mattium, ravage la plaine et *se replie sur le Rhin sans que l'ennemi ose inquiéter sa retraite* (VI).

Germanicus entreprend deux expéditions par eau contre les Chérusques.

Ann. I, 60-63. — Dans le but de porter la guerre chez les Chérusques, qui habitaient au delà de l'Ems, Germanicus donne rendez-vous sur ce fleuve aux troupes de ses lieutenants Pedon et Cecina; il s'y rend lui-même avec quatre légions en faisant route par les lacs (I).

Les Bructères dévastaient leur territoire propre. Germanicus envoie contre eux son lieutenant Stertinius, qui a bientôt fait de les disperser avec des troupes légères (II) et de ravager tout le pays entre l'Ems et le Lippe, jusqu'aux environs de la forêt de Teut-

Ann. II, 5-17. — Décidé à atteindre le pays des Chérusques *en faisant route par la mer* (I), Germanicus donne l'ordre de construire une flotte qui appareillerait à l'île des Bataves. *Cependant, il envoie son lieutenant Silius faire une incursion, d'ailleurs sans succès, sur le territoire des Cattes* (II). Lui-même marche avec six légions contre les assiégeants d'un fort, lesquels s'enfuient à son approche, après *avoir détruit le mausolée de Varus* (III).

La flotte en destination de la Germanie prend la mer à l'embouchure du Rhin en passant par le canal de Drusus et les lacs,

berg, où gisaient, disait-on, les restes de l'armée de Varus. Germanicus y conduit ses légions et fait élever un mausolée à la mémoire des malheureux vaincus (III).

Cependant, à l'arrivée de Germanicus, Arminius et les Chérusques se retirent vers des lieux impraticables (IV) et se rapprochent des forêts. César les suit. Quand il peut les atteindre, il lance sur eux sa cavalerie, et un combat s'engage dans le plus grand désordre (V). Faisant subitement volte-face, les Chérusques, qui feignaient de s'éloigner, repoussent la cavalerie; les cohortes romaines envoyées pour la soutenir sont refoulées par les fuyards et rejetées vers les marais. Mais les légions s'ébranlent et leur approche fait reculer l'ennemi. On se sépare sans avantage décidé (VI). César ramène vers l'Ems son armée, qui se met en route vers ses quartiers d'hiver.

(*Ann.* I, 63-68.) — Au retour de la première expédition contre les Chérusques,

longe les côtes de la Batavie, opère tout un circuit et dépose les soldats à l'embouchure de l'Ems. L'Ems franchi, l'armée romaine s'avance jusqu'au Weser. *Le Weser franchi, elle se trouve face à face avec les Chérusques rassemblés* (IV). Les barbares couvraient le pays tout entier; ils étaient massés dans une plaine au delà du Weser, cachés dans une forêt qui environnait la plaine, juchés sur une montagne qui se dressait derrière la forêt. *Bataille en règle* (V). Ceux qui occupaient les hauteurs en dévalent. Ceux qui se tenaient cachés dans la forêt se précipitent dans la plaine et ceux qui campaient dans la plaine se précipitent dans la forêt. *La mêlée devient générale et tous les barbares sont tués* (VI). « Ce fut une grande victoire qui nous coûta peu de sang. »

(*Ann.* I, 70.) — Au retour de la première expédition contre les Chérusques, une

l'armée romaine, qui traverse un pays couvert de marécages (I), court le danger d'être enveloppée par les barbares (II). Après un premier combat et *tandis qu'elle était en marche* vers un terrain moins fangeux elle est vivement assaillie par les troupes d'Arminius, qui remportent l'avantage. Elle repousse vigoureusement une nouvelle attaque de l'ennemi lorsqu'il vient l'attaquer non plus en marche mais *dans ses retranchements*.

Ann. II, 19-21. — Au retour de la seconde expédition contre les Chérusques, une partie des légions qui faisait route par une plaine, par une chaussée et par une forêt (I), court le danger d'être anéantie par les barbares (II). Les troupes romaines qui s'avancent par la plaine *culbutent facilement l'ennemi;* celles qui veulent franchir la chaussée *doivent l'emporter d'assaut en combattant de loin* tandis que celles qui pénètrent dans la forêt *engagent avec les barbares un combat corps à corps*, d'où elles sortent victorieuses.

partie de l'armée *qui faisait route le long de la mer* (I) court le danger *d'être engloutie par les flots* (II). Pendant la nuit les eaux soulevées par la tempête *immergent tout le pays* jusqu'à mi-hauteur d'homme. Les soldats conduits par Vitellius parviennent à grande peine *sur un terrain que l'inondation n'avait pas envahie* et regagnent la flotte, qu'ils avaient du abandonner pour l'alléger.

Ann. II, 23-24. — Au retour de la seconde expédition contre les Chérusques, une partie des légions *qui faisait route par la mer* (I) court le danger *d'être anéantie par la tempête* (II). Les vaisseaux sont entrainés et dispersés dans la haute mer, les uns engloutis, les autres jetés sur les îles éloignées. Germanicus aborde seul au pays des Chauques. Cependant le calme réapparait. La plupart des naufragés sont recueillis et les navires ayant des vêtements au lieu de voiles peuvent de nouveau se rassembler.

Antithèse perpétuelle d'images aussi bien à la base des narrations dérivées que dans la composition des récits qui leur servent de prototypes, et, j'allais oublier de le dire, de-ci, de-là, un détail d'exécution taillé dans l'absurde. C'est ainsi que le poète rassemble, non à la rive, mais au beau milieu d'un bras de mer, autour de l'île des Bataves, les navires sur lesquels les légions de Germanicus doivent s'embarquer (1); qu'à l'entendre, Arminius et son frère, s'insultant d'une rive à l'autre d'un fleuve, auraient failli en venir aux mains, si on ne les avait retenus (2), et que, par inadvertance sans doute, la flotte de Germanicus débarque sur la rive gauche de l'Ems les soldats, qui perdent plusieurs jours à se transporter ensuite sur la rive droite (3).

III. ÉVÉNEMENTS D'AFRIQUE.

Rien ne paraît plus véridique dans les *Annales* que le récit des événements survenus en Afrique sous le règne de Tibère. Tacite en parle à plusieurs endroits espacés de son livre et les expose année par année. Il raconte avec tant de précision les incursions du Numide Tacfarinas et les péripéties de la guerre, jamais achevée, que quatre généraux auraient, paraît-il, soutenue contre ce brigand, qu'on ne peut à première vue lui contester le mérite d'avoir utilisé ici, de préférence à toute autre, une

(1) *Ann.* II, 6.
(2) *Ann.* II, 10.
(3) *Ann.* II, 8.

source contemporaine. Et cependant, ces pages d'histoire africaine sont, comme le reste des *Annales*, de la fantaisie pure. Certainement, le Numide Tacfarinas a vagabondé à la tête de pillards dans quelque coin de la province d'Afrique (1), mais certainement aussi Tacite, qui se donne l'air de raconter très exactement les aventures véritables de son héros, a inventé de toutes pièces les notices éparses qu'il leur consacre, et celles-ci, loin d'être sans rapport entre elles, sont les morceaux détachés, méthodiquement composés, d'un drame en quatre actes. Dans chacun de ces actes le poète a développé une idée originale, une supposition nouvelle, et il a conçu ces quatre sujets d'acte en antithèse l'un avec l'autre.

Premier acte : Tacfarinas arrête un plan de campagne pour conquérir la province d'Afrique, il n'agit pas.

Deuxième acte : Il agit. Il prend contact avec les troupes romaines; il les bat, il est battu.

Troisième acte : Le général romain Blésus arrête un plan stratégique pour empêcher les incursions de l'insaisissable Tacfarinas.

Quatrième et dernier acte : L'armée romaine remporte un succès décisif sur son adversaire, qui se tue. Ainsi Tacite a conçu les dispositions prises par chacun des deux belligérants, et en regard de leur plan d'attaque ou de défense, il a imaginé les péripéties de deux campagnes effectives.

---

(1) Cf. Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, c. CXXV, CXXIX.

Maintenant, avez-vous peine à croire que les idées s'appellent par contraste dans l'imagination de Tacite; que tout son travail d'art consiste à juxtaposer des contraires; qu'invariablement il apparie les personnages qu'il introduit dans ses récits; qu'à défaut de faits réels, il attribue à ses héros des projets et les expose en détail; que les épisodes qui se font suite dans ses narrations sont toujours antithétiques, et qu'il prend plaisir à imaginer de temps à autre, pour l'effet, un détail invraisemblable? Relisez ces prétendues pages d'histoire africaine, vous y trouverez appliqués tous ces principes d'invention avec une régularité automatique. En voici le résumé.

(II, 52.) — Un déserteur de l'armée romaine, Tacfarinas, trouble la tranquillité de la province d'Afrique. Il commence par *conduire au pillage des bandes vagabondes* (I), *puis il discipline ces hordes, il les organise à la romaine* (I) et de chef d'aventuriers, le voilà transformé en général romain. Il s'allie à Mazippa, chef des Maures. Tous deux arrêtent leur plan de campagne. *Mazippa, avec des troupes légères, parcourra le pays en tous sens* (II), *Tacfarinas retiendra au contraire les soldats dans les camps* (II). Ils sont sûrs de la *victoire* (III). Cependant, *avec une poignée d'hommes* (IV), Furius Camillus, proconsul d'Afrique marche *contre la multitude innombrable des Maures et des Numides* (IV) et leur inflige une sanglante *défaite* (III).

Dans ce premier chapitre, le poète n'a pas fait agir Tacfarinas; il s'est contenté d'opposer à ses plans de conquête la réalité d'une brusque défaite. Dans le conte suivant, il montre au contraire son héros dans le rôle actif d'agresseur. Il imagine

une incursion de Tacfarinas dans la province d'Afrique, au cours de laquelle un insuccès fait suite à une victoire.

(III, 20-21.) — Tacfarinas, battu l'année précédente, était résolu à prendre sa revanche. *Il court* (I) d'une bourgade à l'autre, à la tête de ses hordes, puis *s'arrête* (I), et assiège une cohorte romaine enfermée dans son camp. Les soldats préposés à la garde du camp l'abandonnent. Tacfarinas est *victorieux* (II) et le gouverneur d'Afrique, Apronius, *donne l'ordre de décimer la cohorte romaine infâme* (III).

Cependant, cinq cents vétérans surprennent les troupes de Tacfarinas au moment où elles se disposaient à assiéger de nouveau un fort, et *les battent* (II). Un simple soldat se couvre de gloire *en sauvant la vie à un citoyen romain* (III).

Devant l'inhabileté des Numides à conduire des sièges, Tacfarinas *reprend ses courses vagabondes* (IV) et ses pillages. *Impossible à l'armée romaine de l'atteindre* (V) jusqu'au moment où, tournant sa course vers les pays maritimes [au nord] (VI), embarrassé de son butin, il doit *s'arrêter et s'assujettir à des campements fixes* (IV). Alors le fils du gouverneur Apronius parvient à lui *infliger une défaite* (V) et à le rechasser dans le désert [au midi] (VI).

L'histoire de Tacfarinas en serait restée là, s'il n'avait plu à Tacite d'en écrire deux nouveaux chapitres, l'un au troisième, l'autre au quatrième livre de ses *Annales*, et de compléter ainsi la série des quatre épisodes méthodiquement appariés qu'il avait résolu d'y consacrer.

Au chapitre troisième, autre spectacle. Voulant éviter de montrer à nouveau Tacfarinas aux prises avec les Romains, Tacite prend plaisir à imaginer les mesures prises contre lui par le général romain Blésus. Il invente, non plus les

détails d'une poursuite belliqueuse, mais une répartition quelconque, toute idéale, des forces romaines sur le sol de la province d'Afrique. S'improvisant stratégiste, il dispose en petits groupes les légionnaires de Blésus comme un enfant disposerait ses soldats de plomb, en ordre de bataille, sur une table à jeu.

(III, 73-74.) — Toujours refoulé au fond de l'Afrique, Tacfarinas propose à Tibère, par ambassade, de lui céder un morceau de la province romaine [proposition dérisoire] le menaçant, en cas de refus, d'une guerre interminable. Indigné d'une telle insolence, Tibère donne l'ordre au général Blésus de s'emparer de Tacfarinas, à quelque prix que ce soit. Devant cette injonction [absurde], Blésus réfléchit que le seul moyen de rencontrer son insaisissable adversaire était de diriger des troupes dans tous les sens. En conséquence, il divise l'armée romaine en trois colonnes et la fait avancer dans trois directions. Le lieutenant Scipion se met en marche *à droite* (I), vers le pays de Leptis, le fils de Blésus se rend *à gauche* (I , vers les bourgades de Cirta, et, entre les deux, le général Blésus lui-même établit dans un milieu convenable une série de postes fortifiés. Ainsi disposées en éventail, les troupes romaines devaient rencontrer partout les Numides, qui ne savaient plus désormais de quel côté diriger leurs courses.

Cependant, [Tacite donne toujours le duplicata de son invention], Blésus subdivise encore ses trois corps d'armée en plusieurs autres détachements, à la tête desquels il place des centurions éprouvés. L'hiver venu, il distribue ces détachements dans des forts qui cernaient, pour ainsi dire, le théâtre de la guerre. De ces forts, des coureurs partaient en tous sens et chassaient les Numides de retraite en retraite.

Et le poète avait trouvé une combinaison stra-

tégique aussi simple qu'ingénieuse pour disposer en cercle les avant-postes romains le long de la frontière menacée.

Enfin, quatrième et dernier chapitre : victoire des Romains sur l'insaisissable Tacfarinas.

(IV, 23-25.) — Il fallait en finir, car cela devenait dérisoire. La guerre n'était pas terminée; Tacfarinas continuait à mettre l'Afrique au pillage, et cependant trois généraux romains avaient déjà obtenu les ornements du triomphe. *A ce moment, l'armée des Numides était très forte* (I). Les Maures et les Garamantes d'une part, beaucoup de Romains de l'autre, l'avaient accrue. Par contre, Tibère avait rappelé d'Afrique la neuvième légion, si bien que *le nouveau général Dolabella n'avait presque pas d'hommes* (I). Ayant fait courir le faux bruit que les Romains abandonnaient peu à peu la province, Tacfarinas voit venir à lui de nouvelles troupes, *qui vont sous sa conduite camper devant Thubusque* (II). Mais Dolabella n'a qu'à se montrer; à son approche, *les assiégeants prennent la fuite* (II). Le général romain vient alors à penser que jamais une seule armée ne pourrait triompher de ces bandes vagabondes; en conséquence, il fait alliance avec le roi Ptolémée et sectionne ses troupes en quatre divisions. Mais au moment où il partageait ses forces et se disposait *à poursuivre l'ennemi dans différentes directions* (III), il apprend que les Numides *ont concentré leurs troupes* (III) près d'un vieux fort en ruines, tout entouré de forêts. Au jour naissant, *les Romains les attaquent, en rangs serrés, par surprise* (IV). A moitié endormis, *n'ayant ni armes ni chefs, les Numides se laissent égorger comme des moutons* (IV). Au fort de la bataille, *on fait dire dans les rangs romains de capturer Tacfarinas* (V), [que tout le monde, sans doute, devait connaître]. *Mais cet espoir de se rendre maître de sa personne est déçu* (V). Tacfarinas, voyant ses gardes renversés, son fils prisonnier, se fait tuer. La guerre finit avec lui.

Un psychologue observera avec curiosité ce jeu de l'imagination du poète, qui, déterminé par une loi inexorable, tenait tout entier dans la succession régulière d'images opposées.

IV. AFFAIRES D'ORIENT.

Tacite nous raconte dans tous leurs détails les événements qui se seraient déroulés en Asie mineure, au delà des frontières de la Cappadoce et de la Syrie, sous les premiers empereurs. Il a consacré à ces affaires d'Orient de très nombreux chapitres, notamment dans la seconde partie de son livre, où l'histoire de l'Arménie et du royaume des Parthes a absorbé presque seule son attention. Les orientalistes s'en félicitent. Ils ont là un récit très net d'événements politiques on ne peut plus compliqués, et toujours ils reviennent aux *Annales* comme à une source unique, précieuse, inattaquable. Or, n'en déplaise aux orientalistes, l'histoire des Parthes, aussi bien que celle de l'Arménie, est, comme la presque totalité des *Annales*, de la pure invention. Ces pages nombreuses, soi-disant historiques, nous présentent une série de contes parallèles et opposés. Après avoir terminé un chapitre de son roman des Parthes, Tacite a écrit un chapitre de l'histoire arménienne sur le canevas poétique qu'il venait précisément de développer. Les mêmes sujets lui ont servi à deux fins. Ses récits d'événements arméniens sont les répliques de ses compositions relatives à l'autre pays. On ne s'en est pas aperçu, et pour cause. En espaçant à grande distance les notices multiples de son

histoire orientale et en les découpant en petits fragments, l'auteur des *Annales* a rendu très difficile la découverte des analogies et des oppositions qui sont la substance même de ses créations poétiques. Cependant, ces analogies et ces oppositions existent. En voici la preuve.

I. Nous sommes d'abord au royaume des Parthes, où règnent, l'un après l'autre, Artaban, puis Gotarzes. Le poète a créé l'histoire de ces deux monarques en imaginant que sous leur règne un rival, venu de l'extérieur, tenterait de leur arracher le sceptre. Artaban et Gotarzes courent le danger d'être détrônés dans des circonstances identiques. Leurs sujets révoltés vont quérir à Rome un prince arsacide disponible; celui-ci rentre au royaume de Parthes et dispute l'empire à son possesseur légitime. Artaban est menacé par Phraate, puis par Tiridate; Gotarzes l'est par Méherdate. Seulement, ces envahisseurs, venus de Rome, les deux premiers envoyés par Tibère, le troisième par Claude, se comportent chacun d'une façon opposée; les histoires dont ils sont les héros forment antithèse l'une avec l'autre. Artaban, lui, est menacé deux fois de devoir céder la place à un compétiteur. Phraate, son premier rival, arrive de Rome jusqu'aux frontières du royaume des Parthes, qu'il se dispose à envahir, mais il ne pénètre pas dans le pays. Phraate n'agit pas. Le poète le fait mourir à temps. Au contraire, Tiridate et, après lui, Méherdate agissent. L'un marche contre Artaban, l'autre contre Gotarzes. Tous deux échouent dans leur entreprise,

mais ils arrivent à l'insuccès d'une manière contraire (1).

(VI, 32-37, 41-44.) — Tiridate pénètre dans le royaume des Parthes par le Sud (I), s'avance en ligne droite des bords de l'Euphrate à Ctesiphon, siège de l'empire (II), ne rencontre pas l'armée de son adversaire Artaban (III) qui avait fuit à son approche (IV), ceint un moment la couronne, et au retour d'Artaban rappelé par ses sujets repentants, s'en retourne précipitamment en Syrie et échappe à son adversaire (V).

(XII, 11-14.)—Méherdate pénètre dans le royaume des Parthes *par le Nord* (I). Après avoir effectué *un interminable détour* (II), *il rencontre l'armée de son rival Gotarzes qui l'attend* (III) en toute tranquillité d'esprit sur le sommet d'une montagne. *Méherdate lui livre bataille* (IV); *il tombe entre les mains de Gotarzes* (V), qui le désavoue pour son parent et lui fait couper les oreilles.

Après avoir exploité ce motif de l'invasion pour l'histoire des Parthes, Tacite le reprend sous une forme nouvelle pour écrire deux chapitres parallèles de l'histoire d'Arménie. Pharasmane, opérant pour Mithridate, pénètre sur le sol de l'Arménie et en chasse les usurpateurs (2), puis Mithridate lui-même, privé longtemps de son royaume, s'y avance à la tête d'une troupe romaine et le reconquiert (3).

---

(1) V. à l'Appendice la comparaison détaillée de tous ces contes antithétiques situés au royaume des Parthes et en Arménie. Je les résume ici très succinctement.

(2) *Ann.* VI, 33-35.

(3) *Ann.* XI, 9.

Toutefois, le poète a renversé les rôles dans sa réplique arménienne de l'histoire qu'il avait d'abord située au royaume des Parthes. Ici, les envahisseurs menaçaient de détrôner les détenteurs légitimes du pouvoir, et ils échouaient ; là, ce sont les prétendants légitimes qui envahissent le pays pour en chasser les usurpateurs, et ils réussissent. Mais, de même que, tout à l'heure, l'aventure de Méherdate était conçue, dans le détail, en opposition à celle de Tiridate, de même, ici, la tentative de Mithridate a été conçue, dans l'ensemble, en opposition à celle de Pharasmane. En effet, Pharasmane doit soutenir une lutte énergique pour arriver à se rendre maître de l'Arménie, que lui disputent les princes parthes Arsace et Orodès, tandis que Mithridate ne rencontre devant lui aucun obstacle et rentre en possession de son royaume avec une facilité qui tient du prodige.

II. Le thème de l'invasion utilisé, le poète s'est appliqué à construire deux chapitres nouveaux, l'un pour l'histoire des Parthes, l'autre pour celle de l'Arménie, en élaborant une autre idée. Il a supposé que deux frères se disputeraient l'empire, et il a créé au royaume des Parthes la rivalité de Bardane et de Gotarzes, en Arménie la rivalité de Pharasmane et de Mithridate. Encore une fois, il a composé ces deux histoires, dans l'ensemble, en opposition l'une avec l'autre.

(XI, 8-10.) — Les deux frères Bardane et Gotarzes se disputent la possession du royaume des Parthes. Leurs armées se rencontrent une première fois, mais, au moment

de livrer bataille, les frères ennemis se réconcilient. Ils recommencent cependant la lutte. Leurs armées se rencontrent une seconde fois; ils se livrent bataille, et Bardane, victorieux, reste le maître incontesté du pays.

(XII, 44-51.) — Les deux frères Pharasmane et Mithridate se disputent la possession du royaume d'Arménie.

Mais, contrairement à ce qui vient de se passer au royaume des Parthes, ce n'est plus une bataille qui décide entre les frères ennemis, c'est un acte de perfidie. L'empire n'est plus disputé entre les deux rivaux en personne. L'un des adversaires est remplacé par son fils agissant sous ses ordres (1). Enfin, Gotarzes et Bardane n'avaient entre eux d'autres liens de famille que ceux de la fraternité.

---

(1) Le cas échéant, Tacite confie un rôle au fils d'un de ses personnages. Par exemple : Les légionnaires révoltés députent vers le Sénat le fils de leur commandant Blésus (I, 19). Ségimer, disposé à faire sa soumission, est amené dans la cité des Ubiens avec son fils (I, 71). L'épouse d'Arminius est livrée aux Romains enceinte d'un fils (I, 58). Pison reçoit l'ordre de mener en Arménie une partie de l'armée, soit en personne, soit par son fils (II, 57); il est sur le point de se rendre à Rome sur le conseil de son fils (II, 76); il est secondé par son fils dans ses préparatifs de guerre (II, 78); il envoi son fils à Rome, avec des instructions pour l'empereur (III, 8); Apronius envoie son fils livrer un combat aux Numides (III, 21). Bésus envoie son fils protéger les bourgades de Cirta (III, 74). Le flamine Maluginensis est remplacé par son fils (IV, 16). Le fils du devin Thrasylle prédit l'empire à Néron (VI, 22). Gétulicus est accusé d'avoir destiné sa fille au fils de Séjan (VI, 30). Claude envoie Italicus, fils du traitre Flavius, occuper le trône des Chérusques (XI, 16). La fortune suscite à Vologèse un rival dans son propre fils (XIII, 7). Corbulon ordonne au fils du général Petus d'ensevelir les soldats victimes de l'incapacité de son père (XV, 28), etc., etc.

Tout au contraire, le poète a pris plaisir à multiplier les attaches entre les princes arméniens qu'il convertit en ennemis. Mithridate est le gendre de son frère Pharasmane, et le fils de celui-ci, Rhadamiste, a épousé la fille de Mithridate, si bien que l'heureux Mithridate est à la fois beau-fils de son propre frère et en même temps beau-père du fils de son frère.

III. Enfin, dernière scène, Tacite a supposé que les Romains et les Parthes tenteraient successivement de conquérir l'Arménie, et il a fait avancer dans le pays, l'un après l'autre, un général romain puis un chef parthe. Le général romain Corbulon effectue en Arménie un voyage circulaire qui est une suite de victoires mirifiques. Au contraire, après lui, son émule Vologèse pénètre en ligne droite au cœur du royaume et se retire sans avoir une seule fois combattu. Après ces vaines et antithétiques promenades des deux compétiteurs, l'Arménie — le poète veut bien le remarquer — reste, comme par devant, privée de maître.

(XIII, 34-41.) — Le général romain Corbulon dispute la possession de l'Arménie au prince parthe Tiridate. Il envahit le pays. Parti du sud-ouest de l'Asie mineure, il assiège Volande et s'en empare, conduit ses troupes par un long détour dans la direction du Caucase jusqu'à la ville la plus éloignée du pays, Artaxate, qu'il rase jusqu'au sol, redescend dans la direction du Sud, s'arrête devant Tigranocerte, qui se rend sous la menace d'un siège, et après cette brillante promenade, au cours de laquelle il n'a pas l'occasion de rencontrer une seule fois son adversaire Tiridate, il ramène à leur point de départ ses légions invincibles.

(XV, 1-17.) — Le roi parthe Vologèse dispute la possession de l'Arménie au général romain Petus.

Son expédition est l'antithèse de l'expédition de Corbulon. Celui-ci avait effectué un immense voyage circulaire à travers l'Arménie. Vologèse pénètre en ligne droite dans le royaume jusqu'aux frontières de la Cappadoce. Corbulon avait pour adversaire le Parthe Tiridate, qu'il s'efforçait vainement de rencontrer. Vologèse a pour adversaire le général romain Petus, qu'il tient étroitement assiégé dans son camp. Corbulon, héros de la première histoire, n'accomplissait que des actes sensés ou admirables; Petus, héros de la seconde histoire, ne commet que des actes honteux ou ridicules. Corbulon remporte une série de brillantes victoires pendant son expédition; Vologèse ne livre pas même un combat à son adversaire, qu'il immobilise en l'enfermant dans ses retranchements.

Ainsi donc, si l'on compare avec soin les narrations géminées dont nous avons donné la liste au commencement de ce chapitre, si on prend la peine de les analyser, d'en dégager les idées principales et d'en remarquer les éléments de composition, on constate, qu'invariablement le poète a eu recours à l'antithèse des images pour trouver la matière poétique, les idées-mère et les détails d'exécution d'une moitié de ses contes et qu'il les a développés tous en mettant des contraires en opposition.

Mais, ces histoires qui lui ont servi de prototype, ces narrations dont il nous a donné des duplicatas, où Tacite en a t-il trouvé les sujets? N'est-ce pas son érudition qui les lui a fournis? Ne sont-ce pas des faits recueillis dans des ouvrages historiques qui ont mis en mouvement son imagination dramatique et ne faut-il pas dire, pour être d'accord avec la vérité, que l'artiste, composant chacun de ces récits qui allaient avoir leur réplique, a peut-être créé des détails de mise en scène et d'exécution, mais qu'il a demandé à l'Histoire les faits que l'on retrouverait à la base de ces narrations originales? Sans doute. Les lectures préparatoires de Tacite lui ont donné des indications, des faits, des idées, des noms de personnages historiques. Il est très exact que Corbulon a été envoyé en Arménie pour pacifier le pays (1) et que les Bretons ont tenté de reconquérir leur indépendance (2), comme il est indubitable que les troupes romaines ont livré des combats aux Frisons, aux Parthes, aux Thraces, aux Chérusques et à tous les peuples établis au delà des frontières de l'empire. Mais les rapports de Rome avec ces pays limitrophes, les événements politiques dont ceux-ci furent le théâtre, ont-ils été ceux-là mêmes que les *Annales* nous présentent? Ou bien, tout préoccupé de composer des récits dramatiques, Tacite aurait-il déformé la réalité au gré de sa fantaisie, arrangé les choses à

(1) V. Pline, *Hist. natur.*, II, 72, 1; VI, 15, 6; VII, 40, 1, et Frontin, *De stratagem*, II, c. 9, 5.

(2) V. *Agricola*, c. XV et XVI.

sa manière, multiplié les histoires tragiques et situé des drames politiques imaginaires, pareils à d'autres, dans des royaumes où il ne s'était rien passé? Nous ne pouvons savoir quels *faits* élémentaires relatés dans les ouvrages de ses devanciers ont suggéré au poète les *idées* qu'il a développées dans ses notices originales; mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'à défaut de cette réalité historique inconnaissable, il en est une autre que nous pouvons atteindre, et celle-ci, toujours sous nos yeux, susceptible d'être observée, analysée, étudiée à fond, c'est la structure même des *Annales*. Ce que nous pouvons dire, c'est que Tacite a non seulement composé en double toute une série de récits, mais qu'il a encore développé plusieurs fois le même canevas, qu'il a traité le même sujet de plusieurs manières et que, prises toutes ensemble, les histoires relatives aux provinces romaines et aux royaumes barbares que contiennent ses *Annales* se ramènent, en dernière analyse, à des variations brillantes sur trois thèmes différents.

L'artiste a imaginé d'abord — peut-être d'après un passage de Velléius sur l'histoire de Rhescuporis et de Cotys (1) — que quelques royaumes barbares seraient l'enjeu d'une lutte ardente entre deux adversaires unis par les liens du sang, et cette idée d'armer l'un contre l'autre, pour la possession d'une couronne, deux rivaux apparentés, lui a inspiré la série de drames qui mettent successivement en scène, en Germanie,

(1) *Histoire romaine*, II, c. CXXIX.

Ségeste contre son gendre Arminius (1); en Arménie, Pharasmane contre son frère Mithridate (2); en Thrace, Rhescuporis contre son neveu Cotys (3); chez les Parthes, Bardane contre son frère Gotarzes (4). Et, en dehors de ces pages consacrées aux événements extérieurs, la même idée de compétition au trône lui a inspiré aussi ces tragédies de famille qui, à l'entendre, auraient ensanglanté le palais des Césars.

Il a imaginé ensuite qu'un chef d'armée conduirait une expédition militaire en pays ennemi, et sur ce thème de l'invasion, il a composé une autre série de narrations dramatiques. Ainsi, à plusieurs reprises, Germanicus mène au delà du Rhin ses légions invincibles (5); les troupes de Corbulon effectuent un voyage circulaire en Arménie pour avoir l'air de la conquérir (6); l'un après l'autre, Tiridate et Méherdate, pérégrinent à la tête de leurs soldats dans le royaume des Parthes (7); Cotys promène son armée à travers le pays des Dardanides, dont son adversaire vient de s'emparer (8), et Tacfarinas contourne la province d'Afrique avant de ramener dans le désert ses hordes de pillards (9). Sans doute encore, le passage

(1) *Ann.* I, 55-57.
(2) *Ann.* XII, 44-46.
(3) *Ann.* II, 64-76.
(4) *Ann.* XI, 8-10.
(5) *Ann.* I, 50; I, 55-56; I, 59-62; II, 5-18; II, 25.
(6) *Ann.* XIII, 34-41; XIV, 23-26.
(7) *Ann.* VI, 42-44; XI, 10-14.
(8) *Ann.* XII, 15-21.
(9) *Ann.* III, 21.

de Germanicus à l'armée du Rhin, les incursions de Tacfarinas en Afrique, la présence de Corbulon en Arménie, sont des faits historiques incontestables, attestés par les sources (1), lesquels auront suggéré au poète l'idée des pérégrinations en pays ennemi qu'il prête à ses héros. Mais il n'en

(1) Quelques mots de Velléius Paterculus (*Histoire romaine* II, c. CXXIX) attestent le meurtre de Cotys par son oncle Rhescuporis et la capture de celui-ci (Cf. *Ann.* II, 64-67); le retour de Germanicus, victorieux des Germains (Cf. *Ann.* II, 26; II, 64); la capture de Maroboduus (Cf. *Ann.* II, 63); le soulèvement des Gaules par Florus et Julius Sacrovir (Cf. *Ann.* III, 40-46); la guerre d'Afrique (Cf. *Ann.* II, 52; III, 20-21; III, 73-74; IV, 23-25); la mutinerie des légions en Pannonie et en Germanie (II, c. CXXV. Cf. *Ann.* I, 16-20, 31-49). Dans son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien fait allusion à la campagne de Corbulon en Arménie (II, 72, 1; VII, 40, 1; VI, 15, 6. Cf. *Ann.* XIII, 31-41; XIV, 23-26) et à la réception de Tiridate à Rome, par Néron (XXXIII, 16, 1; XXX, 6, 1. Cf. *Ann.* XV, 29-30). Frontin mentionne le siège de Tigranocerte par Corbulon (*De stratagem* II, c. 9, 5. Cf. *Ann.* XIV, 23-25), quelques-uns des actes de ce général (*Ibid.* IV, c. 1, 21; IV, c. 1, 28; IV, c. 2, 3. Cf. *Ann.* XIII, 35), une disposition prise par Germanicus dans un combat contre les Celtes (*Ibid.* c. 3, 23), et ses constructions de forts au pays des Ubiens (*Ibid.* II, c. 11, 7). Les passages des *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe qui se rapportent à l'histoire d'Artaban, roi des Parthes nous apprennent autre chose que les *Annales* (V. à l'Appendice). La révolte des Bretons (*Ann.* XIV, 29-39) est mentionnée dans *Agricola* (c. XV et XVI). Au chapitre XIV du même opuscule, Tacite avait consacré quelques lignes au gouvernement de la Bretagne sous Ostorius Scapula et son successeur Didius. Comparez ces lignes aux nombreux chapitres des *Annales* (XII, 31-40), qui exposent les prétendus exploits de ces généraux, et vous saisirez sur le vif tout le travail d'invention méthodique que s'est imposé le poète pour imaginer ceux-ci. J'ai mis tous ces textes en regard des passages correspondants des *Annales*, à la fin de mon étude.

est pas moins vrai que les campagnes qu'il attribue à ceux-ci, composées d'épisodes antithétiques, construites invariablement de la même façon, aboutissant toutes au triomphe des troupes romaines et à l'extermination de leurs ennemis, que ces campagnes, dis-je, sont des créations d'art qui, par leur structure, leur conformité essentielle, leur dénouement, témoignent de leur origine exclusivement poétique. Et, en effet, pour composer ces histoires dramatiques dont tout l'intérêt réside dans la multiplicité des antécédents, l'artiste a eu recours à quelques clichés. Après avoir arrêté, à l'aide d'une carte sommaire, par quels endroits passerait le héros de son conte, Tacite, absolument ignorant des choses militaires, s'est complu à imaginer soit la disposition de l'armée en marche, soit un danger auquel elle échapperait, soit l'attaque d'une place forte, soit une conférence entre adversaires, soit l'endroit où se livrait la bataille, soit l'ordre des armées en présence, soit enfin le combat lui-même. Et il a décrit tout cela d'une façon très brève, en quelques traits d'une indigente banalité. J'ajoute que parfois, après avoir inventé une expédition glorieuse, l'artiste, par amour de l'antithèse, a ménagé un retour périlleux aux troupes invincibles qu'il ramenait dans leurs quartiers.

Enfin, troisième thème d'amplification : la révolte. A l'avènement de Tibère — Tacite le savait, — une sédition avait éclaté aux camps des légions en Germanie et en Pannonie (1); sous le règne du

(1) Cf. Velléius Paterculus, *Histoire romaine*, II, c. CXXV.

même empereur, Julius Sacrovir et Florus avaient fomenté des troubles en Gaule, et, sous Néron, les populations barbares de la Grande-Bretagne (1) avaient essayé de reconquérir leur indépendance (2). De ces faits historiques et sans doute aussi de quelques autres que nous ne pouvons leur assimiler, faute de renseignements, l'auteur des *Annales* a pris texte pour composer des récits géminés, opposés soit dans l'ensemble, soit dans le détail, et il a augmenté le nombre de ces récits parallèles en développant de diverses manières cette idée thématique que les habitants d'un pays soumis à la domination de Rome refuseraient obéissance sous un prétexte quelconque et compromettraient un instant la paix profonde de l'Empire. Je renvoie le lecteur à la fin de cette étude, où il trouvera l'analyse de ces narrations dédoublées et la mise en regard de leurs éléments antithétiques. Je me borne à remarquer ici que, pour amener ces situations périlleuses, le poète, subissant toujours la loi de son esprit, est parti le plus souvent d'une supposition dérisoire. Ainsi, à l'entendre, les Thraces se seraient rebellés parce que leur roi Rhémétalcès et le représentant de l'autorité romaine dans leur pays « auraient laissé impunies les insultes faites à la nation (3) ». Les Suèves se seraient révoltés contre leur roi Vannius pour

---

(1) Cf. Velléius Paterculus, *Histoire romaine*, II, c. CXXIX.
(2) Cf. *Agricola*, c. XV et XVI.
(3) *Ann.* III, 38.

être agréables à leurs voisins qui le détestaient (1). Les Galiléens et les Samaritains auraient saccagé la Judée sous l'œil paternel de leurs procurateurs Felix et Cumanus, dont ils achetaient par des présents le silence et la complicité (2), et les légionnaires romains, campés à la frontière de la Germanie et de la Pannonie toujours menaçantes, se seraient mutinés à l'avènement de Tibère parce que, vieillis sous les armes, déguenillés, abîmés de coups, traités en parias, ils auraient tenté d'arracher au pouvoir des conditions de service un peu moins inhumaines (3). Et Tacite a imaginé cela sans réfléchir qu'à la page suivante, il allait dénoncer lui-même l'inanité d'une pareille supposition en attribuant à ces légionnaires décharnés, exténués par l'âge, les souffrances et les privations, les plus belles victoires sur les barbares intrépides! Mais, encore une fois, je renvoie le lecteur à l'analyse de ces contes, en attirant son attention sur un procédé de composition, apparent dans chacun de ces récits, et qui en prouve bien le caractère fictif. Tacite n'introduit jamais en scène un personnage seul. Les acteurs de ses drames, hommes, villes, peuples ou pays, mentionnés incidemment, le sont toujours deux à deux. La règle ne souffre pas d'exception. On dirait que la dualité des idées était une forme déterminante des conceptions du poète, une habitude de son esprit

(1) *Ann.* XII, 29.
(2) *Ann.* XII, 54.
(3) *Ann.* I, 17; I, 18; I, 34.

toujours préoccupé d'accoupler des idées ou antithétiques, ou contradictoires.

Ainsi donc, si l'on pousse le travail d'analyse jusqu'à rechercher les idées-mère que l'artiste a exploitées pour composer ses récits dramatiques, et, si l'on est curieux de savoir à quels procédés il a eu recours pour multiplier ceux-ci, on arrive à reconnaître que, servi par son érudition, Tacite a imaginé trois sortes de contes relatifs à l'histoire des provinces romaines et des royaumes barbares, les uns bâtis sur le thème de l'invasion, les autres sur le thème de la rivalité, d'autres encore sur le thème de la révolte. Il a créé en double presque tous ces contes en évoquant devant son esprit, pour la composition des duplicatas, les idées opposées à celles qu'il avait incorporées dans ses premiers récits. Il a travaillé systématiquement avec une méthode si sûre d'elle-même et un ordre si parfait qu'il nous sera très facile de reconstituer le plan de cette partie des *Annales* telle que l'auteur devait l'avoir devant les yeux lorsqu'il la composait. Et nous nous trouverons à mille lieues d'une œuvre historique et des annales véritables de l'empire, lorsque nous aurons constaté l'ordre symétrique que l'artiste a apporté dans la répartition de ses contes, lorsque nous aurons observé qu'invariablement il intercale, entre deux chapitres relatifs à un même pays, un ou deux autres chapitres relatifs à une ou à deux autres provinces; en un mot, lorsque nous aurons mis à nu la structure de son œuvre artificielle.

En voici le plan. Je l'ai réduit à son expression la plus simple pour que le lecteur puisse

en saisir d'un coup d'œil l'intérêt démonstratif (1).

[Les mêmes majuscules indiquent les contes géminés].

---

(1) Je n'ai pas compris dans ce tableau les faits divers auxquels Tacite a consacré une notice, ni les détails relatifs à l'histoire administrative des provinces, auxquels il a consacré une ligne et que voici. Les Espagnols obtiennent l'autorisation d'élever un temple à Auguste dans la colonie de Tarragone (I, 78); Destruction de douze villes d'Asie par un tremblement de terre (II, 47); Interdiction des cultes de l'Egypte et de la Syrie (II, 85); Réglementation du droit d'asile attaché aux temples de la Grèce et de l'Asie (III, 60-63); Les villes de Cibyre et d'Egium sont ruinées par des tremblements de terre (IV, 13); Cos et Samos défendent le droit d'asile affecté à leurs temples (IV, 14); L'Asie décerne un temple à Tibère, à sa mère et au Sénat (IV, 15); Récompenses accordées à Ptolémée, roi des Maures (IV, 26); Révolte d'esclaves (IV, 27); Châtiment de Cyzique (IV, 36); Vaine demande de l'Espagne *ultérieure* d'élever un temple à Tibère (IV, 37); Prétentions contradictoires de Lacédémone et de Messène sur le temple de Diane Limnatide (IV, 43); Reconstruction du temple de Vénus Erycine (IV, 43); Autorisation accordée aux Marseillais de recevoir un legs (IV, 43); Assassinat de Pison, gouverneur de l'Espagne *citérieure* (IV, 45); Construction d'un temple à Smyrne (IV, 55-56); Désastre de Fidènes (IV, 62-63); Incendie du Celius (IV, 64); Apparition d'un imposteur en Grèce (V, 10); Apparition du Phénix en Egypte (VI, 28); Incendie de l'Aventin (VI, 45); Octroi du *jus honorum* aux Eduens (XI, 23-25); Autorisation accordée aux sénateurs de la Gaule narbonnaise de se rendre sans permission dans leur province (XII, 23); Les Ituréens et les Juifs sont réunis au gouvernement de la Syrie (XII, 23); Les habitants de l'île de Cos et les Byzantins obtiennent une exemption d'impôts (XII, 61-62); Envoi de vétérans à Capoue et à Nucérie (XIII, 31); Troubles à Pouzzoles (XIII, 48); Autorisation accordée aux Syracusains d'excéder, dans leurs jeux, le nombre réglementaire de gladiateurs (XIII, 49); Achèvement de la digue commencée par Drusus; projet d'un canal entre la Moselle et la Saône (XIII, 53); Rixes à Pompéi (XIV, 17); Déli-

PANNONIE — Révolte des légions. Les rebelles menacent d'agir, mais n'agissent pas. Intervention de Drusus (I, 16-30). (A)

GERMANIE — Révolte des légions. Les rebelles agissent : 1° au camp d'été; 2° aux quartiers d'hiver. Intervention de Germanicus (I, 31-49). (A)

Germanie — Campagnes de Germanicus au delà du Rhin. Deux expéditions par terre, deux expéditions par eau.

I. Par terre :

1° Marche rapide de Germanicus contre les Marses. Ils sont surpris la nuit, en pleine fête, et massacrés sur place (I, 50). (B)

Embuscade au retour (I, 51).

[Ségeste en guerre contre son gendre Arminius (I, 55).]

2° Marche rapide de Germanicus contre les Cattes. Ils fuient à son approche; leur pays est dévasté (I, 55-56). (B)

[Ségeste fait sa soumission aux Romains (I, 57-58).]

II. Par eau :

1° Première expédition — par les lacs — de Germanicus contre les Chérusques. Leur pays est ravagé entre la Lippe et l'Ems (I, 59-62). (C)

---

mitation du territoire des Cyrénéens (XIV, 18); Tremblement de terre à Laodicée. Pouzzoles est élevée au rang de colonie romaine. Envoi de vétérans à Tarente et à Antium (XIV, 27).

Retour périlleux : *a)* de l'armée de terre (I, 63-67); *b)* du détachement qui longe les côtes (I, 70). (D)

[Ségimère, frère de Ségeste, fait sa soumission aux Romains (I, 71).]

ARMÉNIE — Vonon, roi des Parthes, chassé de son empire, se réfugie en Arménie, où il est élu roi. Invité hypocritement par les Romains à se rendre en Syrie, il y est retenu en captivité (II, 1-4). (E)

Germanie — 2° Seconde expédition — par la mer — de Germanicus contre les Chérusques. Traversée du pays entre l'Ems et le Weser. Défaite des Chérusques (II, 5-18). (C)

Retour périlleux *a)* de l'armée de terre (II, 20-22); *b)* de la flotte (II, 23-24). (D)

[Pour finir la campagne, Germanicus et Silius marchent concurremment contre les Marses et contre les Cattes (II, 25).]

ORIENT — Archélaüs, roi de Cappadoce, invité hypocritement par Tibère à se rendre à Rome, y est mis en accusation (II, 42). (E)

Troubles en Commagène et en Cilicie; requête de la Judée et de la Syrie (II, 42).

Germanicus est envoyé en Orient, Drusus est envoyé dans l'Illyricum (II, 43-44).

Germanie — Le Suève Maroboduus en guerre contre le Chérusque Arminius. Maroboduus, vaincu, se réfugie chez les Marcomans (II, 45-46). (F)

AFRIQUE — Tacfarinas et Mazeppa, qui se disposaient à conquérir la province d'Afrique, sont vaincus par le proconsul F. Camillus (II, 52).

ORIENT — Vonon est éloigné de la Syrie et conduit en Cilicie (II, 58). (G)

Germanie — Le Gothon Catualda, en guerre contre le Suève Maroboduus. Maroboduus, vaincu, se réfugie en Italie (II, 62-63). (F)

Le Sénat décerne l'ovation à Drusus et à Germanicus (II, 64).

Thrace — Rhescuporis en guerre contre son neveu Cotys. Rhescuporis s'empare de Cotys; Rome s'empare de Rhescuporis (II, 64-67). (H) (H)

ORIENT — Vonon s'éloigne de la Cilicie. Il meurt (II, 68). (G)

AFRIQUE — Succès et revers de Tacfarinas (III, 20-21).

Thrace — Révolte des habitants de la plaine. Ils assiègent leur roi enfermé dans Philippopolis. Intervention de P. Velléius, qui les extermine (III, 38-39). (I)

GAULES — Les Gaules tentent de se révolter. Florus opère dans le Nord; il est vaincu. Sacrovir opère dans le Midi; il est vaincu (III, 40-46). (J) (J)

AFRIQUE — Prétention absurde de Tacfarinas. Dispositions prises par le général romain Blésus pour le combattre. Dernières hostilités (III, 73-74; IV, 23-25).

Thrace — Révolte des montagnards. Ils sont assiégés dans le fort où ils sont enfermés. Intervention de P. Sabinus, qui les extermine (IV, 46-51). (I)

FRISE — Des rigueurs iniques sont exercées contre les Frisons, qui se révoltent. Apronius marche contre eux. Ils sont repoussés. Perte de neuf cents Romains dans le bois de Baduhenne (IV, 72-73).

[Le livre V des *Annales* est perdu presque tout entier.]

. . . . . .

Royaume des Parthes — Phraate, appuyé par Rome, se prépare à marcher contre Artaban. Il n'agit pas (VI, 31-32). (K)

ARMÉNIE — Pharasmane, agissant pour le compte de son frère Mithridate, reprend l'Arménie aux princes parthes, Arsace et Orodès, en surmontant de grands obstacles (VI, 33-35 . (L)

Royaume des Parthes — Les Parthes se révoltent contre leur roi Artaban. Tiridate, prince arsacide, appuyé par Rome, marche contre Artaban que ses sujets ont abandonné [première partie] (VI, 36-37). (K)

ORIENT — Les Clites se refusent au payement de l'impôt; ils sont exterminés par Vitellius (VI, 41). (M)

Royaume des Parthes — Tiridate, appuyé par Rome, marche contre Artaban, roi des Parthes. Il est vainqueur. Mais Artaban réapparaît et Tiridate prend la fuite [deuxième partie] (VI, 41-44). (N)

Les VIIe, VIIIe, IXe, X^e^ et le commencement du XIe livres des *Annales* sont perdus.

. . . . . .

(ARMÉNIE) . . . . . .

Royaume des Parthes Bardane en guerre contre son frère Gotarzes pour la possession de la couronne [première partie] (XI, 8). (O)

ARMÉNIE Mithridate reconquiert lui-même son royaume d'Arménie sans trouver devant lui le moindre obstacle (XI, 9). (L)

Royaume des Parthes Bardane en guerre contre son frère Gotarzes pour la possession de la couronne [deuxième partie] (XI, 9-10).

Germanie Les Chérusques se révoltent contre Italicus, roi qu'ils doivent à la sollicitude de Rome. Ils sont vaincus (XI, 16-17). (P)
Les Chauques envahissent le territoire de la Germanie inférieure. Ils sont repoussés par Corbulon (XI, 18-19). (Q)

ROYAUME DES PARTHES Méherdate, appuyé par Rome, marche contre Gotarzes, roi des Parthes; il est vaincu (XII, 10-14). (N)

ORIENT Mithridate, roi détrôné, essaye de reprendre le Bosphore à Cotys. Expédition de Cotys. Retour périlleux de son armée. Mithridate, vaincu, est conduit à Rome (XII, 15-21).

Germanie Les Cattes envahissent le territoire de la Germanie supérieure. Ils sont repoussés par Pomponius (XII, 27-28). (Q)
Les Suèves se révoltent contre Vannius, roi qu'ils doivent à la sollicitude de Rome. Ils sont vainqueurs (XII, 29-30). (P)

BRETAGNE La Bretagne est menacée d'être envahie (XII, 31-40). (R)

I. Le général romain Ostorius remporte une série de victoires sur les Bretons soulevés. (S)
1° Il attaque les Icénéens dans leurs retranchements et les bat (XII, 31). (T)
2° Il poursuit les Canges sans les rencontrer; il dévaste leur territoire (XII, 32).
3° Il pacifie les Brigantes (XII, 32).
4° Il attaque les Silures dans leurs retranchements et les bat (XII, 32-35). [Exploits de Caractacus] (XII, 36-38).
Le général romain Ostorius éprouve une série de revers dans sa lutte contre le Bretons. Sa mort (XII, 38-39). (S)
II. Didius, général romain, succède à Ostorius dans le gouvernement de l'île; il charge ses officiers de contenir les Bretons. (T)
[Venusius de la nation des Brigantes, en guerre contre sa femme Cartismandua] (XII, 40).

Arménie Pharasmane en guerre contre son frère Mithridate pour la possession de la couronne (XII, 44-51). (O)
Les Parthes tentent de conquérir l'Arménie. Le roi Rhadamiste est expulsé du pays (XII. 50-51).

ORIENT I. Troubles en Judée. Ils sont apaisés par Quadratus (XII, 54).
II. Les Clites attaquent les populations de la côte. Ils sont ramenés à l'obéissance par Antiochus (XII, 55). (M)

Arménie Menacés par les Romains, les Parthes évacuent l'Arménie. Les Romains se disposent à conquérir le pays. Rivalité de Corbulon et de Quadratus. Les Parthes renoncent à disputer l'Arménie aux Romains (XIII, 6-9).
Marche triomphale de Corbulon dans le pays [première partie] (XIII, 34-41). (U)

GERMANIE I. Les Frisons tentent de s'établir sur la rive droite du Rhin; ils sont repoussés sur leurs terres (XIII, 54). (V)

II. Les Ansibariens prétendent s'établir sur les mêmes terres. Leur demande absurde est rejetée; ils errent de pays en pays (XIII, 55-56). (V)

III. Les Hermondures et les Cattes se disputent la possession de sources salines (XIII, 57).

IV. Le territoire des Ubiens est dévasté par des incendies (XIII, 57).

Arménie Marche triomphale de Corbulon dans le pays [deuxième partie]. Tigrane y est établi roi sous la protection de Rome (XIV, 23-26).

BRETAGNE Les Bretons, soumis à la domination de Rome, tentent de s'affranchir. Suétonius les extermine (XIV, 29-39). (R)

Arménie Vologèse donne la couronne d'Arménie à son frère Tiridate et exige que Tigrane soit expulsé. Corbulon envoie deux légions au secours de Tigrane (XV, 1-3).

Marche triomphale des Parthes en Arménie. (U)

I. Expédition de Monèse, lieutenant de Vologèse (XV, 4-5). (W)

II. Expédition de Vologèse lui-même. Danger couru par le général Pétus. Corbulon le secourt. L'Arménie évacuée reste sans maître (XV, 6-17). (W)

Conclusion de la paix entre les Romains et les Parthes au sujet de l'Arménie. Le Parthe Tiridate fait sa soumission (XV, 24-31).

V

L'INVENTION DANS LES ANNALES

III. LES PROCÈS DE LÈSE-MAJESTÉ SOUS TIBÈRE

La société romaine vécut, paraît-il, sous Tibère, dans de perpétuelles alarmes. Nombre de citoyens que l'illustration de leur naissance, le talent, la fortune élevaient au-dessus de la foule, furent sacrifiés sans pitié aux défiances de l'empereur et à ses antipathies. Pendant vingt ans, dans les prisons, sur le marbre des maisons patriciennes, le sang romain ruissela. Le soupçonneux Tibère, affolé par la crainte, se prémunit contre l'audace et la haine en soutenant la camorra terrible des délateurs. Ceux-ci, gens sans naissance ou nobles sans aveu, rabattaient les victimes que le prince voulait immoler à sa cruauté ou à ses inquiétudes. Ouvrez les histoires de Rome les plus réputées; les mêmes pages lugubres vous dépeindront, sur la foi de Tacite, les malheurs de ces temps désastreux. Et il n'y a pas à contester la vérité du tableau. L'historien rapporte, année par année, les procès criminels de lèse-majesté jugés par le Sénat; il donne le détail

de ces affaires en homme qui aurait pris la peine de compulser les procès-verbaux des séances, les interrogatoires, les dépositions, toutes les pièces. Il avoue quelque part que s'il n'a pas reculé devant l'ennui de raconter toujours les mêmes faits, c'est que son devoir d'historien véridique lui imposait de dire tout ce qu'il savait de ces lamentables intrigues (1), dût leur uniformité provoquer la lassitude du lecteur. Dès lors, on l'a cru sur parole. On a cru à la sincérité de ses regrets et à sa haute probité, tandis qu'il s'efforçait de donner le change et que, par des scrupules simulés il se préoccupait de créer ici, comme en vingt autres endroits de son livre, l'illusion mensongère de sa véracité.

Un passage de Sénèque (*De Benefic.* III, 26) nous apprend, il est vrai, que, « sous le règne de Tibère, la délation fit rage. On dénonçait les propos d'hommes ivres et les simples plaisanteries. Toute occasion de sévir était bonne ». Tacite n'en devait pas savoir davantage pour inventer ses procès criminels car, hormis quelques noms de victimes (2), tous les personnages qui

(1) *Ann.* VI, 7; cf. IV, 33, et VI, 38.

(2) Velléius Paterculus (*Hist. rom.*, II, 129-130) et Sénèque (*Epistola ad Lucil.* LXX) parlent du procès et du suicide de Libon Drusus (*Ann.* II, 27). Sénèque (*Consolatio ad Marc*, XXII) rapporte la condamnation et le suicide de Crémutius Cordus (*Ann.* IV, 34). Il dit clairement que les amis d'Asinius Gallus et de Séjan furent inquiétés ou périrent (*Epistola ad Lucil.*, LV). Un passage de Velléius (*Hist. rom.* II, 130), fort peu explicite, nous apprend que « Silius et Pison se rendirent coupables ». Sont-ce les mêmes personnages que ceux des *Annales* IV, 18 et III, 15? Impossible de le dire.

jouent un rôle dans ces procès et tous les détails de ceux-ci, les poursuites, les dépositions, les sentences, l'origine, la mise en scène et l'issue de ces actions judiciaires, tout cela, Tacite l'a inventé. Et c'était fatal. La loi de son génie lui imposait de concevoir des drames, de créer, encore et toujours, des actions plus ou moins compliquées qui mettraient en danger l'existence d'un protagoniste. Forcément il a obéi à cette loi en donnant la vie de l'art à ces scènes théâtrales de cour d'assises que nous allons un instant examiner.

Ces petites compositions dramatiques développent, à tout prendre, le canevas que voici. Un malheureux, victime d'intrigants délateurs, est accusé d'un crime imaginaire et traîné devant l'empereur, au palais du Sénat. Tibère, grand justicier, arbitre de la loi et du droit, manifeste son hostilité contre le prévenu qui dispute sa vie à la haine ou à la servilité de ses juges. On propose, on discute diverses sentences de condamnation : l'empereur rend le verdict. L'accusé est puni de la mort ou de l'exil, à moins qu'il n'échappe, par le suicide, à l'opprobre d'une condamnation.

Pour un dramaturge de génie, c'était un jeu de varier dans le détail cette histoire prototypique. L'artiste pouvait à son gré transformer le personnage de l'accusé, créer différents types de délateurs, imaginer de nouvelles accusations, prêter à César telle ou telle attitude, diversifier les opinions des juges et l'issue du procès, bref, appliquer à ce travail d'art toutes les ressources de son esprit inventif. Il n'y a pas manqué. Voulez-vous

prendre la peine de rapprocher les unes des autres et d'analyser par le menu toutes ces histoires de cour d'assises que l'auteur a très habilement disséminées dans ses *Annales*, vous reconnaîtrez qu'il les a composées non pas, comme il paraît, en se réglant sur une succession accidentelle de faits imprévus, mais d'après un plan méthodique; vous reconnaîtrez qu'il avait arrêté d'avance l'ordre dans lequel elles se succéderaient; qu'il en a trouvé les éléments dans le fonds commun de ses inventions calomnieuses, paradoxales ou absurdes; qu'il a pris plaisir à faire du théâtre et à imaginer de malicieuses faussetés, et qu'ici comme dans le reste des *Annales*, son travail de création artistique a été principalement déterminé par la loi d'opposition des idées contraires.

A première vue, rien de moins apparent. Le poète, je le répète, feint de raconter ces procès dans l'ordre de leur apparition. Il feint de les rapporter avec une exactitude toute documentaire à l'année même où ils auraient été débattus devant le Sénat. Mais ce souci de la précision est pour donner le change. Tacite s'est ingénié à sauvegarder l'apparence historique de ses fictions romanesques et à dissimuler le véritable caractère de son œuvre sous le voile malheureusement trop ténu d'une belle ordonnance chronologique.

En réalité, il entrait dans son plan de placer ces contes au milieu de l'histoire de Tibère et d'en former deux séries dont chacune occuperait un espace vide des six premiers livres des *Annales*. Dans sa pensée, l'intérêt de ces six livres devait se

concentrer sur le développement des deux grands drames qui en seraient les morceaux principaux : d'une part, l'histoire et le meurtre de Germanicus au début du principat; d'autre part, la conspiration et la chute de Séjan à la fin du règne. Entre la mort de Germanicus et celle de Séjan, entre celle-ci et celle de Tibère, un certain temps s'était écoulé qui appelait l'exposé d'une suite d'événements intermédiaires (1).

C'est à former la continuité de ses *Annales* que Tacite utilisa ses histoires de procès criminels. Il les répartit en deux groupes qu'il disposa habilement, l'un entre le meurtre de Germanicus et la conjuration de Séjan, l'autre entre le meurtre de Séjan et la fin du règne de Tibère. Il fit des amis de ces prétendus rivaux de César des victimes de la délation (2), et aux deux grands épisodes romanesques de son livre, il rattacha de la façon la plus naturelle ces contes mélodramatiques qui les séparaient.

Maintenant, analysons ces histoires. Nous reconnaîtrons tout de suite, dans leurs éléments de composition, les produits d'une invention systématique.

Et d'abord, le poète met en scène, dans le rôle d'accusés, des personnages, hommes et

---

(1) Germanicus mourut le 10 octobre an 19 après J.-C. Cf. *Prosopographia imperii romani sec. I, II, III*, t. II, p. 179 (*Ann.* II 72) et la mort de Séjan (18 octobre an 31 après J.-C.) était rapportée au livre V des *Annales;* les procès de lèse-majesté occupent presque tous les livres III, IV et VI, de la composition de Tacite.

(2) *Ann.* IV, 18; IV, 31; IV, 68; V, 8; VI, 7; VI, 8; VI, 14.

femmes, si différents de caractère et de condition qu'on n'a pas songé un seul instant à suspecter leur réalité historique. Mais regardez-y de près. Ces soi-disant victimes de la délation sont des figures de commande, détachées méthodiquement de séries préconçues. Le poète a imaginé diverses catégories d'accusés. Il a imaginé la série des accusés qui appartiendraient à l'aristocratie romaine, et il a mis en scène, l'un après l'autre, un membre de la famille des Scribonius, un membre de la famille impériale, un membre de la famille des Æmilius, un membre de la famille des Junius (1). Il a imaginé la série des accusés pris parmi les gouverneurs de province, et il a amené à la barre un préteur de Bithynie, un proconsul de Crète, deux proconsuls et un procurateur d'Asie (2). Il a imaginé la série des accusés poursuivis par un des membres de leur famille, et il a fait comparaître une épouse dénoncée par son mari, un gendre par son beau-père, une sœur par son frère, un père par son fils (3). Il a imaginé la série des accusés pris parmi les hommes de talent, et il a traîné devant les assises un poète, un pamphlétaire, un historien, un homme d'esprit (4). Ajoutez à cela le groupe des délateurs qui subissent à leur tour le malheureux sort qu'ils ont préparé à d'autres, ceux-ci, d'ordinaire, leurs amis (5), le

---

(1) *Ann.* II, 27; II, 50; III, 22; III, 66, 69; cf. IV, 66.

(2) *Ann.* I, 74; III, 38; III, 66; IV, 15; IV, 36.

(3) *Ann.* III, 22; IV, 22; IV, 31; IV, 28-30.

(4) *Ann.* III, 49; IV, 31; IV. 34; IV, 42.

(5) *Ann.* III, 37; IV, 31; IV, 36; IV, 68, 71; VI, 3; VI, 5; VI, 7; VI, 30.

groupe des fidèles de Germanicus et de Séjan à l'histoire desquels, je le disais, le poète a rattaché quelques-uns de ces procès criminels, et vous aurez épuisé la liste des personnages prétendûment historiques qui jouent dans ces drames le rôle de prévenus.

Et de quoi sont-ils accusés, ces prévenus? Sans doute, de mauvaises actions véritables, d'actes répréhensibles commis devant témoins, de crimes évidents ou possibles? Du tout. Tacite est poète, il ne sort pas du domaine de la pure fiction. Il nous présente des accusés coupables seulement de criminelles pensées, des inculpés qui n'ont accompli aucune action condamnable, mais dont seuls les projets, les discours sont incriminés. Il amène devant le tribunal non des hommes qui ont mal agi, mais des hommes qui ont dit, pensé, souhaité des choses pernicieuses, et, en poète à l'imagination féconde, il nous a inventé ces paroles, ces pensées, ces souhaits, ces rêves d'inculpés imaginaires (1). La plupart de ces prétendus coupables sont déférés à la justice avant d'avoir commis aucun crime. Ils allaient précisément commettre celui qui les met en danger. Ils restent en deçà de l'action. C'est-à-dire que les suppositions de Tacite ne dépassent pas les limites de la pure contingence et que ses accusations, loin d'être l'écho de la réalité historique, sont aussi vaines que toutes les pensées qui ne se réalisent pas. Toujours on s'est révolté contre la monstrueuse tyrannie de Tibère

(1) *Ann.* I, 74; II, 30; II, 50; III, 66; IV, 18; IV, 21; IV, 42; IV, 68; VI, 5; VI, 8; VI, 10; VI, 29.

exemples témoignent du même effort poétique de trouver le motif d'accusation le plus inadmissible.

Et, en ce sens, Tacite pousse aussi loin qu'il se peut l'audace littéraire. Se jouant autant de la crédulité de ses lecteurs que de la raison, il impute à de malheureux accusés des crimes qu'il leur était impossible de commettre dans la situation morale ou matérielle où il les place. Par exemple il amène devant les juges un vieillard infirme. Il imagine qu'on est allé le chercher dans l'île d'Amorgos, où il était détenu, et que son fils formule contre lui une accusation nouvelle. Et que reproche ce fils dénaturé à ce misérable prisonnier, enfermé dans une île et privé de toutes relations avec d'autres hommes depuis des années? Il lui reproche d'avoir envoyé des émissaires dans la Gaule pour y allumer la révolte! d'avoir conspiré contre le prince (1)! De même, il met en scène un certain Silius, lieutenant de Germanicus. Brillant chef d'armée, Silius a vaincu le révolutionnaire Julius Sacrovir et mérité les honneurs du triomphe. Le voilà accusé, mais de quoi? Le poète s'est demandé quel crime impossible lui imputer qui serait en contradiction avec la belle conduite de patriote et de soldat qu'il lui avait attribuée d'abord. L'idée de trahison, opposée à celle de dévouement à la patrie, s'est mécaniquement imposée à son esprit. C'est pourquoi Silius, dans les *Annales*, est accusé par ses ennemis

(1) *Ann.* IV, 28-29.

« d'avoir longtemps donné le change sur Sacrovir, dont il savait la prise d'armes » (1).

Toutefois, à ce jeu de l'invention absurde, il y a un danger. Il y a le danger d'éveiller la défiance et les protestations du lecteur par l'extravagance de la fiction, et de le rendre incrédule alors qu'on veut lui en faire accroire. Il y a le danger d'être pris en flagrant délit d'imposture et de se discréditer à jamais. L'artiste malicieux le sait, et il se tient prudemment sur ses gardes. Il sait mieux que personne ce qu'il risque à présenter de hardis mensonges sous les dehors de la vérité, et il ne s'expose pas. Il dénonce lui-même l'absurdité de ses inventions. Attribue-t-il à un délateur une imputation par trop grotesque, immédiatement il reprend son rôle d'historien véridique et stigmatise l'inanité d'une pareille accusation. Lui-même la déclare ou puérile, ou calomnieuse, ou ridicule, ou insensée. Il l'évoque un instant devant l'imagination étonnée de son lecteur, mais pour l'anéantir aussitôt. Et, ce faisant, il recourt à un procédé qui lui est familier, et qu'il a notamment utilisé dans ses notices fantaisistes consacrées aux séances du Sénat. Ce procédé, nous l'avons vu, consiste à exprimer une idée entachée d'ineptie, à la développer en manière de paradoxe, puis à lui opposer l'idée contradictoire, celle-ci vraiment raisonnable, qui n'en laisse rien subsister. Ici, dans le cas des accusations dérisoires formulées par les délateurs, le poète oppose aux extra-

(1) *Ann.* IV, 18-19.

vagances qu'il imagine l'appréciation dédaigneuse d'un esprit judicieux.

Aussi bien, Tacite ne prend-t-il pas toujours la peine de forger les charges qui auraient prétendûment pesé sur son personnage imaginaire. Il se contente souvent de dire, en passant, qu'il était accusé ou de lèse-majesté, ou de concussion, ou d'adultère, ou de consultation d'astrologue ou de péculat, sans ajouter le moindre commentaire.

Mais venons en aux procès eux-mêmes et aux scènes de prétoire qu'ils ont donné à l'artiste l'occasion de composer.

Rien n'est plus surprenant et ne dévoile mieux le caractère romanesque de ces drames judiciaires que la régularité mécanique — ce mot revient toujours sous la plume — avec laquelle non seulement le poète introduit deux à deux les personnages qui y jouent un rôle (1), mais encore met en opposition les éléments dramatiques qui en constituent la fabulation. Nulle part on ne peut mieux observer comment la loi de la dualité des idées et la loi de l'antithèse des images ont réglé, commandé, asservi tout le travail d'invention d'art dans les *Annales*. Pour ainsi dire sans exception, les crimes imputés aux victimes de la délation sont doubles (2), et, d'autre part,

---

(1) *Ann.* I, 73; III, 10, 19; III, 37; III, 38; III, 66; III, 70; IV, 18; IV, 21, IV, 34; IV, 66; VI, 3; VI, 7; VI, 18; VI, 29; VI, 30; VI, 38; VI, 39.

(2) C'est le cas pour les inculpés suivants : Falanius (I, 73); Marcellus, accusé par Hispon (I, 74); Apuleia Varilia (II, 50); Lepida (III, 22); Cesius Cordus (III, 38); C. Silanus (III, 66);

presque tous ces contes mettent en présence soit deux délateurs dont les destinées forment contraste, soit deux accusés qui sortent de l'aventure, l'un condamné, l'autre absous, soit deux orateurs qui prennent la parole pour émettre des avis contradictoires. Mamercus Scaurus, d'illustre naissance, s'avilit par la délation ; J. Othon, d'origine obscure, s'enrichit par la délation (1). Silanus est accusé par les plus grands orateurs de l'Asie entière ; lui, qui doit se défendre seul, ne sait pas parler (2). Tibère fait grâce à C. Cominius, tandis

---

C. Silius (IV, 18); C. Pison (IV, 21); Cremutius Cordus (IV, 34); les habitants de Cyzique (IV, 36); Titius Sabinus (IV, 68, 70); Cotta Messalinus (VI, 5); le père et le frère de Pompeia Macrina (VI, 18); Scaurus (VI, 29 . Le plus souvent, le poète oppose aux deux chefs d'accusation qu'il produit contre le premier inculpé une charge unique portée contre le second, comme ceci :

(I, 73). Falanius et Rubrius, chevaliers romains, étaient accusés :

I. Falanius, *a/* d'avoir admis un pantomime dans une confrérie instituée en l'honneur d'Auguste.
b/ d'avoir compris une statue d'Auguste dans la vente de ses jardins.

II. Rubrius, d'avoir profané par un parjure le nom d'Auguste.

Ou bien encore il met en regard deux chefs d'accusation et une charge unique produite contre le même inculpé, comme ceci :

Q. Granius accusait Pison 1° d'avoir outragé, par des discours secrets, la majesté de l'empereur ;

Il ajoutait, 2° *a/* qu'il avait du poison dans sa maison, *b/* qu'il se rendait au Sénat avec une épée.

(1) *Ann.* III, 66.
(2) *Ann.* III, 66.

qu'il exige la condamnation de Suilius (1). Les amis de Séjan renient son amitié; M. Terentius s'en prévaut (2). La recherche de l'idée opposée a suggéré à l'artiste le schéma ou les motifs d'exécution de toutes ces histoires apparentées, que l'on a

---

(1) *Ann.* IV, 31.

(2) *Ann.* VI, 8. De même : Tibère se montre plein d'indulgence pour Falanius et Rubrius, plein de colère contre Marcellus (I, 73; I, 74). — Deux astrologues sont exécutés : l'un est précipité de la roche Tarpéienne, l'autre puni selon l'usage antique (II, 32). — Pison et Lépida sont expulsés de leur famille qu'ils ont déshonorée; Silanus est rendu à sa famille, qu'il a déshonorée (III, 24). — Cesius Cordus est condamné, Antistius Vétus est absous, puis condamné (III, 38). — Dans le procès de L. Priscus, M. Lepidus opine pour l'exil, H. Agrippa pour le dernier supplice (III, 49-50). — Tibère repousse l'avis de Pison, il accepte celui de Lentulus (III, 68, 69). — Cesius Cordus est condamné, L. Ennius est absous (III, 70). — On ajourne la perte de C. Silius, on fait incontinent le procès à C. Sabinus (IV, 18). — C. Pison, de haute naissance, et C. Severus, de basse extraction, sont poursuivis; le premier meurt à propos, le second est exilé (IV, 21). — Le délateur C. Salvianus est puni, le délateur Sérénus n'est pas inquiété (IV, 36). — Domitius Afer, besogneux, s'enrichit par la délation; P. Dolabella, d'illustre naissance, se déshonore par la délation (IV, 66). — Junius Gallion est chassé du Sénat; S. Paconianus obtient sa grâce (VI, 3). — Tacite donne le lieu de naissance d'Africanus, il dit ignorer celui de S. Quadratus (VI, 7). — Puis des répliques : Drusus meurt de privations en prison; Tibère outrage sa mémoire (VI, 24); Agrippine se laisse mourir de faim; Tibère outrage sa mémoire (VI, 25). — Pour prévenir une condamnation P. Labeon s'ouvre les veines; sa femme suit son exemple; Pour prévenir une condamnation M. Scaurus se tue; sa femme suit son exemple (VI, 29). — G. Martianus se donne la mort; T. Gratianus est condamné au dernier supplice (VI, 38); Trébelliénus se donne la mort; S. Paconianus est étranglé dans sa prison (VI, 39).

toujours crues originales et qui ont cependant entre elles les liens poétiques les plus étroits. J'ai cru bien faire en donnant à la fin de cette étude une brève analyse de ces compositions similaires, qui forment la suite des procès de lèse-majesté dans les *Annales*. J'en ai mis à nu la structure, afin de rendre sensible au premier coup d'œil l'essentielle conformité de leur développement méthodique et l'agencement régulier de toutes leurs parties. J'aurai ainsi évité de fatiguer le lecteur par la répétition constante des mêmes remarques et je puis dès lors attirer son attention, sans crainte d'en abuser, sur la donnée poétique la plus romanesque de ces contes mélodramatiques.

Le véritable protagoniste de ces drames, ce n'est pas l'accusé, qui le plus souvent, au cours des débats, garde une attitude passive et subit, silencieux et impuissant, les lâches attaques de ses ennemis (1). Le personnage principal, celui qui mène toute l'intrigue, c'est Tibère. Si étrange que puisse paraître, au regard de la réalité vraisemblable, cette représentation poétique des choses, Tacite a imaginé que sous l'empire de la crainte, poussé par sa haine implacable des hommes, Tibère ne quitterait pas le Sénat, où,

---

(1) Condamné, il l'est d'ordinaire, car le poète accumule à plaisir les circonstances qui doivent lui être fatales. Il est, en effet, poursuivi par ses amis ou par ses collègues. La crainte le paralyse; l'audace anime ses ennemis. Ses adversaires comptent parmi les orateurs les plus brillants; il est incapable, lui, de prononcer un mot. Il implore l'appui de ses proches; ils s'éloignent tous épouvantés, etc.

du haut de son siège présidentiel, personnifiant la justice souveraine, il accablerait les malheureux citoyens accusés, à tort ou à raison, du crime impie de lèse-majesté.

Dans ces procès, César s'occupe et décide de tout. Il dit si les accusations sont ou non recevables, si l'on fera droit aux requêtes des inculpés, sur quoi porteront les interrogatoires, quelle récompense ont méritée les délateurs, quelles peines doivent encourir les coupables. Il est représenté comme le porte-parole de la loi et du droit. Il est la loi et le droit même. Direz-vous qu'en le dépeignant tel, Tacite a montré Tibère, sur la foi de documents d'archives soigneusement dépouillés, dans l'exercice de ses fonctions judiciaires? Du tout! Il lui a attribué, en artiste expert, les actions les plus diverses, et, d'un procès à l'autre, il l'a mis en scène, très intelligemment, dans un rôle différent. Tour à tour, pour varier le plaisir, il lui a dévolu les fonctions d'accusateur, de juge d'instruction, d'arbitre, de délateur, de conseiller, de défenseur, de témoin à charge, de président du tribunal (1), et même, pour que la série de ses métamorphoses fût complète, il l'a montré dans le rôle invraisemblable d'accusé. Mais oui, si étrange que cela paraisse, et parce que l'idée contradictoire de juge-accusé devait naturellement séduire l'esprit comique du poète, Tibère est mis une fois sur la sellette; il veut se justifier sur

(1) V. *Ann.* II, 28; II, 50; III, 22; III, 24; III, 38; III, 67; III, 70; IV, 19; IV, 22; IV, 31; IV, 34; IV, 36; VI, 5; VI, 8; VI, 38.

l'heure des crimes abominables que l'opinion publique lui aurait soi-disant imputés (1). Mais quel que soit le rôle qu'il ait confié à son protagoniste dans ces scènes variées, toujours fidèle à son principe de représenter les choses à contresens, de créer une fiction qui fût l'antithèse de la réalité vraisemblable, de concevoir les actes de ses personnages en contradiction avec la destination de ceux-ci, Tacite a prêté systématiquement à l'empereur, dans ces procès criminels, une conduite opposée à celle que lui commandaient ses fonctions de grand justicier. Invariablement, Tibère fait le contraire de ce que, logiquement, il aurait dû faire. Représentant à rebours de la justice, il s'oppose à l'application des lois (2), et réforme les arrêts des juges (3); il ordonne une nouvelle enquête contre un accusé qui a été reconnu innocent (4); il exige des poursuites contre les criminels de lèse-majesté et, lorsque ceux-ci sont amenés à la barre, il les renvoie sans examen ou casse les condamnations dont ils sont frappés (5). Et pourquoi en est-il ainsi? Serait-ce que Tibère, aux admirables qualités duquel Velléius rend un éloquent hommage, aurait réellement donné à ses contemporains le spectacle d'une conduite aussi dépourvue de sens qu'anarchique, aussi immorale que comique? Non, certes! Nous

(1) V. *Ann.* IV, 42.
(2) *Ann.* II, 50; III, 22; III, 70; IV, 18.
(3) *Ann.* II, 50; III, 10, 19; IV, 31.
(4) *Ann.* IV, 36.
(5) *Ann.* I, 73; III, 70; IV, 31; IV, 36; IV, 42; IV, 66.

l'avons vu déjà, cette conduite a son explication toute naturelle dans le fonctionnement original de la pensée créatrice du poète, dans sa préoccupation constante de mettre les actes de ses personnages en contradiction avec les exigences de la loi ou de la raison. Pour trouver la série des actions variées qu'il prêterait à son juge extravagant, l'artiste malicieux s'est simplement ingénié à mettre les volontés de Tibère en opposition avec telle ou telle prescription de la loi romaine. La loi exigeait que les votes des juges fussent secrets : Tibère prétendra que les sénateurs prononcent leur avis à haute voix (1). Le droit d'opiner avant tous les autres appartenait au consul désigné : il s'opposera à ce que son fils Drusus, consul désigné, émette son avis le premier (2). Représentant suprême du pouvoir judiciaire, venu au Sénat pour présider les assises, il ne prétendra à rien moins qu'à joindre son vote à celui des juges et à les contraindre, par l'exemple, à condamner l'inculpé (3). La loi interdisait de soumettre à la question les esclaves de l'accusé; il créera, dit Tacite, qui dissimule habilement son invention, une jurisprudence nouvelle et les fera interroger dans les supplices (4).

Mieux, encore! Non seulement, dans ces procès de lèse-majesté, Tibère fait toujours le contraire de ce que légalement il aurait dû faire, mais il est

(1) *Ann.* I, 74.
(2) *Ann.* III, 22.
(3) *Ann.* I, 74.
(4) *Ann.* II, 30; III, 22.

toujours d'un avis opposé à celui des autres. Les juges absolvent-ils l'accusé? Tibère exige une condamnation (1). Envoient-ils l'accusé en exil ou à la mort? Il incline vers la clémence (2). Quelqu'un propose-t-il de refuser, dans certains cas, aux délateurs le prix de leurs services? Il s'insurge contre cet avis et réclame aide et protection pour ces défenseurs de la paix publique (3). Tant il est vrai que la recherche de l'idée opposée a commandé inexorablement, ici comme ailleurs, toutes ces inventions poétiques.

Enfin, pour en finir avec ces procès fantaisistes, un mot de leurs dénouements.

Selon qu'ils relèvent de l'un ou l'autre principe de création, de telle ou telle intention de l'artiste, ces dénouements sont ou décevants, ou dramatiques, ou dérisoires.

La plupart ont été imaginés par le poète dans le dessein de décevoir l'attente du lecteur et de tromper sa curiosité. Tout au long de son récit, l'artiste accumule les circonstances qui doivent rendre la situation du prévenu de plus en plus périlleuse. On croit que le malheureux n'échappera pas à une condamnation, mais au dernier moment, quand la sentence est imminente, plus de condamnation possible : l'inculpé a disparu. L'arrêt fatal que tous les antécédents du conte faisaient présager ne le frappe pas : il s'est

(1) *Ann.* III, 38; cf. IV, 31; IV, 42.

(2) *Ann.* II, 50; III, 18; III, 22; III, 69; III, 70; IV, 31; cf. IV, 66-67; VI, 5.

(3) *Ann.* IV, 30.

suicidé. Ne vous demandez pas si, au temps de Tibère, les gens arrêtés jouissaient d'une liberté telle qu'ils pussent, tout à leur convenance, disposer de leur vie. Ne vous demandez pas s'il est vraisemblable qu'ils eussent préféré s'exécuter eux-mêmes que de subir la peine de l'exil ou de la relégation. Tacite ne tient aucun compte ni de la réalité, ni de la vraisemblance. Une seule chose le préoccupait dans la composition de ces drames : surexciter la curiosité du lecteur, lui donner une émotion en créant un danger factice auquel il l'intéresserait, quitte à trouver ensuite une fin impressionnante ou quelconque.

Et de fait, quand il ne termine pas son récit brusquement, c'est qu'alors il prend la peine de composer à son héros une mort tragique, ou qu'il amuse son esprit paradoxal en inventant un verdict illégal ou absurde. La loi romaine interdisait de condamner une vierge au dernier supplice : la fille de Séjan, tout enfant, sera frappée de la peine capitale (1). Voici un coupable; il est condamné au bannissement; la même sentence qui en fait un fugitif, exilé de partout, sans feu ni lieu, le colloque dans une île (2). Des femmes, coupables d'adultère, sont condamnées au nom de la loi Julia ; on invoque la loi contre elles, mais on ne leur en applique pas les peines (3). Silanus est poursuivi pour concussion et sacrilège; non seu-

(1) *Ann.* V, 9.
(2) *Ann.* III, 38.
(3) *Ann.* II, 50; III, 23; IV, 42.

lement on propose de le bannir et en même temps de le déporter dans une île — ce qui est contradictoire — mais, mieux encore, à la demande de sa sœur, qui est vestale, on l'envoie terminer ses jours dans l'île aimable de Cythère (1).

L'esprit facétieux du poète ne perd jamais ses droits.

---

(1) *Ann.* III, 68-69.

VI

L'INVENTION DANS LES ANNALES

IV. LES DRAMES DU PALAIS

HYPOCRITE et lâche, Tibère est, dans les *Annales*, l'ennemi de tout ce qui respire autour de lui. Une idée l'obsède : conserver le pouvoir; une crainte l'affole : céder la place à un rival. Par jalousie, il tue ses plus proches parents dont l'ambition lui est suspecte. Maître de soi, enfermé dans son mutisme, dissimulant avec un art consommé ses sentiments et ses pensées, il atteint à la réalisation de ses désirs par de savantes lenteurs. Et sa vie interminable se passe à méditer le mal et à l'accomplir.

Tout autre est Néron, dont la dernière partie des *Annales* évoque si magistralement le souvenir. Néron, c'est — il n'est guère possible de le définir — un fou furieux, le plus cynique des scélérats, une brute sadique. Poppée, qu'il adore, est enceinte : il la tue d'un coup de pied dans le ventre. Sa mère l'inquiète : il tente de la noyer. Assassinée, il

l'admire nue. Rome lui déplaît, il l'anéantit dans les flammes. Il souille et empoisonne son jeune frère Britannicus, fait accuser faussement d'adultère sa femme Octavie, tue Sénèque, son vieux précepteur et, après une fête de nuit dans les jardins de Tigellinus, il reçoit le voile des épouses et se donne à Pythagoras.

Tibère, c'est la raison calme au service du plus clairvoyant égoïsme; Néron, la sensibilité exaspérée par les instincts les plus pervers. Ces hommes exécrables sont aussi dissemblables que possible, alors même qu'ils appartiennent, l'un comme l'autre, à la catégorie des monstres.

A première vue, on est tenté de dire que Tacite, qui a buriné ces portraits si différents des deux Césars, s'est efforcé de prendre contact avec la réalité de l'Histoire. Il semble, en effet, qu'il a emprunté à celle-ci les traits distinctifs de leurs grandes figures, et qu'il a copié exactement ses modèles avec cette belle conscience d'art qui nimbe de tout l'éclat de la vérité une reproduction réaliste.

En fait, il n'en est rien. Ici encore, l'apparence est trompeuse et elle a trompé. Tacite a créé le personnage de Tibère et celui de Néron en obéissant, avant tout, aux lois de son génie, qui devait accuser, ici comme ailleurs, la profonde originalité de son idéalisme.

Le hasard nous a conservé presque intacte la partie des *Annales* qui raconte la vie de ces deux empereurs. Comparons leurs actes, rapprochons les uns des autres les événements qui singularisent leur histoire dans la composition

de Tacite, puis présentons les réflexions qu'impose à l'esprit leur étude critique. Notons toutefois, à la suite des écrivains du premier siècle, que Germanicus, neveu affectionné de Tibère, mourut au cours d'une mission en Orient, empoisonné, a-t-on cru, par son ennemi Pison (1); que six ans avant la mort de Tibère, qui vieillissait à Capri, Séjan, comblé de ses faveurs, tenta un coup d'État qui provoqua sa chute et sa condamnation à mort (2); enfin, qu'après la disparition de Néron, ses ennemis acharnés écrivirent (3) qu'il avait empoisonné son frère Britannicus,

---

(1) Germanicus mort, on soupçonna Pison de l'avoir empoisonné, ainsi qu'en témoigne ce passage de Pline l'Ancien (*H. N.*, XI, 71): « Negatur [cor] cremari posse in iis, qui cardiaco morbo obierint : negatur et veneno interemtis. Certe exstat oratio Vitellii, qua reum Pisonem ejus sceleris coarguit, hoc usus argumento : palamque testatus, non potuisse ob venenum cor Germanici Cæsaris cremari. Contra genere morbi defensus est Piso. » (Cf. Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, c. 2, 5.)

(2) V. ci-dessus p. 180, n. 1.

(3) Flavius Josèphe (*Ant. Jud.*, XX, c. 8, 2) affirme, pour les avoir lus, que les écrivains de l'époque de Néron imputèrent des crimes à celui-ci après sa mort. « Je n'entrerai pas dans ce détail, dit-il, parce qu'il ne manque pas d'historiens qui ont décrit les actions de ce prince. Les uns ont parlé en sa faveur parce qu'il leur avait fait du bien; les autres ont déchiré sa mémoire d'une manière outrageuse, par haine, sans craindre, non plus que les premiers, de blesser la vérité. Mais je ne m'en étonne pas. Ceux qui ont écrit l'histoire des empereurs précédents ont agi de même, bien que, venus longtemps après eux, ils ne pussent avoir sujet de les aimer ou de les haïr. Pour moi, résolu à ne m'éloigner jamais de la vérité, je me contenterai de toucher seulement, en passant, ce qui regarde mon sujet. » Et, sans prendre la peine de ruiner ou de confirmer les allégations de ces historiens qui avaient audacieu-

assassiné sa mère Agrippine, tué son épouse Octavie et plusieurs personnes très illustres en accusant celles-ci d'avoir conspiré contre lui.

Que se passe-t-il au palais de Tibère? L'empereur, attentif et soupçonneux, prend ombrage des

---

sement menti, Flavius Josèphe écrit, d'après eux, qu' « un des premiers actes de Néron après avoir été élevé à la souveraine puissance fut de faire empoisonner secrètement Britannicus. Quelques années après, il fit tuer ouvertement sa propre mère et la récompensa ainsi de lui avoir donné non seulement la vie, mais l'empire sur la plus grande partie du monde. Il fit aussi mourir Octavie, sa femme, fille de l'empereur Claude, et plusieurs personnes très illustres en les accusant d'avoir conspiré contre lui. » Pline l'Ancien, ennemi passionné de Néron, ne dit nulle part qu'il aurait empoisonné Britannicus, assommé Poppée, tué sa femme Octavie, assassiné Sénèque, empoisonné Burrus, tué Lucain, Ænneus Mella, Thraseas, Pétrone, bref, tous ses proches et tous ses familiers qui, dans le roman des *Annales*, sont sacrifiés à sa haine monstrueuse. Un seul mot sous la plume de Pline (*H. N.*, XXII, 46) fait allusion au prétendu parricide. « Quo facto illa [Agrippina] terris venenum alterum, *sibique ante omnes*, Neronem suum dedit. » Dans son traité *Orat. Instit.*, VIII, 5, Quintilien cite à titre d'exemples littéraires deux phrases de lettres, authentiques ou apocryphes, qui témoignent de sa croyance au parricide, si elles ne prouvent rien par elles-mêmes. Les voici : « ... et insigniter Africanus apud Neronem de morte matris; *Rogant te, Cæsar, Galliæ tuæ, ut felicitatem tuam fortiter feras.* » Et plus loin : « Qualis est Senecæ in eo scripto, quod Nero ad senatum misit occisa matre, quum se periclitatum videri vellet, *Salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.* » Sur la foi des écrivains hostiles à Néron, le poète Stace (*Silv.*, II, 7) croyait également au parricide. Sur cette donnée du parricide, Tacite a conçu tout son roman d'Agrippine, les vaines prétentions politiques de cette femme, son éloignement de la cour, l'accusation calomnieuse dont elle aurait été l'objet, les deux attentats contre sa vie, sa fin tragique. Suétone (*Nero*, 33 et 34) résume ces contes des *Annales*.

succès militaires de son neveu Germanicus. Il lui semble que le jeune prince pourrait un jour ambitionner sa place, et, obsédé de cette crainte, il songe à le supprimer. Il le rappelle de l'armée du Rhin, prétextant que la situation troublée de l'Orient requiert sa présence, et il lui enjoint de se rendre en Syrie, où Pison, son ami, le précède avec des ordres secrets. Pison épie tous les actes de Germanicus, contrecarre ses volontés, le fatigue de mille vexations, si bien que le malheureux prince tombe malade, languit, finit par mourir, en déclarant à ses amis qu'il se croit empoisonné. Tibère a été obéi (1).

Cependant, Tibère reste inquiet. Germanicus supprimé, il redoute l'ambition politique de sa veuve Agrippine et celle de ses petits-neveux Drusus et Néron, encore adolescents. Séjan, son ministre, qui a deviné son angoisse et qui a intérêt à flatter ses soupçons, excite contre ses proches

---

(1) A l'encontre de ce que dit Tacite. Velléius Paterculus (*Hist. rom.*, II, 129) nous atteste l'amour de Tibère pour son neveu, et Flavius Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, c. 6, 6) nous apprend que, retiré à Capri, Tibère était lié d'amitié avec Antonia, mère de Germanicus. En eût-il été de la sorte si, comme Tacite l'insinue, Tibère avait ordonné le meurtre du jeune prince ou s'il avait été le bourreau d'Agrippine et de ses enfants? Sénèque (*Consolatio ad Marc.*, XV; *Quæst. natur.*, I, 1) et Flavius Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, 3) ne font pas la moindre allusion au prétendu crime de Tibère. Aussi bien, avant la revision de ses biographies, Suétone avait écrit que Germanicus était mort d'une maladie de langueur (*Calig.*, 1). Toute l'histoire dramatique de Germanicus, dans les *Annales*, est un conte inventé par Tacite que Suétone a reproduit dans *Tib.*, 52, et *Calig.*, 1, 2, 3, 6.

sa défiance et sa jalousie (1). Et Tibère, que la présence de sa mère incommode, ne souffre pas qu'on lui décerne des honneurs, de crainte que l'adulation publique n'éveille en elle des prétentions d'impératrice (2). Jaloux de la popularité de son fils, il l'envoie présider les jeux du cirque, dans l'espoir que Drusus, prenant plaisir au sang versé, révélerait à la foule ses mauvais instincts (3). Mais sa mère meurt accablée d'années (4). Drusus disparaît dans la force de l'âge, empoisonné, a-t-on dit, par son père lui-même (5). Agrippine et ses enfants, tenus en suspicion, ne tarderont pas à être anéantis. Alors seulement, libéré

---

(1) Velléius Paterculus (*Histoire romaine*, II, 130, termine son éloge de Tibère par ces mots : « Hélas ! ces trois dernières années [28-30 après J.-C.] ont déchiré son âme. Sa belle-fille, son petit-fils l'ont désolé, indigné, fait rougir. Tous ces chagrins se sont accrus par le malheur de perdre sa mère, princesse accomplie, etc. » Cette phrase énigmatique se rapporte-t-elle, comme le veulent les commentateurs des *Annales*, aux persécutions dirigées par Tibère contre Agrippine et ses enfants? Mais Agrippine n'était pas la belle-fille de Tibère. Elle était sa nièce. Elle n'avait pas un fils; elle en avait trois : Drusus, Néron et Caius, qui succéda à Tibère. Il ne peut être question ici que de Livie, femme de Drusus (cf. Pline, *H. N.*, XXIX, 8). Ce passage de Velléius ferait-il allusion à l'histoire absurde contée par Tacite des intrigues nouées par Séjan et Livie pour renverser Tibère? Impossible, puisque Velléius, dans les pages précédentes, décerne à Séjan les plus grands éloges. Il faut se résoudre à ignorer ce que cache cette phrase laconique et se défendre surtout de vaines suppositions.

(2) *Ann.* I, 14; III, 64; IV, 57; V, 2.

(3) *Ann.* I, 76.

(4) *Ann.* V, 1.

(5) *Ann.* IV, 11.

de ses terreurs, n'apercevant plus parmi les membres de sa famille de rivaux qui pourraient le précipiter du trône, Tibère respire (1).

Or, Séjan, qui possède la confiance de l'empereur, médite depuis toujours de s'emparer du pouvoir. Fort de son hypocrisie, il a associé à ses projets politiques Livie, femme de l'héritier présomptif Drusus, qu'ils ont empoisonné ensemble (2). Il est parvenu à éloigner Tibère et à le reléguer à Capri (3), et, à présent, il dispose tout avant de courir les chances d'un criminel attentat. Déjà l'on se représente la révolution déchaînée, le palais impérial envahi, Tibère renversé du trône. Mais, au dernier moment, tout se découvre : Tibère apprend par hasard les intentions secrètes de son ministre perfide ; sur l'heure

---

(1) Tout au contraire de ce que Tacite allègue, Velléius, Flavius Josèphe et Sénèque nous attestent que Tibère chérissait ses proches et que lui-même inspira de grandes affections. Il était aimé d'Auguste (cf. Vell. Paterc., *H. r.*, II, 123, et Suétone, *Tib.*, 21). Il vénérait sa mère Livie (cf. Vell. Paterc., *loc. cit.*, II, 130); il affectionnait à ce point son fils Drusus qu'il ne put supporter la présence de ses amis après sa mort. (Cf. Flav. Josèphe, *A. I.*, XVIII, 6, 1, et Vell. Paterc., *loc. cit.*, II, 130). Il chérissait Germanicus (cf. Vell. Paterc., *loc. cit.*, II, 129 et 130) ; il chérissait Antonia, sa belle-sœur, mère de Germanicus, laquelle lui montra toujours un grand attachement (cf. Flav. Josèphe, *A. J.*, XVIII, 6, 6) ; il chérissait son petit-fils Tibère, fils de Drusus et son petit-neveu Caius, fils de Germanicus (cf. Flav. Josèphe, *A. J.*, XVIII, 6, 6, sq.). Il avait la plus grande affection pour Séjan (cf. Flav. Josèphe, *A. J.*, XVIII, 6, 6; Sénèque, *De tranquillit. animi*, c. II).

(2) *Ann.* IV, 3, 8, 10, 11.

(3) *Ann.* IV, 41, 57-58.

et juste à temps, il les dénonce au Sénat; Séjan est arrêté, jugé, condamné, traîné en prison, mis à mort (1).

Alors le tyran ne se contient plus. De Capri, où il cache ses débauches et sa honte, Tibère

---

(1) Il est certain qu'en l'an 31 après J.-C., six ans avant la mort de Tibère qui vivait retiré à Capri, Séjan prépara un coup d'Etat, et qu'il fut victime de sa tentative criminelle. En effet, d'après Flavius Josèphe (*Ant. Jud.*, XVIII, 6, 6), Séjan, « que Tibère avait tout spécialement aimé et élevé à un haut degré de puissance, de complicité avec plusieurs sénateurs, plusieurs officiers et même des affranchis de Tibère, forma contre lui une grande conspiration. Seule, Antonia [belle-sœur de Tibère, mère de Germanicus] fut cause qu'elle avorta. Ayant découvert le complot, elle en écrivit à l'instant tous les détails à Tibère et fit porter sa lettre à Capri par Pallas, le plus fidèle de ses affranchis. A la suite de cette information, Tibère fit mourir Séjan et ses complices ». D'après Sénèque (*De tranquillit. anim.*, 11), « le jour même que le Sénat avait escorté Séjan, le peuple le mit en pièces ». (Cf. le même, *Consolatio ad Marc.*, XXII, et *Epist. ad Lucil.*, LV.) Sur ce fait historique du complot et du châtiment mérité de Séjan, Tacite a bâti son roman des perfidies et des crimes du grand ministre, devenu sous sa plume, comme tous les personnages des *Annales*, un monstrueux scélérat. (V. *Ann.* IV, 1, 3, 12, 15, 17-19. 54, 59-60, 67; V, 3; VI, 23, 25.) Nous avons perdu presque tout le cinquième livre des *Annales*, qui racontait la conjuration et la mort tragique de Séjan, mais par Suétone (*Tib.*, 48, 55, 65) et Dion Cassius (*Hist. rom.*, LVIII, 4-13), qui copient l'auteur des *Annales*, nous pouvons reconstituer à peu près le conte qne Tacite avait imaginé. D'après Suétone (*Tib.*, 61), Tibère aurait écrit dans ses *Mémoires* qu'il avait puni Séjan pour avoir découvert que la haine l'animait contre les enfants de Germanicus. On ne peut savoir si cette allégation est vraie ou si Suétone l'a empruntée au cinquième livre, aujourd'hui perdu, des *Annales*. (Cf. ci-dessus, p. 24 et 46, n. 2) Les vers de Juvénal (X, 62-113) sont inspirés des *Annales*.

envoie journellement au Sénat des ordres homicides. Agrippine, sa nièce, et ses petits-neveux, Néron et Drusus, succombent dans les tortures (1). Les suicides et les meurtres se multiplient à Rome pendant des années, jusqu'au jour où le monstrueux vieillard, qui ne consent pas à quitter la vie, meurt à l'âge de soixante-dix-huit ans, étouffé, de la main de Macron, sous des couvertures.

Voyons, d'autre part, quelle est la vie de Néron sous la plume de Tacite.

Néron arrive au trône à la faveur des intrigues de sa mère Agrippine. Cette femme ambitieuse, qui a précipité, par un crime, l'avènement de son fils dans l'espoir de régner elle-même, prétend accaparer le pouvoir, tenir en tutelle le jeune prince, diriger les affaires de l'État, être César. Mais Néron n'entend pas que l'exercice de son autorité lui soit disputé et, pour briser les prétentions de sa mère, il l'éloigne. Blessée, Agrippine menace son fils ingrat de faire proclamer en son lieu et place son frère Britannicus. Provocation fatale! A la pensée que son jeune frère pourrait lui ravir le pouvoir, Néron se jure à lui-même de l'exterminer, et, en effet, il l'empoisonne (2).

Mais l'inquiétude le torture. Plus que jamais

---

(1) *Ann.* VI, 23, 25; cf. Suétone, *Tib.*, 54; *Calig.*, 7.

(2) Suivant l'auteur des *Annales* (XIII, 15-16), Britannicus serait mort empoisonné l'an 55 de notre ère. Or, dans son traité *De clementia* (I, 1), écrit l'an 56, Sénèque félicite Néron d'avoir passé la première année de son règne sans faire le moindre tort à qui que ce soit.

l'ambition de sa mère lui paraît menaçante. Ne pourrait-elle susciter une révolution, lui arracher le sceptre et assouvir enfin sa frénésie de domination? Anxiété intolérable! Instigué par son amante Poppée, Néron ne résiste pas davantage au désir de tuer sa mère, et pour être maître enfin d'un pouvoir sans entraves, après avoir vainement tenté de noyer Agrippine, il donne l'ordre de la massacrer.

Et voilà anéantis les plus proches parents du jeune prince, qui paraissaient à celui-ci des rivaux redoutables.

Or, à ce moment, dans l'ombre, une conspiration s'ourdit contre lui. Le poète Lucain, ami intime du jeune César, Sénèque le philosophe, précepteur et favori de Néron, d'autres familiers de la cour, s'engagent par serment à l'assassiner. Après de longues tergiversations, ils arrêtent enfin un plan d'exécution. Déjà l'arme est prête, le meurtrier désigné, le jour choisi... Au dernier moment, coup de théâtre! La veille même de l'attentat, la conspiration est découverte. Un traître révèle à Néron le projet, les complices. Miracle des dieux vigilants! César, sur le point d'être renversé du trône, échappe au danger qui le menaçait. Interrogatoire des accusés, dénégations mensongères, puis aveux des coupables, suicides tragiques ou morts violentes; — le règne de Néron se termine en mélodrame, comme celui de Tibère (1).

---

(1) La fin des *Annales* est perdue. Elle racontait la révolte de Vindex et le suicide de Néron tels que Tacite les avait imaginés.

Roman ou vérité, ces histoires de Tibère et de Néron se résument en quelques lignes. Détenteurs du pouvoir suprême, les deux Césars s'imaginent que l'ambition politique de leurs proches pourrait mettre en péril leur situation : ils les suppriment. Quand ils se croient en sécurité et assurés de l'avenir, ils courent le danger d'être renversés du trône par la perfidie de leurs meilleurs amis. Mais, de part et d'autre, l'attentat avorte, on découvre les conspirations à temps; les deux Césars gardent le sceptre et la vie.

Voilà, dégagées à dessein, les idées thématiques que développe la composition de chacun de ces règnes. De la sorte, il apparaîtra mieux, sous l'exécution du travail d'art, si le poète paraît avoir rapporté les faits propres de deux biographies originales ou si, au contraire, tenant compte de particularités accidentelles et de quelques données d'histoire vraies ou réputées telles, il a reproduit des conceptions romanesques enfantées par son génie. Le lecteur, je n'en doute pas, a déjà formulé l'observation qu'impose la simple confrontation des deux schémas. Les épisodes qui constituent l'histoire de Néron et ceux qui se succèdent dans l'histoire de Tibère sont les mêmes. Seuls, les noms des personnages ont changé, mais, dans ses grandes lignes, la composition dramatique du règne de l'un est une réplique de la composition dramatique du règne de l'autre. Mêmes faits, même ordre dans leur succession, mêmes mobiles d'action, mêmes sujets de drame!

Ces similitudes, que prouvent-elles? Apparemment un fait simple. Les récits de Tacite, tenus

pour la reproduction fidèle, le décalque de la réalité, ne sont autre chose que des créations d'art dont l'essentielle conformité révèle l'origine idéale.

Certes, il serait téméraire de convertir de prime abord en répliques d'idées de provenance poétique des analogies de faits qui pourraient résulter de fortuites coïncidences, comme il serait ridicule de prétendre qu'aucun fait historique ou aucune donnée de la tradition ne se retrouve à la base des conceptions dramatiques de l'artiste. Mais, en dehors de ces similitudes qui intéressent les grands épisodes des règnes de Tibère et de Néron, il y a d'autres répétitions de faits, d'autres allégations qui paraissent dédoublées. Elles sont même si nombreuses qu'elles accusent le parallélisme le plus étroit entre la première partie des *Annales* et la dernière.

Ainsi, Tibère doit le trône aux intrigues de sa mère Livie, à laquelle Auguste, par faiblesse amoureuse, ne pouvait rien refuser (1); Néron doit le trône aux intrigues de sa mère Agrippine, qui tenait enchaînée la volonté de Claude par le raffinement de ses vices (2). Agrippine est accusée d'avoir empoisonné Claude pour hâter le couronnement de son fils Néron (3); Livie est soupçonnée d'avoir empoisonné Auguste pour hâter l'avènement de son fils Tibère (4). Le règne de Néron s'ouvre par le meurtre d'un rival possible du jeune empereur :

---

(1) *Ann.* I, 3, 4; V, 1.
(2) *Ann.* XII, 3, 7, 59; XIV, 2.
(3) *Ann.* XII, 66, 67; cl. Pline, *H. N.*, XX, 22; II, 23, 3.
(4) *Ann.* I, 5.

J. Silanus (1); Le règne de Tibère s'ouvre par le meurtre d'un rival possible de César : Postumus Agrippa (2). Tibère tue Germanicus, son neveu, à l'instigation de Livie, excitée contre l'épouse de l'infortuné prince (3); Néron tue Agrippine, à l'instigation de Poppée, son amante, excitée contre la vieille impératrice (4). Pour atteindre Germanicus, Tibère trompe sa confiance (5); pour atteindre Agrippine, Néron feint de se réconcilier avec elle (6). Après l'anéantissement de leurs plus proches parents, suspectés de vouloir leur ravir la couronne, les deux empereurs sont néanmoins exposés à perdre le pouvoir. L'un est trahi par son favori Séjan, l'autre par son précepteur Sénèque, son ami Lucain et ses familiers. Les intentions secrètes de Séjan sont dévoilées la veille du jour où il allait les mettre à exécution (7); La conspiration de Sénèque et des autres est dénoncée la veille du jour où l'attentat contre le prince allait être perpétré (8). Tant que vécut Livie, Tibère, par crainte de sa mère, refréna ses cruels instincts (9); tant qu'Agrippine vécut, Néron, par crainte de sa mère, n'osa céder à ses passions brutales (10). Sur l'ordre de Néron,

(1) *Ann.* XIII, 1. Cf. Pline. *H. N.* VII, 11.
(2) *Ann.* I, 6.
(3) *Ann.* I, 33; II, 43, 82.
(4) *Ann.* XIV, 1.
(5) *Ann.* II, 43.
(6) *Ann.* XIV, 4.
(7) Cf. Suétone, *Tib.* 65.
(8) *Ann.* XV, 55.
(9) *Ann.* V, 3; VI, 51.
(10) *Ann.* XIV, 13.

Octavie, son épouse, est exilée dans une île où elle périt misérablement (1). Sur l'ordre de Tibère, Julie, son épouse, est bannie honteusement; elle meurt dans une île, de misère et de faim (2).

Est-il besoin de multiplier ces exemples? On pourrait en dresser une liste très longue (3) et

---

(1) *Ann.* XIV, 63-64.

(2) *Ann.* I, 53.

(3) Thrasylle prédit l'empire à Tibère (VI, 21); le fils de l'astrologue Thrasylle prédit l'empire à Néron (VI, 22). — Pour assurer l'avènement de son fils Tibère, Livie cache la mort d'Auguste (I, 5); pour assurer l'avènement de son fils Néron, Agrippine cache la mort de Claude (XII, 68). — Tibère est le modèle des princes au commencement de son règne (cf. IV, 1); Néron est le modèle des princes au commencement de son règne (cf. XIII, 5, 11). — Tibère n'accepte pas le titre de *Père de la Patrie* que le peuple lui décerne et ne veut pas qu'on jure sur ses actes (I, 72); Néron n'accepte pas les statues d'or et d'argent que le Sénat lui décerne; il refuse le serment de L. Antistius sur ses actes (XIII, 10, 11). — Indigné de partager le pouvoir avec sa mère Livie, Tibère s'éloigne d'elle (IV, 57); redoutant de partager le pouvoir avec sa mère Agrippine, Néron l'écarte de la cour (XIII, 18). — La domination de Tibère ne devient violente et oppressive qu'au lendemain de la mort de sa mère (V, 3); après la mort d'Agrippine, Néron s'abandonne à toutes ses passions, qu'il avait jusqu'alors contenues par respect pour sa mère (XIV, 13). — Tibère ne rend pas les derniers devoirs à sa mère, il s'oppose formellement à l'apothéose (V, 2); Néron s'oppose à ce qu'on élève un mausolée sur la tombe de sa mère (XIV, 9). — Agrippine, femme de Germanicus, excite la jalousie de Tibère en exerçant les fonctions de général (I, 69); Agrippine, mère de Néron, prétend exercer à côté de son fils les fonctions de juge (XIII, 5). — Dans une lettre au Sénat, Tibère s'efforce de rendre odieuse la mémoire de sa nièce Agrippine (VI, 25); dans une lettre au Sénat, Néron s'efforce de rendre odieuse la mémoire de sa mère Agrippine (XIV, 11). — Le Sénat décrète qu'à l'anniversaire de la mort

montrer que non seulement dans l'invention des grands épisodes de son roman, mais encore et surtout dans le détail de l'exécution, Tacite, œuvrant en artiste, a utilisé les mêmes idées, reproduit les mêmes suppositions, imaginé les mêmes actes, inventé les mêmes mobiles d'action. En

---

d'Agrippine, femme de Germanicus, on consacrera, par reconnaissance aux dieux, une offrande à Jupiter (VI, 25); le Sénat décrète que l'anniversaire de la naissance d'Agrippine, mère de Néron, sera mis au nombre des jours néfastes (XIV, 12). — Tibère accuse faussement sa nièce Agrippine d'adultère avec Gallus (VI, 25); Néron fait accuser faussement sa femme Octavie d'adultère avec Eucerus (XIV, 60). — Tibère s'excuse vis-à-vis du public de la simplicité des funérailles de Germanicus (III, 6); Néron s'excuse vis-à-vis du public de la précipitation des funérailles de Britannicus (XIII, 17). — Séjan, étudiant les défiances de Tibère, l'excite contre les fils de Germanicus, il est le conseiller de ses crimes (IV, 17; IV, 1); Tigellin, étudiant les défiances de Néron, l'excite contre Plautus et Sylla, il est le conseiller de ses crimes (XIV, 57; XV, 61). — Tibère permet que la statue de Séjan soit placée dans le Forum (IV, 2); Néron ordonne que la statue de Tigellin soit placée dans le Forum (XV, 72). — Pour plaire à son amante Livie, Séjan répudie son épouse Apicata (IV, 3); pour plaire à son amante Poppée, Néron répudie son épouse Octavie (XIV, 60; XIV, 1).

Lutorius Priscus lit un poème sur la mort de Drusus devant quelques amis. Il est accusé de lèse-majesté. Appelée en témoignage, Vitellia déclare n'avoir rien entendu. Haterius Agrippa, consul désigné, opine pour le dernier supplice. M. Lepidus s'insurge contre la sévérité de cette condamnation (III, 49-50).

Antistius lit des vers satiriques contre Néron devant une assemblée brillante. Il est accusé de lèse-majesté. Appelé en témoignage, Ostorius déclare n'avoir rien entendu. Le consul désigné J. Marullus opine pour le dernier supplice. Thraséas s'insurge contre la sévérité de cette condamnation (XIV, 48).

Tibère extermine tous les siens, son épouse Julie (I, 53),

pouvait-il être autrement? La puissance d'invention d'un artiste, fût-elle géniale, n'est pas illimitée.

En fait, Tacite a si peu pris contact avec la réalité historique, que, dans ces drames mystérieux du palais, il a fait jouer le même rôle à tous ses protagonistes et leur a composé le même caractère.

La psychologie de ses personnages — si tant est

---

son neveu Germanicus (III, 16), son fils Drusus (IV, 10), sa nièce Agrippine (VI, 25), son petit-neveu Drusus (VI, 23), sa petite-nièce Emilia Lepida (VI, 40); Néron extermine tous les siens, son frère Britannicus (XIII, 16), sa mère Agrippine (XIV, 8), ses deux femmes Octavie (XIV, 64) et Poppée (XVI, 6). — Tibère provoque la mort de ses amis Sextus Vestilius (VI, 9), Cocceius Nerva (VI, 26), Labeon (VI, 29); Néron provoque la mort de ses amis Sénèque (XV, 61), Lucain (XV, 70), Pétrone (XVI, 19), Pison (XV, 59), Plautius Lateranus (XV, 60). [Si l'on en juge par les fragments qui nous en restent, Tacite, dans son roman de Claude, avait également imaginé qu'il serait le bourreau de ses proches et de ses familiers. En effet, Claude provoque la mort de son futur gendre Junius Silanus (XII, 8) et de sa femme Messaline (XI, 38); il punit de mort ou d'exil les plus sages précepteurs de son fils (XII, 41); il exile Lollia Paullina (XII, 22) et Julie, fille de Drusus (XIV, 63)]. — Tibère s'oppose à ce que Falanius et Rubrius, accusés de lèse-majesté, soient mis en jugement (I, 73); Néron s'oppose à ce que Nérulinus, accusé de concussion, soit mis en jugement (XIII, 43). — Tibère fait absoudre Apuleia Varilia, accusée de lèse-majesté (II, 50); Néron fait absoudre S. Camerinus et P. Silvanus, accusés de concussion (XIII, 52). — Après le suicide de Libon, mis en accusation, Tibère déclare qu'il l'aurait gracié, bien qu'il fût coupable (II, 31); après le suicide de Torquatus Silanus, mis en accusation, Néron déclare qu'il l'aurait gracié, bien qu'il fût coupable (XV, 35). — Avide des jardins de Lucullus, embellis par Valerius Asiaticus, Messaline fait accuser leurs propriétaires (XI, 1); avide des jardins de Statilius Taurus, Agrippine le fait accuser (XII, 59), etc., etc.

qu'on puisse parler ici de psychologie — ne varie pas. Vous trouverez, par exemple, dans l'entourage des Césars un seul type de femme, type conçu en antithèse de la réalité vraisemblable, aussi simple que faux, toujours le même sous divers noms. Les séduisantes créatures qui vivent au palais de Tibère et de Néron sont dominées par un sentiment tendre, très féminin : l'ambition politique, et, par amour du pouvoir, elles sont vicieuses. Auprès de Tibère, c'est sa mère, la criminelle Livie, l'épouse dépravée d'Auguste, qui parvient à assurer, par ses complaisances, l'avènement de son fils (1). C'est sa belle-fille, Livie, femme de l'héritier présomptif Drusus, que Séjan, dont elle devient l'amante, gagne à ses projets homicides par la promesse du mariage et de la couronne (2). C'est Agrippine, sa nièce, qui souffre d'avoir perdu, en la personne de Germanicus son mari, l'espoir de régner (3). Auprès de Néron, c'est Agrippine, sa mère, qui se prostitue à tout le monde pour parvenir et prétend disputer à son fils la possession du pouvoir (4); c'est Poppée enfin, qui se donne à Néron non par amour, mais dans l'espoir d'être élevée un jour, en l'épousant, au rang suprême d'impératrice (5).

Le poète a toujours mis en scène la même

---

(1) *Ann.* V, 1; I, 3.
(2) *Ann.* IV, 3.
(3) *Ann.* IV, 53.
(4) *Ann.* XIV, 2; XII, 3, 7.
(5) *Ann.* XIII, 46; XIV, 1.

femme, ou mieux le même personnage dénaturé, irréel, plus ou moins accusé, sous divers noms de femme.

Que si nous analysons les caractères d'hommes peints dans les *Annales*, si, confiants dans la véracité, la pénétration d'esprit et la science psychologique de l'auteur, nous rapprochons les unes des autres, pour les mieux saisir par contraste, les grandes figures auxquelles il a attribué les rôles de premier plan, nous sommes réduits à constater que toutes sont aussi les décalques d'un type unique. Il y a dans les *Annales* un seul personnage, et, qu'il s'appelle Tibère, Séjan, Pison, Sénèque ou encore le Sénat romain, il se comporte toujours de la même façon. C'est un personnage sans réelle complexité, dont les actes démentent sans cesse les paroles; c'est l'hypocrite, qui proteste le plus souvent de son dévouement envers un antagoniste dont il ourdit la perte. Celui-là est toujours en scène et il réapparaît identique à lui-même dans tous les rôles. Sans parler de Tibère, la duplicité incarnée, quelle série d'hypocrites que Pison, l'ami de Germanicus, qui le fatigue de persécutions secrètes, l'épie et cherche à l'empoisonner! Séjan, qui flatte les défiances de Tibère pour mieux tramer sa mort! le Sénat romain, haineux des Césars, qui se ravale aux plus viles adulations! Sénèque, qui prêche la vertu et le renoncement aux biens de la terre tout en corrompant ses élèves et en accumulant des richesses immenses par captation, faux témoignages et trahisons de tout genre! Analysez et comparez ces soi-disant portraits historiques,

vous reconnaîtrez qu'ils sont tout en surface. Le poète, auquel on se plaît à reconnaître un grand sens psychologique, n'a pas fouillé des âmes réelles, mais a toujours promené en scène le même masque. Il n'a jamais imaginé que des actes de fausseté. Il s'est constamment efforcé de créer des intrigues et d'imputer à ses personnages des actes malfaisants, contradictoires aux sentiments qu'ils manifesteraient.

Je feignais d'accorder tout à l'heure que, dans les *Annales*, le caractère de Néron était en opposition complète avec celui de Tibère; que le vieillard, circonspect et fourbe, était essentiellement différent de l'impulsif fougueux qui affirme outrageusement son immoralité. En réalité, les deux Césars créés par le poète ne diffèrent guère l'un de l'autre; ils sont de même essence, ce sont deux exemplaires de la même image. Néron n'agit pas d'une autre façon que Tibère. Il commet invariablement, lui aussi, des actes de duplicité. Comme le successeur d'Auguste et comme Auguste lui-même, il joue la comédie, simule, dissimule, trompe son entourage. Comme eux, il a été conçu hypocrite et menteur, parce que sous les traits du personnage faux, il se prêtait à souhait au petit jeu des intrigues, des fourberies, des impostures de toutes sortes dont est tissée, dans les *Annales*, la fabulation de presque tous les contes.

Cela empêche-t-il qu'à l'occasion, de par la volonté du poète, qui a forcément songé aux propulsions d'une nature jeune, Néron ait des mouvements irrépressibles? Du tout. Quand, par exemple, emporté par la fureur, il tue Poppée,

sa femme adorée et sur le point d'être mère, en lui assénant un coup de pied, ou lorsqu'au milieu de ses amis, formant cercle, il épouse Pythagoras, il n'est rien moins qu'un homme astucieux.

Mais ces actes de brutalité sont aussi contradictoires au caractère essentiel que lui a conféré le poète que le sont à la nature impénétrable de Tibère ses éclats intempestifs et sa confession scandaleuse (1). Ce sont des renversements scéniques dont l'explication est fort simple. La recherche des images antithétiques étant le principe de ses créations, Tacite, pour se ménager un effet de contraste, s'est plu de temps à autre à présenter son personnage dissimulé sous les traits de l'impudent scélérat. Après avoir multiplié les scènes où il apparaîtrait hypocrite, il l'a chargé de découvrir lui-même la laideur de son âme, l'a amené brusquement à la rampe et lui a fait commettre, sans plus de mystère, quelque cynique forfait. Nonobstant, s'il a prêté à Néron, comme à Tibère, de ces actions scandaleuses, il n'en est pas moins vrai qu'il a évoqué la figure du jeune César comme celle du vieillard de Capri, sous les traits préconçus, dramatiquement expressifs du personnage faux, et qu'il a attribué au premier comme au second, presque invariablement, des actes de simulation. Ainsi, aux funérailles de Claude, Néron débite comme étant de son cru une oraison funèbre que lui a composée Sénèque (2). La présence de sa mère

(1) *Ann.* VI, 6.
(2) *Ann.* XIII, 3.

l'irrite, il voudrait l'éloigner. Que fait-il? Il la comble de flatteries, de caresses, de dons. Il lui témoigne une affection sans bornes, prétexte qu'elle a besoin de repos, parvient ainsi à l'écarter et, après la rupture, l'attire dans un piège en simulant une réconciliation (1). Pour supprimer Britannicus, il trompe sa confiance; à table, au lieu d'une boisson rafraîchissante, il lui fait présenter une coupe empoisonnée (2). Il exècre son précepteur Sénèque; cependant, il feint de ne pouvoir se séparer de lui, le supplie de ne pas l'abandonner, tombe dans ses bras en pleurant; et, quand le vieux philosophe se croit en sûreté dans la solitude, il reçoit de son perfide élève l'ordre de mourir (3). Son épouse Octavie le gêne : il engage Anicetus à se déclarer faussement son amant (4). On le soupçonne d'avoir mis le feu à Rome : il impute mensongèrement ce crime aux premiers chrétiens (5). Enfin, après le meurtre d'Agrippine, il accuse sa mère, dans une lettre au Sénat, d'avoir voulu attenter à ses jours. Il est vrai que Sénèque, auteur caché de la missive — c'est toujours Tacite qui invente, — joue au parricide le mauvais tour de le dénoncer entre les lignes (6).

Je n'ajouterai pas d'autres exemples. Ce que j'ai

---

(1) *Ann.* XIV, 4.

(2) *Ann.* XIII, 16.

(3) *Ann.* XIV, 52-56; XV, 61.

(4) *Ann.* XIV, 62.

(5) *Ann.* XV, 44.

(6) *Ann.* XIV, 11. La tradition attribuait à Sénèque la rédaction du message que Néron adressa au Sénat pour l'informer du décès de sa mère Cf. Quintilien, *Orat. inst.*, VIII, 5.

dit suffit, je crois, à établir que Tacite a conçu le roman de Néron sur le même plan que celui de Tibère. Les mêmes épisodes de meurtres et de conspirations lui ont servi à composer l'histoire de ces deux personnages dont les figures sont des créations identiques. On aura constaté aussi qu'au cours de son travail d'invention, l'artiste a exploité plusieurs fois la même idée, employé le même détail; bref, que le mécanisme de sa pensée lui a imposé de revenir à des conceptions déjà utilisées.

Cela dit, essayons de découvrir les caractères communs de toutes ces inventions poétiques et de dégager le principe de leur formation. Peut-être trouverons-nous logique et simple la création d'une œuvre géniale dans laquelle tant d'extravagances ont été amalgamées.

Faits historiques indiscutables : Séjan, le philosophe Sénèque et le poète Lucain, ennemis de Tibère et de Néron dans les *Annales*, devaient leur haute fortune à l'amitié de ces princes. Séjan, ministre de Tibère, partagea avec lui la direction des affaires publiques jusqu'au jour tardif où, pour des raisons que nous ignorons, il tenta un coup d'Etat et mourut assassiné. Sénèque, précepteur et conseiller de Néron, fut comblé de ses largesses. Lucain, rappelé d'Athènes par Néron, son ami, qui souffrait de son absence, lui témoigna sa gratitude et son admiration en lui dédiant la *Pharsale*.

Dans les *Annales*, cependant, Séjan, dès son entrée en scène, apparaît fourbe, astucieux, et animé d'une haine scélérate contre son bien-

faiteur. Sénèque et Lucain trament la perte de Néron, et le jeune César, d'un geste théâtral, leur intime l'ordre de mourir. Ne semble-t-il pas que, dans une pensée d'art, Tacite ait converti en ennemis perfides des Césars leurs plus chers amis et que, par antithèse poétique, il ait imaginé les sentiments de ces personnages en contradiction avec la réalité?

Autre fait indiscutable : la constitution impériale, instaurée par Auguste, assurait la légitime et tranquille possession du pouvoir à ses successeurs, auxquels, par fiction légale, le Sénat avait délégué son autorité politique. La personne du prince était déclarée inviolable. Premier magistrat de l'empire, il exerçait ses fonctions en toute sécurité, sous la protection des lois. Cependant, l'idée qui domine tout le développement des *Annales* est la crainte éprouvée par César — qu'il s'appelle Tibère ou Néron — de devoir céder à autrui une part quelconque du pouvoir qu'il détient. Le prince vit dans l'inquiétude perpétuelle que son autorité soit contestée. Il appréhende qu'un rival imaginaire n'ambitionne de gouverner en son lieu et place. Maître du monde, il redoute ses parents, ses amis. La terreur de perdre la situation qu'il occupe l'affole et le pousse à exterminer tous ceux qui vivent à ses côtés. C'est-à-dire qu'en opposition à la réelle sécurité du prince et à l'intangible fixité de ses pouvoirs, le poète a créé la fiction de ses inquiétudes chimériques, l'idée fausse de l'instabilité de sa situation. Il a pris comme point de départ de sa conception romanesque le contre-pied de la réalité vraisemblable.

Enfin, c'est une loi de la vie que les membres les plus proches d'une même famille sont attirés les uns vers les autres par une sympathie instinctive. Dans l'ordre naturel des choses, parents et enfants se portent une affection réciproque, l'épouse aime son mari, le frère tient son frère pour ami. Cependant dans les drames du palais qui nous occupent, opposition constante des faits à ces lois de la vie affective. Les personnages qui y jouent un rôle se haïssent jusqu'à la mort. Le père jalouse son fils, le fils exècre sa mère, le mari répudie ou torture sa femme, l'ami intrigue contre son ami. Une antipathie féroce précipite les uns sur les autres tous ceux que mettent en continuels rapports les liens du cœur ou du sang. A cette règle, point d'exception, à moins que le poète n'ait une raison d'art de déroger à son principe. Et pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi cette substitution idéale, essentiellement fausse, de la répulsion haineuse aux sentiments de naturelle affection? Pourquoi, dans les *Annales*, les puissants maîtres du monde nous sont-ils dépeints sous les traits de trembleurs affolés, qui massacrent, l'un après l'autre, tous leurs familiers? Est-ce que Tacite, subissant la loi de son génie, n'aurait pas dénaturé consciemment la réalité des choses pour avoir les idées-mère et les détails d'exécution d'histoires tragiques très impressionnantes? N'aurait-il pas pris le contrepied de la réalité vraisemblable pour inventer des types monstrueux et les jeter dans des drames extraordinaires? En un mot, ne se peut-il pas que suggestionné d'ailleurs, çà et là, par une tradition

historique calomnieuse, l'auteur des *Annales* ait systématiquement taillé dans l'absurde la scélératesse de ses Césars? C'est l'explication qui s'impose à l'esprit si l'on se rappelle que le poète a demandé à des suppositions dérisoires la matière de ses séances du Sénat, les détails de mise en scène de ses révoltes, de ses expéditions militaires, de ses procès de lèse-majesté, et c'est aussi la vérité que l'on découvre si on prend la peine d'étudier ces drames mystérieux du palais, qui s'enchaînent avec une logique admirable dans son roman fantastique.

Que Tacite n'ait pas résisté à l'envie d'aller, à l'occasion, aussi loin qu'il était permis, dans l'invention de scènes scandaleuses, et que pour avoir celles-ci, il ait pris plaisir à imaginer des faits qui défieraient toutes les possibilités morales ou matérielles, point n'est besoin de le prouver. C'est bien au mépris de la vraisemblance que, dans les *Annales*, Agrippine, mère de Néron, au sortir d'un festin, se jette toute vêtue au milieu des flots pour échapper aux assassins et se sauve tranquillement à la nage (1); que la même Agrippine, jalouse de la jeune Actée, maîtresse de son fils, s'offre à celui-ci, à la fin d'un repas, devant son précepteur Sénèque (2); qu'elle encore, par impudeur cynique, se découvre, dans son lit, à la face de ses meurtriers (3); que Néron, épris de son

(1) *Ann.* XIV, 5.
(2) *Ann.* XIV, 2.
(3) *Ann.* XIV, 8.

épouse Poppée, se livre à un homme au milieu d'une fête mondaine, aux regards de ses invités (1) ; que Tibère, vieux et cassé, éteint ses passions ardentes en souillant des enfants de citoyens libres (2), ou que Messaline, pendant une visite de Claude aux travaux du port d'Ostie, à deux heures de Rome, se marie officiellement devant les pontifes, en grande cérémonie, avec son amant Silius (3). Ces sujets de tableaux impressionnants, le poète les a obtenus en imaginant ses personnages en train ou sur le point d'accomplir des actes antinaturels, contradictoires aux lois de la vie.

Mais il y mieux. Il se trouve que, selon le même principe, par amour de l'antithèse absurde, Tacite a invariablement conçu des types dont les actes démentiraient le caractère, qui auraient les vices opposés aux vertus de leur état ou des passions incompatibles avec leur âge ou avec leur sexe. Le soldat, il l'a représenté lâche ou mutin, le moraliste corrupteur, la femme dévorée d'ambition politique, le conspirateur pusillanime, le magistrat contempteur des lois, le vieillard voluptueux, l'homme vertueux scélérat, et, en vertu de cette tournure spéciale de son esprit qui lui faisait créer des disparates, imaginer les choses sous leur aspect opposé et les représenter à contre-sens, il a prêté aux personnages historiques qu'il mettait en scène des sentiments et des actes tout contraires à ceux

qu'appelait l'expression vraie ou vraisemblable de leur personnalité. Sénèque, le noble philosophe, avait exalté la vertu et prêché le renoncement. Sénèque, dans les *Annales*, est un monstre d'immoralité, séducteur de jeunes filles, captateur de testaments, voleur, usurier, détenteur criminel d'une fortune scandaleuse (1). Tibère avait mis au service de la chose publique ses éminentes qualités d'administrateur; il avait affermi par son prestige le régime nouveau instauré par Auguste; Tibère, dans les *Annales*, est devenu le plus exécrable ennemi de l'Etat, du droit et de la légalité qu'on se puisse figurer (2). A Néron, prince d'une beauté insigne, l'artiste, donne des amours ancillaires (3); à l'impératrice mère Agrippine, des mœurs de fille publique (4); aux premiers chrétiens, apôtres de la bonté humaine, des âmes de scélérats et la haine de leurs semblables (5). A Claude, esprit très cultivé, qui avait acquis par l'étude une connaissance approfondie des choses de l'histoire et de la politique, une mentalité d'imbécile (6); à Néron encore, nature d'élite qui prisait au-dessus de tout les mérites de la haute culture et l'amour du Beau, des prétentions ridicules de bas histrion (7).

Et c'est encore, en vertu du même principe que l'auteur des *Annales* s'est mis en mesure

---

(1) *Ann.* XIII, 42.
(2) Voir ci-dessus, p. 75 et 76, n. 2.
(3) *Ann.* XIII, 12; cf. XIII, 46; XIV, 15.
(4) *Ann.* XIV, 2; XII, 3, 7.
(5) *Ann.* XV, 44.
(6) *Ann.* VI, 46; XI, 28; XIII, 3.
(7) *Ann.* XV, 33; XVI, 4

de composer des drames d'une originalité saisissante, en transformant les Césars, leurs parents les plus proches et leurs amis les plus sûrs en ennemis mortels. Dans sa pensée paradoxale, la haine allait mettre aux prises, dans des duels tragiques, tous ceux qui avaient entretenu ensemble des rapports affectueux, et Tibère et Néron, protagonistes de mélodrames invraisemblables, monstres de haine et de cruauté, allaient anéantir successivement les personnages qui avaient vécu dans leur intimité.

Ne tenons donc plus pour vrais ces meurtres, ces suicides, ces morts tragiques qui se succèdent dans les *Annales* avec une désespérante monotonie, mais constatons plutôt par l'analyse des crimes imputés à Tibère et à Néron que le poète les a imaginés d'une façon méthodique et en exécution d'un plan. Ce nous sera l'occasion de reconnaître que, sur le thème de l'extermination générale, Tacite a composé, des récits dramatiques, des tableaux opposés et des histoires facétieuses.

Son procédé d'invention, ici comme ailleurs, a été des plus simples. Il a créé des séries de victimes.

Pour terminer son roman de Tibère, bourreau des siens, il a conduit au supplice ou à une mort volontaire, sur l'ordre du tyran ou par dégoût de sa tyrannie, non pas des personnages quelconques, mais — ce qui devait impressionner davantage — la série de ses amis (1); en même

(1) *Ann.* VI, 9; VI, 10; VI, 26; VI, 29.

temps il a imaginé toute une suite d'arrestations sensationnelles et d'exécutions qu'il s'est efforcé de rendre, par le choix du détail, plus émouvantes les unes que les autres : T. Sabinus arrêté, condamné et exécuté *le premier jour de l'an* (1); une vieille femme tuée *pour avoir pleuré son fils* (2); C. Proculus appréhendé au moment où il célébrait son anniversaire *et tué sans savoir pourquoi* (3); Labéon, *non poursuivi,* se donnant la mort par crainte du bourreau (4), et ainsi du reste.

De même, pour faire disparaître d'une façon tragique, victimes de la haine de Néron, tous les personnages qui avaient vécu dans son entourage ou illustré son règne, il a réparti dans le roman de ce prince trois séries de meurtres et de suicides sensationnels. D'abord, dans sa pensée, Néron n'arriverait à épouser Poppée qu'après avoir anéanti ou écarté ses familiers. En conséquence, il a imaginé que le jeune prince, pour complaire à son amante, assassinerait sa mère Agrippine (5); que, sous prétexte de guérir d'un mal de gorge Burrus, préfet du prétoire, il lui badigeonnerait le palais avec du poison (6); qu'il destituerait son successeur Fénius Rufus immédiatement après l'avoir nommé (7); qu'il se séparerait avec des protestations d'amour de son odieux précepteur

(1) *Ann.* IV, 70.
(2) *Ann.* VI, 10.
(3) *Ann.* VI, 18.
(4) *Ann.* VI, 29.
(5) *Ann.* XIV, 8. Cf. XIV, 1.
(6) *Ann.* XIV, 51.
(7) *Ann.* XIV, 51; 57.

Sénèque (1); qu'il ferait massacrer deux personnages inoffensifs — toujours les personnages appariés — exilés au loin, Plautus et Sylla (2), et qu'enfin il divorcerait avec son épouse Octavie et la reléguerait dans une île (3). Vous refusez-vous à admettre que le poète, en inventant tous ces crimes, avait l'unique but de créer ici, comme il l'a fait ailleurs, des antécédents invraisemblables à l'accomplissement d'un acte réel, le mariage de Néron et de Poppée? Relisez tous ces récits, et remarquez qu'en application de ses procédés ordinaires, l'artiste les a composés de faits contradictoires, d'épisodes dédoublés et d'idées antithétiques.

Episodes dédoublés : Agrippine n'est tuée qu'après avoir échappé à un premier attentat; Néron ne divorce avec Octavie qu'après l'avoir une première fois répudiée (4).

---

(1) *Ann.* XIV, 52-56.

(2) *Ann.* XIV, 57; 58-59.

(3) *Ann.* XIV, 60-64.

(4) Contraint, par la loi de son imagination, à dédoubler et à apparier toutes ses représentations, le poète n'a jamais failli à cette règle de composition dramatique — que lui imposait le mouvement automatique de sa pensée — de donner une première esquisse de la scène qu'il allait raconter ou de développer celle-ci en deux tableaux. Les héros de ses contes ne réusissent jamais qu'à la reprise l'acte qu'ils se proposent d'accomplir; ils ne succombent jamais qu'après avoir échappé une première fois au danger qui les menaçait. Par exemple : *Meurtre d'Agrippine.* 1° Néron tente d'abord de la noyer, mais elle se sauve à la nage (XVI, 5); 2° les assassins envahissent sa maison; elle est massacrée (XVI, 8). — *Divorce de Néron et d'Octavie.* 1° Néron répudie Octavie sous prétexte de stérilité et l'exile; mais, en pré-

Faits contradictoires : Agrippine se refuse tout d'abord à prendre la mer, parce qu'elle soupçonne les intentions criminelles de son fils, et un instant après, pleine de confiance, elle monte sur le navire

---

sence des manifestations indignées du peuple, il la rappelle (XIV, 60); 2° il détermine Anicetus à se déclarer faussement son amant et la relègue dans une île (XIV, 62-63). — *Meurtre de Britannicus.* 1° Ses précepteurs lui présentent d'abord une coupe empoisonnée; il échappe à la mort (XIII, 15); 2° on lui présente une seconde fois un breuvage empoisonné; il meurt (XIII, 16). — *Meurtre de Claude.* 1° Agrippine lui sert des champignons empoisonnés; il échappe à la mort (XII, 67); 2° son médecin lui enfonce dans la gorge un poison subtil; il meurt (XII, 67). — *Meurtre de Sénèque.* 1° Néron tente de l'empoisonner; le philosophe échappe à la mort (XV, 45); 2° Néron lui enjoint de mourir; il s'ouvre les veines (XV, 61-64). — *Mort de Tibère.* 1° On croit qu'il a rendu le dernier soupir : il reprend possession de ses sens (VI, 50); 2° Macron entasse sur lui des coussins; il meurt étouffé (VI. 50). — *Mort de Germanicus.* 1° La maladie le jette sur son lit; il se rétablit (II, 69); 2° il a une rechute; il meurt (II, 71-72). — *Conjuration de Pison.* 1° Proculus court au palais la dénoncer; il est convaincu d'imposture (XV, 51); 2° Milichus court au palais la dénoncer; elle est découverte (XV, 55). — *Apparition de Néron sur la scène.* 1° Il se produit sur le théâtre de Naples avant d'affronter le public romain (XV, 33); 2° il chante, une fois, à Rome, au théâtre de Pompée (XVI, 4). — *Retraite de Sénèque.* 1° Sénèque sollicite de Néron l'autorisation de se retirer de la cour; le prince refuse (XIV, 53-56); 2° il demande à Néron l'autorisation de se retirer sur une terre éloignée; le prince refuse (XV, 45). *Le Royaume des Parthes sous Artaban.* 1° Phraate, appuyé par Rome, s'avance jusqu'à la frontière du royaume des Parthes qu'il se propose de conquérir; il meurt au début de son entreprise (VI, 32); 2° Tiridate, appuyé par Rome, s'avance dans le royaume des Parthes; il s'en rend un instant maître (VI, 32, sq.). — *Imposture de Clemens.* 1° Clemens, esclave d'Agrippa Posthumus, tente de conduire son maître à l'armée du Rhin; son projet échoue. (II, 39); 2° il tente de se faire passer pour son maître; on s'empare

à soupape qui doit l'engloutir (1). Néron nomme préfet du prétoire, c'est-à-dire chef de la milice urbaine chargée de veiller sur sa personne, Fenius Rufus, qu'il exècre, et à peine nommé, il le destitue (2). Il supplie Sénèque, qu'il déteste,

---

de sa personne (II, 40). — *Les Bataves à l'armée de Germanicus.* 1° Pour se montrer habiles nageurs ils veulent passer l'Ems à la nage; plusieurs sont entraînés et se noyent (II, 8); 2° ils franchissent le Weser à la nage, à l'endroit le plus rapide (II, 11). — *Révolte en Bretagne.* 1° Les Bretons révoltés pillent et réduisent en cendres Camulodunum (XIV, 32); 2° ils marchent contre la 9me légion qui est taillée en pièces (XIV, 31). — *Révolte en Thrace.* 1° Poppéus envoie contre les révoltés enfermés dans un fort l'élite de ses archers; ceux-ci sont repoussés (IV, 47); 2° il va camper lui-même devant la place, et s'en rend maître (IV, 49). — *Episodes du roman d'Agrippine.* 1° Agrippine, faussement accusée de complot, se justifie (XIII, 19-20); 2° Pallas et Burrhus, faussement accusés de complot, se justifient (XIII, 23). — *Episodes du roman d'Ariaban.* 1° Appellé par les Parthes pour prendre possession du trône, il est vaincu dans un premier combat (II, 3); 2° il répare ses forces et s'empare du trône (*ib.*). — *Procès de Pison.* 1° Pison, accusé d'avoir empoisonné Germanicus se rend une première fois au Sénat; Tibère feint de prendre sa défense (III, 12-14); 2° il reparaît, une seconde fois, devant l'assemblée des Pères; il comprend que tout est perdu (III, 15). — *Mésaventures de Vonon.* 1° Eloigné du royaume d'Arménie, Vonon passe en Syrie (II, 2); 2° éloigné de la Syrie, il est relégué en Cilicie (II, 4). — *Inauguration du canal construit par Claude entre le lac Fucin et le Liris.* 1° A l'ouverture du canal on organise sur le lac un combat naval (XII, 50); 2° on doit recommencer les travaux; après leur achèvement on organise sur les ponts un combat de gladiateurs (XII, 57). — *Condamnation de C. Sévérus.* 1° Il est relégué en Crète (IV, 21); 2° un nouvel arrêt le relègue sur le rocher de Sériphe (*ib.*), etc., etc.

(1) *Ann.* XIV, 4.

(2) *Ann.* XIV, 51, 57.

de rester auprès de lui pour le guider si sa jeunesse s'égare, alors qu'il vient d'empoisonner Britannicus et d'assassiner Agrippine (1) !

Idées antithétiques : lorsque le poète s'avise, pour terminer cette première série d'attentats criminels, de sacrifier à la haine du jeune César deux personnages qu'il dit irréprochables, Sylla et Plautus, il compose deux scènes de meurtre opposées dans tous leurs détails (2). Il relègue Sylla à gauche, dans la Gaule narbonnaise, Plautus à droite, en Asie. Il représente celui-ci riche, celui-là pauvre. Sylla, sans rien soupçonner du sort qui l'attend, est tué au moment de se mettre à table. Plautus, au contraire, est prévenu par son beau-père et excité à la résistance. Contradiction imposée : les meurtriers le trouvent tout nu, insouciant, en train d'assouplir ses membres au soleil, et, parce que le poète se complaît toujours au détail absurde, le Sénat, après leur extermination, bannit de son sein ces deux innocents qu'il a jadis frappés d'exil !

Deuxième série de morts tragiques : celles de tous les personnages que Tacite a introduits, sans les faire agir d'ailleurs, dans son imaginaire conjuration de Pison. Celle-ci, nous l'avons observé, est une réplique de la conspiration de Séjan. Encore une fois, pour atteindre à l'effet dramatique, l'artiste a confié les rôles de conjurés aux amis les plus dévoués du prince et aux familiers

---

(1) *Ann.* XIV, 56.
(2) *Ann.* XIV, 57; 58-59.

de sa cour, et il a sacrifié à sa vengeance ceux-là mêmes qui se promettaient de l'anéantir. Or, une fois de plus, remarquez-le, pour imaginer ces meurtres et ces suicides qui terminent, avec une série de condamnations à l'exil, l'histoire vraiment fantastique de la conjuration de Pison, le poète a eu recours, comme toujours, à l'opposition systématique des idées. Il a créé par antithèse tous les détails d'exécution de ces contes qui ont parfois excité sa verve moqueuse. Ainsi, après la découverte du complot, les conjurés poussent Pison à risquer sa vie et à tenter un glorieux coup d'Etat. Mais Pison, chef de la conjuration, pusillanime et lâche, préfère disparaître d'une façon obscure et s'ouvre les veines (1). Le consul Latéranus est égorgé précipitamment; on ne lui laisse pas même le temps d'embrasser ses enfants (2). Tout au contraire, Sénèque, qui meurt après lui, est gratifié d'une agonie interminable(3). Sénèque, condamné à mort pour avoir dit à Pison : « Ma conservation est liée à la vôtre » s'ouvre, à mesure de son impatience, les veines des bras, des jarrets et des cuisses. Mais il est vieux, son sang coule avec une extrême lenteur, il ne parvient pas à mourir. Il demande donc un bain chaud, se fait transporter dans l'étuve, où il meurt asphyxié. Et Tacite, qui s'amuse de ses inventions, imagine qu'avant de mourir, le richissime Sénèque joue

---

(1) *Ann.* XV, 59.
(2) *Ann.* XV, 60.
(3) *Ann.* XV, 60-64.

à ses deux amis le bon tour de leur léguer, au lieu de la part d'héritage qu'ils attendent, « l'image de sa vie »! De son côté, sa jeune femme Pauline, qui ne voulait pas lui survivre, lui joue le bon tour de le laisser mourir seul, en passant dans une chambre voisine, où elle se referme les veines! Puis, d'autres exécutions antithétiques. Le commandant en chef Fenius Rufus subit l'humiliation d'être garrotté par un simple soldat, sur l'ordre de Néron (1). Il meurt avec lâcheté, tandis que deux simples tribuns militaires, ses complices, ne craignent pas, en allant au supplice, d'insulter César. Le consul Vestinus soupe tranquillement chez lui, avec des amis : on cerne sa maison, comme s'il fallait au plus tôt prévenir sa rébellion (2). Enfin, le poète Lucain, ami intime de Néron, meurt sur son ordre d'une façon théâtrale en récitant les vers de son poème *La Pharsale*, qui exhalaient la plainte d'un soldat blessé (3).

Enfin, troisième et dernière série de meurtres et de suicides dramatiques, au terme de laquelle tous les personnages historiques de la cour ou du règne de Néron auront succombé : meurtre de Poppée, meurtre de Pétrone, meurtre de Thraséas, meurtre d'Ænnéus Méla, père de Lucain, etc. Dans un moment de vivacité, Néron, qui aime toujours ardemment Poppée, alors enceinte, et

---

(1) *Ann.* XV, 66-68.

(2) *Ann.* XV, 68-69.

(3) *Ann.* XV, 70. Stace (*Silv.* II, 7) avait déjà accusé Néron d'avoir provoqué la mort de Lucain.

qui souhaite d'en avoir un enfant, la tue d'un coup de pied dans le ventre. Aussitôt le bruit se répand que l'impératrice est morte empoisonnée — idée opposée, — et l'infanticide Néron de rappeler au peuple que jadis son épouse avait donné le jour à une déesse (1).

Après, poursuites simultanées du vieux Cassius et du jeune Silanus (2). L'un est déporté à gauche, en Sardaigne, l'autre à droite, en Apulie. Le pusillanime Silanus, que ses amis invitent à s'ouvrir les veines à l'approche des meurtriers, dispute au contraire sa vie à ceux-ci en se défendant comme un lion. Puis Tacite s'amuse. Il imagine le suicide collectif d'une belle-mère, d'un père et de sa fille, qu'à force de malice il réussit à mettre tout nus, l'un devant l'autre, dans la même baignoire (3). Le Sénat entame le procès de ces malheureux après leurs funérailles, et Néron, amendant la sentence qui les condamnait à périr, exige qu'on leur laisse au moins le choix de leur mort !

Mais je fais grâce au lecteur des autres victimes de cette fastidieuse tuerie et je laisse au futur éditeur des *Annales* le soin de dégager toutes les idées antithétiques qui forment le tissu de ces fables tragiques. Il montrera, en rapprochant celles-ci, avec quelle simplicité habile l'artiste a développé son idée thématique de la monstruosité de Néron, et l'on constatera sans peine, la réappa-

---

(1) *Ann.* XVI, 6.
(2) *Ann.* XVI, 7-9.
(3) *Ann.* XVI, 10-11.

rition constante des mêmes idées fondamentales dans la pensée de Tacite, le recours aux mêmes procédés d'invention, l'application, instinctive ou savante, des mêmes principes de composition dramatique.

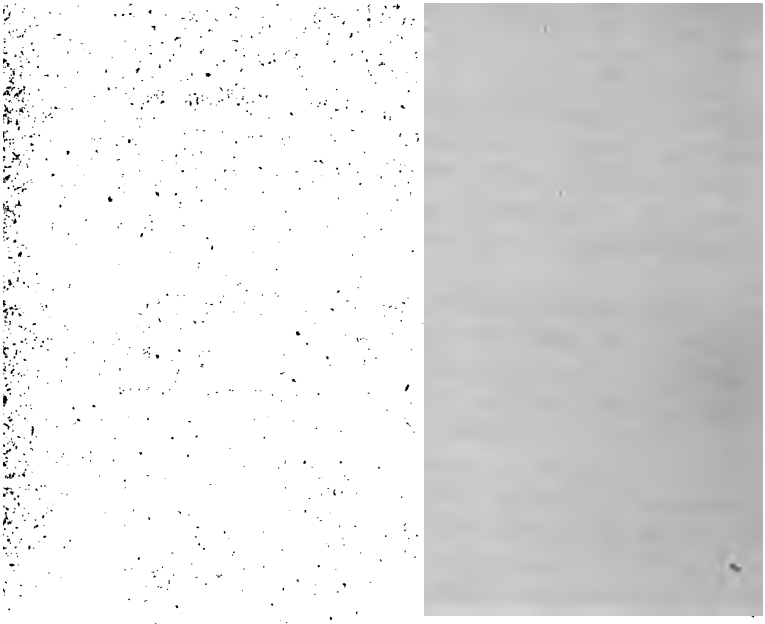

La conclusion de ce long travail d'analyse, quelle est-elle? Ai-je réussi à démontrer que l'auteur des *Annales* n'a pas fait œuvre d'histoire comme on se plaît depuis toujours à le déclarer, mais qu'il a déployé toutes les ressources de son génie dans la création d'un roman magnifique? Est-il désormais prouvé que Tacite n'avait ni l'intelligence du savant qui s'applique à découvrir des faits nouveaux, ni celle du penseur qui coordonne les faits acquis, mais qu'il tenait de la nature l'imagination du dramaturge, toujours en quête d'idées expressives? Peut-être se refusera-t-on longtemps encore à reconnaître, que les *Annales*, tenues jusqu'ici pour un livre de vérité ardente, sont l'œuvre d'un poète de génie qui a créé des fictions décevantes en pleine conscience de son imposture. Plutôt que de souscrire à un jugement aussi subversif, on préférera maintenir, en dépit des preuves, que Tacite a mis son grand talent d'homme de lettres au service d'une évocation du passé très consciencieuse et que, s'il a déformé quelquefois, en l'exagérant, la vérité historique, il serait ridicule, à coup sûr, de le lui reprocher : la fin supérieure que poursuivait l'artiste de dramatiser ses récits lui en donnait le droit. Mais, j'ose le dire, ceux qui continueront à

penser de la sorte, méconnaîtront la réalité des choses.

Le travail d'invention artistique dans les *Annales* est sensible à toute les lignes.

Le poète a inventé les débats oratoires qui auraient retenti sous les voûtes du palais sénatorial, en soumettant à la discussion des Pères conscrits une idée absurde ou une proposition illégale qu'un orateur était chargé de développer par des arguments captieux, un autre de réduire à néant et de faire rejeter.

Il a inventé les procès de majesté, qui auraient accaparé toute l'activité gouvernementale de Tibère et du Sénat asservi à ses ordres, en amenant à la barre une série de personnages idéalement apparentés les uns aux autres, c'est-à-dire détachés de groupes préconçus, en imaginant des scènes de prétoire mélodramatiques, des motifs d'accusation grotesques, des illégalités de procédure, des condamnations contradictoires ou facétieuses.

Il a inventé, sinon de toutes pièces, du moins à l'aide de quelques indications, les histoires de guerre, de luttes politiques, de révoltes qui auraient sollicité l'intervention des armées romaines dans les provinces et au delà des frontières de l'empire, en imaginant des promenades de généraux à la tête de leurs troupes, des épisodes antithétiques d'expédition, des commencements de rébellion, des duels tragiques entre compétiteurs pour la conquête d'une couronne.

Enfin, sur la foi d'une tradition littéraire hostile aux Césars, qu'il a démesurément aggravée pour

atteindre à des effets poétiques, il a inventé les drames sanglants qui se seraient déroulés dans le palais des empereurs, en conférant à ces personnages, divinisés par l'admiration du peuple, une scélératesse inconcevable, en leur attribuant par supposition absurde — consciemment absurde — des actes monstrueux, en demandant à son imagination paradoxale, rompue à la recherche des idées contradictoires, les traits opposés, discordants, de ces figures essentiellement fausses.

L'auteur des *Annales* n'est donc pas, comme on l'a cru jusqu'ici, un historien probe, le plus grave et le plus attristé des penseurs antiques, une âme émue, ardente, noblement passionnée, mais un artiste de la plus déconcertante originalité, qui a mis ses admirables facultés de poète, la finesse de son esprit, son merveilleux talent d'écrivain au service d'une prestigieuse mystification. Il donne à croire qu'il a consacré le meilleur de ses forces à fixer le souvenir d'un passé mémorable et qu'il a peiné dans la recherche de la vérité; il n'avait que faire de la vérité. Elle aurait bridé sa fantaisie, elle aurait paralysé son génie créateur. Il ne s'est soucié d'elle que pour avoir des idées de contes, imaginer les faussetés les plus audacieuses, tailler des fables tragiques ou des situations émouvantes dans l'invraisemblable et dans l'absurde.

La critique, il est vrai, s'est plu à lui reconnaître tous les mérites et toutes les qualités de l'historien. Elle a vanté et elle vante encore la grande patience qu'il a mise à accumuler les matériaux de ses *Annales,* son amour de l'exactitude et de la précision, la justesse et la fermeté de ses jugements,

l'élévation de sa pensée et cette pénétration d'esprit étonnante qui lui aurait permis de reconstituer l'âme de ses personnages et de découvrir dans le conflit de leurs sentiments les mobiles cachés de leurs actions restées incompréhensibles. La critique, il faut bien le dire, a été induite en erreur. Séduite par la beauté littéraire des inventions du poète, et impressionnée par la gravité feinte de son éloquence, elle a méconnu le précepte socratique : « Souviens-toi d'être en défiance », et elle a cru Tacite sur parole. Or, Tacite, dans les *Annales*, ne constate pas ; il crée. Il ne dit pas la vérité ; il en impose. Il ne relate pas, avec prudence, des faits dont il aurait patiemment contrôlé l'exactitude ; il donne avec joie la vie de l'art à des idées dramatiques. Il ne s'efforce pas de se tenir à égale distance de la faveur et de la haine et à rester impartial ; il s'ingénie au contraire à créer l'illusion de sa véracité et à ne pas éveiller dans l'esprit de ses lecteurs le soupçon d'imposture.

APPENDICE

I

Le jour où il sera reconnu que les *Annales* sont une composition romanesque, tissée d'allégations mensongères, la nécessité s'imposera d'en posséder une édition nouvelle. Le futur éditeur des *Annales* devra décomposer l'ouvrage de Tacite. Il devra : 1° grouper les chapitres consacrés aux séances du Sénat et aux procès de lèse-majesté sous Tibère; 2° rapprocher les contes géminés et mettre en regard leurs éléments antithétiques; 3° réunir les fragments qui forment la continuation d'un même drame; 4° isoler du reste les faits et les noms de personnages historiques utilisés par le poète en identifiant ceux-ci à l'aide des inscriptions qui les concernent — elles sont relevées, en partie, dans les dernières éditions allemandes — en étayant ceux-là, sur les passages des auteurs contemporains qui les mentionnent. Ce jour-là aussi on reconnaîtra la nécessité d'entreprendre une édition critique des premières biographies de Suétone en mettant en lumière tous les passages empruntés aux *Annales*, les rectifications et les développements que le biographe a apportés au texte de celles-ci.

En attendant ces travaux, le lecteur trouvera ici l'indication des passages de Flavius Josèphe, de Philon le Juif, de Strabon, de Pline le natura-

liste, de Sénèque le philosophe, de Quintilien, de Frontin et de Tacite lui-même, qui, avec l'écrit de Velléius Paterculus et le monument d'Ancyre, doivent servir de base à l'histoire renouvelée de Tibère, de Claude et de Néron.

TIBÈRE

— (Flavius Josèphe, *Ant. Jud.* XVIII, 2, 2.) — **Tibère, fils de Livie, succède à Auguste, son beau-père. Il donne le gouvernement de la Judée à Valerius Gratus, auquel, onze ans après, succède Ponce Pilate. Hérode le tétrarque gagne les bonnes grâces de Tibère. Il bâtit Tiberiade.**

(*Ant. Jud.* XVIII, 2, 4.) — **Déjà père de plusieurs enfants légitimes Phraate, roi des Parthes, épouse sa concubine, une Italienne que l'empereur Auguste lui avait offerte en présent, et qui avait donné le jour à Phraatace.** Pour plaire à sa nouvelle épouse, Phraate éloigne ses enfants légitimes et les envoie à Rome, en otage.

Phraatace, en âge de régner, tue son père; chassé du royaume, il est remplacé par Hérode, qui lui-même est tué. Alors, n'ayant plus de roi, les Parthes envoient à Rome quêrir un des fils de Phraate qui s'y trouvait en otage, et, du consentement des deux nations, Vonon est jugé le plus digne d'être élevé à l'empire.

Cependant, les Parthes, gens inconstants et pleins d'insolence, se repentent bientôt de leur choix. Ils ne prétendent plus obéir à un prince qu'ils appellent esclave parce qu'il avait été remis en otage aux Romains. Ce n'était pas, disaient-ils, le droit de la guerre, mais une stipulation de paix honteuse qui leur avait donné Vonon pour roi. En conséquence ils envoient une ambassade offrir la couronne à Artaban, roi des Mèdes, qui était, lui aussi, de la race des Arsacides, et Artaban, transporté de joie, arrive au royaume des Parthes à la tête d'une grande armée.

Cependant, le peuple était resté fidèle à Vonon; les nobles seuls avaient participé à la révolution. Vonon marche contre Artaban, le bat et le contraint à s'enfuir dans les montagnes de la Médie. Mais Artaban rassemble de grandes forces, livre à Vonon une seconde bataille, fait un immense carnage de Parthes, s'avance jusqu'à Ctésiphon et reste maître de l'empire.

Vaincu, Vonon s'enfuit en Arménie avec quelques-uns de ses partisans et, à peine arrivé, il forme le dessein de devenir roi du pays. A cet effet, il envoie, une ambassade à Rome. Mais Tibère, qui le méprisait et qui voulait éviter d'offenser les Parthes, prêts à lui déclarer la guerre s'il le soutenait, refuse de l'assister. Alors, sans espérance de rien obtenir des Romains, voyant d'ailleurs que le plus puissant des peuples de l'Arménie, qui habite auprès de Niphate avait embrassé la cause d'Artaban, Vonon se retire auprès de Silanus, gouverneur de Syrie. Celui-ci le reçoit en considération de ce qu'il avait été autrefois élevé à Rome, et Artaban, ne trouvant plus de résistance, établit roi d'Arménie son fils Orodes. [Tacite (*Ann.* II, 1-4) mentionne quelques-uns de ces faits. Il ajoute à leur exposé des détails de son invention.]

(*Ant. Jud.* XVIII, 2, 5.) — A la mort d'Antiochus, roi de Commagène, une discussion éclata dans ce pays entre les nobles, partisans de la domination romaine, et le peuple qui voulait la continuation du gouvernement monarchique. A cette occasion, un décret du Sénat envoya Germanicus en Orient. Cet excellent prince avait mis les affaires dans le meilleur état lorsqu'il mourut, empoisonné par Pison. [Cf. *Ann.* II, 42-43.]

(*Ant. Jud.* XVIII, 3, 4.) — Sur l'ordre de Tibère, les prêtres d'Isis à Rome, complices d'un crime, sont crucifiés; leur temple est détruit.

(*Ant. Jud.* XVIII, 3, 5.) — Victime de la perfidie de quelques juifs, Saturnin adressa une plainte à Tibère, de qui il était fort aimé. Tibère ordonna que tous les juifs fussent

expulsés de Rome. Quatre mille d'entre eux furent envoyés en Sardaigne, un grand nombre d'autres furent châtiés très sévèrement. [Cf. *Ann.* II, 85.]

(*Ant. Jud.* XVIII, 4, 2.) — Vitellius, gouverneur de Syrie commanda à Pilate, accusé par les Samaritains, d'aller à Rome se justifier devant l'empereur. Tibère mourut avant son arrivée.

(*Ant. Jud.* XVIII, 4, 4.) — Artaban, roi des Parthes, s'était emparé de l'Arménie. Sur l'ordre de Tibère, Vitellius, gouverneur de Syrie fournit de grandes sommes d'argent aux rois des Ibériens et des Alains pour qu'ils lui déclarent incontinent la guerre. Les Ibériens donnent passage aux Alains, qui envahissent l'Arménie, s'emparent du pays, pénètrent sur le territoire des Parthes, tuent la plus grande partie de la noblesse et le fils d'Artaban. Ayant découvert que Vitellius avait gagné, par de l'argent, ses proches et ses amis, Artaban gagne les provinces supérieures, assemble une grande armée de Daniens et de Saciens, remporte une victoire sur ses ennemis et recouvre son royaume. Tibère recherche alors son alliance. Rencontre de Vitellius et d'Artaban. Le traité est conclu. Artaban envoie son fils Darius en otage à Tibère. [Dans son histoire romanesque d'Artaban (*Ann.* VI, 32 sq.), Tacite ne fait pas mention de ces événements.]

(*Ant. Jud.* XVIII, 4, 6.) — A la mort de Philippe, père d'Hérode, qui avait possédé pendant trente-sept ans les tétrarchies de la Traconite, de la Gaulatide et de la Bathanée, Tibère réunit ses Etats à la Syrie.

(*Ant. Jud.* XVIII, 5, 1.) Tibère mande à Vitellius, gouverneur de Syrie, de déclarer la guerre à Arétas, roi d'Arabie.

(*Ant. Jud.* XVIII, 6, 1-11.) — Agrippa, fils d'Aristobule, devient, à Rome, l'ami de Drusus, fils de Tibère, et d'Antonia, belle-sœur de Tibère. Drusus étant mort à cette époque, Tibère se refuse à recevoir encore tous ceux que son fils avait aimés, parce que leur présence avivait sa douleur. [Tacite a inventé, au contraire, que Tibère détestait

son fils (*Ann.* I, 76.)] Agrippa est donc contraint de retourner en Judée.

Revenu en Italie, il est reçu très affectueusement par Tibère et par Antonia, qui paye une partie de ses dettes. Tibère lui confie Tibère-Néron, son petit-fils, et le prie de veiller sur ses actions. Mais au lieu de remplir ce désir de l'empereur, Agrippa, pour plaire à Antonia, s'attache au petit-fils de cette princesse, à Caius Caligula, aimé et honoré de tout le monde en souvenir de Germanicus, son père. Dans une conversation avec Caius, devenu son ami, Agrippa, parlant de Tibère, souhaite qu'il fasse bientôt place à Caius, qui « méritait mieux que lui de régner ». Cette conversation des deux jeunes gens est rapportée à Tibère par Eutychus, affranchi d'Agrippa. Tibère, irrité de la démarche d'Eutychus, le fait emprisonner. A cela, rien d'étonnant, remarque Flavius Josèphe. Jamais prince ne se hâta moins que Tibère en toutes choses. Il ne donnait pas immédiatement audience aux ambassadeurs et il ne remplaçait les gouverneurs et les intendants de province qu'à leur mort. [Cf. *Ann.* I, 80.] A ses amis qui lui en demandaient la raison, il répondait que s'il recevait promptement les ambassadeurs, on lui enverrait aussitôt d'autres députations et qu'il en serait accablé. Quant aux gouverneurs et intendants de province, c'était le désir d'épargner ses sujets qui l'empêchait de les remplacer souvent. Les gouverneurs qui ne feraient que passer dans les provinces, pensait-il, se porteraient avec plus d'ardeur à commettre des exactions, au lieu qu'ils agissent avec plus de modération lorsqu'il n'appréhendent point d'avoir bientôt des successeurs. Comparaison qui lui était familière à ce sujet. Durant les vingt-deux ans qu'il régna, il n'envoya que deux gouverneurs en Judée, Gratus et Pilate; il agit de même dans les autres provinces. Il disait aussi qu'il ne se hâtait point de faire juger les criminels et qu'il les retenait longtemps en prison pour les punir de leurs forfaits par une peine longue, plus difficile à supporter que la mort.

[Au contraire, dans les *Annales* de Tacite, la plupart des condamnés, victimes de la haine de Tibère, sont exécutés sur-le-champ.]

Cependant, un jour que Tibère était venu de Capri à Tusculane, Antonia insiste auprès de lui, — sur les instances d'Agrippa, qui voulait se disculper, — pour qu'il interroge encore Eutychus. Tibère avait beaucoup de considération pour Antonia, d'abord, parce qu'elle était sa belle-sœur; ensuite, à raison de sa grande chasteté. Restée veuve toute jeune, et bien qu'Auguste la pressât de se remarier, elle s'y refusa toujours, et vécut en si grande vertu que sa réputation demeura sans tâche. Il faut ajouter que Tibère lui était particulièrement obligé de l'affection qu'elle lui avait vouée. [Ceci contredit manifestement l'assertion mensongère de Tacite d'après laquelle Tibère aurait tué son neveu Germanicus, fils d'Antonia.] En effet, Séjan, chef des gardes prétoriennes — qu'il avait tout spécialement aimé et élevé à un très haut degré de puissance — de complicité avec plusieurs sénateurs, plusieurs officiers, et même des affranchis de Tibère, forma contre lui une grande conspiration qui fut sur le point de réussir. Antonia, seule, fut cause qu'elle avorta. L'ayant découverte, elle en écrivit à l'instant tous les détails à Tibère, et fit porter sa lettre à Capri par le plus fidèle de ses affranchis, Pallas. A la suite de cet avis, Tibère fit mourir Séjan et ses complices. Un si grand service augmenta encore l'estime et l'affection que Tibère avait vouées à cette princesse, au point qu'il prit en elle une entière confiance.

A la demande d'Agrippa, Antonia presse donc Tibère d'interroger Eutychus, mais Tibère, redoutant pour Agrippa les conséquences de cet interrogatoire, s'y refuse toujours. Finalement, Eutychus, mandé par l'empereur, lui apprend qu'Agrippa aurait dit à Caius Caligula : « Ne verrai-je jamais le jour où ce vieillard s'en ira à l'autre monde et vous laissera maître de celui-ci, sans que son petit-fils puisse être un obstacle à votre avènement, puisqu'il

vous sera facile de vous en défaire? Que toute la terre serait heureuse et que j'aurais part à ce bonheur! » Cette révélation, comme Tibère l'avait prévu, entraîne la disgrâce d'Agrippa, qui, malgré ses supplications est enchaîné par Macron, successeur de Séjan. Détails sur le séjour d'Agrippa en prison.

Six mois après, Tibère, revenu à Capri, tombe dans une langueur qui d'abord ne paraît pas périlleuse. Mais le mal augmentant, l'empereur, désespérant de sa vie, commande à Evode, qui était celui de ses affranchis qu'il aimait le mieux, de lui amener Tibère, son petit-fils, et Caius, son petit-neveu, fils de Germanicus, parce qu'il voulait leur parler avant de mourir. Caius était déjà grand, fort instruit et très aimé du peuple à raison du respect attaché à la mémoire de Germanicus, son père. Car ce vaillant et excellent prince était si étonnamment doux, si modeste et si affable, qu'il avait gagné l'affection non seulement du Sénat, mais de tous les peuples. Sa mort avait été pleurée par des larmes si sincères, que chacun paraissait regretter un membre de sa famille en cet homme qui avait pris plaisir durant sa vie à obliger tout le monde et n'avait jamais fait de mal à personne. Cette affection que l'on avait eue pour le père était aussi très avantageuse au fils dans l'esprit de tous les gens de guerre, et ceux-ci faisaient assez connaître qu'il n'y avait point de périls auxquels ils ne fussent prêts à s'exposer pour l'élever au trône.

Tibère nomme Caius son successeur. [D'après Tacite, au contraire (*Ann.* VI, 46.) Tibère, longtemps perplexe, aurait abandonné au destin le choix de son successeur.]

Très curieux d'astrologie, Tibère avait ajouté, sa vie durant, une si grande foi aux horoscopes que ceux-ci réglaient la plupart de ses actions. Voyant un jour venir Galba, il dit à ses amis intimes : cet homme sera un jour empereur. [Cf. *Ann.* VI, 20.]

Tibère ne vécut que peu de jours ensuite. Il avait régné vingt-deux ans, cinq mois, trois jours. [Cf. Ann. VI, 50, la

fin tragique de Tibère inventée par Tacite.] Le bruit de la mort de ce prince causa une extrême joie dans Rome, mais on n'osait croire à cette nouvelle. Plus on la souhaitait, plus on craignait qu'elle ne fût pas vraie, car, si elle se trouvait être fausse, c'était s'exposer à perdre la vie que d'en témoigner de la satisfaction, tant les délateurs étaient redoutables sous un règne tel que celui de Tibère, qui avait plus maltraité les sénateurs que nul autre avant lui. Il était en effet si colère, si inexorable et si cruel, qu'il haïssait même sans raison. Il considérait comme une peine légère la mort qu'il faisait souffrir injustement. [Il appert de ce passage que Tibère crut devoir réprimer avec la dernière rigueur les crimes de lèse-majesté et que la politique qu'il suivit à cet égard, légitimée sans doute par les circonstances, provoqua à Rome la plus vive indignation. De là le sentiment que Flavius Josèphe lui prête, sur la foi des écrivains de l'opposition. [Cf. ci-dessous (*Ant. Jud.* XX, 8, 2), le jugement de l'historien grec sur ces écrivains.]

Caius informe le Sénat de la mort de Tibère. On fait à celui-ci de superbes funérailles.

— (Flavius Josèphe, *Bell. Judaic.*, II, 9, 1.) — Auguste meurt après un règne de cinquante-sept ans, six mois, deux jours. Tibère, fils de Livie, lui succède.

(*Ib.* II, 9. 5.) — Agrippa. fils d'Aristobule va trouver Tibère à Rome et accuse devant lui Hérode le Tetrarque. Mais Tibère ne tient aucun compte de son accusation. Resté à Rome, Agrippa conquiert l'amitié de Caius, fils de Germanicus. Dans un festin, il prie les dieux de rendre Caius maître du monde à la place de Tibère. Trahi par un de ses serviteurs, il est mis en prison. Il y demeure six mois dans une grande misère, jusqu'à la mort de cet empereur qui régna vingt-deux ans, trois mois, six jours.

— D'après les indications d'Auguste, Tibère a envoyé en Ibérie trois légions qui ont déjà fait beaucoup pour pacifier les montagnards. (Strabon, *Géogr.* III, 3, 8.) — Auguste, ses amis, sa femme Livie, sa sœur ont apporté une ardeur

extrême et une munificence sans bornes à décorer de monuments la ville de Rome. Description de celle-ci. (V, 3, 8.) — Tous le pays en deçà du Phase et de l'Euphrate, hormis une partie de l'Arabie, relève directement de Rome. Si les Arméniens qui habitent au delà de la Colchide s'agitent aujourd'hui, c'est qu'ils savent les Romains occupés ailleurs. Un légat suffirait cependant à les contenir. Les Parthes subissent aujourd'hui l'ascendant des Romains. Non seulement ils ont renvoyé ces trophées qu'ils avaient élevés naguère à la honte de Rome, mais Phraate a remis en otage à Auguste ses fils et ses petits-fils. [Cf. *Ann.* II, 1.] Plus d'une fois, de nos jours, ils sont venus chercher à Rome les princes dont ils voulaient être gouvernés. [Cf. *Ann.* II, 2; VI, 31.] Ils semblent prêts aujourd'hui à se remettre corps et bien à la discrétion des Romains. Jamais ceux-ci et leurs alliés n'ont joui d'une paix et d'une prospérité plus complète que celles que leur a données Auguste et que leur continue Tibère en réglant sa politique et son administration sur l'exemple de son prédécesseur. Et les propres enfants de Tibère, Drusus et Germanicus, se règlent sur lui dans le zélé concours qu'ils lui prêtent. (VI, 4, 2.)

L'empereur Auguste avait comblé de ses faveurs le jeune chef Marcoman Marobod. (Strabon, *Géogr.* VII, 1, 3.) — Revenu au pays des Marcomans, sa patrie, Marobod s'empara du pouvoir et réunit sous ses lois, un grand nombre de tribus suèves. (VII, 1, 3.) [Cf. *Ann.* II, 44.] — Les Chérusques ayant attiré dans une embuscade Quintilius Varus et ses trois légions, les égorgèrent contre la foi des traités. Toute la nation paya d'ailleurs chèrement sa trahison. Germanicus les vainquit. On vit ce triomphateur traîner à sa suite les personnages les plus illustres de la nation des Chérusques. Dès le commencement des hostilités, Ségeste, beau-père d'Arminius, s'était hautement séparé de son gendre. [Cf. *Ann.* I, 55.] Comblé d'honneurs, il assista à Rome au défilé de tous ces captifs. (VII, 1, 4.) — Un décret récent de Tibère et du Sénat, qui sont inter-

venus à la mort du roi Archélaüs, a réduit la Cappadoce en province romaine. (XII, 1, 4.) [Cf. *Ann.* II, 42.] — Phythodoris, épouse d'Archélaüs, roi de Cappadoce, restée avec lui jusqu'à sa mort, règne aujourd'hui sur un vaste territoire. (XII, 3, 29.) — Un des fils de Palémon et de Phythodoris vient d'être proclamé roi de la Grande Arménie (XII, 3, 29.) — De nos jours un tremblement de terre a renversé Magnésie, plusieurs quartiers de Sardes et d'autres villes de ces contrées. Tibère a fait réparer à ses frais tous ces dégats. Il a suivi l'exemple d'Auguste qui avait secouru Tralles et Laodicée. (XII, 8, 18.) [Cf. *Ann.* II, 47.] — Le célèbre Théophane de Mityléne a laissé un fils Pompéius Macer [cf. *Ann.* I, 72] qu'Auguste nomma procurateur d'Asie et qui figure aujourd'hui au premier rang des amis de Tibère. (XIII, 2, 3.) — De récents tremblements de terre ont encore une fois ruiné la ville de Sardes. Tibère l'a magnifiquement restaurée ainsi que d'autres villes qui avaient partagé son infortune. (XIII, 4, 8.)

— (Frontin, *De Stratag.*, II, 3, 23.) — Dans un combat contre les Celtes, Germanicus fait mettre pied à terre à ses cavaliers.

(*Ib.* II, 11, 7.) — Germanicus élève des forts sur le territoire des Ubiens. Il se concilie la fidélité des habitants.

(*Ib.* II, 1, 15.) — Tibère, en guerre contre les Pannoniens, les laisse se fatiguer avant de leur livrer combat.

— (Philon, *Légat. ad Caium.*) — Pendant les vingt-trois années de son règne, Tibère ne laissa substituer aucune cause de guerre en Grèce et chez les Barbares. Il étouffa la moindre étincelle, et maintint avec constance et énergie la paix et toutes les prospérités dont elle est la source. Nul, en son temps, ne le surpassa en sagesse et en éloquence. Aucun empereur, aucun roi n'est parvenu à la vieillesse aussi heureusement. On le disait vieux, même quand il était jeune, tant était grave la modestie dont se paraît chez lui la sagesse.

(Ib.). — Tibère laissa à Caius une immense fortune. Il

aurait volontiers donné l'empire à son petit-fils Tibère, mais la mort le surprit. Pénétration profonde et finesse de Tibère. Macron aurait découvert et étouffé la conjuration de Séjan. Son dévouement à Tibère. Il le rassura au sujet de Caius. Son influence prépondérante et souveraine dans le gouvernement. [Cf. *Ann.* VI, 45.] Sa sagesse. Marcus Silanus, beau-père de Caius [cf. *Ann.* VI, 20], est tué par celui-ci.

(*Ib.*). — Séjan provoqua une persécution contre les Juifs dans toute l'Italie. Mais Tibère, après la chute de son ministre, reconnut mensongères les accusations portées contre eux par Séjan. Celui-ci savait bien que les Juifs seraient les seuls, et certainement les plus dévoués, à combattre les tentatives criminelles qui mettraient en danger l'empereur. Tibère ordonna à tous les gouverneurs de province d'épargner, dans chaque ville, la nation des Juifs, de ne poursuivre que les coupables, d'ailleurs peu nombreux, de ne rien innover dans leurs usages, d'avoir, pour eux, les égards dus à des gens pacifiques, de respecter leurs lois comme contribuant à l'ordre public.

(*Ib.*). — Tibère haïssait les flatteries puériles. [Cf. *Ann.* II, 87.] Dès sa jeunesse il avait montré du penchant à la gravité et à la sévérité.

(*Ib.*). — Tibère manifesta des dispositions sympathiques pour les Juifs. Pendant les vingt-trois années de son règne, il maintint l'antique religion du temple sans changement, sans la moindre innovation. Sous son règne, ajoute Philon, j'ai eu cependant à souffrir mille maux.

(*Ib.*). — Vexations subies par les Juifs sous le gouvernement de Pilate. Tibère blâma énergiquement les actes de Pilate et lui ordonna d'enlever les boucliers d'or qu'il avait placés dans le temple d'Hérode.

— (Philon, *Contra Flaccum.*). — Sous Auguste et sous Tibère, les gouverneurs accusés devaient rendre compte de leur conduite au prince. En juge équitable celui-ci pesait les raisons des accusateurs et de l'accusé. Il ne rendait le jugement qu'après une procédure complète. Inaccessible à la

faveur et à la haine le souverain ne s'inspirait que de l'équité.

(*Ib.*). — Flaccus, familier de Tibère, reçut le gouvernement d'Egypte et d'Alexandrie. Sagesse de son administration. Tant que vécut Tibère, il gouverna avec fermeté, surpassant tous ses prédécesseurs en énergie. Il aurait été un des délateurs qui firent périr la mère de Caius. [Cf. *Ann.* VI, 25.] Sa grande douleur à la mort de Tibère. Celui-ci aurait souvent songé à faire disparaître Caius. Eloge de Macron.

(*Ib.*). — Lampon avait été accusé du crime de lèse-majesté envers Tibère. Poursuivi de ce chef pendant deux ans, il fut absous.

(*Ib.*). — Flaccus était un des principaux amis de Tibère.

(*Ib.*). — Séjan persécuta les Juifs.

— Germanicus donne des combats de gladiateurs. (Pline, *H. N.*, II, 25 et VIII, 2.) — Tibère se rend en tout hâte en Germanie auprès de son frère malade (VII, 20.) — C. Lutorius Priscus achète un eunuque de Séjan cinquante millions de sesterces. En faisant cet achat au milieu du deuil de la ville, il évite d'en être blâmé. (VII, 40.) — Julie, fille d'Auguste, se rendit coupable d'adultère; elle nourrissait contre son père des projets parricides, devenus publics. (VII, 46.) — Retraite de Tibère à Rhodes, outrageante pour Auguste. (VII, 46.) — Auguste eut la honte de devoir reléguer Agrippa Posthumus. (VII, 46.) [D'après Velléius Paterculus (II, 112), Agrippa Posthumus, qui avait intrigué contre Auguste, son grand'père, eut, du vivant de celui-ci, une fin digne de sa témérité. Cf. le conte de Tacite, *Ann.* I, 6.] — Titius Sabinus et ses esclaves sont mis à mort à cause de Néron, fils de Germanicus (VIII, 61.) [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* IV, 68 sq.] — A Memphis, le bœuf Apis refusa de la nourriture de la main de Germanicus. C'était là un mauvais présage. De fait, le prince ne tarda pas à mourir. (VIII, 71.) — Une députation de Lisbonne vient annoncer à Tibère l'apparition d'un triton (IX, 4.) —

Pline atteste l'apparition d'un faux phénix en Egypte, en l'an 36. (X, 2.) [Cf. *Ann.* VI, 28 : a° 34.] — Au Forum, un corbeau saluait tous les matins par leurs noms Tibère, Germanicus et Drusus. (X, 60.) — Livie, enceinte de Tibère, portait un œuf dans son sein. (X, 76.) — On raconte que Tibère, réveillé au milieu de la nuit, avait la faculté de voir pendant quelques instants tous les objets. (XI, 54.) — Nous avons, dit Pline, un discours de Vitellius où il accuse Pison d'avoir empoisonné Germanicus, attestant que le cœur de Germanicus n'avait pu être consumé par le feu, à cause du poison. Les défenseurs de Pison, pour expliquer ce fait, arguèrent de la maladie dont mourut le prince. (XI, 71.) — Disette de papier sous le règne de Tibère. (XIII, 27.) — Tibère donna la vogue aux raisins fumés dans les forges d'Afrique. (XIV, 3.) — Livie, qui vécut quatre-vingt-deux ans, attribuait sa longévité à l'usage du vin de Pucinum. (XIV, 8.) — Tibère disait que la réputation du vin de Surrente était usurpée. (XIV, 8.) Tibère, qui dans sa vieillesse fut austère et même cruel [in senecta jam severo atque etiam sævo], avait été dans sa jeunesse amateur de vin. On a dit qu'il avait nommé L. Pison préfet de Rome parce qu'il l'avait vu boire sans interruption pendant deux jours et deux nuits. C'est par là, disait-on, que Drusus ressemblait le plus à son père. (XIV, 28.) — Sous Tibère l'usage de boire à jeun s'établit (XV, 28.) — *La Tibérienne*, poire favorite de Tibère (XV, 16.) — L. Vitellius, lieutenant en Syrie pendant les dernières années de Tibère, transplanta des variétés de figues dans la campagne d'Albe. (XV, 21 et XV, 24.) — Par crainte de la foudre, Tibère, dit-on, se couronnait de laurier. (XV, 40.) — Conte merveilleux au sujet de Livie, mère de Tibère. (XV, 40.) — Tibère fit venir des mélèzes de Rhétie pour reconstruire le pont de la Naumachie, qui avait été incendié. (XVI, 74.) — Il fit exposer sur ce pont un mélèze gigantesque que l'on conserva jusqu'à la construction de l'amphithéâtre de Néron. (XVI, 76.) — Tibère aimait avec passion les concombres.

(XIX, 23.) — Il fait venir tous les ans de Germanie du siser. (XIX, 28.) — Julie, fille d'Auguste, mangeait tous les jours de l'année. (XIX, 29.) — Tibère ordonna des poursuites contre Mela, un de ses intendants, coupable de mauvaise gestion. (XIX, 33.) — Il blâma son fils Drusus de ne pas apprécier la cyma, mets délicat. (XIX, 41.) — La fille d'Auguste dans ses veilles consacrées au plaisir couronna la statue de Marsyas, comme le déplore la lettre de son père. (XXI, 6.) — En Germanie, Germanicus avait porté son camp au delà du Rhin, chez les Frisons. En deux ans, l'usage d'une eau de source provoqua une maladie parmi ses troupes. (XXV, 6.) — Une maladie de la peau se répand en Italie sous le règne de Tibère. (XXVI, 3.) — Tibère fut frappé, un des premiers, de la maladie contagieuse, appelée *colum;* il l'avoua dans un édit où il s'excusait de sa mauvaise santé. (XXVI, 6.) — Tibère [tristissimus, ut constat, hominum] exigeait, dit-on, que l'on saluât, même en voiture, ceux qui éternuaient. (XXVIII, 5.) — Livie, femme de Drusus César, fils de Tibère, se rendit coupable d'adultère avec Eudémus. (XXIX, 8.) — Tibère supprima les druides, en Gaule, et cette tourbe de prophètes et de médecins. (XXX, 4.) — La neuvième année du règne de Tibère, l'ordre équestre ne forma plus qu'un seul corps (XXXIII, 8.) — Germanicus offrit à son précepteur Cassius Silanus deux coupes ciselées par Calamis. XXXIV, 18.) — A la sollicitation du peuple, Tibère, maître de lui au commencement de son règne [imperiosus sui inter initia principatus], replaça devant les bains d'Agrippa l'Apoxyomène, œuvre du sculpteur Lysippe qu'il avait fait transporter dans sa chambre à coucher. (XXXIV, 19.) — Tibère achète une peinture de Parrhasius d'Ephèse, qu'il place dans sa chambre à coucher (XXXV, 36.) — Il consacra dans le temple d'Auguste un tableau du peintre Antidote. (XXXV, 40.) — On aurait découvert, sous Tibère, un nouveau procédé de vitrification (XXXVI, 66.) — Il rendit aux Héliopolitains une statue de Ménélas trouvée

dans la succession d'un préfet d'Egypte. (XXXVI, 67.) — Livie consacra dans le Capitole un bloc énorme de cristal. (XXXVII, 10.) — Germanicus eut pendant quelque temps une flotte dans les îles de la mer du Nord. (XXXVII, 11.) — Archelaüs règne en Cappadoce (XXXVII, 11.)

— Sous Tibère, les amis d'Asinius Gallus, les ennemis, puis les amis de Séjan, périrent. [Nam quoties aliquos amicitia Asinii Galli, quoties Sejani odium deinde amor merserat (æque enim offendisse illum, quam amasse periculosum fuit) exclamabant homines : « O Vatia, solus scis vivere ! » At ille latere sciebat, non vivere.] (Senèque, *Epist. ad Lucil.*, 55.) — Procès et suicide de Drusus Libon. [Scribonia, gravis femina, amita Drusi Libonis fuit, adolescentis tam stolidi, quam nobilis, majora sperantis, quam aut illo sæculo quisquam sperare poterat aut ipse ullo. Quum æger a senatu in lectica relatus esset, non sane frequentibus exsequiis (omnes enim necessarii deseruerant impie, jam non reum, sed funus), habere cœpit consilium, utrum consciscceret sibi mortem, an exspectaret. Cui Scribonia : Quid te, inquit delectat alienum negotium agere? Non persuasit illi ; manus sibi attulit, nec sine causa : nam post diem tertium aut quartum inimici moriturus arbitrio, si vivit, alienum negotium agit.] [Cf. *Ann.* II, 27 sq., le conte de Tacite.] (*Epist. ad Lucil.*, 70.) — Lorsque Tibère quitta Rome pour la Campanie, il donna le gouvernement de la ville à Cossus. Celui-ci, comme son prédécesseur Pison, s'adonnait à l'ivrognerie. Anecdotes à ce sujet. (*Epist. ad Lucil.*, 83.) — Octavius disputa à Apicius l'achat d'un surmulet d'une prodigieuse grandeur, que Tibère avait envoyé au marché. (*Epist. ad Lucil.*, 95.) — Sénèque remarque que dans sa jeunesse, sous le gouvernement de Tibère, on rechercha les religions étrangères. (*Epist. ad Lucil.*, 108.) — Attilius Buta, ancien préteur, ayant dissipé tout son bien, déclare sa pauvreté à Tibère. Réponse de celui-ci. Tibère témoignait de l'amitié au poète Montanus

Julius; cette amitié se refroidit bientôt. (*Epist. ad Lucil.*, 122.) — Haute fortune et assassinat de Séjan. Sénèque s'adressant à Sérenus, lui dit : « Honoribus summis functus es : numquid aut tam magnis, aut tam insperatis, aut tam universis, quam Sejanus? Quo die illum senatus deduxerat, populus in frustra divisit; in quem quidquid congeri poterat, dii hominesque contulerant, ex eo nihil superfuit, quod carnifex traheret. » (*De Tranquill. anime*, c. 11.) — La loi romaine exigeait un intervalle de dix jours entre la condamnation et le supplice d'un criminel. (*De Tranquill. anime*, c. 14.) [Détail utilisé par Tacite, *Ann.*, III, 51.] — Sollicité de payer les dettes de M. Allius Nepos, Tibère exigea la liste de ses créanciers. Tous ceux qui eurent recours à lui en pareil cas furent obligés de révéler leurs dettes en plein Sénat. (*De Beneficiis*, II, 7, 8.) — La délation à l'époque de Tibère. [Sub Tiberio Cæsare fuit accusandi frequens et pene publica rabies, quæ omni civili bello gravius togatam civitatem confecit. Excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium; nihil erat tutum; omnis sæviendi placebat occasio. Nec jam reorum exspectabatur eventus, quum esset unus. Cænabat Paullus prætorius in convivio quodam, imaginem Tiberii Cæsaris habens, ectypam, et eminente gemma. Rem ineptissimam fecero, si nunc verba quæsiero, quemadmodum dicam illum matellam sumsisse. Quod factum simul et Maro ex notis illius temporis vestigatoribus notavit. At servus ejus cui nectebantur insidiæ, ei ebrio annulum extraxit; et quum Maro convivas testaretur, admotam esse imaginem obscœnis, et jam subscriptionem componeret, ostendit in manu sua servus annulum. Si quis hunc servum vocat, et illum convivam vocabit.] (*De Beneficiis*, III, 26.) — Lubricité du consul Mamercus Scaurus (*De Beneficiis*, IV, 31.) [Cf. *Ann.* III, 66.] — Attitude de Tibère vis-à-vis de ses anciens amis après son élévation au trône. [Tiberius Cæsar inter initia dicenti cuidam, Meministi, antequam plures notas familiaritatis veteris proferret : Non memini, inquit, quid fuerim. Ab hoc

quidni non esset repetendum beneficium? optanda erat oblivio. Aversabatur omnium amicorum et æqualium notitiam, et illam solam præsentem fortunam suam adspici, illam solam cogitari ac narrari volebat; inquisitorem habebat veterem amicum.] (*De Beneficiis*, V, 25.) — Tibère eut la douleur de perdre son neveu Germanicus et son fils Drusus. Sa résignation à la mort de celui-ci. [Divus Augustus amissis liberis, nepotibus, exhausta Cæsarum turba, adoptione desertam domum fulsit. Tulit tamen fortiter, tanquam ejus jam res ageretur, cujus quum maxime intererat, de diis neminem queri. Tib. Cæsar et quem genuerat, et quem adoptaverat, amisit : ipse tamen pro rostris laudavit filium, stetitque in conspectu posito corpore, interjecto tantummodo velamento, quod pontificis oculos a funere arceret, et flente populo Romano non flexit vultum : experiendum se dedit Sejano ad latus stanti quam patienter posset suos perdere.] (*Cons. ad Marc.*, 15.) [Cf. le conte de Tacite, IV, 8.] --Sénèque rappelle à Marcia dans quelles circonstances se suicida son père, Cremutius Cordus, victime de la haine de Séjan. [Propone illud acerbissimum tibi tempus, quo Sejanus patrem tuum clienti suo Satrio Secundo congiarium dedit. Irascebatur illi ob unum aut alterum liberius dictum, quod tacitus ferre non potuerat, Sejanum in cervices nostras nec imponi quidem, sed ascendere. Decernebatur illi statua in Pompeii theatro ponenda, quod exustum Cæsar reficiebat. Exclamavit Cordus : « Tunc vere theatrum perire » Quis ergo non rumperetur, supra cineres Cn Pompeii constitui Sejanum, et in monumentis maximi imperatoris consecrari perfidum militem? consecratur subscriptione : et acerrimi canes, quos ille, ut sibi uni mansuetos, omnibus feros haberet, sanguine humano pascebat, circumlatrare hominem, et illum imperatum incipiunt. Quid faceret? si vivere vellet, Sejanus rogandus erat; si mori, filia; uterque inexorabills : constituit filiam fallere. Usus itaque balneo, et quo plus virium poneret, in cubiculum se quasi gustaturus contulit; et dimissis pueris, quædam per fenestram, ut vide-

retur edisse, projecit : a cœna deinde, quasi jam satis in cubiculo edisset, abstinuit : alteroque die, et tertio idem fecit. Quarto, ipsa infirmitate corporis faciebat indicium. Complexus itaque te. « Carissima, inquit filia, et hoc unum, tota celata vita, iter mortis ingressus sum, et jam medium fere teneo. Revocare me nec debes, nec potes. » Atque ita lumen omne prœcludi jussit, et se in tenebris condidit. Cognito consilio ejus, publica voluptas erat, quod e faucibus avidissimorum luporum educeretur prœda. Accusatores, Sejano auctore, adeunt consulum tribunalia : queruntur mori Cordum, interpellantes quod cœgerant; adeo illis Cordus videbatur effugere. Magna res erat in quæstione, an morte rei prohiberentur; dum deliberatur, dum accusatores iterum adeunt, ille se absolverat. (*Consol. ad Marciam*, 22.)] [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* IV, 34-35.] Tibère vit mourir dans ses bras, au milieu de ses baisers, son frère Drusus. Il mit pourtant un frein, non seulement à son désespoir, mais à celui des autres. (*Consol. ad Polyb.*, 34.)

Un prodige annonça la mort de Germanicus et celle de Séjan. (*Quæst. Natur.*, I, 1.) — Sous le règne de Tibère, une vive lueur planant au-dessus d'Ostie fit croire que la ville brûlait. (*Quæst. Natur.*, I, 15.)

— D'après Vitruve (*De Archit.* III, 3) il existait à Rome un temple de la Fortune Equestre. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* III, 71.)

— Tacite semble s'être inspiré d'un passage d'Albinovanus Pedo (ap. Sénèque, *Suasoria*, I, 15) pour son récit de naufrage au l. II, c. 23-24 de ses *Annales*.

— D'après le témoignage des écrivains précités, ou selon toute apparence, les faits suivants, notés ou utilisés par Tacite dans les six premiers livres de ses *Annales*, appartiennent à l'histoire. (Cf. ci-dessus, p. 142, n. 1.) La République romaine jusqu'à Auguste. Celui-ci accapare tous les pouvoirs et cherche à assurer l'empire à sa famille. (1-3.)—Sa maladie; sa mort. Avènement de Tibère. (4-5.) — Opinions contradictoires sur la carrière politique d'Auguste. (9-10.)

— Le Sénat règle le cérémonial des funérailles d'Auguste; Tibère ordonne la lecture de son testament. (I, 8.) — Un temple et les honneurs divins sont décernés à Auguste. Tibère ordonne la lecture d'un registre autographe d'Auguste où se trouve exposé l'état des forces, des revenus et des dépenses de l'empire. (I, 11.) — Il demande le proconsulat en faveur de Germanicus; il nomme douze candidats à la préture. (I. 14.) — Les comices passent du Champ de Mars au Sénat [cf. Velléius, II, 124]; la célébration annuelle des jeux Augustaux est attribuée aux préteurs. (I, 15.) — Caius fut tué par Chérea (I, 32.) — Tibère rend compte au Sénat de la mutinerie des légions en Pannonie et en Germanie. (I, 52.) [Cf. Velléius, *Hist. rom.*, II, 125.] — Julie avait été exilée à Pandatère à cause de ses désordres (I, 53.) [Cf. Velléius, *Hist. rom.*, II, 100.] — On institue le collège des prêtres d'Auguste. [Tacite avait écrit dans ses *Histoires* (II, 95), que le collège des prêtres Titiens avait été fondé par Romulus; ici, il attribue la fondation du même collège à Tatius.] On célèbre pour la première fois les jeux Augustaux. (I, 54.) — Germanicus triomphe; il reçoit le titre d'imperator. (I, 55.) — Les ornements du triomphe sont décernés aux lieutenants de Germanicus. (I, 72.) — La loi sur les crimes de lèse-majesté est renouvellée. (I. 72.) — Tibère gratifie d'un million de sesterces un sénateur appauvri. (I, 75.) [Cf. Sénèque, *De Beneficiis*, II, 7.] — Le Tibre inonde les quartiers les plus bas de Rome; l'Achaie et la Macédoine passent sous le gouvernement direct du prince. Drusus donne en son nom et au nom de Germanicus des jeux de gladiateurs. (I, 76.) — Des troubles éclatent au théâtre. (I. 77.) — Les Espagnols obtiennent la permission de bâtir un temple à Auguste à Tarragone. (I, 78.) — Poppéus Sabinus est maintenu dans son gouvernement de la Mésie, à laquelle on ajoute l'Achaie et la Macédoine. (I, 80.) — Tibère augmente le revenu de quelques sénateurs. (II. 37.) — On élève un arc de triomphe

près du temple de Saturne, un temple à la déesse Fors-Fortuna et à Boville un sanctuaire à la famille des Jules. Germanicus triomphe. (II, 41.) — Tibère donne au peuple trois cents sesterces par tête au nom de Germanicus. Archelaüs, roi de Cappadoce, meurt ; son royaume est réduit en province romaine. [Cf. Strabon, *Géogr.* XII, 1, 4.]; la mort d'Antiochus, roi de Commagène, et de Philopator, roi de Cilicie, jette le trouble dans ces provinces. La Judée et la Syrie sollicitent une diminution de tributs. (II, 42.) — Un décret du Sénat donne à Germanicus le gouvernement des provinces d'Orient (II, 43.) — Drusus est envoyé dans l'Illyricum pour s'habituer à la vie militaire. (II, 44.) [Cf. Velléius, *Hist. rom.*, II, 125.] — Douze villes de l'Asie sont détruites la nuit par un tremblement de terre. (II, 47.) [Cf. Strabon, *Géogr.* XII, 8, 18.) — Générosités de Tibère. (II, 48.) — Il dédie le temple de Bacchus, de Flore, de Janus. (II, 49.) — Germanicus se rend en Orient (II, 53-54 ; 56-57.) — [D'après Tacite, Germanicus pour se rendre en Syrie, longea d'abord toutes les côtes de la Grèce, de la Thrace, de la Propondide et de l'Asie-Mineure jusqu'à Rhodes ; puis, remontant dans la direction du Caucase, il traversa l'Arménie jusqu'à la capitale éloignée du pays Artaxate où *il couronna de sa main le prince Artaxias*. A part ce dernier fait, dont l'authenticité nous est attestée par une monnaie romaine (1), ce voyage de Germanicus est une invention du poète. Afin de retenir

(1) Cette monnaie est un denier d'argent représentant à l'avers la tête nue de Germanicus, en profil, avec l'inscription *Germanicus Cæsar. Tib. Aug. F....* et, au revers, deux jeunes gens debout, à côté desquels sont gravés les noms de *Germanicus*, *Artaxias*. Germanicus cuirassé tient dans sa main gauche une lance ; de la main droite, il place une tiare sur la tête du prince arménien. (V. Dieudonné. Monnaies romaines acquises par le Cabinet des médailles. *Revue Numismatique*. Paris, 1898, p. 670-672 et H. Dressel. *Zeit. für Num.* 1898, t. XXI, p. 228.

quelque temps en scène l'infortuné Germanicus qui irait à son insu au devant de la mort, Tacite a mené son héros à destination par un très long détour, sans s'apercevoir qu'il dénoncerait lui-même le caractère fictif de tout son récit en affectant à cette excursion interminable une durée de quelques mois. D'après la chronologie des *Annales*, en effet, parti au commencement de l'année 18 ap. J.-C., Germanicus aurait atteint le terme de son voyage avant la fin de la même année. Or, cela ne lui eut pas été possible. D'après M. A.-J. Wauters, le savant directeur du *Mouvement géographique*, que j'ai consulté à ce sujet, il aurait fallu, à tout le moins cent cinquante jours à la flotte de Germanicus pour atteindre l'île de Rhodes si elle avait suivi, sans arrêt, l'itinéraire que lui a composé le poète; de même, il aurait fallu au prince plus de cent jours pour atteindre Artaxate et redescendre en Syrie s'il avait avancé continuellement par le chemin le plus direct. Mais Tacite n'a pas fait avancer son héros, sans lui accorder un instant de repos. Au contraire, il l'a arrêté à tout moment. La tempête a désemparé ses vaisseaux et il a dû les réparer à Nicopolis. Sa femme a accouché à Lesbos. Il a visité Actium, séjourné à Athènes, en Eubée, à Périnthe, à Byzance, à Rhodes, à Artaxate, ici rendant la justice, là réformant l'administration, plus loin, organisant tout un état. Il s'est arrêté autant de temps qu'il a voyagé. Tacite, qui n'avait qu'à écrire, a attribué à son héros des occupations multiples sans réfléchir qu'il n'eut pu s'en acquitter endéans ces quelques mois d'absence. En réalité, l'auteur des *Annales* a écrit un conte invraisemblable, à l'aide — comme toujours — de deux idées antithétiques, celle d'un voyage par mer, en zic-zac, et celle d'un voyage par terre, en ligne directe.] — Germanicus visite l'Egypte (II, 59.) [Cf. Pline, *H. N.*, VIII, 7, et G. Boissier, *Rev. des Deux Mondes* 1901, vol. 273, p. 283, n. 1.] — Germanicus meurt. Le Sénat décrète des honneurs à sa mémoire. (II, 83.) – Le Sénat prend des mesures sévères *contre les désordres* des femmes. Les cultes de l'Egypte et

de la Judée sont interdits; quatre mille affranchis sont déportés en Sardaigne. (II, 85.) [Cf. Flavius Josèphe, *Ant. Jud.* XVIII, 3, 5.] — Election d'une vestale. (II, 86.) — Tibère soumet à un tarif la vente du blé. (II, 87.) — Les cendres de Germanicus sont ramenées à Rome. (III, 1.) — On adoucit la loi Papia Poppéa contre les célibataires. (III, 25.) — Tibère se retire en Campanie et laisse son fils Drusus à la tête des affaires. (III, 31.) — Lépide reçoit le gouvernement de l'Asie. (III, 32); Blésus reçoit le gouvernement de l'Afrique. (III, 35.) — On abuse des images du prince. (III, 36.) — Le Sénat décrète des funérailles publiques à Sulpicius Quirinus. (III, 48.) — Un sénatus-consulte ordonne de surseoir aux exécutions pendant dix jours. (III, 51.) [Cf. Sénèque, *De Tranquill. anim.*, c. 14.] — Tibère demande pour Drusus la puissance tribunitienne. (III. 56.) — J. Blésus est maintenu dans le gouvernement de l'Afrique. (III, 58.) — Les villes grecques abusent du droit d'asile; elles sont invitées à soumettre au Sénat leurs titres à l'exercice de ce droit. (III, 60, 63.)— Livie, mère de Tibère, tombe malade. (III, 64.) — Lépide obtient l'autorisation de restaurer à ses frais la basilique de Paulus. Tibère promet de reconstruire le théâtre de Pompée. Les sénateurs votent à Séjan une statue dans le théâtre de Pompée. (III, 72.) — Séjan réunit dans un même camp les cohortes prétoriennes. (IV. 2.) — Répartition des forces militaires de l'empire; sage politique de Tibère. (IV, 5, 7.) — Mort de Drusus [cf. Flavius Josèphe, XVIII, 6, 1; Sénèque, *Consol. ad Marc.* 15]; honneurs décernés à sa mémoire. (IV, 8. 9.) — Samos et Cos défendent au Sénat leurs droits d'asile; les histrions sont expulsés d'Italie. (IV, 14.) — Les villes d'Asie décernent un temple à Tibère, à sa mère et au Sénat. (IV, 15.) — Récompenses et honneurs accordés à Ptolémée, roi des Maures. (IV, 26.) — Révolte d'esclaves. (IV, 27.) — Les habitants de Cyzique perdent la *liberté. (IV, 36.)* — Les Messéniens, en contestation

avec les Lacédémoniens, obtiennent la propriété du temple de Diane Limnatide; Tibère se charge de reconstruire le temple de Vénus sur le mont Eryx. Les Marseillais sont autorisés à recevoir les legs de Vulcatius Moschus. (IV, 43.) — Le préteur d'Espagne, L. Pison, est assassiné par un paysan. (IV, 45.) — Le temple décerné à Tibère par les provinces d'Asie est bâti à Smyrne. (IV, 56.) — Tibère se retire en Campanie. (IV. 57.)— Un amphithéâtre de bois s'écroule à Fidène, pendant une représentation. (IV, 62.) [Sous la plume de Tacite, démesuré à plaisir, l'accident de Fidène a pris les proportions d'une épouvantable catastrophe. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, quelques centaines de personnes qui furent estropiées ou trouvèrent la mort dans cet écroulement d'un échafaudage, mais bien — le poète écrit ce qu'il veut — : cinquante mille. Suétone, qui copie Tacite, a trouvé, lui-même, ce nombre exagéré, il l'a réduit à vingt mille (*Tib.*, 40.) Lorsque l'auteur des *Annales* décrit la chute de l'amphithéâtre, il donne, à son insu, une relation invraisemblable de l'accident en mettant deux contraires en opposition.] — Un incendie ravage le mont Celius. Digression sur les dénominations diverses du Celius. (IV, 64-65.) — Tibère se retire à Capri. (IV, 67.) [Tacite a inventé (VI, 1) que Tibère se serait livré, à Capri, à d'infâmes débauches. Aucun auteur contemporain ne nous apprend pareille chose] — Mort de Livie, mère de Tibère. (V, 1.) — Apparition d'un imposteur en Grèce (V, 10.) — Le Sénat et les consuls publient des édits contre la turbulence de la populace. (VI, 13.) — Tibère prend des mesures pour réprimer l'usure; il crée un fond d'Etat. (VI, 16-17.) — Mort d'Agrippine, femme de Germanicus (VI, 25.) [Cf. Philon, *Contra Flaccum.*] — Apparition d'un phénix en Egypte (VI, 28.) [Cf. Pline, *H. N.*, X, 2.) — Un incendie ravage l'Aventin. Tibère indemnise les victimes. (VI, 45.) — Mort de Tibère. (VI, 50.)

CAIUS CALIGULA

Les sources principales de son règne sont les écrits historiques de Philon le Juif, quelques passages de Flavius Josèphe, de Pline le naturaliste et la biographie de Suétone, retouchée à l'apparition des *Annales*. Nous avons perdu les pages que Tacite avait consacrées à Caius dans son roman.

CLAUDE

— Sénèque le philosophe décerne les plus grands éloges à Claude dans ses *Consolations à Polybe*, c. 26; 31-36. L'*Apokolokintosis*, composition facétieuse, attribuée au même Sénèque, nous montre Claude reçu aux enfers par les prétendues victimes de sa tyrannie. Il est intéressant de remarquer que l'auteur de cette satyre, d'ailleurs inepte, impute à Claude l'assassinat des membres de sa famille et d'une foule d'autres personnages qui l'avaient précédé dans la tombe. Apparemment, ce sont des élucubrations de ce genre, publiées par des écrivains sans scrupule au lendemain de la mort des Césars, qui ont faussé toute l'histoire de ceux-ci.

— Au sentiment de Crispus Passienus, on devait préférer un bienfait de Claude à son estime ; au sentiment de Sénèque, on devait recevoir ce bienfait : sicut a Fortuna quam scires statim posse malam fieri. (*De Beneficiis*, I, 15.)

— Claude, en cinq ans, fait condamner plus de parricides qu'on en avait puni dans les siècles précédents. (*De Clement.*, I, 23.)

— (Frontin, *De Aquæd.*, I, 13.) Claude acheva les deux acqueducs commencés par Caius Caligula. [Cf. *Ann.* XI, 13.]

— Claude rentre en Italie par le canal d'Auguste, à Ravenne, en revenant de Bretagne. (Pline, *H. N.*, III, 20.)

— Il envoie une colonie de vétérans à Sicum. (III, 26.)

— Il fonde des colonies à Tingi, à Lixos. (V, 1.) — *Les armées* romaines pénètrent en Mauritanie sous son

règne. (V, 1.) — Débordements du Nil sous son règne. (V, 10.) Claude donnait dans un de ses ouvrages l'étendue du lac Maréotis. (V, 11.) — Il fonde une colonie à Archelaïs, en Cappadoce. (VI. 3.) — Mithridate, roi d'Ibérie, s'était enfui chez les Sauromates. sous le règne de Claude. (VI, 5.) — Claude donnait dans un de ses ouvrages l'étendue de l'Arménie. (VI, 10.) [Cf. d'autres indications extraites de ses ouvrages. (VI, 12; VI, 31; VII, 3.) — Agrippine, femme de Claude, avait une dent surnuméraire du côté droit, présage d'une haute fortune (VII, 15.) — Géant arabe. (VII, 16.) — Célébration des jeux séculaires sous son règne. (VII, 49; VIII, 65.)— Un cas de longévité sous son règne. (VII, 49.) — Tigres apprivoisés. (VIII, 25.) — Pendant qu'il fait construire le port d'Ostie. il a l'occasion de combattre une orque. (IX, 5.) — Agrippine reçoit, en cadeau, un rossignol blanc (X, 43.) — Débordements de Messaline. (X, 83.) — Claude avait aux yeux une carnosité blanche. (XI, 54.) — Il meurt empoisonné. (XI. 73.) — Volusius, préfet de Rome, meurt âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. (XI, 90.) [Cf. *Ann.* XIII, 30.) — Un des affranchis de Claude plante dans sa maison de campagne des platanes crétois. (XII, 5.) — Claude apporte une amélioration dans la fabrication du papier. (XIII, 24.) — Construction du port d'Ostie (XVI, 76.) — Agrippine avait eu pour mari l'orateur Crispus Passienus (XVI, 91.) — Claude s'empoisonna en mangeant des bolets, champignons très recherchés. Sur la foi des racontars, Pline, n'hésite pas à écrire qu'il fut empoisonné par sa femme Agrippine. [Inter ea quæ temere manduntur, et boletos merito posuerim, optimi quidem hos cibi, sed immenso exemplo in crimen adductos, veneno Tiberio Claudio Principi per hanc occasionem a conjuge Agrippina dato : quo facto illa terris venenum alterum, sibique ante omnes, Neronem suum dedit.] (XXII, 46; II, 23.) [Cf. le conte de Tacite (XII, 66-67.] — Messaline avait eu pour amant Vectius Valens. (XXIX, 5.) — Honoraires que Claude donnait au frère d'un médecin. (XXIX, 5.) —

Claude confisqua dix millions de sesterces à Alcon, chirurgien condamné. (XXIX, 8.) — Il condamna à mort un inculpé qui s'était muni d'un œuf de serpent. (XXIX, 12.) — Claude censeur. (XXXIII, 8.) — Lorsqu'il triompha de la Bretagne, l'Espagne citérieure et la Gaule offrirent à Claude des couronnes d'or d'un poids énorme. (XXXIII, 16.) — Pline déclare avoir vu Agrippine assise à côté de Claude à un spectacle naval et revêtue d'une tunique militaire d'or. (XXXIII, 19.) [Cf. *Ann.* XII, 56.] — Statue colossale de Jupiter dans le Champ de Mars, consacrée par Claude. (XXXIV, 18.) — Travail du marbre sous les empereurs Claude et Néron (XXXV, 1.) — Claude fait revenir d'Egypte à Rome des statues qui avaient été taillées dans la pierre dite leptopsephos. (XXXVI, 11.) — Pline déclare qu'il y avait trente colonnes en onyx dans la salle à manger de Calliste, célèbre affranchi de Claude. (XXXVI, 12.) — L'aqueduc commencé par Caligula et achevé par Claude surpassa tous les autres édifices de ce genre. (XXXVI, 24.) — Claude tenta de percer une montagne pour vider le lac Fucin. Grandes difficultés du travail. Par haine de son prédécesseur Néron ne le poursuivit pas (XXXVI, 24.) [Cf. *Ann.* XII, 56.] — Pline s'indigne d'avoir vu des affranchis tellement puissants que même les ornements prétoriens leur furent décernés par le Sénat, sur l'ordre d'Agrippine, femme de Claude (XXXVI, 38.) — Claude portait des émeraudes et des sardoines. (XXXVII, 32.) (V. encore XXXIII, 6; XXXIII, 12.)

— (Flavius Josèphe. *Ant. Jud.* XIX, 2, 1. sq.) Elévation de Claude à l'empire.

(*Ibid.*, XIX, 5, 1, sq.) — Les affaires de Judée sous l'empereur Claude.

(*Ibid.*, XX, 6, 1.) — Cumanus, gouverneur de Judée se laisse corrompre par les Samaritains et refuse justice aux Juifs de Galilée. Quadratus, gouverneur de Syrie envoie Cumanus à Rome pour se justifier. L'empereur Claude l'exile et donne le gouvernement de la Judée

à Félix, frère de Pallas. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.*, XII, 54.]

(*Ibid.*, XX, 8, 5, sq.) — Félix, gouverneur de Judée châtie les voleurs et les magiciens qui infestent le pays. Indisposé des remontrances du grand sacrificateur Jonathas, il le fait assassiner. Cependant les meurtres se multiplient à Jéruralem. Félix poursuit les fauteurs de désordres et envoie des troupes à Césarée. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XII, 54.] Néron remplace Félix dans le gouvernement de la Judée par Porcius Festus. A la prière de Pallas, il pardonne à Félix sa sévérité vis-à-vis des habitants de Césarée, etc.

(*Ibid.*, XX, 8, 1.) — Claude mourut après avoir régné treize ans, huit mois, vingt jours. Quelques-uns ont cru qu'il avait été empoisonné par sa femme Agrippine. Elle était fille de Germanicus. Elle avait épousé en premières noces Domitius Ænobardus, Romain des plus illustres. Elle était veuve depuis assez longtemps lorsque Claude l'épousa.

Claude adopta le fils qu'elle avait eu de Domitius Ænobardus, nommé, comme son père, Domitius, et lui donna le nom de Néron.

Il avait épousé Messaline, qu'il fit mourir par jalousie. [Cf. *Apokolokintose.*] Elle lui avait donné Britannicus et Octavie. Quant à sa fille Antonia, l'aînée de tous ses enfants, il l'avait eue de Petina, l'une de ses autres femmes. [Cf. *Ann.* XII, 2.] Il maria Octavie à Néron.

— (Flavius Josèphe, *Bell. Judaic.*, II, 11, 1.) — Après le meurtre de Caius, les gens de guerre enlevèrent Claude et le firent empereur. Le Sénat tenta de s'opposer à l'avènement du nouveau César, puis le reconnut. Claude donna le royaume de Judée à Agrippa, et, à son frère Hérode le royaume de Chalcide.

(*Ib.*, II, 12, 1.) — A la mort d'Hérode, Claude nomma Cumanus gouverneur de Judée. Cumanus réprima une sédition qui avait éclaté à Jérusalem; il condamna à mort

un soldat qui s'était rendu coupable d'insolence vis-à-vis des Juifs. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XII, 54.]

(*Ib.*, II, 12, 3.) — Des Juifs de Galilée allèrent se plaindre à Cumanus qu'un des leurs avait été assassiné par les Samaritains. Ayant été renvoyés sans obtenir satisfaction, ils envahirent et saccagèrent les villages des Samaritains. Cumanus accourut à la défense de ceux-ci.

Cependant les Juifs de Galilée et les Samaritains, toujours en guerre, se rendirent auprès d'Ummidius Quadratus, gouverneur de Syrie. Ils se plaignirent, les premiers, de n'avoir pas trouvé appui auprès de Cumanus, les seconds, de ce que leurs ennemis continuaient à ravager leurs champs.

Ummidius Quadratus vint à Césarée. Il fit mourir les coupables que Cumanus avait emprisonnés et ordonna à celui-ci d'aller se justifier à Rome devant l'empereur.

Ayant pris connaissance des faits, Claude condamna les Samaritains et envoya Cumanus en exil. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XII, 54.] Il nomma ensuite gouverneur de la Judée, de la Samarie et de la Galilée Félix, frère de Pallas et, au lieu du royaume de Chalcide, il donna à Agrippa la tétrarchie qu'avait possédée Philippe ainsi que plusieurs autres Etats.

Claude mourut après avoir régné treize ans, huit mois, vingt jours, laissant l'empire à Néron, fils d'Agrippine sa femme. Celle-ci lui avait persuadé d'adopter Néron quoiqu'il eut de Messaline, sa première femme, un fils, appelé Britannicus, et une fille, appelée Octavie, qu'il donna pour épouse à Néron.

(Quintilien, *Orat. Inst.*, I, 7, 27.) — Claude, dans certains cas, employait le digamma éolien.

(*Ib.*, VI. 3.) — Afer plaida contre un affranchi de Claude.

(*Ib.*, VIII, 5.) — Claude avait acquitté Cloantilla, accusée d'avoir donné la sépulture à son mari, trouvé parmi les rebelles.

(*Ib.*, X, 1.) — Jugement de Quintilien sur la valeur littéraire des ouvrages de Sénèque.

— D'après le témoignage des écrivains précités ou selon toute apparence, les faits suivants, notés ou utilisés par Tacite aux livres XI, XII, de ses *Annales*, appartiennent à l'histoire. [Cf. ci-dessus, p. 142, n. 1.]

Célébration des jeux séculaires sous l'empereur Claude. (XI, 11.) [Cf. Pline, XXXIII, 8.] — Claude exerce les fonctions de censeur [cf. Pline, VII, 49, VIII, 65]; son administration; restauration de la science des aruspices. (XI, 13-15.) — Corbulon creuse un canal entre la Meuse et le Rhin. Curtius Rufus fait exploiter par ses soldats une mine d'argent dans le territoire de Mattium. (XI, 20.) — Les Eduens obtiennent le droit de parvenir aux honneurs. Création de nouveaux patriciens; épuration du Sénat; clôture du lustre. (XI, 25.) — Messaline meurt. (XI, 38.) — Claude épouse Agrippine. [Cf. Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 8, 1 et Pline, XXXVI, 58.] — Rappel de Sénèque. Il devient précepteur de Néron. Fiançailles de Néron et d'Octavie. (XII, 8.) — Les sénateurs de la Gaule narbonnaise obtiennent l'autorisation de se rendre dans leurs terres sans permission. Les Ituréens et les Juifs sont placés sous le gouvernement de la Syrie. Claude étend le pomerium. (XII, 23-24.) — Claude adopte Néron. (XII, 25.) [Cf. Flavius Josephe, *Ant. Jud.*, XX, 8, 1.] — Agrippine obtient l'envoi d'une colonie dans la cité des Ubiens (XII, 27.) — Burrhus est nommé préfet du prétoire (XII, 42.) — Tremblements de terre; disette à Rome. (XII, 43.) — Sénatus-consulte contre les femmes convaincues de relations avec les esclaves (XII, 53.) — Troubles en Judée; révolte des Clites. (XII, 54-55.) — Claude entreprend de réunir par un canal le lac Fucin et le Liris; combat naval sur le lac. (XII, 56.) [Cf. Pline, XXXVI, 24]. — Néron épouse Octavie. Il obtient pour les habitants d'Ilium l'exemption de toutes les charges publiques. Sur sa demande, Bologne, ruinée par un incendie, reçoit un secours de dix millions de sesterces. On rend aux Rhodiens la liberté. Apamée, détruite par un tremblement de terre, est déchargée de tout tribut pendant

cinq ans (XII, 58.) — Claude étend la juridiction de ses procurateurs (XII, 60.) — Claude exempte de tribut l'île de Cos. Les Byzantins sollicitent la même faveur. Histoire de Byzance. Elle est exempte d'impôts pendant cinq ans. (XII, 61-63.) — Claude meurt empoisonné par des champignons, [cf. Pline, XXII, 46 et Flavius Josèphe, *Ant. Jud.* XX, 8, 1.] Avènement de Néron. On décerne à Claude les honneurs divins. Ses funérailles solennelles. (XII, 67-69.)

NÉRON

Sénèque parle avec admiration des grandes qualités de Néron dans son opuscule *De la Clemence*. Il se plaît à dire au jeune prince, entre autres choses, que pendant la première année de son règne qui vient de s'écouler, il s'est attiré la reconnaissance de ses sujets par son insigne bonté. Personne, remarque-t-il, ne cite plus le divin Auguste ni les premiers temps de Tibère. [Potes hoc, Cesar, prædicare audacter, omnium, quæ in fidem tutelamque tuam venerunt, nihil per te, neque vi, neque clam reipublicæ ereptum. Rarissimam laudem, et nulli adhuc principum concessam concupisti, innocentiam. Non perdis operam; nec bonitas ista tua singularis ingratos aut malignos æstimatores nacta est; refertur tibi gratia. Nemo unus homo uni homini tam carus unquam fuit, quam tu populo romano, magnum longumque ejus bonum! Sed ingens tibi onus imposuisti; nemo jam divum Augustum, nec Tiberii Cæsaris prima tempora loquitur; nemo quod te imitari velit exemplar extra te qærit. Principatus tuus ad anni gustum exigitur.] (*De Clementia*, I, 1.)

Sénèque rappelle que Néron a écrit [dissertissime] ce vers : « Colla Cytheriacæ splendent agitata columbæ. » (*Quæst. nat.* I, 5.) [Cf. Martial, *Epigr.*, IX, 27 et VIII 70.] — Sous le consulat de Regulus et de Virginius, un tremblement de terre abima Herculanum, Nucérie, Naples et la Campanie. (*Quæst. nat.*, VI, 1.) — Néron [ut aliarum virtu-

tum, ita veritatis in primis amantissimus] envoie deux centurions à la recherche des sources du Nil. (*Quæst. nat.*, VI, 8.) — Apparitions de comètes sous les règnes d'Auguste, de Claude et de Néron. [Qui sub Nerone Cesare apparuit et cometis detraxit infamiam.] (*Quæst. nat.*, VII, 17.) — La comète qui parut sous le règne heureux de Néron [Neronis principatu lætissimo] fut visible six mois durant; elle allait en sens inverse de celle qui parut sous Claude (*Quæst. nat.*, VII, 21.) [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XIV, 22.]

— (Frontin, *De Aquæd.*, 76.) — Néron amena l'eau Claudia jusqu'au temple de Claude par un aqueduc en arcades très élevées.

— (Frontin, *De Stratag.*, II, 9, 5.) — Au siège de Tigranocerte, Corbulon, voyant les Arméniens disposés à la résistance, fit lancer par une baliste dans la ville la tête d'un prisonnier. [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XIV, 24.]

(*Ib.*, IV, 1, 21.) — Corbulon, en Arménie, fit camper hors des retranchements deux corps de cavalerie et trois cohortes qui avaient laché pied près d'une forteresse.

(*Ib.*, IV, 1, 28.) — En Arménie, Corbulon punit Æmilius Rufus, préfet de cavalerie, en l'obligeant à rester tout le jour sur la place d'armes en habits déchirés.

(*Ib.*, IV, 2, 3.) — Grâce au rétablissement de la discipline, [cf. *Ann.* XIII, 35], Corbulon soutint tout l'effort des Parthes avec deux légions et un très petit nombre d'alliés.

— Pline l'ancien, ennemi passionné de Néron, parle de lui et des événements de son règne aux endroits suivants de son *Histoire Naturelle*.

Influence néfaste [cf. Sénèque, *Quæst. nat.*, VII, 17; 21] des comètes sous le règne de Néron; empoisonnement de Claude. [Sed cometes nunquam in occasura parte cœli est : terrificum magna ex parte sidus, ac non leviter piatum, ut civili motu Octavio consule, iterumque Pompeii et Cæsaris bello; in nostro vero ævo circa veneficium, quo Claudius Cæsar imperium reliquit Domitio Neroni ac deinde principatu ejus, assiduum prope ac sævum.] (II, 23.) — Corbulon,

qui commandait en Arménie, rapporte qu'une éclipse de soleil fut visible entre la dixième et la onzième heure. (II, 72.) [Cf. *Ann.* XIII, 41.] — Dans son *Histoire de Néron*, Pline racontait que, la dernière année de ce prince, des prés et des plants d'oliviers, séparés par la voie publique, changèrent de position dans le territoire des Marruciniens. Ces prés appartenaient à Vectius Marcellus, intendant des propriétés de Néron. (II, 85. Cf. XVII, 38.) — Dans son *Histoire de Néron*, Pline avait rapporté que des fleuves remontèrent vers leurs sources dans les dernières années du prince. (II, 106.) — César, Caligula et Néron ont vainement entrepris de percer l'isthme de Corinthe. (IV, 5.) — Néron donna la liberté à toute l'Achaïe, IV, 10.) — Pline déclare que la description qu'il va donner de l'Arménie différera beaucoup de celle des anciens, mais qu'il s'est mis avec soin au courant des connaissances acquises sur ces contrées tant par les guerres de Domitius Corbulon dans ce pays que par l'arrivée à Rome des rois qui venaient en suppliants, ou des fils de rois qui étaient envoyés en otages. (VI, 8.) — Sur la foi des cartes levées en Arménie par Corbulon, Pline maintient que les portes de l'Ibérie s'appellent portes Caucasiennes. (VI, 15.) — Sénèque, qui avait publié un essai sur l'Inde, y comptait soixante fleuves et cent dix-huit nations. (VI, 21.) — Entre autres guerres, Néron projetait une expédition en Ethiopie. Des soldats, envoyés en mission dans ce pays, lui déclarèrent n'avoir trouvé de ce côté que le désert. (VI, 35.) Agrippine a écrit que Néron [toto principatu suo hostem generis humani, dit Pline] naquit les pieds les premiers. (VII, 6.) — Toute la race d'Agrippa fut fatale à la terre, dit Pline, surtout par les deux Agrippines qui engendrèrent Caligula et Néron, fléaux du genre humain. (VII, 6.) — M. Silanus, qui avait obtenu le gouvernement de l'Asie après son consulat, fut empoisonné par ordre de Néron à l'avènement de ce prince. (VII, 11.) [Cf. le conte de Tacite, *Ann.* XIII, 1.] — La guerre d'Arménie fut entreprise

en faveur de Tiridate, que Néron avait affranchi au prix de treize millions de sesterces; c'était non l'estimation de l'homme, mais celle des profits de la guerre. (VII, 40.) [Dans les *Annales*, XIII, 34, sq., Corbulon a pour adversaire le prince parthe Tiridate.] — Néron fait combler les fossés creusés le long de l'arène au Cirque. (VIII, 7.) — Il paye un prix très élevé des étoffes babyloniennes. (VIII, 74). — Au moment où Pline écrivait, Agrippine avait une grive qui imitait le langage humain. (X, 59.) — Néron avait une mauvaise vue. (XI, 54.) — Poppée, femme de Néron, prenait des bains de lait d'ânesse. Elle menait toujours avec elle cinq cents ânesses nourrices. (XI, 96.) — Néron sortait en char attelé de juments hermaphrodites. Beau spectacle que le maître du monde traîné par des monstres! remarque Pline. (XI, 109.) — Une carte de l'Ethiopie est mise sous ses yeux. (XII, 8.) — Néron brûla, aux funérailles de Poppée, plus de parfums que l'Arabie n'en donne en une année. (XII, 41.) [Cf. *Ann.* XVI, 6.] — Othon, paraît-il, apprit à Néron à se parfumer la plante des pieds. [Quæso, ajoute Pline ébahi, ut qualiter sentiretur, juvaretque ab ea parte corporis?] (XIII, 4.) — Néron courait la nuit les rues de Rome avec ses amis. Il lui arrivait d'effrayer les passants et de recevoir des contusions sur la face. (XIII, 43.) [Tacite (XIII, 25) exagère démesurément la gravité de ces tapages nocturnes.] — Ænneus Sénèque [princeps tum eruditionis, ac potentiæ, quæ postremo nimia fuit super ipsum] s'éprit tellement du domaine de R. Palemon, à Nomente, qu'il l'acheta quatre fois plus qu'il n'avait coûté. (XIV, 5.) [On voit par une de ses lettres à Lucilius (*Epist.* 77) que Sénèque avait des correspondants d'affaires à Alexandrie. Pour composer son portrait du richissime philosophe (*Ann.* XIV, 53), Tacite paraît avoir utilisé le chapitre XVII du *De Vita Beata.*] — Néron avait entrepris de creuser un canal navigable du lac de Baies à Ostie. (XIV, 8.) [Cf. *Ann.* XV, 42.]—On cultivait à Rome le figuier Ruminal. S'il se desséchait, les prêtres

le remplaçaient. (XV, 20.) [Cf. *Ann.* XIII, 58.] — Le plus grand arbre de Rome fut conservé jusqu'à la construction de l'amphithéâtre de Néron. (XVI, 76.) [Cf. *Ann.* XIII, 31.] — Sous Néron, on parvint à donner l'apparence du bois à l'écaille de tortue, au grand scandale de Pline. (XVI, 84.) — Les arbres célèbres de la maison de Largus disparurent lorsque Néron [reconstruisant Rome] fit raser par le feu les anciens quartiers. [Pline, ennemi de Néron, remarque à ce sujet : Duraveruntque (arbores) quoniam et de longissimo ævo arborum diximus, ad Neronis principis incendia quibus cremavit Urbem, annis CLXXX. Postea cultu virides juvenesque, ni princeps ille accelerasset etiam arborum mortem.] (XVII, 1.) — Aujourd'hui, dit Pline, des hommes, naguère esclaves de Néron, veulent avoir des viviers de plus de cinquante ares. (XVIII, 2.) — Pline prétend que Néron mit à mort six propriétaires qui possédaient ensemble la moitié de l'Afrique. (XVIII, 7.) — L'intendant de Néron lui envoie d'Afrique 360 tiges de froment venues d'un seul grain. (XVIII, 21.) — Récemment, dit Pline, des voiles bleues, ornées d'étoiles, furent tendues, à l'aide de cordages, dans l'amphithéâtre de Néron. (XIX, 6.) — On envoie à Néron un pied de laserpitium, plante de la Cyrénaïque, devenue très rare. (XIX, 15.) — Pour sa voix, Néron mangeait, certains jours de chaque mois, du poireau à l'huile. Il s'abstenait alors de tout autre aliment, même de pain. (XIX, 33.) — Il y a peu de temps Julius Vindex, le défenseur de la liberté contre Néron, prit du cumin afin de pâlir et de donner le change à l'Empereur, qui voulait sa succession. (XX, 57.) — Ænneus Serenus, préfet des gardes de Néron, meurt accidentellement, empoisonné par des champignons. (XXII, 47.) — Poppée prenait des bains de lait d'ânesse ; des troupeaux d'ânesses, à cet effet, la suivaient dans ses voyages. (XXVIII, 50.) — Thessalus, médecin célèbre sous le règne de Néron. (XXIX, 5.) — Néron fait venir d'Egypte un médecin pour guérir son ami Cossinus. (XXIX, 30.) — Non moins que

pour les chants de la cithare et de la tragédie, Néron se passionna pour la magie. Il reçut les leçons du mage Tiridate. En notant ce fait, Pline accuse Néron d'avoir peuplé d'ombres les demeures romaines. [Quæ omnia ætate nostra princeps Nero vana falsaque comperit : quippe non citharæ tragicique cantus libido illi major fuit, fortuna rerum humanarum summa gestiente in profundis animi vitiis. Primumque imperare Diis concupivit, nec quidquam generosius voluit. Nemo unquam ulli artium validius favit. Ad hæc, non opes ei defuere, non vires, non discentis ingenium, aliaque non patiente mundo. Immensum et indubitatum exemplum est falsæ artis quam dereliquit Nero : utinamque inferos potius et quoscumque de suspicionibus suis deos consuluisset, quam lupanaribus atque prostitutis mandasset inquisitiones eas : nulla profecto sacra, barbari licet, ferique ritus, non mitiora quam cogitationes ejus, fuissent. Sævius sic nos replevit umbris]. (XXX,5-6.) — Néron découvre un moyen de conserver à l'eau toute sa fraîcheur. (XXXI, 23.) — En Germanie, pour obtenir le sel, on versait de l'eau salée sur des bois enflammés. (XXXI, 39.) [Cf. *Ann.* XIII, 57.] — Néron fait frapper quarante-cinq deniers d'or à la livre. (XXXIII, 13.) — Il fit revêtir d'or le théâtre de Pompée pour un seul jour, celui où il le montra à Tiridate. (XXXIII, 16.) — Sous le règne de Néron, on découvrit en Dalmatie une veine aurifère. (XXXIII, 21.) — Poppée eu l'idée de ferrer en or ses mules favorites. (XXXIII, 49.) — Démétrius est accusé par tout le commerce de la droguerie. (XXXIII, 57.)—Le sculpteur Zenodore, mandé à Rome, y exécuta une statue colossale de Néron. Cette statue fut consacrée au soleil et devint un objet de culte après la mort du prince, [damnatis sceleribus illius principis, dit Pline.] (XXXIV, 18.) — Néron emportait partout une statuette représentant une amazone. (XXXIV, 18.) — Il fait dorer l'Alexandre enfant, œuvre du sculpteur Lysippe. (XXXIV, 19.) — Néron, recourant à la violence, avait enlevé, transporté à Rome, et placé dans les boudoirs de sa Maison dorée, les plus

célèbres œuvres d'art dont Pline vient de parler (XXXIX, 19.) [Cf. *Ann.* XV, 45.] — Néron, empereur [quoniam ita diis placuit], ne chantait pas sans se mettre une plaque de plomb sur la poitrine (XXXIV, 50.) — Sous Néron, on imagina d'incruster des taches dans le marbre. (XXXV, 1.) — Néron avait commandé son portrait sur une toile haute de cent vingt pieds. Ce tableau fut détruit par la foudre avec la plus grande partie des jardins de Maius où il se trouvait. (XXXV, 33.) — Il plaça un tableau du peintre Dorothée dans le temple de César. (XXXV, 36.) — Patrobius, affranchi de Néron. (XXXV, 47.) — Il y avait un troisième obélisque à Rome, au Vatican, dans le cirque de Caligula et de Néron. (XXXVI, 15.) — Pline est consterné de la grandeur des palais que Néron et Caligula se construisirent. [Sed eas omnes duæ domus vicerunt. Bis vidimus urbem totam cingi domibus principum, Caii et Neronis, et hujus quidem, ne quid deesset, aurea. Nimirum sic habitarunt illi, qui hoc imperium fecere tantum, ad vincendas gentes triumphosque referendos ab aratro aut foco exeuntes, quorum agri quoque minorem modum obtinuere, quam sellariæ istorum. (XXXVI, 24.) Cf. *Ann.* XV, 42] — Néron construisit le temple de la Fortune Seia en pierre de Cappadoce. (XXXVI, 46.) – Il garnissait de perles le sceptre et les masques de ses histrions [cf. *Ann.* XIV, 15] et les lits destinés à plaisirs. (XXXVII, 6.) — Le consulaire T. Petronius, sur le point de mourir, cassa un bassin de haut prix, dont il ne voulait pas que Néron pût faire l'acquisition. (XXXVII, 7.) — Néron avait dans ses jardins, au delà du Tibre, un théâtre particulier. Il le remplit de vases qu'il enleva [ou acheta] aux enfants d'un consulaire. [Idem in reliquis generis ejus quantum voraverit, licet æstimare ex multitudine, quæ tanta fuit, ut auferente liberis ejus Nerone Domitio, theatrum peculiare trans Tiberim in hortis exposita occuparent : quod a populo impleri canente se, dum Pompeiano [cf. *Ann.* XVI, 4] præludit, etiam Neroni satis erat. Etc.] (XXXVII, 7.) — Néron, à la nouvelle que tout

était perdu, brisa deux coupes de cristal contre terre. [Item Nero, amissarum rerum nuncio accepto, duos calyces crystallinos in suprema ira fregit illisos. Hæc fuit ultio sæculum suum punientis, ne quis alius ex his biberet.] (XXXVII, 10.) — Un certain Julianus fut l'entrepreneur des jeux de gladiateurs donnés par Néron. (XXXVII, 11.) — Néron, dans un poème, avait donné le nom de succins aux cheveux de sa femme Poppée, au grand scandale de Pline. [Domitius Nero in cæteris vitæ suæ portentis, capillos quoque conjugis suæ Poppææ in hoc nomen adoptaverat, quodam etiam carmine succina appellando, quoniam nullis vitiis desunt pretiosa nomina : ex eo tertius quidam hic color cœpit expeti a matronis.] (XXXVII, 12.)

Après la mort de Néron, Flavius Josèphe, qui vivait en Judée, écrivit, sur la foi des racontars : (*Ant. Jud.*, XX, 8, 2-3.) « Dans la crainte que l'empire, qu'elle voulait assurer à son fils ne passât aux mains de Britannicus, arrivé à l'âge d'homme, Agrippine, immédiatement après la mort de Claude, envoya Néron dans le camp des prétoriens, sous la conduite de Burrhus, chef de l'armée, des officiers et des affranchis de Claude qui étaient le plus en crédit, afin que son fils fut proclamé empereur. Arrivé à la souveraine puissance, Néron fit empoisonner secrètement Britannicus; bientôt après il tua ouvertement sa propre mère qu'il récompensa ainsi de lui avoir donné non seulement la vie, mais aussi l'empire, par ses intrigues. Il tua aussi Octavie sa femme et de nombreux hommes de marque qu'il accusa de comploter contre lui. Mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet. Beaucoup d'historiens ont écrit l'histoire de Néron. Les uns, ses obligés, ont parlé en sa faveur, sans souci de la vérité. Les autres, par haine et par ressentiment, ont outragé sa mémoire par des mensonges, avec tant d'impudence qu'ils sont dignes de tout mépris. Mais je ne m'étonne pas de ces mensonges au sujet de Néron. Ceux qui ont écrit l'histoire des empereurs précédents n'ont pas eu souci de la vérité historique, bien que, venus longtemps après ces

empereurs, ils n'eussent aucun motif de les haïr. Mais que ceux qui n'ont pas le respect de la vérité, écrivent comme ils le veulent, etc. »

Flavius Josèphe termine ses *Antiquités Judaïques* par quelques chapitres consacrés à l'histoire des Juifs sous le règne de Néron.

(Flavius Josèphe, *Bell. Jud.* II, 13, 1.) — « Je ne dirai pas ici, — puisque ces faits sont connus du public, — que Néron, affolé par l'excès de son bonheur et de sa richesse, défia le sort ; ni comment il tua son frère, sa femme et sa mère ; ni pourquoi il dirigea sa cruauté sur des personnages très illustres ; ni comment à la fin, il monta sur la scène et le théâtre. Je dirai seulement ce qui est arrivé de son temps chez les Juifs. »

(*Ib.*, II, 13, 2.) — Il donna à Aristobule le royaume de la petite Arménie ; il ajouta à celui d'Agrippa quatre villes avec leurs territoires, et nomma Félix gouverneur de Judée.

(*Ib.*, II, 13, 3 sq. ; II. 14, 4.) — Félix envoya de la cavalerie et de l'infanterie contre les faux prophètes qui excitaient le peuple de Jérusalem à la révolte. Il dispersa les sectateurs d'un faux prophète égyptien.

Des désordres se produisirent à Césarée entre les Juifs et les Grecs. Félix tenta de les réprimer. De guerre lasse, il envoya à Néron les principaux des deux partis pour soutenir leurs droits. Néron donna gain de cause aux Grecs de Césarée. Ceux-ci rapportèrent de Rome un décret en leur faveur.

Festus succéda à Félix en qualité de gouverneur de la Judée.

Flavius Josèphe rapporte en détail la révolte des Juifs contre les Romains pendant les années 64-70 ap. J.-C. Au livr. III, I, 1, de son ouvrage, il note, entre autres choses intéressantes, que Néron, se trouvant en Achaie avec Vespasien, lui confia la direction de la guerre contre les Juifs.

(*Ib.*, IV, 9, 2.) — Retourné à Césarée, Vespasien y apprit la mort de Néron qui avait régné treize ans, huit

jours. Ce n'est pas le moment de dire comment ce prince déshonora le pouvoir en confiant la conduite des affaires aux plus pervers, à Nimphidius et à Tigellin, ses affranchis les plus indignes; comment, trahi par eux, et abandonné de tous ses gardes, il s'enfuit dans un faubourg avec quatre de ses affranchis qui lui étaient restés fidèles; et se tua; comment furent punis, peu après, ceux qui avaient causé sa perte, etc.

— (Quintilien, *Orat. Inst.*, VI, 3.) — D'un méchant esclave Néron disait [par ironie] qu'aucun autre serviteur n'avait, plus que lui, sa confiance; pour lui, il n'avait rien de clos ni de scellé.

(*Ib.* VIII, 5.) — Ce qu'il y a de plus nouveau, ce sont les traits imprévus, comme ce compliment d'Africanus à Néron sur la mort de sa mère : Les Gaules vous supplient, César, de supporter courageusement votre bonheur. [Jam hæc magis nova sententiarum genera : *ex inopinato :* ut.... et insigniter Africanus apud Neronem de morte matris, *Rogant te, Cæsar, Galliæ tuæ, ut felicitatem tuam fortiter feras.*]

(*Ib.* VIII, 5.) — Quelquefois le redoublement d'un mot produit tout l'intérêt d'une phrase, comme dans cet écrit de Sénèque que Néron envoya au Sénat après le meurtre de sa mère, afin de paraître avoir couru lui-même un grand danger. « Je ne puis encore ni croire ni me réjouir que ma vie soit en sûreté. » [Facit quasdam sententias sola *geminatio :* qualis est Senecæ in eo scripto, quod Nero ad senatum misit, occisa matre, quum se periclitatum videri vellet, *Salvum me esse adhuc nec credo nec gaudeo.*] [Cf. *Ann.* XIV, 11.]

— (Stace, *Silv.* II, 7.) — D'après Stace, ennemi de Néron, celui-ci, parricide et incendiaire, aurait provoqué la mort du poète Lucain. [Détail utilisé par Tacite, *Ann.* XV, 70.]

Ingratus Nero dulcibus theatris,
Et noster tibi proferetur Orpheus.
Dices culminibus Remi vagantes,
Infandos domini nocentis ignes.
. . . . . .

Sic et tu (rabidi nefas tyranni!),
Jussus præcipitem subire Lethen,
Dum pugnas canis, arduaque voce
Das solitia grandibus sepulchris,
(O dirum scelus! O scelus!) tacebis. »
. . . . . .
. . . . . pallidumque visa
Matris lampade respicis Neronem.

(*Ib. Silv.*, IV, 3.) — Néron avait entrepris des travaux de canalisation sur la voie Appienne.

(*Ib. Silv.*, V, 2.) — Le père de Crispinus envahit les bords de l'Araxe et l'Arménie, rebelle au joug du cruel Néron.

D'après le témoignage des écrivains précités ou selon toute apparence, les faits suivants, notés ou utilisés par Tacite aux livres XIII, XIV, XV et XVI de ses *Annales*, appartiennent à l'histoire. [Cf. ci-dessus, p. 142, n. 1.] — J. Silanus, proconsul d'Asie, est tué. [Cf. Pline, *H. N.*, VII, 1.] — Néron, dès son enfance, s'applique à graver, à peindre, à chanter et à cultiver les lettres. (XIII, 3.) — On défend aux orateurs de faire acheter leurs services; les questeurs désignés sont dispensés de donner des jeux de gladiateurs. (XIII, 5.) — Mort de Britannicus, sujet aux crises d'épilepsie (XIII, 16.) — Néron et ses amis courent la nuit les rues de Rome. (XIII, 25.) [Cl. Pline, *H. N.*, XIII, 43.] — On restreint les pouvoirs des tribuns et des édites; on fixe pour les cautions et les amendes la somme que pourraient exiger les édiles curules et les édiles plébéiens. Néron ote aux questeurs les registres du trésor pour les confier à des préfets. Changements apportés dans cette partie de l'administration. (XIII, 28-29.) — L. Volusius, préfet de Rome, meurt à l'âge de quatre-vingt-treize ans (XIII, 30). [Cf. Pline, *H. N.*, XI, 90.] — Néron fait élever un vaste amphithéâtre au champ de Mars. (XIII, 31.) [Cf. Pline, *H. N.*, XVI, 76.] Les colonies de Capoue et de Nucerie sont renforcées par un corps de vétérans; on distribue au peuple une gratification de 400 sesterces par tête;

on porte au trésor quarante millions de sesterces pour soutenir le crédit; on supprime l'impôt du vingt-cinquième prélevé sur les achats d'esclaves. Néron défend aux gouverneurs de province de donner des jeux publics (XIII, 31.) — Un sénatus-consulte porte que dans le cas où un citoyen serait tué par un de ses esclaves, tous ses autres esclaves seraient suppliciés. Pomponia Grœcina est accusée de superstitions étrangères (XIII, 32.) — Octavius Sagitta, tribun du peuple, tue sa maîtresse (XIII, 44.) [Dans le conte de Tacite un affranchi d'Octavius Sagitta se sacrifie pour sauver la vie de son maître. Le poète a créé ce détail en opposition à l'idée de l'assassinat d'un maître par son esclave qui avait retenu son attention au ch. XIII, 32.] — Néron rencontre Poppée. (XIII, 45.) [Au sujet des amours de Néron et de Poppée Tacite a inventé ici le contraire de ce qu'il avait écrit dans ses *Histoires*, I, 13. Sur Poppée, cf. Flavius Josèphe, *Vita*, 3.] — Troubles à Pouzzoles (XIII, 48.) — Néron prend des mesures pour réprimer la cupidité des publicains; il promulgue un règlement relatif au trafic et au transport des blés. (XIII, 51.) — Paullinus Pomponius achève la digue de Drusus; Vetus entreprend la construction d'un canal entre le Rhône et la Moselle. (XIII, 53.) — Le figuier Ruminal se dessèche et reverdit. (XIII, 58.) [Cf. Pline, *H. N.*, XV, 20.] — Sénèque informe le Sénat du décès d'Agrippine (XIV, 11.) [Cf. Quintilien, *Orat. Inst*, VIII, 5.] — Néron prend part à des courses de chars dans ses jardins privés du Vatican. (XIV, 14.) [A Rome, un des plaisirs favoris des patriciens était d'organiser des courses de chars sur les pelouses de leurs parcs immenses. C'est ainsi que Caligula avait fait construire une arène de pierre dans ses jardins privés du Vatican. [Cf. Pline, *H. N.*, XXXVI, 15.] Tacite, qui feint d'ignorer le cirque de Caligula, a supposé que l'apparition de Néron dans la piste aurait provoqué un épouvantable scandale. Il a supposé que le prince ne parviendrait à conduire un char dans ses propres jardins qu'après avoir assassiné sa mère et vaincu l'opposi-

tion indignée de ses précepteurs. C'est-à-dire, qu'ici comme ailleurs, il a créé des antécédents absurdes à l'accomplissement d'un acte très simple. De même, contrairement à la vérité, il a supposé que Néron aurait contraint des chevaliers d'une haute naissance à descendre dans l'arène. Depuis l'époque de Jules César, les chevaliers et les sénateurs qui s'adonnaient aux jeux du cirque étaient si nombreux que le Sénat en était arrivé à interdire leur participation aux jeux athlétiques. (Cf. Suétone, *Cæsar*, 29; *Aug.*, 43; *Tib.*, 35; *Calig.* 18, 30; *Néro*, 4.) Enfin, Tacite a supposé que des nobles auraient poussé l'avilissement jusqu'à accepter de l'argent pour monter sur le théâtre privé de Néron. Il a eu bien soin de tenir dans le vague son imputation maligne en feignant de taire les noms de ces coupables imaginaires.] Néron institue les *Juvénalia*. (XIV, 15.) — Il se complait dans la société des artistes et des philosophes. (XIV, 16.) — Troubles à Pompéi. (XIV, 17.) [Cf. J.-P. Waltzing. *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, I, 123.] — Néron octroie aux Cyrénéens les terres qu'ils ont usurpées. (XIV, 18.) — Il institue les *Quinquennales*. XIV, 20-22.) — Apparition d'une comète. (XIV, 22.) [Cf. Sénèque, *Qæst. Nat.* VII, 7; VII, 21 et Pline, *H. N.*, II, 23.] — Laodicée est détruite par un tremblement de terre; elle se relève par ses propres ressources. Néron donne à l'ancienne ville de Pouzzoles le nom et les droits de colonie romaine. Des vétérans sont désignés pour s'établir à Tarente et à Antium (XIV, 27.) — L'élection des préteurs est troublée; Néron place à la tête d'une légion les trois candidats qui excédaient le nombre des charges. Il règle les appels au Sénat. (XIV, 28.) — La Bretagne romaine tente de reconquérir son indépendance. (XIV, 29 sq.) [Cf. *Agric.* c. 15, 16.] — Polyclète est envoyé pour reconnaître l'état de la Bretagne. (XIV, 39.) — Fabianus est condamné comme faussaire. (XIV, 40.) — Le Sénat édicte des peines contre les auteurs de collusion. (XIV, 41.) — Pedanius Secundus, préfet de Rome est assassiné par un de ses esclaves; ceux-ci

sont conduits au supplice. (XIV, 42, 45.) — Un sénatus-consulte porte que l'adoption simulée ne donnerait de privilèges ni pour les emplois publics, ni pour les héritages. (XV, 19.) — On décrète qu'il sera désormais interdit de solliciter du Sénat des actions de grâce pour les gouverneurs de province, et que personne ne viendrait en députation pour ces sortes de demandes. Un tremblement de terre renverse Pompéi. [Cf. Sénèque, *Qæst. Natur.*, VI, 1.] La vestale Lélia meurt; elle est remplacée par Cornélia de la famille des Cassius. (XV, 22.) — Poppée met au monde une fille qui meurt. (XV, 23.) — Néron étend aux nations des Alpes maritimes le droit du Latium. Il assigne aux chevaliers des places dans le cirque. Il donne de nouveaux spectacles de gladiateurs. (XV, 32.) — Incendie de Rome. (XV, 35-41.) [Dans sa notice sur l'incendie de Rome, Tacite mentionne beaucoup de faits véridiques. Le feu prit dans des boutiques remplies de marchandises combustibles, voisines du grand Cirque, et se propagea avec une incroyable rapidité. Lors de la reconstruction de la ville, on fit disparaître les quartiers insalubres en les brûlant jusqu'au sol. (Cf. Pline, *H. N.*, XVIII, 1.) Naturellement les ennemis acharnés de Néron ne manquèrent pas d'écrire, après sa mort, qu'il avait donné l'ordre secret d'incendier Rome. Les vers de Stace sont l'écho de ces calomnies que Tacite, poète dramatique, s'est efforcé d'accréditer.] Les pertes. Néron construit sa maison d'or. [Cf. Pline, *H. N.*, XXXVI, 24.] On tente de creuser un canal navigable depuis le lac d'Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre. (XV, 41.) — Néron reconstruit Rome. (XV, 43.) — Les chrétiens sont persécutés. (XV, 44.) [Reprenant des idées dramatiques qu'il avait déjà utilisées, Tacite a imaginé que les chrétiens, victimes de la perfidie de Néron, seraient faussement accusés d'avoir mis le feu à Rome, et qu'en justice ils dénonceraient leurs frères. Pour le plaisir de les calomnier, il a représenté les disciples de Jésus infâmes, détestés pour leurs forfaits, coupables, dignes des derniers supplices. Après quoi, il s'est mis en contra-

diction avec lui-même en feignant de s'apitoyer sur le malheureux sort de ces prétendus scélérats.] Les temples de l'Asie et de la Grèce sont dépouillés de leurs statues (XV, 45.) [Cf. Pline, *H. N.*, XXXIX, 19.] — Des gladiateurs s'échappent de Préneste. Perte de la flotte. (XV, 46.) — Apparition d'une comète. (XV, 46.) — Vaines recherches d'un trésor en Afrique. (XVI, 1-3.) — Néron paraît [une fois] sur le théâtre de Pompée. (XVI, 4.) [Cf. Pline, *H. N.*, XXXVII, 7.] — La Campanie est dévastée par des ouragans. Rome est dépeuplée par la peste. On fait des levées de soldats dans la Gaule Narbonnaise, en Afrique, en Asie. Un incendie éclate à Lyon. Néron envoie aux victimes quatre millions de sesterces. (XVI, 13.)

II

PROCÈS DE LÈSE-MAJESTÉ. — CRIMES IMPUTÉS A TIBÈRE DANS LE ROMAN DES « ANNALES »

DÉVELOPPEMENT SYSTÉMATIQUE DE CETTE PARTIE DE LA COMPOSITION

Tibère fait périr :

(I, 6.) — 1. Agrippa Posthumus, petit-fils d'Auguste, qui était exilé. [Cf. ci-dessous, p. 228, Pline, *H. N.* VII, 46.] *Agrippa est assommé en prison* (a).

(I, 53.) 2. *a*) Julie, fille d'Auguste, qui était exilée. [Cf. Vell. Paterc. II, 100.] *Elle meurt de misère et d'épuisement.*

b) S. Gracchus, amant de Julie, qui était relégué. [Cf. Vell. Paterc., II, 100.] *Il meurt d'une façon héroïque* (a).

(I, 73.) I. — Falanius et Rubrius, chevaliers romains, sont accusés :

1. Falanius, *a*) d'avoir admis un pantomime, de mœurs infâmes, dans une confrérie, instituée *en l'honneur d'Auguste* (a).

b) d'avoir compris *une statue d'Auguste* dans la vente de ses jardins.

2. Rubrius, d'avoir profané, par un parjure, *le nom d'Auguste.*

Tibère, plein d'indulgence, (b) objecte que ces accusations ne sont pas recevables.

(I, 74.) II. — Marcellus, préteur de Bithynie, est accusé par son propre questeur C. Crispinus et par R. Hispon :

1. Par Crispinus, d'avoir tenu des discours outrageants *à l'adresse de Tibère* (a).

2. Par Hispon, *a*) d'avoir placé la statue de Marcellus dans sa maison plus haut que celle des Césars.
b) d'avoir abattu la tête d'une statue d'Auguste *pour la remplacer par celle de Tibère.*

Tibère s'emporte. Furieux, (b) il déclare qu'il donnera lui-même son avis, à haute voix, avec serment. Cn. Pison, lui fait remarquer l'irréflexion de son emportement. Pour se punir, Tibère souffre que l'accusé soit absous du crime de lèse-majesté. La concussion fut renvoyée aux récupérateurs, ajoute malignement Tacite.

(II, 27-32.) — Libon Drusus, de la famille des Scribonius est accusé de complot :

[Cf. Sénèque, *Epist. ad Lucil.*, 70.]

1. *Clandestinement*, (a) par son ami F. Catus, sénateur.
2. *Ouvertement*, (a) par le délateur Trio, et par les accusateurs Fonteius et C. Vibius.

Libon est trompé par son ami intime F. Catus, et par Tibère.

Tibère joue dans ce procès le rôle de greffier ; il donne lecture des pièces de l'accusation et des noms des témoins.

On reproche à Libon *a*) d'avoir demandé aux devins

s'il serait assez riche un jour pour couvrir d'argent la voie Appienne depuis Rome jusqu'à Brindes.

b) d'avoir, sur ses tablettes, ajouté des notes mystérieuses ou menaçantes au nom des Césars et des sénateurs. [Tacite dénonce lui-même l'absurdité des accusations dont il charge Libon.]

Tibère commet une illégalité, sans qu'il y paraîsse, pour arriver à la condamnation de Libon. Suicide théâtral de celui-ci.

Après le suicide de Libon, l'accusation est poursuivie avec la dernière rigueur. Tibère jure que si Libon ne s'était pas tué il aurait demandé pour lui la vie, bien qu'il fut coupable. [Cf. réplique, *Ann.* XV, 35.]

a) Les biens de Libon sont partagés entre les accusateurs.

b) On accorde des prétures extraordinaires à ceux qui étaient de l'ordre sénatorial.

Cotta et Lentulus proposent :

1. Le premier, que l'image de Libon ne soit jamais portée aux funérailles de ses descendants.
2. Le second, que personne dans la famille des Scribonius ne prenne le surnom de Drusus.

1. P. Flaccus propose que plusieurs jours de prières soient décrétés.
2. Publius, Mutilus, Apronius et Gallus proposent :

a) De présenter des offrandes à Jupiter, à Mars, à la Concorde.

b) De fêter à l'avenir, aux ides de septembre, le jour anniversaire du suicide de Libon. [Duplicité de Tacite.]

On rend des senatus-consultes pour chasser d'Italie les astrologues et les magiciens.

1. L. Pituanius est précipité de la roche Tarpéienne, *à Rome* (a).
2. P. Marcius, est puni selon l'antique usage, *hors de Rome* (a).

(II, 50.) I. — Apuléia Varilia, petite-nièce d'Auguste, est accusée par un délateur :

a) D'avoir outragé dans ses discours Auguste, Tibère et Livie.
b) D'avoir souillé par l'adultère le sang des Césars.

a) Tibère l'a fait absoudre du crime de lèse-majesté.
b) Il sollicite un adoucissement des peines de l'adultère auxquelles la loi Julia la condamnait. Il demande que ses parents la relèguent, selon l'antique usage, à deux cents milles de Rome.

(III, 22.) II. — Lépida, alliée aux Emiles, destinée jadis à être l'épouse de L. César, est accusée par son mari :

a) D'avoir simulé une grossesse.
b) De s'être rendue coupable d'adultères, d'empoisonnements, d'astrologie.

Lépida est défendue par son frère, M. Lépidus. Tibère impénétrable, se montre *tantôt irrité, tantôt bienveillant*. Il prie le Sénat d'ignorer le crime d'adultère; fait dénoncer ce qu'il paraissait avoir voulu taire; fait soumettre à la question les esclaves de Lépida et défend, cependant, de les interroger sur les faits qui intéressent sa famille. Il défend à son fils Drusus, consul désigné, d'opiner le premier. Manifestations de Lépida au théâtre.

R. Blandus et Drusus demandent qu'on lui interdise l'eau et le feu. En dépit de la loi, ses biens ne sont pas confisqués. Après le procès, Tibère déclare qu'il savait par les esclaves de Quirinus que Lépida avait tenté d'empoisonner son mari.

(III, 10-19.) — Pison, lieutenant de Germanicus, et son ami, est accusé de l'avoir empoisonné.
[Cf. Pline, *H. N.*, XI, 71.]

On propose à Tibère d'instruire lui-même le procès de Pison. Il écoute les accusateurs et les défenseurs de Pison, et renvoie toute l'affaire au Sénat. Il en est le rapporteur. (III, 17.)

1. T. Arruntius, T. Vinicius, A. Gallus, E. Marcellus et S. Pompéius *refusent de défendre Pison* (a).
2. M. Lepidus, L. Pison, L. Regulus *acceptent de défendre Pison* (a).

Discours ambigu de Tibère.

1. Fulcinius rappelle l'avarice et l'ambition de Pison dans le gouvernement de l'Espagne [accusation vaine, remarque Tacite.]
2. Servéus, Veranius et Vitellius accusent Pison :
   a) D'avoir démoralisé les soldats de Germanicus.
   b) D'avoir tué Germanicus lui-même par les maléfices et le poison.
   c) De s'être réjoui de la mort de Germanicus par des fêtes et des sacrifices impies
   d) D'avoir attaqué la république par les armes.

1. *Pison ne peut nier* (b) ses intrigues ambitieuses auprès des soldats, etc.
2. *Il paraît se justifier* (b) de l'accusation d'empoisonnement.

1. *César se montre inexorable*, à cause de la guerre portée en Syrie.
2. *Les sénateurs se montrent inexorables*, parce qu'ils sont persuadés que Germanicus est mort empoisonné.

1. Pison paraît une première fois au Sénat; *on essaye de le défendre* (c).
2. Il reparait une seconde fois au Sénat; *il comprend que tout est perdu* (c).

Plancine, femme de Pison et un de ses fils [cf. ci-dessus, p. 131, note 1], accusés aussi, sont absous. Plancine qui avait promis à son mari de partager son sort, quel qu'il fut, se détache de lui. [Cf. réplique, *Ann.* XV. 63-64.]

Pison rentre chez lui et se coupe la gorge.

1. Tibère, qui mitige la sentence des juges, ne veut pas :
   a) Que le nom de Pison soit rayé des fastes.
   b) Que ses biens soient enlevés à son fils.
2. Il rejette les avis de V. Messalinus et de C. Severus qui proposaient :
1. Le premier, d'élever une statue d'or dans le temple de Mars Vengeur.
2. Le second, d'élever un autel à la Vengeance.

1. Messalinus propose que Tibère et Auguste, Antonia et Agrippine, Drusus et Claude, reçoivent des actions de grâce pour avoir vengé Germanicus.
2. Tibère propose :
   a) De donner des sacerdoces aux accusateurs Vitellius, Veranius et Servéus.
   b) Il promet à Fulcinius son suffrage pour les honneurs.

(III, 19.) — Mort naturelle de Vipsanie, femme de Tibère, mère de Drusus.

A part Vipsanie, (a) tous les autres enfants d'Agrippa *meurent tués* (a) soit *ouvertement par le fer*, soit *mystérieusement par le poison ou par la faim*.

(III, 24.) — 1. Pison et Lépida *avaient été expulsés*, (a) l'un de la famille des Calpurnius, l'autre de la famille de Emiles qu'ils avaient déshonorées.

2. Par contre, D. Silanus *est rendu* (a) à la famille des Junius qu'il avait déshonorée.

Auguste avait chassé de Rome sa fille et sa petite-fille, coupables d'adultères; *il avait puni leurs complices de la mort et de l'exil* (b).
[Cf. Velléius Paterc., II, 100.]

Convaincu d'adultère avec la petite-fille d'Auguste, D. Silanus *s'était volontairement exilé* (b). Tibère lui accorde, à la demande de son frère, le droit de rentrer à Rome. Il n'y parvient pas aux honneurs.

(III, 30.) — Mort naturelle de L. Volusius et de S. Crispus.

1. *Volusius élève sa famille aux honneurs et s'enrichit* (a).
2. *Riche, S. Crispus se tient en dehors des honneurs* (a). Comme Mécène, *il affiche de l'indolence* (b) *et est cependant très actif* (b).

Tibère et son fils Drusus sont nommés consuls. Tibère se retire en Campanie; Drusus reste seul à la tête des affaires :

(III, 31.) 1. — Domitius Corbulon, ancien préteur, porte plainte au Sénat contre le jeune Sylla qui avait refusé de lui céder sa place au théâtre.

Mamercus Scaurus et L. Arruntius défendent Sylla. On réclame contre Sylla une peine sévère.

Drusus prononce des paroles conciliantes (a).

(III, 37.) 2. — C. Æquus et C. Cursor, chevaliers romains, accusent faussement du crime de lèse-majesté le préteur Magius Cécilianus.

Drusus demande leur condamnation (a).

(III, 38.) 1. — Cesius Cordus, proconsul de Crète, *est déclaré coupable* (a) de concussion et du crime de lèse-majesté.

2. — Antistius Vetus, un des principaux de Macédoine, *est reconnu innocent* (a) du crime d'adultère.

Tibère réprimande les juges. Il ramène Antistius Vetus devant le Sénat pour qu'il se défende du crime de lèse-majesté. Antistius Vetus est banni et, en même temps, relégué dans une île.

(III, 49.) — Un homme de lettres, Priscus Lutorius, chevalier romain, *avait été récompensé* (a) d'un poème sur la mort de Germanicus. *Il est poursuivi* (a) pour avoir fait un second poème sur la mort éventuelle de Drusus.

[Cf. la réplique de ce conte *Ann.* XIV, 48 et, ci-dessus, p. 186, note 3.]

1. H. Agrippa *opine pour le dernier supplice* (b).
2. Marcus Lépidus, suivi par R. Blandus, s'insurge contre la sévérité de cet avis et *opine pour l'exil* (b).

Lutorius est traîné en prison et exécuté. Tibère blâme cette précipitation et le Sénat décide que les exécutions n'auront plus lieu qu'après dix jours. [Cf. ci-dessus, p. 82, note 3, *in fine*.] Mais il est interdit au Sénat de revenir sur ses jugements.

(III, 66-69.) — C. Silanus, de la famille des Junius (cf. III, 69), proconsul d'Asie, est accusé :

1. Par les alliés, de concussion.
2. Par le consulaire M. Scaurus, le préteur J. Othon, et l'édile B. Niger, *a*) d'avoir outragé la divinité d'Auguste. *b*) d'avoir méprisé la majesté de Tibère.

1. A. Mamercus, *d'une naissance illustre, s'avilit par la délation* (a).
2. B. Niger, *d'une origine obscure, fait sa fortune par la délation* (a).

Aux accusateurs se joignent, G. Publicola, questeur de Silanus, et M. Paconius. lieutenant de Silanus.

Les plus grands orateurs d'Asie ont été choisi pour accuser Silanus (b). *Lui, sans ami, ne sait pas parler* (b). Tibère joue le rôle de président du tribunal. Il se réclame de l'exemple d'Auguste pour entraîner la condamnation de C. Silanus.

1. Cn. Lentulus demande que les biens du condamné ne soient pas confisqués. *Tibère y consent* (c).
2. Pison demande que Silanus soit banni et relégué à Gyare. *Tibère n'y consent pas* (c). Il assigne au condamné l'île de Cythère (1) à la demande de sa sœur, qui est vestale.

Proposition de Cornelius Dolabella. Tibère en dénonce l'absurdité. [Cf. ci-dessus, p. 54.]

(III, 70.) — 1. Cesius Cordus, accusé de concussion par les Cyrénéens, *est condamné* (a).

---

(1) Le *Mediceus prior*, manuscrit unique des six premiers livres des *Annales*, porte, dit-on, *Cythenum*. Juste-Lipse a cru qu'il fallait lire : *Cythnum*. Mais d'autres ont proposé : *Cytheram*. Le contexte impose *Cytheram*. Voir ci-dessus p. 171.

2. L. Ennius, chevalier romain, accusé d'avoir converti en argenterie une statue de Tibère, *est absous* (a).

Tibère ne veut pas qu'on reçoive l'accusation portée contre L. Ennius. Atéius Capiton proteste contre cette indulgence. Tibère persiste dans son opposition.

(III, 75.) 1. — Mort naturelle de A. Saloninus et de C. Atéius.

1. A. Saloninus, *d'une haute naissance* (a). Il était petit-fils de M. Agrippa et de A. Pollion, frère de Drusus et futur gendre de César.
2. Capiton Atéius, *de basse extraction* (a). Il était petit-fils d'un centurion de Sylla, fils d'un préteur.

Sous Auguste, Capiton Atéius et L. Antistius excellèrent tous deux dans la science du droit. L'un se montra *courtisan du pouvoir* (b); l'autre, au contraire, *ami incorruptible de la liberté* (b). Le premier *obtint le consulat* (c); le second *s'arrêta à la préture* (c).

(III, 76.) 2. — Mort naturelle de Junie, nièce de Caton, femme de C. Cassius et sœur de Brutus.

Les images de vingt familles illustres furent portées à ses funérailles (a). On n'y vit pas celles de Brutus et de Cassius (a).

Tacite a imaginé que, dans le dessein de conquérir le pouvoir, Séjan exterminerait l'héritier présomptif Drusus et qu'il attenterait, ensuite, à la vie des enfants de Germanicus, Néron et Drusus. Il a élevé ceux-ci aux honneurs, de proche en proche, pour exciter l'ambition du ministre. Les intrigues de Séjan alternent, dans son roman, avec les succès des jeunes princes. *Ainsi :*

(IV, 3.) — 1. Séjan séduit Livie, femme de l'héritier présomptif Drusus, et en fait la complice de ses intrigues.

(IV, 4). — 2. Drusus, fils de Germanicus, prend la robe virile. Le Sénat renouvelle, en sa faveur, les décrets qu'il avait rendus pour son frère Néron.

(IV, 8.) — 1. Séjan, de complicité avec Livie, empoisonne Drusus, fils de Tibère.

2. Tibère recommande à l'affection du Sénat Néron et Drusus, fils de Germanicus.

(IV, 12.) — 1. Le peuple et le Sénat témoignent de l'intérêt à Néron et à Drusus, fils de Germanicus.

2. Séjan prépare leur perte et celle d'Agrippine, leur mère.

(IV, 15.) — Mort naturelle 1) d'un des jumeaux de Drusus, fils de Tibère.
2) de Lucilius Longus, vieil ami de Tibère.

(IV, 15.) — Lucius Capiton, procurateur d'Asie, accusé par la province, est condamné, comme l'avait été Silanus l'année précédente. (Cf. III, 66.)

A l'occasion de cet acte de justice, les villes d'Asie décernent un temple à l'empereur, à sa mère et au Sénat.

1. Néron, fils de Germanicus, adresse au nom des villes d'Asie, des actions de grâce aux sénateurs et à Tibère.

(IV, 17.) — 2. Les pontifes mêlent aux prières pour l'empereur des vœux en faveur de Néron et de Drusus, fils de Germanicus. Tibère s'en offense. Séjan l'excite contre les jeunes princes.

(IV, 18.) — Séjan s'attaque, en attendant, à deux amis de Germanicus, à C. Silius et à Titius Sabinus.

1. Titius Sabinus est accusé de s'être vanté *d'avoir sauvé l'empire* (a) lors de la révolte des Gaules. *On diffère sa perte* (b).
2. C. Silius est accusé, au contraire, *d'avoir trahi l'empire* (a) lors de la révolte des Gaules. *On lui fait son procès* (b).

On reproche à Silius 1. *a*) d'avoir longtemps donné le change sur Sacrovir dont il savait la prise d'armes.

2. *a*) d'avoir déshonoré sa victoire par la cupidité.

b) d'avoir pour femme Sosia Galla, amie d'Agrippine.

Le consul en charge Varron, agit contre Silius. Au nom de la loi l'accusé sollicite un court délai jusqu'au moment où Varron quitterait le consulat. Mais Tibère jouant le rôle de président du tribunal, s'y oppose. L'accusé, devant le Sénat, ne se défend pas. Il se tue.

(IV, 21.) — Calpurnius Pison, *de haute naissance*, (a) et Cassius Severus, *de basse extraction* (a) sont accusés :

1. C. Pison. 1. d'avoir outragé la majesté de l'empereur par des discours secrets.
2. *a*) d'avoir du poison dans sa maison.
b) de se rendre au Sénat avec une épée.

Pison meurt à propos (b).

2. C. Severus, d'exciter de nouvelles haines dans l'île de Crète où il était relegué.

C. Severus est transféré sur le rocher de Séryphe (b).

(IV, 22.) — 1. Le préteur Plautius Sylvanus, accusé d'avoir jeté Apronia sa seconde femme

par la fenêtre, est poursuivi par son beau-père.

Tibère joue le rôle de juge d'instruction. Il fait son rapport au Sénat. *On envoie à l'accusé un poignard* (a) mais celui-ci, après avoir vainement essayé du poignard, *s'ouvre les veines* (a).

2. Numantine, première femme de P. Sylvanus, accusée de l'avoir rendu fou par des enchantements, est déclarée innocente.

(IV, 28-30.) — Vibius Sérénus, relégué dans l'île d'Amorgos et Cecilius Cornutus, ancien préteur, sont faussement accusés par Vibius Sérénus, fils du précédent :

1. Le premier, *a*) de tramer des complots contre le prince
b) d'avoir envoyé des émissaires dans la Gaule pour y exciter la révolte.
2. Le second, d'avoir fourni de l'argent.

Le fils, paré avec une grande recherche, le visage joyeux (a) *et le père, couvert de haillons, sale et enchaîné* (a) se trouvent en présence, au Sénat.

Cornutus, *fatigué de ses chagrins et sûr de sa perte se donne la mort* (b).

Sérénus, *sans faiblir, affirme que Cornutus a été faussement accusé; il met son fils au défi de désigner ses complices* (b).

L'accusateur nomme Lentulus et Tubéron, amis intimes de Tibère. Mais ceux-ci son acquittés sur le champ.

Le fils, dont le crime égare la raison, s'enfuit à Ravenne. Tibère le rappelle et le force à poursuivre l'affaire.

1. On propose de punir Vibius Sérénus suivant l'ancien usage. *Tibère s'y oppose* (c).

2. A. Gallus propose d'enfermer l'accusé à Donuse ou à Gyare. *Tibère s'y oppose* (c).

Sérénus est reconduit dans l'île d'Amorgos.

Après la condamnation de Sérénus, on propose de ne plus accorder de récompenses aux délateurs dans le cas ou l'accusé se donnerait la mort. Tibère réplique qu'il vaudrait mieux anéantir la justice que de décourager les délateurs.

(IV, 31.) — 1. C. Cominius, chevalier romain, homme de lettres, est convaincu de vers outrageants contre Tibère.

A la demande de son frère, *l'empereur lui fait grâce* (a).

2. *a*) **Publius Suilius, ancien questeur de Germanicus, convaincu d'avoir reçu de** l'argent dans une affaire soumise à sa juridiction, avait été banni de l'Italie.

Tibère redoublant de sévérité (a) *exige sa relégation dans une île* (b).

b) Catus Firmius, sénateur, avait été relégué dans une île, pour avoir intenté à sa sœur, une action calomnieuse.

Tibère demande grâce pour la relégation (b). Il accepte seulement qu'il soit chassé du Sénat.

(IV, 34.) — Deux délateurs, S. Secundus et P. Natta, favoris de Séjan, attaquent Crémutius Cordus, historien.

[Cf. Sénèque, *Cons. ad Marc.*, 22.]

Ils lui reprochent d'avoir, dans ses *Annales*, loué Brutus et appelé Cassius le dernier des Romains.

Tibère prend un air farouche pendant la lecture de l'acte d'accusation.

[Dans le discours qu'il prête à Crémutius Cordus, Tacite prend plaisir à montrer insoutenable l'accusation qu'il a inventée pour introduire le procès de l'historien. Cf. ci-dessus p. 60, n, 1.]

(IV, 36.) — 1. Le délateur C. Salvianus, poursuit Sextus Marius, les jours mêmes des féries latines.

Blâmé par Tibère, il est condamné à l'exil (a).

Les habitants de Cyzique sont accusés :

a) D'avoir négligé le culte d'Auguste.

b) De s'être rendus coupables de violence envers des citoyens romains. Ils perdent la liberté.

2. Le délateur Vibius Sérénus accuse faussement F. Capiton, proconsul d'Asie, qui est absous.

Tibère n'inquiète pas le délateur Vibius Sérénus (a).

(IV, 42.) — Votiénus Montanus, homme d'esprit, est accusé d'avoir tenu des propos offensants pour Tibère. Il est condamné.

Tibère joue, dans ce procès, le rôle d'accusé. Il veut se défendre; on l'en empêche.

Tibère devient plus opiniâtre.

a) Il exige qu'Aquilia, condamnée pour adultère aux peines de la loi Julia, soit exilée.

b) Il exige qu'A. Mérula, qui n'avait pas prêté le serment sur les actes d'Auguste, soit rayé du tableau des sénateurs.

(IV, 44.) — Mort naturelle 1. de C. Lentulus et de L. Domitius (1).
2. de L. Antonius.

1. Son père, J. Antonius, coupable d'adultère avec Julie, *avait été puni de mort par Auguste* (a).
2. L. Antonius *avait été relégué à Marseille par Auguste* (a).

On s'attaque à la famille du prince :

(IV, 52.) — Pour préluder aux coups qui devaient perdre Agrippine, le délateur Domitius Afer accuse la cousine de celle-ci, Claudia Pulchra, de prostitution, d'adultère avec Furnius, de maléfices et d'enchantements contre le prince.

Pulchra et Furnius sont condamnés.

Agrippine rend visite à Tibère (a).
Tibère répond, d'une façon blessante, à ses récriminations (b).

(IV, 53.) — *Tibère rend visite à Agrippine* (a).
Il ne répond rien à ses plaintes (b). [Duplicité de Tacite.]

(IV, 54.) — Séjan trompe Agrippine. Il lui donne à croire que Tibère veut l'empoisonner. A table, auprès de Tibère, Agrippine refuse de manger.

(IV, 59.) — Tibère quitte Rome. Séjan lui sauve la vie.

(IV, 59-60.) — Séjan intrigue contre Néron, petit-neveu de Tibère, et son plus proche héritier. La belle-mère du jeune prince et son frère Drusus, intriguent également contre lui.

(IV, 66-67.) — Le délateur Domitius Afer et P. Dolabella accusent Varus Quinctilius, fils de Claudia Pulchra, parent de César.
[Cf. ci-dessus p. 131, n. 1.]

---

(1) Il y a lieu de croire que Tacite donne des renseignements *exacts sur ces* deux personnages.

1. Domitius Afer, *besogneux, s'enrichit par la délation* (a).
2. P. Dolabella, *d'illustre naissance, se déshonore par la délation* (a).

Tibère ne veut pas que l'on trouble son repos.

(IV, 68-71.) — Le premier jour de l'an, Titius Sabinus, illustre chevalier romain, ami de Germanicus, d'Agrippine et de ses enfants, est arrêté et condamné.

[Cf. Pline, *H. N.*, VIII, 61.]

Quatre anciens préteurs lui tentent un piège auquel il est pris.

Tibère l'accuse *a*) d'avoir corrompu ses affranchis.
b) d'en vouloir à ses jours.

Exécution sensationnelle de Titius Sabinus. Les quatre délateurs sont punis du vivant de Tibère. [Duplicité de Tacite.]

(IV, 71.) — Mort de Julie, petite-fille d'Auguste.

Convaincue d'adultère, elle avait été reléguée dans l'île de Trimère.

(IV, 75.) — Tibère marie sa petite-nièce Agrippine à Cn. Domitius.

(V, 1.) — Mort naturelle de Livie, mère de Tibère.

(V, 3.) — 1. Tibère adresse au Sénat une lettre contre Agrippine et Néron, sa nièce et son petit-neveu.

(V, 5.) — 2. Il répète ses inculpations contre sa nièce et son petit-neveu.

. . . . . .

(V, 8.) — P. Vitellius et P. Secundus sont accusés :

1. Le premier, d'avoir mis à la disposition des complices de Séjan les clefs de l'épargne et le trésor militaire.
2. Le second, d'être l'ami d'Elius Gallus qui, après le supplice de Séjan, s'était sauvé dans ses jardins.

1. Vitellius essaye de s'ouvrir les veines; *il meurt de chagrin* (a).
2. P. Secundus *supporte la mauvaise fortune avec calme et survit à Tibère* (a).

(V, 9) — On sévit contre les deux derniers enfants de Séjan.

1. Le fils *devine le sort qui l'attend* (a).
2. La fille, encore enfant, *ne soupçonne pas le sort qui l'attend* (a). Le bourreau la viole avant de lui passer le lacet. [Duplicité de Tacite.]

(VI, 3-4.) — 1. Tibère attaque J. Gallion et S. Paconianus.

1. Junius Gallion, sénateur, auteur d'une proposition incongrue, *est condamné* (a).
2. Sextus Paconianus, délateur, que Séjan avait choisi pour préparer la ruine de C. César, *obtient sa grâce* (a) en dénonçant le délateur Latiaris.

Chassé du Sénat J. Gallion se retire *dans l'île agréable de Lesbos* (b). Il est ramené à Rome et enfermé *dans la prison des magistrats* (b).

2. Hatérius Agrippa attaque les consuls de l'année précédente.

(VI, 5.) — Le délateur Cotta Messalinus est accusé :

1. *a*) D'avoir appelé Caius César *Caia*.
   b) D'avoir appelé repas funéraire un repas religieux en l'honneur d'Auguste.
2. D'avoir dit, avant son procès avec Lépidus et Arruntius : « Ils auront pour eux le Sénat; moi, j'aurai mon petit Tibère ».

Il en appelle à Tibère. Celui-ci prend sa défense.

(VI, 7.) — 1. Le délateur Cécilianus est condamné à la même peine que les délateurs Aruséius et Sanquinius.

2. Q. Servéus, ancien préfet à l'armée de Germanicus, et Minutius Thermus, d'une famille équestre, sont faussement accusés d'avoir été les principaux complices de Séjan.

Condamnés, ils se joignent aux accusateurs et entraînent dans un malheur pareil à celui qui les frappe :

1. J. Africanus, *né dans le Saintonge* (a).
2. Sejus Quadratus, *né... je n'ai pas trouvé où* (a) [dit malicieusement Tacite, par opposition.]

(VI, 8-9.) — Tandis que les amis de Séjan *renient son amitié* (a) M. Terentius *s'en prévaut* (a).

Ses accusateurs sont condamnés à l'exil et à la mort.

(VI, 9.) — 1. Sextus Vestilius, ancien préteur, ami intime de Tibère et cher à son frère Drusus, est accusé par Tibère d'avoir fait des vers outrageants à l'adresse de Caius César.

Il s'ouvre les veines deux fois (*a*).

2. Pollion, Silanus, Scaurus et Calvisius sont accusés du crime de lèse-majesté :

1. Le délateur Celsus *sauve* (a) Calvisius et Silanus.
2. César *ajourne les procès* (a) 1. de Pollion et de son fils.
2. de Scaurus.

(VI, 10.) — 1. Le Sénat fait périr Vitia, vieille mère de Fufius, coupable d'avoir pleuré son fils.

2. Le prince fait périr deux de ses plus anciens amis, délateurs :

1. Vescularius Atticus, *instrument de la perte de Libon* (a).
2. Julius Marinus, *instrument de la perte d'Atticus* (a).
L'exemple donné par les délateurs, retombe sur eux.

(VI. 10.) — Mort naturelle de L. Pison, préfet de la ville, à l'âge de quatre-vingts ans.

(VI, 14.) — 1. Géminius, Celsus et Pompéius, accusés d'avoir pris part au complot de Séjan, périssent :

[Cf. Sénèque, *Epist ad Lucil*, 55.]

1. Geminius s'était lié avec Séjan, sans but sérieux.
2. Celsus, s'étrangle dans sa prison en tirant sur une chaîne assez flexible pour qu'il ait pu se la passer autour du cou. [Invention facétieuse.]

2. Rubius Fabatus, *qui fuyait chez les Parthes* (*a*) pour y chercher la pitié, *est mis sous bonne garde* (*a*).

(VI, 15.) — Tibère marie ses deux petites-nièces, filles de Germanicus, à deux personnages obscurs :

1. Drusille épouse L. Cassius, homme d'une certaine douceur, d'origine plébéienne.
2. Julie épouse M. Vinicius, homme plein de douceur, d'origine provinciale.

(VI, 18.) — 1. Considius Proculus, qui fêtait le jour anniversaire de sa naissance sans soupçonner le danger, est accusé de lèse-majesté.

Il est exécuté sur le champ. *Sa sœur est bannie* (*a*). Le délateur Pomponius avait provoqué la perte de C. Proculus *dans le but de sauver son propre frère* (a).

2. Pompéia Macrina est exilée.

[Cf. Strabon, *Géogr.* XIII, 2-3.]

1. Son mari et son beau-père étaient morts victimes de Tibère (b).
2. Son père et son frère, *menacés d'être poursuivis* (b), se tuent. On leur reproche *a*) leur bisaïeul, ami du grand Pompée. *b*) les honneurs que les Grecs lui avaient décernés.

(VI, 19.) — Le plus riche des Espagnols, S. Marius, accusé d'inceste avec sa fille, est précipité de la roche Tarpéienne.

Tibère s'empare de ses mines d'or bien qu'elles soient confisquées.

(VI, 20.) — 1. Caius César, petit-neveu de Tibère, épouse Claudia, fille de M. Silanus.

[Cf. Philon, *Legat ad Caium*, ci-dessus, p. 227.]

(VI, 23.) — 1. Asinius Gallus, sénateur, *meurt de faim, de force ou volontairement, on ne sait* (a).

(VI, 23-24). — 2. Drusus, petit-neveu de Tibère, meurt de privation en prison, après avoir prolongé sa vie jusqu'au neuvième jour en mangeant la bourre de son lit.

Tibère outrage sa mémoire (b).

(VI, 25.) — 2. Agrippine, nièce de Tibère, meurt. *Elle se laisse mourir de faim, a moins qu'on ne lui ait refusé la nourriture pour faire croire à un suicide* (a).

[Cf. Philon, *Contra Flaccum*, ci-dessus, p. 228.]

Tibère outrage sa mémoire (b). Il l'accuse de n'avoir pas voulu survivre à son amant Asinius Gallus.

(VI, 26.) — 1. L'inséparable ami de Tibère, Cocceius Nerva, *se laisse mourir de faim* (a).

2. L'ennemie d'Agrippine, Plancine, accusée, *se suicide* (a).

(VI, 27.) — Julie, veuve de Néron, petit-neveu de Tibère, épouse Rubellius Blandus.

1. Mort naturelle d'Elius Lamia, préfet de Rome.

2. Mort naturelle de Flaccus Pomponius.

Dans une lettre au Sénat, Tibère se plaint que les citoyens les plus éminents refusent la charge de gouverneur. Or, depuis dix ans, il empêchait Arrun-

tius, nommé gouverneur d'Espagne, de se rendre dans sa province.

(VI, 29.) — 1. *Pour prévenir une condamnation, P. Labeon, ami de Tibère, s'ouvre les veines; sa femme Paxea imite son exemple* (a).

2. *Pour prévenir une condamnation, Scaurus se tue; sa femme Sextia imite son exemple* (a).

Scaurus est accusé :

1. Par Macron,	de vers outrageants à l'adresse de Tibère.
2. Par les accusateurs Servilius et Cornélius	*a*) d'adultère avec Livie *b*) de sacrifices magiques.

(VI, 30.) — 1. Les deux délateurs Servilius et Cornélius, instruments de la perte de Scaurus, sont bannis et *déportés dans des îles* (a).

2. Un ancien édile, Ruso, qui a essayé de perdre Lentulus Gétulicus, est lui-même condamné et *chassé de Rome* (a).

(VI, 38.) — Fulcinius Trion avait laissé un testament rempli d'invectives contre Tibère et de traits sanglants contre Macron. Tibère en ordonne la lecture au Sénat.

1. Le sénateur Martianus, accusé du crime de lèse-majesté, *se donne la mort* (a).

2. L'ancien préteur T. Gratianus, accusé du crime de lèse-majesté, *est condamné au dernier supplice* (a).

(VI, 39.) — 1. Trébelliénus Rufus et Sextus Paconianus sont condamnés pour crime de lèse-majesté.

1. Trébelliénus *se donne la mort* (a).
2. Paconianus *est étranglé dans sa prison* (a) pour avoir fait des vers contre le prince.

2. Mort naturelle de Poppéius Sabinus.

(VI, 40.) — 1. L. Aruséius et X... sont mis à mort.

2. V. Agrippa, chevalier romain, s'empoisonne au Sénat. On l'étrangle quand il était déjà mort.

3. Tigrane, ancien roi d'Arménie, accusé, ne peut échapper, par son titre de roi, au supplice des simples citoyens.

4. Le consulaire Galba et les deux Blésus se donnent la mort :

1. Galba, pour avoir reçu une lettre de Tibère lui défendant de tirer au sort le gouvernement d'une province.
2. Les deux Blésus, parce que l'on avait donné à d'autres les sacerdoces qu'on leur avait promis.

(VI, 40.) — Emilia Lépida, veuve de Drusus, petit-neveu de Tibère, accusée d'adultère avec un esclave, se donne la mort.

VI, 46.) — Tibère remet au destin le choix de son successeur.

[Cf. Flavius Josèphe *Ant. Jud.* XVIII, 6, 8 sq. et ci-dessus p. 223.]

VI, 47.) — On prépare à Rome les meurtres qui doivent s'accomplir après la mort de Tibère.

1. Acutia, qui avait été femme de Vitellius, accusée du crime de lèse-majesté, est condamnée.
2. Albucilla, qui avait été femme de S. Sécundus, dénonciateur de Séjan, est accusée d'impiété envers Tibère.

(VI, 47-48.) — Cn. Domitius, V. Marsus et L. Arruntius sont impliqués dans l'accusation d'Albucilla :

1. Cn. Domitius et V. Marsus *prolongent leur vie* (a). : Le premier, *en préparant sa défense* (b); le second, *en feignant de se laisser mourir de faim* (b).
2. L. Arruntius *se refuse à prolonger sa vie* (a). Il s'ouvre les veines.

On sévit contre les complices des désordres d'Albucilla :

1. Carsidius Sacerdos, ancien préteur *est déporté dans une île*; P. Fregellanus *perd le rang de sénateur*.
2. Balbus subit les mêmes peines.

(VI, 49.) — 1. S. Papinius se jette dans un précipice.
2. Sa mère, accusée d'inceste, est bannie de Rome pour dix ans jusqu'à ce que son second fils eut grandi.

III

CONTES GÉMINÉS

Les idées opposées dans ces contes géminés sont indiquées par les chiffres romains I, II, III, IV, etc.
Les idées opposées dans le même récit sont indiquées par les lettres a, b, c, d, etc.

A l'avènement de Tibère, les légions romaines se révoltent :

I. (*Ann.* I, 16-29.) — Au camp d'été, en Pannonie. Les rebelles menacent de tuer leurs chefs, mais ils ne les tuent pas. (I) Intervention de Drusus.

II. (*Ann.* I, 31-37.) — Au camp d'été, en Germanie. *Les rebelles tuent leurs chefs.* (I) Intervention de Germanicus.

[Cf. Velléius Paterculus, *Hist. rom.*, II, 125]

(*Ann.* I, 16-29)

1. Au camp d'été, en Pannonie, trois légions se révoltent à l'instigation d'un seul meneur (I).

Les mutins essayent d'élever un tertre, mais le général Blésus accourt et parvient, par

(*Ann.* I, 31-37)

Au camp d'été, en Germanie, les quatre légions du Rhin inférieur se révoltent. *Ce n'est plus, comme dans les légions de Pannonie, un seul homme qui anime les rebelles; la sédition a mille bouches, mille voix* (I).

son courage, à contenir les rebelles (II).

Le fils de Blésus est député vers Tibère, au nom de l'armée. [Cf. ci-dessus, p. 131, n. 1].

2. Cependant, au retour de quelques soldats, l'insurrection reprend. En revenant au camp (a) les mutins poursuivent de huées, d'outrages et de coups les centurions qui veulent réprimer le désordre.

1. Ils tournent en dérision le préfet du camp, Aufidiénus Rufus.

Ensuite ils se dispersent et ravagent les campagnes (a).

2. Ils accumulent les imprécations contre le général Blésus.

Enfin, ils chassent les tribuns et le préfet du camp, pillent leurs bagages et tuent un centurion (b). Les autres centurions échappent en se cachant (III). Un seul est retenu sain et sauf (b) (1).

La discorde est sur le point d'éclater entre les légionnaires (IV), les uns voulant la mort du centurion Sirpicus (c), les autres voulant le sauver (c).

A ces nouvelles, Tibère

Le lieutenant n'essaye pas de contenir les rebelles ; leur nombre et leur fureur avaient anéanti son courage (II).

Le centurion Septimius, réfugié sur le tribunal, n'échappe pas à la fureur des rebelles; il est tué (a). Au contraire, le centurion Chéréa s'ouvre avec le fer un chemin à travers les épées nues qui lui ferment le passage (a).

Dans un accès de rage, les mutins se jettent sur les centurions, les renversent, les chargent de coups, se réunissent toujours soixante contre un, parce qu'il y avait soixante centurions par légion. *Ils les jettent, la plupart morts, au pied des retranchements ou dans le Rhin* (III).

Sans désordre, tous éclatent, tous se taisent à la fois, *avec tant d'ensemble et d'accord qu'on aurait cru qu'une seule volonté les dirigeait* (IV).

Au premier bruit de la révolte Germanicus, qui avait fait reconnaître Tibère par les Séquanais et par les Belges, part à la hâte, [*sans cortège*] (V) pour le camp des légions.

---

(1) Le poète a pour principe de composition d'intéresser le lecteur au sort d'un seul personnage qu'il détache d'un groupe. Il lui arrive fréquemment comme ici, de mettre en opposition les destinées de deux personnages.

donne l'ordre à son fils Drusus et à Séjan de partir pour la Pannonie. Ils se rendent au camp des révoltés avec les principaux citoyens de Rome, deux cohortes prétoriennes, des soldats choisis, une grande partie de la cavalerie prétorienne, l'élite des Germains qui formaient alors la garde de l'empereur (V).

A l'approche de Drusus, les soldats vont à sa rencontre, dans une attitude de révoltés (VI).

Dès que le prince est entré dans les retranchements, les mutins l'y emprisonnent (VII). Ils s'assurent des portes et placent des groupes armés dans les différents quartiers du camp.

Drusus lit aux révoltés des lettres de son père (VIII) qui promettait de présenter, au premier jour, leurs vœux au Sénat. Mais ces promesses ne calment pas les rebelles. Au contraire, ils s'éloignent du tribunal et dès qu'ils rencontrent un ami de Drusus ou un soldat prétorien, ils le menacent du geste. Le vieux Lentulus qui se retirait avec le jeune César manque de succomber sous leurs coups.

Enfin le hasard rétablit l'ordre. Une éclipse de lune remplit les soldats de terreur. Les meneurs Vibulenus et

A l'approche de Germanicus les soldats vont à sa rencontre *comme pour marquer leur repentir* (VI).

Dès que le prince est entré dans les retranchements, il ordonne à la foule des soldats qui l'entourent en désordre de se ranger par compagnie (VII).

Alors, prenant la parole, il loue les grandes actions de Tibère. Mais son discours ne calme pas les rebelles. Tous se dépouillent de leurs vêtements pour montrer les cicatrices de leurs blessures et les traces des coups de verges.

Des vétérans offrent au prince l'appui de leurs bras s'il souhaitait l'empire. Mais, comme s'il eut été souillé par cette pensée criminelle, Germanicus tire son épée et menace de s'en frapper.

Cependant, ramené dans sa tente, il tient conseil. La rigueur était dangereuse, les concessions humiliantes. Finalement, après avoir pesé toutes les raisons, on prend le parti *de supposer une lettre de Tibère* (VIII) accordant le congé définitif après vingt ans, la vétérance après seize.

La 21e et la 5e légion regagnent leurs quartiers d'hiver à *Vétera*. Cecina ramène la 20e et la 1re légion dans la cité des Ubiens.

Germanicus se rend à l'ax-

Percennius sont tués sur l'ordre de Drusus.

La 8e et la 15e légion regagnent leurs quartiers d'hiver (d). La 9e voulait attendre la réponse de Tibère (d), mais découragée par le départ des autres, elle prévient elle-même la contrainte qui la menaçait.

mée du Rhin supérieur, où les 2e, 13e et 16e légions n'hésitent pas à lui prêter le serment (b). Pour soumettre la 14e, on lui offre, sans qu'elle les eut demandés, les congés et l'argent (b).

En opposition à ces révoltes de légions retenues dans les camps romains, le poète imagine une mutinerie des vexillaires en garnison au milieu des Barbares.

(*Ann.* I, 38.) — Il y eut chez les Chauques un commencement de sédition tenté par les vexillaires des légions rebelles qui tenaient garnison dans ce pays; le supplice immédiat de deux soldats réprime, un moment, la révolte.

Cependant le préfet du camp, Mennius, ayant outrepassé ses pouvoirs, prend la fuite (a). Bientôt découvert dans sa retraite, il trouve son salut dans son audace (a).

I. (*Ann.* I, 39-44.) — Renvoyées dans leurs quartiers d'hiver la 1re et la 20e légion se révoltent de nouveau (I). Les coupables sont jugés et punis (II).

II. (*Ann.* I, 45-49.) — Renvoyées dans leurs quartiers d'hiver la 5e et la 21e légion *menacent de se révolter de nouveau* (I). *Les coupables sont massacrés* (II).

(*Ann.* I, 39-44)

1. Les députés du Sénat rejoignent Germanicus dans la cité des Ubiens où la 1re et la 20e légions tenaient leurs quartiers d'hiver. S'imaginant qu'on venait, au nom du Sénat, révoquer la concession arrachée

(*Ann.* I, 45; 48-9)

Il fallait, à présent, dompter la 5e et la 21e légions, retirées dans leurs quartiers d'hiver, à *Vétera*. Résolu à employer la force, Germanicus annonce à Cécina qu'il allait arriver avec une armée imposante si les

par la révolte, les soldats accablent d'outrages les députés, se disposent à les tuer, s'attaquent surtout à Munatius Plancus, chef de la députation. Mais Germanicus les calme. Il leur parle, avec des reproches éloquents, du droit des ambassadeurs.

2. Cependant Germanicus décide sa femme à partir avec son fils et à se retirer à Trèves. Epouse fugitive d'un général, Agrippine provoque par son départ les protestations désolées des soldats qui sont animés de jalousie contre la ville de Trèves. Et, pour la seconde fois, Germanicus adresse aux soldats d'éloquents reproches.

Alors, subitement transformés, les soldats ne songent plus qu'à châtier les fauteurs de la rébellion.

Ils procèdent cependant avec justice (I).

1. Les plus séditieux sont traînés, un à un, devant le lieutenant Cétronius. Si le cri général les déclare coupables, ils sont précipités en bas du tribunal et mis à mort (a).

2. On fait ensuite la revue des centurions. Ils sont appelés, un à un, par le général Blésus. Si le cri public les accuse de cruauté ou d'avarice, ils sont chassés de l'armée (a).

légions ne se chargeaient pas elles-mêmes du supplice des coupables. Cécina lit ces lettres, secrètement, à la plus saine partie des soldats, et ceux-ci fixent un jour pour tomber, l'épée à la main, sur les plus pervers et les plus turbulents.

Au jour dit, *ils se précipitent dans les tentes et égorgent les soldats, surpris à l'improviste. Le hasard conduit tout* (I). Des innocents périssent, tués par des coupables. Ni le lieutenant, ni les tribuns n'arrêtent le carnage.

Alors Germanicus arrive dans le camp. Exaltés par le sang, les soldats sont saisis de l'ardeur de marcher à l'ennemi. Germanicus cède à leur élan. Il jette un pont sur le Rhin, passe le fleuve avec douze mille légionnaires, vingt-six cohortes alliées et huit divisions de cavalerie dont la modération ne s'était point démentie au milieu de la révolte.

Germanicus porte la guerre chez les nations barbares de Germanie :

I. (*Ann.* I, 49-51 ; I, 55-56.) — Il entreprend deux premières expéditions par terre (I), l'une contre les Marses, l'autre contre les Cattes.

II. (*Ann.* I, 60-63; II, 5-22.) — Il entreprend deux expéditions *par eau* (I) contre les Chérusques, dont il parcourt une première fois le pays entre la Lippe et l'Ems, une seconde fois entre l'Ems et le Weser.

[Cf. ci-dessus l'analyse de ces contes pp. 117-119; et sur la présence de Germanicus à l'armée du Rhin. Cf. Vell. Paterc. II, 129; Frontin, *De Stratag.*, II, c. 3, 23; II, c. 11, 7; Pline, *H. N.* XXV, 6; Strabon, *Géogr.* VII, 1, 4.]

Au retour de la première expédition de Germanicus contre les Chérusques :

I. (*Ann.* I, 63-68.) — L'armée romaine, traversant un pays couvert de marécages (I), court le danger d'être enveloppée par les barbares (II).

II. (*Ann.* I, 70.) — Une autre partie de l'armée, *faisant route le long de la mer* (I), court le danger *d'être engloutie par les flots* (II).

Au retour de la seconde expédition de Germanicus contre les Chérusques :

I. (*Ann.* II, 19-21.) — Une partie de l'armée court le danger d'être enveloppée par les barbares (III) qui lui ferment la route sur une plaine, sur une chaussée et dans une forêt (IV).

II. (*Ann.* II, 23-25.) — Une autre partie de l'armée *qui*

s'était embarquée sur la flotte (IV), court le danger *d'être anéantie par la tempête* (III).

[Cf. ci-dessus, l'analyse de ces contes pp. 119-120, et. Pedo Albinovanus, ap. Sénèque, *Suasoria*, I, 15. Ed. Lemaire. L. Ænnei Senecæ, *Opera declamatoria*, pp. 632-633].

Les Thraces s'agitent; leur pays devient le théâtre de deux tentatives de rébellion :

I. (*Ann.* III, 38-39.) — Les habitants de la plaine (I) assiègent leur roi enfermé dans Philippopolis (II); ils sont défaits par le lieutenant Velléius.

II. (*Ann.* IV, 46-51.) — *Les habitants de la montagne* (I) *sont assiégés dans la citadelle où ils sont enfermés* (II); ils sont défaits par le lieutenant Sabinus.

(*Ann.* III, 38-39.)

Les Thraces [de la plaine] (I) accusent Rhémétalces et Trébelliénus de laisser impunies les insultes faites à la nation. Les Célètes et les Odruses entrent en campagne. Les uns soulèvent le pays (a), les autres appellent aux armes les peuples éloignés (a). Les mieux organisés assiègent Rhémétalces dans Philippopolis (III). Au premier bruit de ces événements (II), P. Velléius envoie les cavaliers et les cohortes légères contre ceux qui courent le pays (b); lui-même se met en marche avec l'élite de l'infanterie contre les assiégeants (b). Les coureurs sont

(*Ann.* IV, 46-51.)

Les montagnards de la Thrace (I) bravent les Romains et se refusent à leur fournir des soldats. [Prétentions, craintes, propositions et menaces des rebelles.] *Sabinus temporise* (II). Il marche à l'ennemi lorsqu'il possède les renforts de Labéon et de Rhémétalces. Les Thraces sont prêts à la lutte. Les uns se cachent dans les bois (a), les autres se montrent à découvert sur les collines (a).

1. Sabinus établit son camp sur la crête d'une montagne, devant une forteresse. Il envoie ses archers contre les défenseurs de cette forteresse qui dansent et chantent en avant

exterminés (c), les assiégeants sont mis en fuite (c). Le massacre des rebelles (d) ne coûte pas de sang aux Romains (d).

de leurs retranchements. De loin, les archers font grand mal à l'ennemi (b); ils approchent et sont mis en déroute (b).

2. Sabinus rapproche bientôt son camp de la forteresse. Il confie la garde de ses premiers retranchements (c) à des Thraces auxiliaires, auxquels il permet de courir le pays (c). L'ennemi prépare deux attaques simultanées, l'une contre le camp romain, l'autre contre les pillards. La première échoue (d); la seconde réussit (d).

Sabinus commence les travaux du siége (III). [Situation critique des assiégés.]

Un vieillard Thrace, Dinis, fait sa soumission aux Romains (e). Au contraire, les jeunes hommes se rangent à l'avis de Turesis et de Tarsa, qui veulent, tous deux, mourir en même temps que la liberté (e). Tarsa s'enfonce une épée dans la poitrine (f). Turesis, de son côté, prépare une attaque contre le camp romain (f). Mais cette attaque est repoussée. Les plus braves sont tués ou blessés. Le reste est forcé de se rendre.

Une révolte éclate en Gaule :

I. (*Ann.* III, 42.) — Le révolutionnaire Florus, opère dans le Nord (I). Ses bandes, à peine rassem-

blées, sont dispersées (II); il se tue dans une retraite ignorée (III).

II. (*Ann.* III, 43-46.) — Le révolutionnaire Sacrovir *opère dans le Midi* (I); *il livre aux Romains une bataille en règle* (II); *vaincu, il se tue dans une maison de campagne, aux environs d'Autun, au milieu de ses amis* (III).

[Cf. ci-dessus l'analyse de ces contes pp. 113-116 et Velléius Paterculus, *Hist. rom.*, II, c. 129.]

I. (*Ann.* VI, 33-35.) — Agissant pour le compte de son frère Mithridate (I), Pharasmane, roi d'Ibérie, enlève, avec beaucoup de difficultés (II), le royaume d'Arménie à la possession des princes Parthes, Arsace et Orodes.

II. (*Ann.* XI, 9.) — *Agissant pour son propre compte* (I), Mithridate reconquiert son royaume d'Arménie *sans trouver devant lui le moindre obstacle* (II).

(VI, 33-35.) — Pharasmane accepte d'aider son frère Mithridate à reconquérir l'Arménie en faisant usage de la ruse et de la force.

1. Par la ruse (a) : il achète des esclaves d'Arsace qui tuent leur maître.
2. *Par la force* (a) : il marche contre Orodes, s'empare d'Artaxate, et se ligue avec les Albaniens et les Sarmates. Ceux-ci se répandent sur l'Arménie et repoussent facilement les alliés des Parthes.

A la tête d'une nombreuse armée (b), Pharasmane offre le combat (c) à Orodes *qui n'a aucune troupe auxiliaire* (b). *Orodes le refuse* (c). Mais ses soldats le forcent à accepter la bataille. Pharasmane blesse Orodes, et les Parthes, croyant leur chef mort, cèdent la victoire.

(XI, 9.) — Les troupes romaines s'emparent des hauteurs (a), tandis qu'une armée d'Ibériens *court la plaine* (a).

1. Après une première victoire de Mithridate, les Arméniens cessent toute résistance.

2. Cotys, roi de l'Arménie inférieure, essaye un instant d'arrêter l'envahisseur, mais il est bientôt réduit à l'inaction par une lettre de Claude.

Tout le pays se soumet à Mithridate qui se montre plus sévère qu'il ne convenait au début d'un règne.

I. (*Ann.* VI, 41.) — Les Clites de la Cappadoce (I), se retirent sur les sommets du mont Taurus (II). Assiégés dans leurs retranchements (III), ils sont exterminés par Vitellius (IV).

II. (*Ann.* XII, 55.) — Les Clites de la Cilicie (I), *descendant des montagnes escarpées* (II), *mettent le siège devant Anémur* (III). ***Antiochus s'en rend maître par la ruse et la clémence*** (IV).

(*Ann.* VI, 41)

Les Clites de la Cappadoce (I) rebelles au paiement de l'impôt, se retirent sur les sommets du mont Taurus (II). Ils cherchent abri dans des lieux escarpés. Postés sur les montagnes Cadra et Davara, ils sont assiégés dans leurs retranchements (III) par le lieutenant Vitellius qui leur tient tête (IV). Ceux qui tentent une sortie sont massacrés; les autres sont contraints de se rendre (V).

(*Ann.* XII, 55)

Les Clites *de la Cilicie* (I) se révoltent. *Ils descendent des montagnes* (II) où ils étaient postés, attaquent les populations de la côte *et mettent le siège devant Anémur* (III). *Le préfet Sévérus qui marche contre eux est repoussé* (IV). Antiochus se rend maître des rebelles [non par la force, mais] *par la ruse et la clémence* (V).

I. (*Ann.* II, 1-4.) — Vonon, roi d'Arménie, invité hypocritement par le gouverneur romain C. Silanus à se rendre en Syrie, il y est retenu en captivité (I).

[Cf., Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII 2, 4, ci-dessus pp. 218-219.]

II. (*Ann.* II, 42.) — Archélaüs, roi de Cappadoce, invité hypocritement par Tibère *à se rendre à Rome, y est mis en accusation* (I).

[Cf. Strabon, *Géogr.* XII, 1, 4; XII, 3, 29.]

(*Ann.* II, 1-4.) — Désorganisés, les Arméniens prennent pour roi le prince parthe Vonon qui s'était réfugié chez eux. Mais Artaban le menaçait. Ne pouvant le soutenir sans engager la guerre avec les Parthes, C. Silanus, gouverneur de Syrie, attire Vonon dans la province, le retient prisonnier et ne lui laisse d'un roi que le faste et le nom.

(*Ann.* II, 42.) — Tibère détestait Archélaüs qui était roi de Cappadoce depuis cinquante ans. Sans dissimuler ses ressentiments, il l'attire à Rome et lui offre le pardon s'il venait lui-même le demander (a). *Reçu par le prince avec dureté Archélaüs est bientôt traduit devant le Sénat, et accablé par l'inquiétude, il meurt, peut-être volontairement* (a).

I. (*Ann.* II, 44-46.) — La guerre éclate entre le chérusque Arminius et le suève Maroboduus; celui-ci, vaincu, se réfugie chez les Marcomans (I).

II. (*Ann.* II, 62-63.) — La guerre éclate entre le Gothon Catualda et le même Maroboduus; celui-ci, vaincu, *se réfugie en Italie* (I).

[Cf. Vell. Paterc., *Hist. rom.*, II, 129.]

(*Ann.* II, 44-46.) — Arminius, chef des Chérusques, qui est aimé de son peuple (a) déclare la guerre à Maroboduus, chef des Suèves, *qui est détesté de son peuple* (a).

Les Semnones et les Lombards, nations suèves, se déclarent pour le chérusque Arminius (b); le chérusque Inguiomer, oncle d'Arminius, *se déclare pour le suève Maroboduus* (b).

Les armées des deux adversaires se rangent en lignes de bataille. Arminius encourage ses soldats; Maroboduus encourage ses soldats.

Jamais victoire ne fut plus disputée. L'armée d'Arminius essuye une défaite, à l'aile droite (c); *elle remporte une victoire à l'aile gauche* (c).

I. Abandonné de ses troupes (d), Maroboduus se réfugie chez les Marcomans. Il demande du secours à Tibère; celui-ci oppose un refus à sa prière (e).

(*Ann.* II, 62-63.) — Le Gothon Catualda, jadis expulsé violemment du territoire des Suèves par Maroboduus (f), expulse à son tour Maroboduus du territoire des Marcomans (f).

II. 1. *Abandonné de toutes parts* (d), Maroboduus implore, avec fierté, la pitié de Tibère. *Celui-ci lui offre une retraite à Ravenne* (e). Il y vécut dix-huit ans dans les plaisirs.

2. Chassé par les Hermondures, le Gothon Catualda implore la pitié de Tibère; celui-ci lui offre une retraite à Fréjus, colonie de la Gaule Narbonnaise.

On établit les barbares qui avaient suivi Maroboduus et Catualda, entre les fleuves Marus et Cusus.

I. (*Ann.* II, 64-65.) — Rhescuporis se rend maître par la ruse de son neveu Cotys, et le tue (I).

II. (*Ann.* II, 66-67.) — Pomponius Flaccus se rend maître par la ruse de Rhescuporis. Conduit à Rome, Rhescuporis *est condamné par le Sénat à vivre loin de ses états* (I).

[Cf. Vell. Paterc., Hist. rom. II, 129.]

(*Ann.* II, 64-65.) — Auguste avait partagé la Thrace entre Rhescuporis et son neveu Cotys. A celui-ci, il avait donné les plaines et les contrées [paisibles], voisines de la Grèce (a); *à celui-là, les territoires incultes, [montagneux], entourés d'ennemis* (a).

Cotys était doux et aimable (b); *Rhescuporis, farouche et insociable* (b).

L'oncle et le neveu ont d'abord l'air de s'entendre (c); *mais bientôt ils en viennent aux armes* (c).

Rhescuporis opère avec des ménagements du vivant d'Auguste (d); *après la mort d'Auguste, il commence ouvertement la guerre* (d).

Tibère, que cette discorde indisposait, envoie un centurion aux deux rois pour leur défendre de vider leur querelle par les armes. Feignant une réconciliation, Rhescuporis propose à son neveu une conférence. Le neveu y vient par bonne volonté (e); *l'oncle, par perfidie* (e).

1. Rhescuporis enchaîne son neveu au milieu d'un festin (f) et écrit à Tibère qu'il avait prévenu les embûches de Cotys (g).

2. Il donne ensuite l'ordre de tuer son neveu (h) *et écrit à Tibère que Cotys s'était suicidé* (g).

(*Ann.* II, 66-67.) — Tibère remplace Pandus, gouverneur de Mésie, qui était ennemi de Rhescuporis (i) par Pomponius Flaccus *qui était lié d'une étroite amitié avec Rhescuporis* (i).

Par de grandes promesses P. Flaccus détermine Rhescuporis *à se rendre au milieu des postes romains* (f).

Rhescuporis, plein de défiance, avance de plus en plus près et est chargé de chaînes. Traîné jusqu'à Rome, *il est accusé devant le Sénat et condamné à vivre loin de ses états* (h).

La Thrace est partagée entre le fils de Rhescuporis et les enfants de Cotys.

I. (*Ann.* II, 58.) — Vonon, prisonnier, est éloigné de la Syrie et relégué en Cilicie (I).

II. (*Ann.* II, 68.) — Vonon, prisonnier, *s'échappe de la Cilicie et tente de gagner le pays des Scythes; il est arrêté et mis à mort* (I).

(*Ann.* II, 58.) — A la demande d'Artaban, Vonon est éloigné de la Syrie et relégué à Pompéiopolis, ville de la Cilicie.

(*Ann.* II, 68.) — Relégué en Cilicie, Vonon gagne ses gardes et tente de se sauver chez les Arméniens, de là chez les Albaniens et les Hénioques, enfin chez le roi des Scythes, son parent. Sous prétexte de chasser, il s'éloigne du rivage de la Cilicie, et grâce à la vitesse de son cheval il arrive jusqu'au fleuve Pyrame. Mais les habitants, avertis de sa fuite, avaient rompu les ponts. Arrêté par le préfet V. Fronton, il est tué par le vétéran Remmius.

I. (*Ann.* VI, 31-32.) — Phraate, appuyé par Rome, se dispose à marcher contre Artaban, roi des Parthes; il n'agit pas (I).

II. 1. (*Ann.* VI, 36-37, 41-44.) — Tiridate, appuyé par Rome, *marche contre Artaban, roi des Parthes* (I), et lui enlève un instant la couronne (II).

2. (*Ann.* XII, 10-14.) — Méherdate, appuyé par Rome, marche contre Gotarzes, roi des Parthes *et essaye vainement de lui enlever la couronne* (II).

(*Ann.* VI, 31-32.). — Abdus et Sinnaces complotent contre Artaban, roi des Parthes. Ils envoient une ambassade secrète à Tibère afin d'obtenir Phraate, prince Arsacide, retenu à Rome en otage. Tibère accède à leur désir, mais se garde bien de renvoyer Phraate avec une armée (1).

---

(1) Dans les deux contes suivants, Tiridate et Méherdate sont conduits au royaume des Parthes par une armée romaine.

Cependant, informé du complot, Artaban empoisonne Abdus (a) *et se joue de Sinnaces* (a).

Arrivé en Syrie, Phraate veut reprendre les mœurs rudes de sa patrie (b), *mais, affaibli par son séjour à Rome,* (b) il tombe malade et meurt.

(*Ann.*, VI, 36-37; 41-44)

Tibère choisit Tiridate pour l'opposer à Artaban, et charge Vitellius de le conduire, avec une armée, au royaume des Parthes.

1. Vitellius engage les Parthes à abandonner Artaban.

2. Sinnaces provoque la défection du père d'Artaban, Abdagèse, si bien qu'il ne reste bientôt plus à Artaban que sa garde, composée d'étrangers.

Suivi de ces hommes, Artaban s'enfuit (III) aux confins de la Scythie pour implorer le secours des Hyrcaniens et des Carmaniens. Il escompte d'ailleurs le repentir des Parthes.

Cependant Vitellius conduit sur les bords de l'Euphrate l'élite des légions et des alliés. Heureux présage pour Tiridate : l'écume du fleuve trace des cercles qui ressemblent à des couronnes !

1. 2. Ornospade, traitre à Artaban qui l'avait comblé de bienfaits, se présente le premier à Tiridate auquel Sinnaces et Abdagèse amènent des renforts et des trésors.

(*Ann.* XII, 10-14)

La domination de Gotarzes était devenue intolérable à la noblesse et au peuple parthes. Il voulait par sa barbarie faire oublier sa lâcheté. Dans ces conditions, les Parthes envoient une ambassade à Claude et lui demandent Méherdate, fils de Vonon, qui vivait à Rome. Claude leur donne Méherdate et charge C. Cassius, gouverneur de Syrie, de conduire le prince sur les bords de l'Euphrate. Cassius, jurisconsulte éminent, qui s'attachait alors à restaurer la discipline parmi les légions, établit son camp sur l'Euphrate et engage vivement Méherdate à se presser (a).

Mais Méherdate, écoutant de préférence Acbare, roi des Arabes, son allié, qui le trahissait, s'attarde à Edesse (a) dans les plaisirs. *Au lieu d'aller droit en Mésopotamie* (I), *il part* [*dans la direction du Nord*] (II) vers l'Arménie, impraticable en hiver, franchit les montagnes et les plaines, réunit ses troupes à celles de Carrhène, traverse l'Adiabène, s'empare

Assuré du succès de l'entreprise, Vitellius retourne en Syrie avec ses légions. Alors, de par la volonté des Parthes, Tiridate [s'avançant vers le Sud] (II), [en ligne directe] (I), prend possession de Nicephorium et d'Anthemusias, villes macédoniennes (a), d'Artémite et d'Hélius, villes parthiques (a). La joie des Parthes est générale. Artaban s'était rendu odieux par ses cruautés (b); Tiridate, pensait-on, se ferait aimer par sa douceur (b). Les habitants de Séleucie se montrent surtout empressés (1). Artaban y avait sacrifié le peuple à l'aristocratie (c); Tiridate rend l'autorité au peuple (c). Cependant Hiéron et Phraate, principaux du royaume, engagent Tiridate à attendre encore avant de prendre les insignes de la royauté (d); mais Tiridate se rend à Ctésiphon, capitale du royaume, et Surena lui ceint le front du bandeau royal (d).

Il aurait dû prendre possession du royaume (e), mais il préfère assiéger un château (e) dans lequel Artaban avait enfermé ses femmes et ses trésors. Dès lors, Hiéron et Phraate l'abandonnent. Artade Ninive et du célèbre château d'Arbèle.

Cependant, son adversaire Gotarzes [*en l'attendant*] (III), était tranquillement occupé sur le mont Samboulos à offrir des vœux au dieu Hercule [double apparition de dieu.]

Campé derrière le fleuve Corma, Gotarzes refuse le combat (b) que lui offre son adversaire (b), traîne la guerre en longueur, change de position, achète la trahison d'Izates et d'Acbare.

Alors, privé de ses auxiliaires, Méherdate se résoud à tenter les chances d'un combat. Le succès est douteux jusqu'au moment où, trahi par les siens, *Méherdate est livré au vainqueur* (IV). Gotarzes le charge de chaînes, lui fait couper les oreilles, et le laisse vivre pour témoigner de sa clémence. Gotarzes meurt de maladie et son fils Vologèse lui succède.

---

(1) Le poète a utilisé l'idée opposée à celle-ci dans son histoire romanesque de Gotarzes. Voir ci-dessous, Ann. XI, 8-10.

ban, qu'il font rechercher, est retrouvé en Hyrcanie, couvert de vêtements en lambeaux, et, dans cet accoutrement, il se représente à son peuple à la tête d'une troupe armée. Abandonné de ses partisans, Tiridate retourne en Syrie avec quelques hommes (IV).

I. (*Ann.* XI, 16-17.) — Les Chérusques se révoltent contre Italicus, roi qu'ils ont demandé à Rome (I); ils sont vaincus (II).

II. (*Ann.* XII, 29-30.) — Les Suèves se révoltent contre Vannius, *roi que Rome leur avait donné* (I); ils sont vainqueurs (II).

(*Ann.* XI, 16-17)

Les Chérusques demandent à Rome un roi (I). Claude leur envoie Italicus auquel il donne des secours en argent (II). Mais une partie des Chérusques qui ne veut pas du gouvernement d'Italicus se retire auprès des peuplades voisines (III). Italicus livre une bataille à ses adversaires et remporte sur eux la victoire (IV).

(*Ann.* XII, 29-30)

Les Suèves se révoltent contre le roi Vannius *que Rome leur avait donné* (I). *Claude refuse d'intervenir en faveur du roi* (II). *Les peuplades voisines accourent au pays des Suèves* (III) pour s'emparer des trésors de Vannius. Celui-ci livre une bataille à ses adversaires; *il est vaincu* (IV).

I. (*Ann.* XI, 18.) — Les Chauques infestent, en pirates, les côtes de la Germanie inférieure (I); ils sont repoussés par Corbulon (II).

II. (*Ann.* XII, 27-28.) — Les Cattes se répandent sur les frontières *de la Germanie supérieure* (II); *ils sont contenus par Pomponius* (II).

(*Ann.* XI, 18)

Les Chauques font irruption dans la Germanie inférieure (I) avant l'arrivée de Corbulon. Ils ravagent les côtes de la Gaule sous la conduite de Gannascus. Corbulon [qui n'est pas en mesure de les attaquer tout de suite] fait venir des trirèmes et autres bâtiments plus légers (II). Il coule les barques de l'ennemi et met Gannascus en fuite (III).

(*Ann.* XII, 27-28)

Les Cattes font irruption *dans la Germanie supérieure* (I). *Immédiatement* (II) Pomponius envoie contre eux les cohortes des Vangions et des Némètes. Ceux *qui vont à gauche surprennent et massacrent les ennemis endormis* (a); *ceux qui vont à droite livrent un combat aux Cattes* (a) et en tuent beaucoup. Pomponius croyait continuer la guerre (b), *mais les Cattes envoient à Rome des députés et des otages* (b) (III). Cependant on décerne à Pomponius les honneurs du triomphe.

I. (*Ann.* XII, 31-38.) — Le général romain Ostorius remporte une série de victoires sur les Bretons soulevés (I).

II. (*Ann.* XII, 38-39.) — *Le général romain Ostorius éprouve une série de revers dans sa lutte contre les Bretons* (I).

[Cf. *Agricola*, c. 14.]

(*Ann.* XII, 31-38.) — 1. Les Bretons attaquent les alliés de Rome (a). Ostorius tue les uns, poursuit les autres, désarme les populations suspectes, contient le pays entre l'Auvone et la Sabrine.

2. *Ostorius attaque les Bretons* (a) :

a) Il massacre les Icéniens (b) qui avaient choisi pour champ de bataille un endroit dont ils ne pouvaient sortir.

b) *Il marche contre les Canges, mais ne les rencontre pas* (b). Leurs champs son dévastés.

c) Il pacifie les Brigantes (c) qui tentaient de reconquérir leur indépendance.

d) *Avant de marcher contre les Silures* (c), il établit une colonie de vétérans à Camulodunum.

Le chef des Silures, Caractacus, transporte la guerre chez les Ordoviques. Là, il établit des hommes sur de hautes montagnes, derrière un rempart de rochers, au pied desquels coule un fleuve. Devant l'injonction de ses soldats, Ostorius, effrayé, est obligé de combattre. Les troupes romaines passent le fleuve, assaillent le rempart et refoulent les Silures. Le désordre se met dans les rangs de ceux-ci. Quand ils combattent les alliés, ils sont massacrés par les légionnaires (d); *quand ils combattent les légionnaires, ils sont massacrés par les alliés* (d). La victoire des Romains est éclatante. On prend la femme et la fille de Caractacus (e); *ses frères se rendent à merci* (e). Caractacus cherche abri (f) auprès de Cartismandua, reine des Brigantes. *Celle-ci le livre perfidement aux Romains* (f). En Italie on souhaitait le voir. Il est montré au peuple. Il implore, avec orgueil, la clémence de Claude qui le laisse vivre.

(*Ann.* XII, 38-39.) — 1. Des cohortes légionnaires, occupées à construire des forts, sont enveloppées par les Bretons.

2. Des cohortes légères, envoyées pour les soutenir sont repoussées.

3. Des légions mettent l'ennemi en fuite, mais sans grande perte pour celui-ci.

4. Les Silures, menacés d'être anéantis, enlèvent deux cohortes auxiliaires.

Ostorius meurt, accablé de dégoûts et de chagrin.

I. (*Ann.* XII. 31-35.) — Le général romain, Ostorius porte la guerre chez les Bretons; il va les attaquer dans leurs retranchements (I).

II. (*Ann.* XII, 40.) — Le général romain Didius, qui lui succède, *se contente de repousser les attaques des Bretons* (I).

[Cf. *Agricola*, 14 et *Hist.*, III, 45.]

(*Ann.* XII, 31-35.) — Voir ci-dessus, l'analyse de ces chapitres.

(*Ann.* XII, 40.) — 1. Les Silures battent une légion romaine commandée par Manlius Valens; Didius repousse les Silures (a).

2. Venusius, de la nation des Brigantes, envahit les états de sa femme Cartismandua, alliée des Romains; *les officiers de Didius battent deux fois et repoussent Venusius* (a).

I. (*Ann.* XII, 31-40.) — La Bretagne soumise à la domination de Rome est menacée d'être envahie par les barbares (I).

II. (*Ann.* XIV, 29-39.) — La Bretagne soumise à la domination de Rome, *tente de reconquérir son indépendance* (I).

[Cf. *Agricola*, 14-16.]

(*Ann.* XII, 31-40.) — Voir ci-dessus, l'analyse de ces chapitres.

I. (*Ann.* XIV, 29-39.) — Le lieutenant Didius s'était contenté de se maintenir dans la Bretagne romaine (a).

II. 1. Veranius [*sortant de la province*] *avait fait contre les Silures des expéditions sans importance* (a).

2. Suétonius qui obtient après eux le gouvernement de la Bretagne décide *de porter la guerre, hors de la province, chez les Bretons non encore soumis* (a).

Il envahit donc l'île de Mona et s'en empare. Or, tandis qu'il établissait une garnison chez les vaincus, il apprend que la Bretagne romaine venait tout à coup de se révolter.

Ceux qui tentaient de s'affranchir, les Icéniens et les Trinobantes, avaient contre les Romains les griefs suivants :

I. Peu auparavant, le roi des Icéniens avait légué sa fortune à ses deux filles et à Néron dans l'espoir de garantir ainsi ses Etats et sa race (b). Au lieu de cela, *son royaume est ravagé, sa femme, Boadicée, battue de verges, ses filles violées, ses sujets dépossédés* (b).

II. 1. Les vétérans et les jeunes soldats, établis dans la colonie de Camulodunum, au pays des Icénéens, avaient chassé les habitants et s'étaient emparés de leurs terres.

2. L'entretien du temple de Claude à Camulodunum ruinait les prêtres bretons.

I. La révolte déchaînée, une multitude de barbares entoure en un instant Camulodunum. Tout est pillé et mis en cendres. Après deux jours de résistance, le temple de Claude tombe aux mains des rebelles.

1. A vrai dire, Camulodunum n'était pas défendue par des remparts; les généraux romains, tout à leur plaisir, avaient négligé de la fortifier.
2. La garnison était des plus faibles.
3. Le procurateur Catus Decianus, appelé au secours, n'y avait envoyé que deux cents hommes mal armés.
4. Les soldats de la colonie avaient négligé de prendre, pour leur défense, les précautions les plus élémentaires.

II. Maîtres de Camulodunum, les Barbares marchent contre Pétilius Cérialis qui arrivait avec la 9e légion. L'infanterie romaine est taillée en pièces (c); *la cavalerie cherche son salut dans la fuite* (c) et le procurateur de la province, Catus Décianus, effrayé de ce désastre, se sauve en Gaule.

A la nouvelle que la province est en révolte, Suétonius quitte l'île de Mona. Il traverse les lignes barbares jusqu'à Londinium, centre d'un commerce actif. Pour sauver la province, il abandonne aux Barbares, qui les détruisent, les deux villes de Londinium et de Vérulam. Comme s'ils redoutent d'être bientôt punis, les Barbares se hâtent de tuer dans ces localités environ soixante-dix mille citoyens et alliés.

Dans l'intention de livrer bataille, Suétonius place une armée d'à peu près dix mille hommes dans une gorge étroite. Devant cette gorge s'étend une plaine (d) qui est occupée par la multitude innombrable des barbares; *derrière cette gorge se trouve un bois* (d).

L'armée de Suétonius, disposée en bon ordre, forme un tout compact (e). Au centre, les légions; à l'entour, les troupes légères; sur les ailes, la cavalerie. Au contraire, *les Bretons courent çà et là, par petits pelotons, cavalerie et infanterie pêle-mêle* (e). Derrière eux les chariots ferment la plaine.

La reine Boadicée harangue ses troupes ; Suétonius harangue ses troupes ; la bataille s'engage ; les Bretons sont exterminés.

On compte quatre-vingts mille morts du côté des Bretons, quatre cents morts et quatre cents blessés du côté des Romains.

1. Voyant la défaite de ses troupes, la reine Boadicée s'empoisonne (f).

2 *Apprenant la victoire de Suétonius, le préfet du camp Pénius Postumus se perce de son épée* (f).

Après l'extermination des Barbares, Néron envoie en Bretagne des renforts de Germanie. Les nations belliqueuses ne tardent pas à se soumettre.

Cependant, le nouveau procurateur de la province, ennemi de Suétonius, essaye de le faire rappeler. Alors Néron envoie l'affranchi Polyclète reconnaître l'état de la Bretagne. Le faste de Polyclète inspire de la crainte aux habitants de la Gaule et de l'Italie (g), *du mépris aux habitants de la Bretagne* (g).

Suétonius garde le commandement (h). Mais dans la suite, il perd sur la côte quelques navires avec leur équipage et on lui ordonne *de remettre son armée* (h) entre les mains de Pétronius Turpilianus.

Suétonius avait attaqué les Bretons et ceux-ci, à leur tour, l'avaient attaqué (i). *Pétronius Turpilianus, son successeur, demeure dans un lâche repos* (i).

I. (*Ann.* XIII, 54) — Les Frisons s'établissent sur la rive droite du Rhin (I) ; ils sont refoulés sur leurs terres (II).

II. (*Ann.* XIII, 55-56.) — Les Ansibariens *prétendent aussi s'établir sur la rive droite du Rhin* (I) ; on repousse leur demande ; *ils errent de pays en pays* (II).

Tandis qu'il est défendu aux lieutenants de mener les légions à l'ennemi, les Frisons, *sous la* conduite de Verritus et

Chassés par les Chauques, les Ansibariens viennent occuper, sur la rive droite du Rhin, les terrains ci-devant acca-

de Malorix, accaparent des territoires romains sur la rive droite du Rhin. Les guerriers arrivent par les bois et les marais (a); les enfants et les vieillards, par les lacs (a). [Sans être nullement inquiétés], les Frisons construisent des maisons sur ces terres, ensemencent les champs, et cultivent ceux-ci comme une possession de leurs aïeux.

Enfin, Avitus, successeur de Paullinus [qui avait laissé faire](b), menace les Frisons du ressentiment des Romains (b), s'ils ne rentrent pas dans leurs anciennes limites (c), ou s'ils n'obtiennent pas de Néron ce nouvel établissement (c).

Verritus et Malorix se rendent à Rome. Néron leur accorde à tous deux le titre de citoyens romains (d), mais il exige la retraite des Frisons (d). Sur leur refus, les uns sont refoulés par les cavaliers romains (e), les autres, faits prisonniers ou taillés en pièces (e).

parés par les Frisons et dont ceux-ci ont été expulsés.

Boiocale, leur chef, réclame le droit d'installer son peuple sur ces champs; mais Avitus lui répond que les Romains disposent, à leur gré, des territoires qui leur appartiennent.

[Cf. ci-dessus, pp. 58-59.]

1. Il repousse donc publiquement la prétention des Ansibariens (a); cependant, il promet secrètement à Boiocale de lui donner des terres (a).

2. A son tour, Boiocale repousse l'offre d'Avitus.

Prêts à soutenir leurs exigences par les armes, les Ansibariens appellent à leur secours les Bructères et les Tenctères. De son côté, Avitus charge C. Mancia de menacer l'ennemi par derrière, tandis que lui-même menace de ruiner le pays des Tenctères s'ils ne renoncent pas à la ligue.

Les Tenctères et les Bructères abandonnent les Ansibariens. Ceux-ci se retirent vers les Usipiens et vers les Tubantes. Chassés de ces pays, ils se réfugient successivement chez les Cattes, puis chez les Chérusques.

Errant longtemps au hasard, ils sont traités partout en ennemis. Tous ceux qui portent les armes sont tués sur la terre étrangère (b); les autres, partagés comme butin (b).

(*Ann.* XI, 8-10.) — Bardane engage la lutte contre son frère Gotarzes pour la possession du royaume des Parthes. Une bataille décide entre les frères ennemis (I). L'empire est disputé par les deux rivaux en personne (II). Bardane et Gotarzes n'ont entre eux d'autres liens de famille que ceux de la fraternité (III).

(*Ann.* XII, 44-51.) — Pharasmane engage la lutte contre son frère Mithridate pour la possession du royaume d'Arménie. *Un acte de perfidie décide entre les frères ennemis* (I). *L'un des adversaires, Pharasmane, est remplacé par son fils agissant sous ses ordres* (II). *Mithridate est le gendre de son frère Pharasmane, et le fils de celui-ci, Rhadamiste, a épousé la fille de Mithridate* (III).

(*Ann.* XI, 8-10.) — Les Parthes, effrayés des crimes de Gotarzes, appellent au trône son frère Bardane. Celui-ci, franchit trois mille stades en deux jours, met en fuite Gotarzes, s'empare des préfectures voisines, et assiège Séleucie qui seule lui résiste.

1. Cependent Gotarzes, secouru par les Dahes et les Hyrcaniens recommence la guerre. Les deux frères, campés l'un devant l'autre, allaient se livrer bataille, lorsque, tout à coup, ils se réconcilient (a). Gotarzes abandonne la couronne à son frère, et, pour ne pas lui porter ombrage, se retire au fond de l'Hyrcanie.
2. Mais Gotarzes se repent bientôt d'avoir cédé la place. Cette fois, les deux frères *se livrent un combat acharné* (a) au passage de l'Erinde, et Bardane reste victorieux.

Alors le vainqueur soumet les peuples compris entre l'Erinde et le Sinde, fleuve qui sépare les Dahes des Aries. Mais là s'arrêtent ses succès. Peu après, il est tué (1). Gotarzes,

---

(1) *Cf.* Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 3, 4.

qui lui succède, se montre cruel, et les Parthes envoient secrètement quérir à Rome le prince Méherdate.

(*Ann.* XII, 44-51.) — Pharasmane, redoutant l'ambition de son fils Rhadamiste le pousse à déposséder de l'Arménie son oncle Mithridate.

1. Rhadamiste reçoit le meilleur accueil (a) à la cour de Mithridate, et pendant qu'il s'y trouve, *il excite à la révolte* (a) les grands du royaume.

2. Revenu auprès de son père, Rhadamiste l'engage à poursuivre par les armes (b) *l'œuvre commencée par la ruse* (b). Pharasmane invente un motif de guerre, et voilà Mithridate assiégé par Rhadamiste dans Gornéas, ville imprenable.

Gornéas est défendue par le préfet C. Pollion et par le centurion C. Casperius. Rhadamiste achète la trahison du préfet (c), cependant que le *centurion proteste et s'encourt auprès de Pharasmane pour le supplier de lever le siège* (c).

Enfin, cédant aux sollicitations du préfet, Mithridate, confiant, accepte une entrevue (d) avec Rhadamiste pour conclure un traité de paix. *Son neveu perfide s'empare de sa personne* (d), l'étouffe sous des vêtements, enferme sa femme et ses enfants dans des chariots, et tue ses fils parce qu'ils avaient pleuré la mort de leur père.

Quadratus, gouverneur de Syrie, demande à son entourage s'il vengera la mort de Mithridate (e). Les avis sont contradictoires. Finalement, Quadratus *somme Pharasmane de s'éloigner des frontières de l'Arménie et de rappeler son fils* (e).

I. (*Ann.* XIII, 34-41; XIV, 23-26.) — Le général romain Corbulon conduit une expédition triomphale en Arménie contre le prince parthe Tiridate (I). Il effectue un immense voyage circulaire à travers l'Arménie (II). Il s'efforce vainement de rencontrer son adversaire (III). Il n'accomplit que des actes sensés ou admira-

bles (IV). Pendant son expédition, il remporte une série de brillantes victoires (V).

II. (*Ann.* XV, 1-17.) — *Le roi parthe Vologèse conduit une expédition triomphale en Arménie contre le général romain Pétus* (I). *Il pénètre en ligne droite, en Arménie, jusqu'aux frontières de la Cappadoce* (II). *Il tient le général Pétus étroitement assiégé dans son camp* (III). *Pétus ne commet que des actes honteux ou ridicules* (IV). *Vologèse se retire sans avoir livré un seul combat à son adversaire* (V).

I. Expédition de Corbulon en Arménie :

[Cf. Frontin, *De Stratag.* II, 9, 5; IV, 1, 21; IV, 1, 28; IV, 2, 3 (ci-dessus p. 247). — Pline, *H. N.*, II, 72; VI, 8; VI, 15; VII, 40 (ci-dessus pp. 248-9].

(*Ann.* XIII, 34-41; XIV, 23-26.) — La guerre entre les Romains et les Parthes, mollement conduite jusqu'ici (a) *est poussée avec vigueur* (a).

Corbulon, avant de se mettre en campagne, rétablit la discipline dans son armée, lève des troupes en Galatie et en Cappadoce, surveille tout, tête nue et à peine vêtu (b), *par les froids les plus rigoureux* (b), et pousse la sévérité jusqu'à punir de mort un premier manquement dans le service. Châtiment du primilaire Pactius Orphitus.

Cependant après de furtives attaques (c), *Tiridate commence ouvertement la guerre* (c). Il court, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Corbulon qui cherche vainement à engager la bataille (d), *divise alors ses forces* (d), cependant que ses alliés, Antiochus et Pharasmane, entrent en campagne, et que les Insiques envahissent les contrées les plus impraticables de l'Arménie.

Tiridate, enveloppé de toutes parts, demande d'abord à son adversaire, pourquoi, malgré les traités, on veut le déposséder de l'Arménie.

2. Il lui propose ensuite une entrevue que Corbulon accepte et à laquelle Tiridate ne vient pas. Bien mieux, dans le

dessein d'arrêter les convois qui arrivent par l'Euxin et par Trébizonde, Tiridate s'éloigne précipitamment.

Alors, ayant chargé C. Flaccus et I. Capiton d'attaquer les places moins importantes, Corbulon assiège Volande, et s'en empare (e). Il marche vers Artaxate, capitale de l'empire, *l'incendie et la rase jusqu'au sol* (e). Un prodige avait annoncé la destruction de la ville : les dehors de la place s'étaient vivement éclairés par le soleil (f), *tandis que l'enceinte des murs se couvrait subitement de nuages* (f).

Enfin, Corbulon s'avance vers Tigranocerte. Chemin faisant, il est harcelé par les Mardes et il manque d'être assassiné dans le pays des Taurannites. Son armée, après avoir traversé des landes stériles (g), *arrive dans des lieux cultivés* (g).

A l'approche du général romain que les jeunes gens de la ville, enfermés dans la citadelle, essayent vainement de repousser (h), *Tigranocerte ouvre ses portes* (h).

C'est alors que Tigrane, choisi par Néron pour gouverner l'Arménie, arrive. Retenu pendant longtemps à Rome en qualité d'otage il y était descendu jusqu'à la lâcheté des esclaves. Il est reçu en Arménie sans opposition, et Corbulon se retire en Syrie dont il vient d'obtenir le gouvernement.

II. Expédition de Vologèse en Arménie.

1. (*Ann.* XV, 1-5.) — Sur l'ordre de Vologèse, roi des Parthes, Monèse, son lieutenant, va assiéger Tigrane, enfermé dans Tigranocerte (I) ; il se retire sans avoir emporté la place (II).

2. (*Ann.* XV, 6-17.) — Vologèse, roi des Parthes, va lui-même assiéger Pétus, enfermé dans ses retranchements (I). *Pétus doit capituler* (II).

(*Ann.* XV, 1-5.) — Vologèse supportait impatiemment que son frère Tiridate eut été expulsé de l'Arménie, mais il hésitait à le venger.

Cependant, voyant Tigrane ravager le pays des Adiabé-

niens, il assemble son conseil, ceint du diadème le front de Tiridate et ordonne au général Monèse d'aller chasser Tigrane de l'Arménie.

Instruit de ce dessein, Corbulon envoie deux légions au secours de Tigrane, sous les ordres de V. Séverus et de V. Bolanus. En même temps il fortifie la Syrie du côté de l'Euphrate, cache plusieurs ruisseaux sous des monceaux de sable, et demande à Néron un défenseur spécial pour l'Arménie. Sur ces entrefaites, Monèse précipite sa marche vers Tigranocerte où Tigrane était enfermé. Tigranocerte était partout entourée d'eau. Les assiégeants remportent un premier avantage (a), mais bientôt, *ils sont taillés en pièces* (a).

Malgré ce succès, Corbulon envoie une ambassade au roi Vologèse pour se plaindre qu'il tienne enfermé dans Tigranocerte un roi allié et ami. Vologèse répond à Corbulon qu'il va envoyer des députés vers César pour lui demander l'Arménie. Il ordonne à son lieutenant Monèse d'abandonner Tigranocerte, et s'éloigne lui-même.

(*Ann.* XV, 6-17.) — Cependant Césennius Pétus arrive en Arménie avec le titre de chef particulier du pays. Le commandement des légions est partagé entre les deux généraux qui se jalousent. Corbulon ne souffre pas de rival, Pétus rabaisse les exploits de Corbulon. Vers le même temps, les députés envoyés à Rome par Vologèse, reviennent sans avoir rien obtenu. Les Parthes alors commencent ouvertement la guerre pour la possession de l'Arménie; Pétus l'accepte.

1. Avec deux légions, l'une commandée par Vettonianus, l'autre par Calavius, le général Pétus, en dépit de funestes présages, entre en Arménie. Sans avoir ni fortifié son camp, ni assurer ses approvisionnements, il entraîne son armée au-delà du mont Taurus dans le dessein de reprendre Tigranocerte. Il s'empare de quelques forts, parcourt de vastes contrées, puis, après avoir détruit ses approvisionements, il ramène à leur point de départ ses troupes prétendûment victorieuses. Cependant Corbulon, craignant que les Parthes n'en-

vahissent la Syrie, garnit de postes plus nombreux les rives de l'Euphrate, construit un pont, occupe les collines opposées avec un si grand déployement de forces que les Parthes, renonçant à s'emparer de la Syrie, tournent toutes leurs espérances vers l'Arménie.

2. Ne prévoyant pas le danger qui le menaçait, Pétus tenait la 5e légion éloignée et multipliait les congés aux soldats, lorsqu'il apprend que Vologèse arrive avec une armée formidable

1. D'abord, il fait avancer ses légions comme pour engager la bataille (a), *puis, effrayé, il revient sur ses pas* (a).

2. Ensuite, il reprend confiance, place trois mille fantassins sur le sommet du mont Taurus (b) et les *cavaliers Pannonniens dans une grande partie de la plaine* (b), cache sa femme et son fils dans un château, et disperse ses soldats.

1. Il informe Corbulon de la situation critique où il se trouve. Corbulon ne se presse pas (c).

Cependant Vologèse, informé que Pétus avait fait garder les passages, ici par des fantassins, là par des cavaliers, n'en persiste pas moins dans son plan. Il effraye la cavalerie et écrase l'infanterie.

2. Pétus envoie un second message à Corbulon. Cette fois, *Corbulon se dirige sur l'Arménie par le chemin le plus court, sans s'arrêter ni le jour ni la nuit* (c).

Vologèse n'en presse les assiégés que plus vivement. Il attaque tantôt le camp de Pétus, tantôt le château. Il s'approche aussi près que possible dans l'espoir d'attirer les Romains au combat, mais ceux-ci se bornent à défendre leurs retranchements.

1. Découragé, Pétus écrit à Vologèse une première lettre. Il se plaint que le roi Parthe lui fasse la guerre à cause de l'Arménie, et il lui reproche d'être venu avec toutes les forces de son armée (d) *pour attaquer deux légions* (d).

A cette première lettre, Vologèse répond qu'il attend l'arrivée de ses frères Pacorus et Tiridate pour décider du sort de l'Arménie (e).

2. Cependant, Pétus demande alors, par ambassade, une entrevue au roi Parthe. Après bien des débats, *un traité est conclu entre les belligérants* (e). Il est décidé entre eux

que les Parthes lèveraient le siège du camp romain (f) et *que les Romains évacueraient l'Arménie* (f); qu'on livrerait aux Parthes le château et les magasins, et que l'on donnerait à Vologèse la facilité d'envoyer à Néron des embassadeurs. Le traité conclu, Pétus va hiverner dans la Cappadoce. Vologèse fait sommer Corbulon de détruire les forts qu'il a construits le long de l'Euphrate. Corbulon demande aux Parthes qu'ils retirent de l'Arménie leurs différentes garnisons. Et l'Arménie reste sans maître.

IV

FORME GÉNÉRALE DES CONTES DE TACITE

Dans l'invention de ses contes, Tacite s'est incessamment préoccuppé d'intéresser le lecteur, soit au sort d'un personnage menacé de perdre la vie, soit au développement d'une situation pleine de périls.

Toutefois, dans la pensée de l'artiste, ces histoires fictives ne devaient pas avoir le dénouement terrible qu'elles annonceraient. Elles seraient décevantes. Leur fabulation serait uniquement conçue dans le but d'inspirer une appréhension vaine.

Ainsi :

Danger *pour le général Blesus,* d'être massacré par les mutins, à l'incitation de Vibulenus [les déclarations de Vibulenus sont reconnues mensongères], I, 22-23 ; *pour Lentulus*, d'être massacré par les mutins [il est sauvé par l'escorte de Drusus], I, 27 ; *pour les mutins,* d'encourir la colère des dieux [ils rentrent dans le devoir], I, 28 ; *pour Cherea*, d'être massacré par les mutins [il s'ouvre un passage avec son épée], I, 32 ; *pour Germanicus*, d'être massacré par les mutins [ses amis l'entraînent dans sa tente], I, 35 ; *pour Mennius*, d'être massacré par les mutins [il trouve son salut dans son audace], I, 38 ; pour

Munatius Plancus, député du peuple romain, d'être massacré par les mutins [l'aquilifère Calpurnius empêche l'homicide], I, 39; *pour les légions*, regagnant leurs quartiers, d'être exterminées par les barbares [elles sont secourues par Germanicus], I, 51; *pour les légions de Germanicus*, d'être accablées par la masse de Chérusques [Germanicus forme trois armées distinctes], I, 60; *pour les légions*, regagnant leurs quartiers, d'être exterminées par les Chérusques [elles sont secourues par Germanicus], I, 63; *pour l'armée de Cecina*, regagnant ses quartiers, d'être exterminée par les Chérusques [elle repousse vigoureusement la seconde attaque], I, 63-68; *pour l'armée de Vitellius*, regagnant ses quartiers le long de la mer, d'être engloutie par les flots [elle gagne un terrain que l'inondation n'avait pas envahi], I, 70; *pour Falanius et Rubrius*, d'être convaincus du crime de lèse-majesté [Tibère les disculpe], I, 73; *pour Marcellus*, d'être convaincu du crime de lèse-majesté [Tibère lui fait grâce], I, 74; *pour Germanicus*, d'être attaqué, la nuit, dans son camp [les barbares se retirent sans avoir lancé un trait], II, 12-13; *pour l'armée de Germanicus*, regagnant ses quartiers, d'être enveloppée par les Chérusques [les troupes romaines culbutent l'ennemi], II, 19-21; *pour la flotte de Germanicus*, d'être anéantie par la tempête [la plupart des naufragés sont recueillis], II, 23-24; *pour Libon*, d'être condamné et mis à mort [il se tue], II, 27-31; *pour les citoyens fortunés*, de devoir renoncer à leur luxe [la proposition de Fronton est rejetée], II, 33; *pour Tibère*, de perdre le pouvoir [la proposition de Gallus est rejetée], II, 36; *pour l'Etat*, d'être déchiré par la guerre civile [l'imposture du faux Agrippa est reconnue], II, 39-40; *pour Apuleia Varilia*, d'être convaincue du crime de lèse-majesté [Tibère la disculpe], II, 50; *pour Pison*, d'être convaincu du crime d'empoisonnement sur la personne de Germanicus et mis à mort [il se tue], III, 10-15; *pour l'Etat*, de perdre la province d'Afrique envahie par Tacfarinas [Tacfarinas est refoulé dans le désert], III, 20-21; *pour les gouverneurs de province*, de ne pouvoir plus emmener leurs

femmes [la proposition de Severus Cecina est rejetée], III, 33-34; *pour l'Etat*, d'être dépossédé de la Thrace [Velleius extermine les révoltés], III, 38; *pour l'Etat*, d'être dépossédé de la Gaule [Florus et Sacrovir sont battus; ils se tuent], III, 40-47; *pour les citoyens fortunés*, d'encourir les peines édictées contre les excès du luxe [Tibère dispense les édiles de sévir], III, 52-55; *pour la loi religieuse*, d'être violée si le flamine Maluginensis obtient le gouvernement de l'Asie [il ne l'obtient pas], III, 58-71; *pour Silanus*, d'être condamné et mis à mort [on le conduit dans l'île de Cythére], III, 66-69; *pour Cremutius Cordus*, d'être condamné et mis à mort [il se tue], IV, 34-35; *pour l'Etat*, d'être dépossédé de la Thrace [les montagnards revoltés sont forcés de se rendre], IV, 46-51; *pour Agrippine*, d'être empoisonnée par Tibère [elle ne touche à aucun mets], IV, 54; *pour Tibère*, de périr dans l'éboulement d'une grotte [Séjan l'abrite contre la chute de pierres], IV, 59; *pour Néron*, fils de Germanicus, d'être sacrifié à la haine de ses ennemis [il ne devient pas la victime de leurs intrigues], IV, 59-60; *pour Agrippine et Néron*, d'être sacrifiés à la haine de Tibère [le Sénat ne sévit pas contre eux], V, 3-4; *pour l'Etat*, d'être déchiré par la guerre civile [le faux Drusus est arrêté par Poppéius Sabinus], V. 10; *pour Tibère*, d'être massacré en se rendant au Sénat [il ne vient pas à Rome], VI, 2; *pour la loi religieuse*, d'être violée si le Sénat maintient l'admission d'un nouveau livre sybillin sans l'approbation des quindecemvirs [le livre est renvoyé à l'examen des quindecemvirs], VI, 12; *pour Artaban*, d'être détrôné par Phraate [Phraate tombe malade et meurt au moment où il allait envahir le royaume des Parthes], VI, 32; *pour Artaban*, d'être détrôné par Tiridate [Tiridate, trahi par ses partisans, revient en Syrie avec quelques hommes], VI, 32; 36-37; 41-44; *pour l'Etat*, de ne pouvoir dompter les Clites [ils sont réduits par Vitellius], VI, 41; *pour Agrippine*, de subir le sort de Messaline, tuée par Claude [elle agit au plus tôt], XII, 64; *pour Néron*, d'être détrôné par Britannicus [Britannicus est empoisonné], XIII,

14-16; *pour Agrippine*, d'être convaincue d'avoir comploté [l'accusation est reconnue calomnieuse], XIII, 19-22; *pour Pallas et Burrus*, d'être convaincus d'avoir comploté [l'accusation est reconnue calomnieuse], XIII, 23; *pour les affranchis*, d'être remis en esclavage [rien n'est statué touchant la révocation éventuelle de leur liberté], XIII, 26-27; *pour Sylla*, d'être convaincu d'avoir comploté [l'accusation est reconnue calomnieuse, il est néanmoins déporté à Marseille], XIII, 47; *pour l'Etat*, de ne plus percevoir d'impôts [la proposition de Néron est rejetée], XIII, 50; *pour S. Camerinus et P. Silvanus*, d'être condamnés et mis à mort [ils sont absous par Néron], XIII, 52; *pour l'Etat*, de perdre les territoires envahis par les Frisons [les Frisons doivent se retirer], XIII, 53; *pour l'Etat*, de perdre les mêmes territoires envahis par les Ansibariens [les Ansibariens sont expulsés], XIII, 55-56; *pour Néron*, de céder aux sollicitations de sa mère et de commettre l'inceste [il en est empêché par Sénèque], XIV, 2; *pour Agrippine*, d'être victime d'un naufrage simulé [elle se sauve à la nage], XIV, 3-6; *pour Néron*, d'être convaincu de parricide [Agerinus le disculpe par un expédient]. XIV, 7; *pour Néron*, de revenir à Rome, après le parricide [il est acclamé par la foule], XIV, 10-13; *pour l'Etat*, de perdre les territoires envahis par les Cyrénïens [Néron les donne aux usurpateurs], XIV, 18; *pour Rome*, d'être le théâtre de tous les désordres aux *Quinquennales*. [Jamais le peuple ne montra plus de modération], XIV, 20-21; *pour Néron*, de perdre la vie, d'être frappé de la foudre; d'être détrôné par Rubellius Plautus [il échappe à tous ces dangers; R. Plautus est éloigné de Rome], XIV, 22; *pour l'armée de Corbulon*, d'être enveloppée par les Mardes [les Mardes sont repoussés], XIV, 23; d'être décimée par la misère et les souffrances [elle arrive dans un pays cultivé], XIV, 24; *pour Corbulon*, d'être assassiné [le complot ourdi contre lui est découvert], XIV, 24; *pour l'Etat*, de perdre la province de Bretagne, soulevée contre les Romains [quatre-vingt mille Bretons sont exterminés], XIV,

29-39; *pour les maîtres*, de n'être plus protégés contre les attentats homicides de leurs esclaves [en dépit de l'opposition du peuple, les esclaves de Pedanius Secundus sont conduits au supplice], XIV, 42-45; *pour le poète Antistius*, d'être condamné au dernier supplice [il est absous], XIV, 48-49; *pour Sénèque*, d'être chassé, par Néron, de la cour [Néron le conjure de ne pas le quitter], XIV, 52-56; *pour Néron*, d'être détrôné par Plautus et par Sylla [ils sont tués tous deux], XIV, 57-59; d'être détrôné par sa femme Octavie [elle est faussement accusée d'adultère, réléguée dans l'île de Pandateria et mise à mort], XIV, 60-64; *pour Tigrane*, d'être chassé de l'Arménie par les Parthes [il est défendu par Corbulon; Monèse commandant l'armée des Parthes, reçoit l'ordre d'évacuer l'Arménie], XV, 1-5; *pour le général Petus et ses légions*, assiégés dans leur camp par les troupes de Vologèse, d'être exterminés [le siège du camp est levé; un traité est conclu entre les deux adversaires], XV, 6-17; *pour les Parthes*, de devoir évacuer l'Arménie qu'ils ont conquise [la paix est conclue entre les Romains et les Parthes], XV, 24-31; *pour Néron*, de perdre la vie au théâtre de Naples [le théâtre s'écroule après la représentation], XV, 34; *pour Néron*, de tomber sous le fer des conjurés [la conjuration est découverte; tous les conjurés sont mis à mort], XV, 48-49, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

I. Tacite et la Critique 7

II. Tacite génie créateur 17

III. L'invention dans les « Annales » :

1. Les séances du Sénat 43

2. En province et au-delà des frontières de l'empire 101

3. Les procès de lése-majesté sous Tibère. . . . 151

4. Les drames du palais 173

IV. Conclusion 211

Appendice 215

1. Tibère, Claude et Néron dans les écrits antérieurs aux *Annales* 217

2. Procès de lèse-majesté. — Crimes imputés à Tibère dans le roman des *Annales* 261

3. Contes géminés 287

4. Forme générale des contes de Tacite. 317

Achevé d'imprimer

le 15 décembre 1905

Imprimerie Th. Lombaerts

7, rue Montagne des Aveugles, 7

Bruxelles

3 2044 058 266